



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 18 MARS 2009**

**PROCES-VERBAL
BUDGET PRIMITIF 2009**

Etaient absents ou représentés (matin) :

- M. Christian ESTROSI (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Alain GUMIEL (pouvoir à M. MASCARELLI)
- M. Patrick TAMBAY (pouvoir à Mme GIUDICELLI)

Etaient absents ou représentés (après-midi) :

- M. Noël ALBIN (pouvoir à M. TUJAGUE à partir de 17h32)
- M. Patrick CESARI (pouvoir à M. ROSSI)
- M. Christian ESTROSI (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Alain GUMIEL (pouvoir à M. MASCARELLI)
- M. Patrick TAMBAY (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Jérôme VIAUD (pouvoir à M. MANFREDI à partir de 16h30)

L'an deux mille neuf, le 18 mars, le conseil général s'est réuni dans la salle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée au budget primitif 2009.

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Eric CIOTTI.

M. Le Président.- Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance, je vous propose de prendre place.

Mes chers collègues, je demande au plus jeune membre de l'assemblée, notre collègue Jérôme VIAUD, que je désigne en qualité de secrétaire de séance, de cumuler les fonctions en procédant à l'appel des membres de notre assemblée.

M. Jérôme VIAUD procède à l'appel des membres du conseil général.

M. CIOTTI.- Merci beaucoup, M. VIAUD.

Mes chers collègues, nous abordons ce matin un acte majeur de la vie de notre collectivité, un acte important, un acte fondateur, un acte grave aussi. C'est dans un contexte marqué par la crise économique internationale que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui mon premier budget.

Je vous avoue que j'aurais pu rêver de circonstances plus faciles ou plus agréables - ceci dit, je ne regrette pas d'être là - mais au fond le défi que je vous propose de relever ensemble est encore plus motivant parce qu'il est tout simplement difficile.

Cette grave récession a pris sa source aux Etats-Unis et s'est propagée quasi instantanément dans le monde. La France n'est pas épargnée. Elle subit de plein fouet les conséquences de cette tourmente financière, même si notre pays se comporte beaucoup mieux que la plupart des grandes démocraties occidentales. Face à cette déroute généralisée, la France est en effet le pays qui connaîtra la plus faible chute de croissance en 2009. J'y vois le signe de la pertinence des choix effectués dès l'été 2007 par le gouvernement français pour soutenir la croissance et donc l'emploi.

Qui oserait dire encore aujourd'hui, comme nous l'entendions il y a encore quelques semaines ou quelques mois, que cette crise était une crise purement française, due uniquement à la responsabilité du gouvernement ?

Les Alpes-Maritimes n'ont pas été épargnées, même si elles s'en sortent mieux que les autres départements. Notre économie touristique demeure dynamique, nos entreprises de services se maintiennent à un bon niveau d'activité, le secteur du bâtiment et des travaux publics résiste bien. Ce sont autant de signes qui prouvent que, mieux qu'ailleurs, nous avons su ici anticiper cette crise et ériger des digues contre les maux qui nous frappent. C'est l'investissement qui ici a façonné ces digues de protection de la croissance, un investissement porté à un niveau record depuis 2003 : plus de 420 € par habitant contre 300 € pour les autres départements français.

Christian ESTROSI a montré ici le chemin en apportant la preuve que l'investissement public constituait le premier vecteur de développement économique d'un territoire. Si le conseil général n'avait pas injecté près de 2 milliards d'euros dans l'économie azurée depuis 2003, nous n'aurions certainement pas enregistré une baisse constante du nombre de chômeurs ou d'allocataires du RMI : moins 13 000 chômeurs en cinq ans, moins 2 400 Rmistres sur la même période ; nous ne serions pas tout simplement en meilleure situation pour aborder la crise, une crise dont pour autant je ne contesterai ni la force, ni la brutalité, ni la dureté.

Cette crise aura profondément marqué toutes les étapes de la construction de ce budget que j'ai l'honneur de vous proposer avec la majorité départementale. Une crise qui affecte nos recettes mais aussi une crise qui impacte nos dépenses.

Nos recettes d'abord avec une diminution forte, très forte des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Depuis novembre, la courbe des droits de mutation est désespérément orientée à la baisse : moins 20 % de transactions immobilières pendant les trois derniers mois. Les droits de mutation représentaient, je vous le rappelle, 30 % de nos recettes de fonctionnement en 2008.

Je vous proposerai, pour prendre acte de cette situation dans ce budget, une diminution en recettes de 72 M€ de nos droits de mutation, soit un montant de 20 % qui correspond très exactement au volume de diminution des transactions immobilières enregistrées au cours des derniers mois. Ce chiffre est lourd, très lourd même, c'est naturellement un choc budgétaire qu'il nous faut encaisser et qu'il nous faudra surtout surmonter.

La crise affectera aussi nos dépenses par ses conséquences sociales. Nos travailleurs sociaux mesurent sur le terrain au quotidien les difficultés nouvelles qui assaillent beaucoup de nos concitoyens.

Là aussi, je vous proposerai d'anticiper ces difficultés sociales en apportant des réponses humaines et généreuses à ceux qui, aujourd'hui, subissent dans leur vie personnelle les effets de la crise.

Pour autant, je ne voudrais pas que ce budget soit guidé par le pessimisme, la résignation ou, pire, le renoncement. Pour cela, nous devons plus que jamais agir avec audace, imagination et optimisme. Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté. Je souhaite que cette citation d'Alain soit partagée ici. Notre conviction est toujours la même. Seul l'investissement crée la richesse. Seul l'investissement crée la croissance. Seul l'investissement crée l'emploi. Je vous invite, mes chers collègues, dans cet état d'esprit, à approuver un budget de combat pour l'emploi. L'emploi, un seul mot qui résume ce budget. Nous jetterons toutes nos forces dans la bataille pour l'emploi.

Ce budget s'élève à 1 431 M€ contre 1 390 M€ en 2008, soit une augmentation de près de 3 % par rapport à l'exercice budgétaire écoulé. Il reposera sur deux piliers porteurs : l'engagement social pour l'emploi, la relance de l'économie départementale toujours pour l'emploi. La vocation première de notre collectivité est à la fois la proximité et la solidarité. Personne ne peut et ne doit être laissé au bord du chemin. Nous veillerons à accompagner dans ce budget les populations les plus fragiles, ceux qui ont perdu leur emploi ou ceux qui craignent de le perdre.

Nos politiques sociales, qui représentaient 504 € par habitant de dépenses pour une moyenne nationale de 489 € par habitant en 2008, afficheront pour cette année une progression des ouvertures de crédits à hauteur de 4,5 %. C'est un montant exceptionnel. Les dépenses d'investissement, dans le cadre de cette mission sociale, passent quant à elles de 8 M€ à 17 M€.

Globalement, les crédits liés à l'insertion s'élèvent à 118,7 M€ en hausse de près de 4 %. Ceux liés au dispositif RMI/RSA s'établiront à près de 110 M€, en hausse de près de 5 %.

Cette année sera marquée notamment par la généralisation du RSA après une phase d'expérimentation. Cette initiative, voulue par le président de la République, soutenue par la majorité parlementaire, qui s'est vue combattue par la gauche, a donné une nouvelle vitalité à la valeur travail qui, hélas, était tombée en désuétude dans notre pays.

Autre priorité majeure : la politique en faveur de nos anciens. A l'horizon 2020, les plus de 65 ans représenteront vraisemblablement le quart de la population azurienne. Déjà nous constatons une tendance lourde puisque le nombre de bénéficiaires de l'APA s'est accru en 2008 de près de 17 %. Avec 174 M€ de crédits prévus en 2009, nous confirmerons ainsi l'attention que nous devons porter à nos anciens.

La capacité d'accueil des établissements d'hébergement, qui atteignait 11 900 lits, sera augmentée par les 1 913 lits autorisés répartis dans quarante-trois nouveaux établissements. C'est la garantie que nous offrirons aux personnes âgées des structures d'accueil et d'hébergement en plus grand nombre et, surtout, avec une qualité améliorée et un environnement qui leur offrira l'épanouissement qu'elles sont en droit d'attendre.

Par ailleurs, dans le cadre du plan Alzheimer proposé par le doyen BENCHIMOL, notre collectivité participera à hauteur de 2 M€ aux projets portés par la fondation Claude POMPIDOU visant à ouvrir à Nice, sur le site DABRAY, un lieu particulièrement innovant qui sera un centre de convergence de soins, de la recherche et de l'enseignement sur la maladie d'Alzheimer.

Nos actions en faveur des personnes handicapées représenteront quant à elles un volume de crédits de 84 M€ soit plus 6,5 % par rapport à l'année écoulée.

L'année 2009 sera notamment marquée par une forte montée en charge de la prestation de compensation du handicap : 910 bénéficiaires en janvier 2009 contre 398 en janvier 2008. Cette prestation, voulue par le législateur en 2007, constitue une formidable avancée pour les personnes handicapées. Au total, 3 334 personnes handicapées en établissement et à domicile seront bénéficiaires cette année d'une allocation.

Neuf nouveaux établissements représentant 220 lits nouveaux seront ouverts. Ils s'ajouteront aux quarante-neuf établissements autorisés qui représentent 1 251 lits, soit une augmentation de près de 15 % du nombre de places disponibles. Là aussi c'est un geste fort, c'est une avancée importante dans le chemin de la solidarité à l'égard de personnes qui sont en droit d'attendre de notre part une considération de tous les instants.

Les travaux de rénovation de l'institut médico-éducatif Bariquand-Alphand s'achèveront cette année pour une dépense totale de 8,9 M€ afin d'accueillir 80 enfants lourdement handicapés à Menton.

Au titre de l'enfance et de la famille, 98 M€ seront mobilisés, dont 65 M€ pour l'hébergement en établissement et le service d'accueil familial.

Ce sont aussi 850 familles en difficulté qui bénéficieront d'une aide : 846 mineurs qui ont été accueillis dans dix-neuf établissements.

Vous le mesurez, nous répondons humainement et très fortement aux besoins sociaux de nos concitoyens, à un niveau jamais égalé. C'est notre devoir, c'est notre responsabilité, et je suis fier, mes chers collègues, de pouvoir l'assumer en votre nom à tous, je l'espère.

Ces actions auront aussi des conséquences directes en termes d'emploi. Je ne perds pas de vue ce fil rouge de l'emploi qui nous guide. L'action sociale a en effet développé une nouvelle forme d'emplois : les emplois de service à la personne. L'APA a généré 3 500 emplois pour l'aide aux personnes âgées à domicile, 5 500 emplois ont été créés dans les deux cent cinq établissements d'hébergement pour personnes âgées, 232 assistantes familiales payées et gérées par le conseil général accueillent 419 mineurs, 3 023 assistantes maternelles agréées pour la garde des enfants à domicile. Ces emplois constituent aujourd'hui un moteur important de notre action sociale mais aussi tout simplement un moteur important de notre action économique.

Parler d'action économique c'est bien sûr soutenir notre mobilisation directe, cette fois-ci, pour l'emploi, et je vous propose, mes chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de le présenter mais je vous propose aujourd'hui d'approuver un grand plan de relance par l'investissement. Ce sera le second pilier porteur de notre budget. Un plan là aussi d'une ampleur inégalée marqué par trois chiffres : 400 M€ d'investissement, 1 450 chantiers ouverts, 2 milliards d'euros de projets injectés dans l'économie des Alpes-Maritimes pour les trois années à venir. Grâce à ces 400 M€, nous enclenchons un effet multiplicateur vertueux pour et vers les autres collectivités et pour l'ensemble de nos partenaires, qu'ils soient associatifs ou privés.

Je veux d'ailleurs ici souligner la parfaite complémentarité du plan de relance départemental et du plan de relance du gouvernement. Si nous pouvons investir aujourd'hui 400 M€, nous le devons à une mesure gouvernementale très pertinente, très concrète, très efficace : le versement de deux années de compensation de la TVA dès cette année. Nous recevrons en effet de l'Etat en 2009, 32 M€ supplémentaires. C'est un signe fort, un engagement conséquent, et je tiens ici publiquement à exprimer ma gratitude au gouvernement pour avoir su mobiliser aussi vite et aussi efficacement les moyens de l'Etat pour combattre la crise.

Nous avons voulu, et ce n'est pas le choix de toutes les collectivités mais nous l'avons décidé ici, c'est un choix courageux là aussi, nous avons voulu nous inscrire dans ce partenariat donnant/donnant et gagnant/gagnant avec l'Etat. C'est un choix audacieux, c'est aussi un choix courageux. Notre conception de l'engagement public, mes chers collègues, ne nous conduit pas à regarder passer la crise derrière l'abri confortable de l'immobilisme ou de la critique systématique ; la force et la noblesse de l'engagement public résident au contraire dans le choix de l'action.

Je veux surtout remercier, après le gouvernement, mes collègues de la majorité départementale qui, unis et solidaires autour de moi, ont bâti ce projet dans les circonstances que j'ai évoquées.

Nous répondrons dans ce plan global, cohérent, ambitieux, à cinq grands objectifs :

- la solidarité territoriale
- le défi de la jeunesse
- le pari de la croissance verte
- l'exigence de solidarité
- le soutien aux entreprises.

1 - La solidarité territoriale

Le conseil général, c'est la collectivité de proximité par excellence, au service de l'équilibre et de la solidarité territoriale. Notre assemblée représente des territoires, ne l'oublions jamais. Cette solidarité territoriale passe d'abord par le soutien aux communes et notamment aux plus petites d'entre elles. Que deviendraient, posons-nous la question un instant, la plupart des communes du département sans l'action permanente, constante et historique du conseil général ? Je veux dire aujourd'hui aux maires de notre département qu'ils trouveront toujours, en cette année 2009 comme dans les années à venir, le conseil général à leurs côtés comme premier partenaire de leur développement. Ce plan de relance leur est d'abord destiné puisque nous serons amenés à subventionner cinq cents opérations d'aide aux communes qui permettront de doter notre département d'équipements publics particulièrement indispensables.

Cette solidarité territoriale, que nul ne peut contester aux conseillers généraux, que personne ne sera jamais capable d'exercer à la place des conseillers généraux, s'exprime aussi par notre engagement en faveur des routes, des transports et des déplacements dans ce département.

Dès 2009, nous accélérerons quatre cents chantiers routiers pour un montant de 422 M€.

Je rappellerai de façon non exhaustive quelques priorités qui ponctueront ce budget :

- la pénétrante Cannes-Grasse ;
- la poursuite de l'aménagement entre Saint-Isidore et la Manda ainsi que les giratoires d'accès au pont Charles-Albert sur la 6202 ;

- l'accélération du désenclavement de la zone industrielle de Carros par la poursuite de la 202 bis jusqu'à la troisième rue ;
- la liaison de la Siagne entre Cannes et Mandelieu ;
- par ailleurs nous engagerons la déviation de Vallauris ;
- les travaux dans les gorges de Paganin, dans la Roya ;
- la route des crêtes à Sophia-Antipolis.

Nous continuerons aussi, parallèlement à ces quatre cents chantiers routiers, la formidable politique de développement des transports en commun avec la poursuite naturellement du tarif unique à 1 € qui a donné à nos concitoyens - je veux insister sur ce chiffre parce qu'on parle très souvent et très justement du pouvoir d'achat - 20 M€ de pouvoir d'achat distribués aux habitants de ce département depuis un an. Cette année sera celle de la billettique unique, de l'abonnement unique, c'est-à-dire enfin de l'arrivée de cette « carte orange » azurée toujours évoquée, jamais appliquée, systématiquement différée. Nous l'offrirons aux Azuréens en tout début de l'année 2010.

Mobilisation générale dans le cadre de cette solidarité territoriale pour le logement aussi dans ce plan de relance. La question du logement est emblématique de la qualité de vie dans un territoire. C'est un problème avant d'être un droit pour beaucoup de nos concitoyens. Dans le cadre du plan de relance, deux cent trente-six chantiers généreront 366 M€ de travaux pour la création de plusieurs milliers de logements cette année dans notre département.

Afin de poursuivre l'action engagée en 2005 pour faciliter l'accès au logement, et je vous rappelle que ces dispositions ont permis à dix mille ménages, des jeunes ménages pour la plupart, de devenir propriétaires entre 2005 et 2008, nous poursuivrons cette action en l'amplifiant, en lançant un dispositif inédit de prêt à taux zéro départemental d'un montant de 15 000 € sur quinze ans, complémentaire du prêt à taux zéro national. Lorsque l'on sait que le gouvernement a souhaité, dans le cadre du plan de relance, doubler le dispositif de taux zéro national, c'est-à-dire passer de 30 000 à 60 000 €, si l'on y rajoute les 15 000 € de prêt départemental, les dispositifs permettront à des ménages de devenir propriétaires en bénéficiant d'un prêt de 75 000 € sans intérêt. Je crois que cet effort est très conséquent et qu'il aura un effet extrêmement concret sur la politique du logement et sur l'accession à la propriété ; c'est aussi une possibilité pour l'ensemble de nos concitoyens de conquérir un espace de liberté et de gagner tout simplement aussi sur leur pouvoir d'achat.

Nous engagerons aussi en matière de logement un partenariat privilégié avec Côte d'Azur Habitat, premier bailleur social de ce département. Dans le cadre du plan de relance, ce sont 10 M€ qui seront débloqués en faveur de Côte d'Azur Habitat pour la remise sur le marché de plusieurs centaines de logements vacants dès 2009. Nous avons fixé un objectif chiffré d'au moins deux cents logements. Nous irons au bout des capacités physiques d'amélioration et d'ouverture des logements que Côte d'Azur Habitat pourra conduire. C'est rapide, concret, efficace.

Enfin en 2009, nous placerons aussi toute notre énergie au service de la rénovation urbaine, en particulier celle des quartiers des Moulins, de l'Ariane, de Pasteur, de la porte Est et du quartier de la gare à Grasse. Nous voulons sortir ces quartiers des ghettos dans lesquels certains ont voulu les enfermer parce qu'ils y trouvaient trop souvent un intérêt électoral.

Autre volet important de ce plan de relance : les équipements de sécurité. C'est une action volontariste. J'entends déjà les voix du côté gauche de cet hémicycle qui nous diront que nous n'y étions pas contraints. C'est vrai. Certes, rien ne nous y obligeait, avons-nous pour autant le droit de nous désintéresser de la première préoccupation de nos concitoyens, de la première de leur liberté ? La sécurité pour moi, et pour nous, c'est bien sûr la première des libertés et le conseil général ne peut pas, ne doit pas s'en désintéresser.

Trente et un chantiers seront en la matière lancés ou accélérés en 2009, pour un montant de 30 M€, en faveur de la sécurité au plan global, que ce soit la sécurité civile avec la base hélicoptère de Mandelieu ou au travers de l'action de notre service départemental d'incendie et de secours qui engagera cette année un vaste programme de rénovation de casernes, dont une importante à Nice à Bon-Voyage, que ce soit aussi la sécurité tout court avec la poursuite du programme de gendarmeries : Pégomas, Peymeinade, Puget-Théniers, Menton sont en chantier, et le peloton de surveillance et d'intervention de Gilette sera achevé dans quelques jours. Nous lancerons aussi les gendarmeries de Villeneuve-Loubet, de Vence et de Saint-Vallier. Nous participerons aussi, et c'est une conviction forte, à l'équipement de la ville de Nice avec trois cents caméras de vidéosurveillance.

Nous avons voulu aussi, au travers du soutien apporté à de grands équipements touristiques, toujours dans le cadre de cette solidarité territoriale, manifester notre engagement en faveur d'un secteur stratégique pour notre département : le tourisme qui représente 5 milliards d'euros sur les 20 milliards d'euros du produit intérieur brut des Alpes-Maritimes ; 160 000 emplois dépendent du tourisme. Les subventions accordées à la modernisation du palais des congrès de Cannes et celui de Nice participeront à cette logique visant à soutenir l'emploi.

De même, la réalisation de la jetée Albert Edouard à Cannes contribuera au développement de l'activité touristique. La rénovation urbanistique du port de Nice émettra aussi un signal touristique fort de la rénovation de tout le cœur historique de la ville de Nice.

Deuxième pilier de ce plan de relance après cette solidarité territoriale :

2 - Le défi de la jeunesse

Ce plan de relance souhaite aussi servir de catalyseur à ceux qui forgeront les Alpes-Maritimes de demain. Naturellement la jeunesse y occupe, mes chers collègues, une place essentielle. Nous avons voulu tout simplement faire le pari de la jeunesse.

Pour les collégiens d'abord, c'est bien normal, nous assumons ici la poursuite du plan « collèges avenir ». Quatre-vingt-dix-neuf chantiers seront lancés, accélérés ou relancés dans les collèges pour un montant de 137 M€.

J'évoquerai ainsi la forte dynamique qui inspirera, aux côtés des bâtiments directement liés à l'enseignement, la réalisation d'équipements sportifs : le gymnase de La Trinité, de Roquebillière, de Vallauris, de Capron à Cannes, ou l'achat du complexe Peugeot à Saint-Roch pour le collège Giono.

Pour les étudiants ensuite, parmi les huit chantiers que nous ouvrirons en matière d'enseignement supérieur, pour un montant de 108 M€, le plan de relance permettra enfin la réalisation du campus STIC à Sophia-Antipolis. Nous l'attendions depuis longtemps. Nous disposerons bientôt, notamment grâce au plan de relance, grâce à l'abondement des crédits de l'Etat et, nous l'espérons, de la Région - j'ai écrit en ce sens au président VAUZELLE - des moyens pour lancer ce grand projet attendu par l'Université, par les chercheurs, par les entreprises de la technopole.

Au total, l'université de Nice Sophia-Antipolis bénéficiera d'un concours du Département de plusieurs millions d'euros avec des opérations phares comme l'aménagement de Saint-Jean-d'Angély.

Nous accompagnerons également les grandes écoles dans leurs ambitions territoriales ; je pense notamment au CERAM, à l'extension de l'EDHEC ou à Sciences-Po Paris à Menton.

Pour les jeunes d'abord mais, au-delà, pour toutes les générations, nous avons voulu préserver la vie culturelle et sportive.

S'agissant de la politique culturelle, après les importants succès de 2008 pour nos événements culturels, je vous propose de renouveler cette année encore les « soirées estivales », « c'est pas classique », « 06 en scène » qui ont rassemblé 352 000 personnes avec des programmes présentant une grande diversité et beaucoup d'originalité.

Dans le domaine du cinéma, l'action du Département dans le cadre du fonds de soutien a déjà porté ses fruits par la multiplication des tournages réalisés sur le territoire départemental. Cette action sera reconduite pour 700 000 €, c'est là aussi un secteur stratégique pour l'emploi et pour l'image des Alpes-Maritimes.

Notre politique en faveur du sport, de la jeunesse a permis ou a contribué à l'organisation de nombreux événements sportifs de très grande dimension en 2008 ; je pense en particulier au marathon des Alpes-Maritimes qui a rassemblé plus de dix mille participants et s'est placé dès sa première édition à la deuxième place des marathons de France après celui de Paris. Nous poursuivrons notre action en faveur du milieu sportif.

Troisième pilier de ce plan de relance après la solidarité territoriale et le défi de la jeunesse :

3 - Le pari de la croissance verte

La croissance verte c'est un défi économique, un défi environnemental, tout simplement un enjeu vital pour l'humanité. Chaque euro consacré au développement durable sera un euro investi à la fois dans la préservation de l'environnement mais aussi dans la création des emplois du futur. Deux cent sept opérations dans ce plan de relance représenteront près de 99 M€ investis directement ou générés par notre intervention dans ce domaine où l'innovation naturellement occupe une place essentielle.

Le premier de nos devoirs en matière environnementale sera d'apporter la sécurité à nos populations et notamment de sécuriser le fleuve Var. C'est une condition indispensable de l'opération d'intérêt national Eco-vallée. Dans cet esprit, nous débuterons les travaux de confortement des digues du Var dès le second semestre.

Le deuxième devoir le plus élémentaire est de mieux gérer les déchets et les rejets produits par l'activité humaine. Là encore, je mentionnerai la construction extrêmement innovante et exemplaire par le SMED d'un centre de valorisation organique des ordures ménagères et d'un centre de tri sur le site de la commune du Broc et sur le site de Massoins.

Autre exemple : le Département va soutenir fortement les communes du littoral et du haut pays afin de construire de nouvelles stations d'épuration, notamment à Puget-Théniers, à Valdeblore ou à Menton.

Nous poursuivrons aussi la mise en place du schéma départemental des pistes cyclables : Cantaron - pointe de Contes, RD 534 à Sophia, piste des carriers dans le lit du Var.

Nous relancerons des projets à forte plus-value environnementale : sentier du littoral à Nice, sentier du littoral au Cap-Ferrat, zone marine protégée à Cagnes-sur-Mer.

Enfin, je vous annonce la création, dans le cadre d'une action pilote d'insertion, de plus de cent emplois aidés qui formeront une brigade verte départementale placée sous l'autorité de Force 06. Cette brigade interviendra dans le cadre des missions aujourd'hui dévolues à Force 06, elle interviendra également dans les quatorze parcs départementaux que compte notre département.

4 - Les équipements de solidarité

L'engagement social porté à presque 500 M€ de notre budget de fonctionnement sera accompagné aussi d'un effort extrêmement conséquent en matière d'investissement. Nous le ferons pour la santé en poursuivant l'appel à projets santé qui a permis au cours des trois dernières années d'offrir à la recherche médicale et notamment à la recherche contre le cancer, d'offrir à nos grands établissements hospitaliers, qu'ils soient publics ou privés, des équipements à la pointe du progrès. Nous sommes le seul département à avoir lancé cet appel à projets, nous le poursuivrons et nous l'amplifierons cette année.

Quatre-vingt-cinq chantiers seront conduits dans le cadre des équipements de solidarité pour 323 M€.

Nous le ferons aussi en faveur des équipements d'hébergement des personnes âgées, des équipements des personnes handicapées également, des structures d'accueil pour la petite enfance.

5 - Le soutien aux entreprises

Enfin, le plan de relance soutiendra le dynamisme et l'innovation de nos entreprises. Nous serons amenés au cours des semaines à venir à mobiliser un plan direct pour l'économie de ce département, mais d'ores et déjà je vous propose dans ce budget de créer à la fois un fonds départemental pour l'innovation et la compétitivité afin de soutenir les huit pôles de compétitivité de notre département, et un fonds départemental pour le développement économique. Ces deux fonds seront dotés de plus de 7 M€ de crédits. Le premier pour les pôles de compétitivité, pour la recherche, pour l'avenir ; le second pour soutenir, aider, accompagner nos petites entreprises et notamment les structures artisanales ; vous le savez, notre département compte sur son territoire aujourd'hui près de 26 000 entreprises artisanales qui représentent 32 000 emplois, elles méritent d'être soutenues et nous les soutiendrons par la création de ce fonds.

A ce stade de présentation de notre budget, de présentation de cet ambitieux plan de relance qui, j'en suis convaincu, permettra à l'économie azurée de traverser la période difficile qu'elle connaît, je voudrais répéter, et vous m'excuserez pour ce caractère un peu redondant, mais je voudrais aujourd'hui de cette tribune répéter le message que j'ai déjà lancé aux chefs d'entreprise et aux professionnels de l'immobilier de ce département.

Je les invite à la responsabilité ; responsabilité des entreprises qui, au cours des années passées, ont trop souvent abusé des trop-pleins de commandes publiques pour augmenter fortement, trop fortement leurs prix. Nous constatons depuis quelques jours, depuis quelques semaines, des baisses de prix allant quelquefois jusqu'à 50 % dans les appels d'offres. C'est bien, c'est considérable, c'est la preuve que certains étaient allés trop loin au cours des années écoulées.

Certains comportements du passé, je n'hésite pas à le dire, ne doivent plus jamais voir le jour car ils mettent en péril toute notre économie. Je dis aussi aux professionnels de l'immobilier et

même aux particuliers que le marché de l'immobilier actuel ne doit pas rester figé, il ne peut demeurer dans cette situation d'attentisme, les prix doivent baisser et ils doivent le faire vite, c'est une nécessité pour faire rebondir le marché.

Notre engagement ne peut en effet être solitaire. Il doit s'inscrire dans un véritable partenariat équilibré où, comme dans une équipe, chacun prend sa part de l'effort collectif.

Mes chers collègues, vous connaissez désormais les grands axes d'engagement de notre budget, vous connaissez aussi nos craintes en matière de recettes, la toile de fond ne vous est plus étrangère. Il me reste à vous présenter nos propositions pour résoudre cette difficile équation budgétaire.

Ces propositions sont pragmatiques, elles tournent le dos aux idéologies, elles ne reposent pas sur des postulats, elles n'opposent pas relance par l'investissement à relance par la consommation ; elles additionnent tout simplement, sans tabou, des solutions multiples, diverses, courageuses et difficiles qui s'offrent à nous.

Je vous proposerai donc quatre grands axes pour équilibrer notre budget :

- un plan d'économies sur nos dépenses de fonctionnement
- une nouvelle gouvernance territoriale
- la mobilisation de l'emprunt
- un effort modéré pour le contribuable départemental.

Un plan d'économies

Au moment où la crise frappe notamment les plus fragiles, les collectivités publiques doivent donner l'exemple pour fournir un effort exceptionnel, pour gagner encore plus en efficacité et, au-delà, en compétitivité. C'est une obligation à l'égard des Azuréens, à l'égard de notre territoire.

J'ai demandé au directeur général des services, Pierre BAYLE, et à l'ensemble de l'administration départementale, que je salue et que je remercie pour la qualité de la préparation de ce budget et pour son engagement au service de l'intérêt général, d'être particulièrement attentifs à cet impératif catégorique d'économies budgétaires. Je suis conscient de la difficulté de la tâche car les marges sont faibles, cette maison a toujours été gérée avec une grande rigueur. Nous ferons des économies dans le fonctionnement de notre administration, dans nos relations avec certains de nos partenaires extérieurs. Vous me permettez à ce stade de donner quelques exemples qui montrent l'ampleur des efforts que je vous propose et que je vous demande d'accomplir.

Dans le fonctionnement des services d'abord : moins 12 % de diminution du budget consacré aux moyens généraux ; moins 1 100 000 € sur les dépenses de communication et de protocole, soit moins 20 % ; cent véhicules de moins dans le parc automobile départemental, soit un sixième de la flotte ; moins 2 M€ pour la fourniture et les services pour l'administration générale ; moins 700 000 € pour l'entretien et les travaux dans les bâtiments départementaux ; dans le cadre de nos relations avec nos partenaires extérieurs, moins 500 000 € pour les manifestations.

Nous demanderons aussi, je le dis, un effort aux organismes associatifs bénéficiant de plus de 23 000 € de subvention, c'est-à-dire ceux qui sont conventionnés. Il n'y a aucune raison, en effet, que les efforts de rigueur que nous nous assignons ne soient pas partagés par certains de nos partenaires extérieurs qui constituent souvent des structures extrêmement importantes avec des budgets dépassant le million, voire la dizaine de millions. Je veux vous dire que ces structures

représentent 5 % des associations, pour un montant de subventions qui couvre 90 % du budget aux associations.

Pour autant, et j'insiste là-dessus parce que j'entends déjà les remarques, nous n'avons aucune intention de porter atteinte ou de pénaliser le tissu associatif, bien au contraire. Nous mesurons la force du tissu associatif, nous mesurons son rôle social notamment, nous mesurons le rôle des bénévoles qui au quotidien œuvrent au service de l'intérêt général. Avec 41 M€ de subventions, nous resterons, et de loin, le premier partenaire du monde associatif.

Il conviendra également de veiller à définir une meilleure approche de l'intérêt départemental vis-à-vis de certains organismes extérieurs que nous subventionnons.

Ainsi, je vous propose aujourd'hui d'envisager au cours de cette année l'intégration dans les services départementaux du syndicat Sophia Alpes-Maritimes ou de l'Agence départementale de la danse et de la musique (ADEM). Il faudra par ailleurs, et je vous le proposerai aussi, recentrer l'Agence des déplacements et de l'urbanisme (ADAAM) autour des seules problématiques liées à l'urbanisme, l'aspect transport rejoindra la direction unique mise en place avec la communauté urbaine.

Deuxième source d'équilibre pour ce budget : **une nouvelle gouvernance territoriale.**

Je me suis fixé comme objectif de faire diminuer le budget des ressources humaines de plus de 4 M€ en 2009. Pour cela, je vous demande de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux de fonctionnaires territoriaux. Pour autant, il est hors de question de sacrifier la qualité du service public, nous bénéficions de cette qualité au quotidien et, je l'ai dit et je le répète, nous avons une administration efficace et performante et nous la maintiendrons à ce niveau d'excellence. Nous procéderons simplement à un certain nombre de redéploiements, d'ajustements utiles et nécessaires, car nous savons bien que certains secteurs nécessitent des renforts alors que d'autres se trouvent en sureffectif.

Mais je crois surtout à la nécessité de fonder une nouvelle gouvernance pour les grandes collectivités de ce département, reposant sur la mutualisation des forces et des moyens. Nous venons de nous inscrire résolument sur cette voie en créant avec Christian ESTROSI une direction unique des transports entre la communauté urbaine Nice Côte d'Azur et le conseil général. Nous devons aller plus loin. Je demanderai demain que l'on conduise la même mutualisation entre les directions de moyens du SDIS et du conseil général, comme je demanderai aussi à ce que l'on étudie toutes les voies de rapprochement de ces mêmes services entre la communauté urbaine, les communautés d'agglomération ou de communes qui le souhaitent, et le conseil général.

Troisième source d'équilibre : **la mobilisation de l'emprunt.**

Je vous demanderai de voter un montant d'emprunt de 234 M€ pour nous permettre là aussi de nous engager dans le plan de relance.

Ce montant est tout à fait compatible avec la capacité d'emprunt de notre collectivité. Il nous permet surtout de doter notre département de grands équipements qui auront une durée de vie très longue et dont il n'est pas illégitime d'étaler le paiement dans le temps.

Enfin je vous demanderai, et c'est sans doute le point le plus difficile, **un effort modeste pour les contribuables.**

Nous aurons besoin cette année des efforts de tous : des élus, du monde économique, des entreprises mais aussi, je le dis, de nos concitoyens que nous allons solliciter pour la première fois depuis fort longtemps. Pendant plus d'une décennie, notre collectivité s'est singularisée sur le plan fiscal par rapport aux autres départements de France, nous n'avons pas augmenté la pression fiscale depuis 1997 ; nous sommes les seuls avec le département du Val d'Oise à avoir engagé cette politique de stabilité sur une aussi longue période. Les taux de taxe professionnelle et de taxe d'habitation ont même été baissés de 12,6 % en 2001 sous la présidence de Charles GINESY. Christian ESTROSI, vous le savez, a fait dès sa prise de fonction en 2003 le choix de la fiscalité zéro et il a toujours maintenu son engagement, votre engagement.

Compte tenu de la baisse importante des droits de mutation, de notre engagement social très fort et de notre volonté résolue de bâtir un plan de relance ambitieux, je vous demanderai d'accepter d'augmenter les taux de fiscalité de 15 %. Ce sont ainsi 45 M€ supplémentaires que nous apporterons à l'économie départementale pour agir, malgré la crise, en faveur de notre territoire et de l'emploi des Azuréens.

Cette hausse de la fiscalité, mes chers collègues, bien évidemment ne me satisfait pas, ne nous satisfait pas. Elle s'impose malheureusement comme l'évidence de cette équation rendue impossible par la chute des droits de mutation, mais l'effort demandé à nos concitoyens est modéré au regard d'éléments comparatifs dont nous disposons.

Entre 2001 et 2008, le département des Bouches-du-Rhône a augmenté sa fiscalité de 37,9 %. Le département du Nord (ce sont des départements qui, comme nous, comptent plus d'un million d'habitants) a augmenté sa fiscalité de 41,7 %. Les Côtes d'Armor, dont le président Claudy LEBRETON, socialiste, préside l'Association des départements de France, a augmenté de plus 24 % et il augmente cette année de plus 14 %.

Cette augmentation exceptionnelle de 15 % doit être perçue avec recul et sérénité. Je rappelle qu'après ceux des Hauts-de-Seine, nos taux de fiscalité sont les plus faibles de la strate des dix-neuf départements comptant plus d'un million d'habitants. La moyenne actuelle de nos taux s'élève à 6,47 % alors qu'elle est de 11,63 % pour la moyenne de ces départements ; nous sommes presque à la moitié.

J'ajoute que l'augmentation de la fiscalité ne touchera pas les foyers les plus modestes puisque 100 404 redevables bénéficient d'une exonération totale de la taxe d'habitation.

Cette hausse, mes chers collègues, représentera en moyenne 3 € par mois pour un foyer de locataires.

Mes chers collègues, en terminant mon propos, je voudrais m'adresser aux habitants des Alpes-Maritimes.

Dans quelques instants, les représentants de l'opposition vont expliquer qu'il ne faut pas augmenter la fiscalité et qu'il fallait soutenir la consommation. Avec mes collègues de la majorité, nous avons longuement débattu, réfléchi aux choix budgétaires qui sont proposés au vote des conseillers généraux. Nous ne sommes pas des fétichistes de l'augmentation des impôts. Depuis dix ans, je le répète, nous avons démontré que notre collectivité non seulement n'augmentait pas les impôts mais qu'elle savait les baisser lorsque la prospérité de notre département le permettait.

Aujourd'hui, notre pays, notre département sont confrontés à une situation exceptionnelle et nos ressources enregistrent une forte chute. Nous nous sommes imposé, élus et services, des économies importantes ; elles ne suffiront pas. L'alternative était simple : choisissons-nous la stabilité fiscale en réduisant de nombreuses aides aux collectivités locales, aux associations, aux particuliers, ou demandions-nous à nos concitoyens un effort mesuré, raisonnable, pour nous permettre de muscler nos investissements, de multiplier les commandes aux entreprises et tout simplement de mobiliser toutes nos énergies pour sauver l'emploi ?

Si nous avons fait ce choix, c'est parce que nous avons le sentiment, la conviction et je dirai même la certitude qu'il conjugue efficacité d'économie et efficacité sociale. Nous soutenons une économie fragilisée et nous sauvons des emplois. Mais nous allons aussi injecter 30 M€ supplémentaires de pouvoir d'achat, plus que ce qui était fait en 2008, dans l'action sociale et dans les transports collectifs.

Au moment où nous demandons cet effort aux contribuables, je veux avec mes collègues vous donner la garantie que chaque euro sera dépensé pour l'avenir de notre département avec le plus grand souci de rigueur, pour combattre la crise, soulager les détreffes et garantir à chacun de nos concitoyens sa liberté de trouver en toutes circonstances un emploi.

Je vous remercie.

La parole est à M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire nous avait donné les grandes lignes du budget qui nous est proposé aujourd'hui et que vous venez de décrire de façon approfondie.

Un constat de la situation et de ses conséquences que nous partageons pour l'essentiel, mais avec un point de vue très différent sur les causes de cette situation.

Vous les réduisez aujourd'hui comme hier à un dysfonctionnement momentané du système capitaliste trouvant son origine aux Etats-Unis. Pour nous, il s'agit de la nature même de ce système fondé, ici comme aux Etats-Unis, sur la course au profit financier au détriment de la prise en considération des besoins des hommes.

Une différence d'appréciation de taille et qui a naturellement conduit la majorité gouvernementale à laquelle vous appartenez à retenir des interventions qui, loin de constituer une rupture avec ce que nous vivons, n'ont d'autre but que de perpétuer le système.

Il suffit pour s'en convaincre de noter, une fois encore, l'absence de réelles dispositions destinées à soutenir le pouvoir d'achat des familles, notamment des plus modestes, tandis que les institutions bancaires (et je parle au niveau national) se trouvent gavées de moyens qu'elles s'attachent à faire fructifier sans rien changer ou presque à leurs pratiques antérieures.

Et que dire du traitement infligé aujourd'hui et promis demain aux collectivités, y compris aux conseils généraux, dont vous avez souligné il y a un instant le rôle important. C'est oublier que ces collectivités, la nôtre comme les communes, leurs groupements et le conseil régional jouent un rôle irremplaçable aussi bien sur le plan de l'économie et de l'emploi que dans le domaine de l'accompagnement social. On est loin, dans la réalité, de la caricature du millefeuille inefficace et dévoreur de moyens financiers qui sert à justifier les propositions du rapport BALLADUR, ou encore de l'annonce faite par le président de la République de supprimer la taxe professionnelle que

même l'Association des maires de France ne juge possible que si elle est remplacée par un impôt sur l'activité économique qui garantisse un lien fiscal entre l'entreprise et le territoire, préserve l'autonomie financière des collectivités et le maintien d'un équilibre entre la fiscalité des ménages et celle des entreprises. En quelques mots, tout le contraire de ce qui est envisagé.

La structure même du budget que vous nous soumettez s'inscrit dans cette logique.

Les qualificatifs que vous lui attribuez, je cite : « une réponse forte à une situation exceptionnelle, une réponse renforcée dans le domaine de la solidarité et de la prévention des exclusions, un plan de relance pour soutenir l'économie azurée », sont loin d'être confirmés par les chiffres.

La baisse très importante de nos recettes : il est vrai qu'elle trouve pour l'essentiel son origine dans la brutale diminution des droits de mutation consécutive à la crise : près de 72 M€ en moins, et peut-être davantage. C'est une somme considérable. Mais combien de fois, M. le Président, ne vous a-t-on alertés, vous et votre majorité, sur le caractère aléatoire de cette ressource. Au lieu de l'enthousiasme que vous manifestiez chaque fois que l'Etat nous transférait une compétence, soi-disant à l'euro près mais sans que jamais cet engagement ne soit respecté, vous auriez dû, comme nous vous le demandions, résister et ne pas accepter ces transferts, et surtout pas à ces conditions dommageables pour les finances du Département, ce qui permet aujourd'hui au président de la République de déclarer triomphalement « je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts » et à votre majorité départementale d'être obligée de les augmenter à sa place.

Car, en définitive, si les 72 M€ de perte des droits de mutation nous font gravement défaut, c'est que la compensation financière de l'Etat pour les compétences transférées s'accompagne d'un déficit très fort qu'il faut combler et qui ne cesse de croître ainsi qu'en attestent quelques exemples significatifs relevés dans le présent budget.

Contrairement à ce que vous affirmez, la part principale de la TIPP, qui est de 76 M€, est loin de couvrir les allocations RMI/RSA et le solde du RMA qui s'élèvent ensemble à 86,5 M€. Ceci signifie que la part complémentaire de la TIPP de 10,5 M€ censée compenser la mise en place du RSA, de l'allocation de parent isolé ainsi que les transferts des personnels des collèges et de la DDE, est déjà consommée par le seul dispositif RMI/RSA. Et ceci alors que les charges des personnels des collèges et de la DDE transférés au Département augmentent, à elles seules, de 7,6 M€.

Pour l'APA dont la montée en charge nous conduit à majorer nos engagements de 12 M€ après les 7,5 M€ de 2008, ce dont nous nous félicitons par ailleurs, le déficit va se trouver augmenté de 13,6 M€ du fait d'une nouvelle baisse de la participation de l'Etat de 1,6 M€.

Pour le handicap, tout en saluant très sincèrement l'effort qui est réalisé avec une augmentation des dépenses d'environ 6 M€, nous sommes bien obligés de noter que la compensation nationale n'augmente, elle, que de 1 M€ et qu'à l'avenir cette tendance ne fera que s'amplifier.

Pour les routes, un transfert de compétence et de charge que vous aviez ardemment appelé de vos vœux et même devancé, les soutiens de l'Etat passent de 16,5 M€ à 9,2 M€ soit une diminution de 7,2 M€, 44 % de moins !

Quatre exemples qui à eux seuls représentent un manque à gagner de plus de 30 M€ par rapport à ce qu'aurait été un transfert à l'euro près.

Et qui supportera ces charges supplémentaires ? Vous nous l'avez expliqué : essentiellement les familles, grandes victimes de votre budget à travers l'augmentation sans précédent des impôts départementaux. Une augmentation de 15% qui, même qualifiée de modérée ou minimisée par le calcul presque indécent de ce que représente cette charge par jour (pourquoi pas par minute ?), constitue une atteinte supplémentaire particulièrement injuste au pouvoir d'achat des habitants de notre département qui supportent déjà les conséquences d'une crise dont ils ne portent aucunement la responsabilité.

Ces 45 M€ supplémentaires prélevés auprès des familles réduiront leur pouvoir d'achat, augmenteront leurs difficultés. Ils feront défaut à l'économie azurienne et porteront atteinte à une situation de l'emploi qui est mauvaise, ce dont nous ne nous réjouissons pas, et que votre choix de ne plus remplacer que la moitié des départs de personnels du conseil général contribuera à dégrader encore un peu plus.

Un choix qui, s'il ne nous étonne pas en tant que copie conforme de la politique de votre majorité gouvernementale, est tout de même surprenant dans une institution que vous gérez sans partage depuis plus de soixante ans avec la prétention d'être à la fois efficace et rigoureuse (c'est le terme que vous avez employé il y a un instant), notamment en frais de fonctionnement.

45 M€, à comparer à l'effort de seulement 15 M€, c'est-à-dire trois fois moins, demandé aux entreprises qui, nous le savons, seront également épargnées par la plupart des communes et communautés tandis que les ménages supporteront, dans un certain nombre de cas et non des moindres, en plus des augmentations du conseil général, des majorations d'imposition équivalentes en pourcentage mais bien supérieures en valeur absolue.

Au lieu de cette augmentation des impôts départementaux que nous désapprouvons, vous auriez pu rechercher de nouvelles pistes d'économies financières en les accompagnant même d'une amélioration de l'efficacité de nos interventions.

Par exemple, se débarrasser du vrai millefeuille que constitue la politique de soutien au développement des activités économiques. Dix organismes différents qui vont de la SEM SACA à Team Côte d'Azur en passant par la chambre de commerce et d'industrie, alimentés par plus de 6 M€ de subventions diverses et dont on a du mal à mesurer les résultats en termes d'emplois notamment. Convenez qu'il y a là quelque chose à faire et de façon urgente, ceci valant également pour le CICA, et nous avons noté que vous commenciez à vous en préoccuper.

Dans un autre domaine, voir la promotion des stations de ski confiée à d'autres organismes que les syndicats mixtes constitués précisément pour assurer leur gestion et attribuer à ces organismes un financement supplémentaire par rapport à ce que nous apportons aux syndicats mixtes, ne nous paraît pas être la meilleure façon de gérer avec la double préoccupation du résultat et de l'économie.

Et que dire des 3 M€ servant à augmenter le capital d'Habitat 06 pour lui permettre d'acheter, pour un intérêt que nous ne percevons pas, la SEM de la ville de Cagnes. Sans parler du projet de financement de l'acquisition des locaux de l'hôpital Saint-Roch que nous avons appris par la presse, ou des dépenses déjà réalisées ainsi que celles qui sont prévues pour la candidature de Nice aux Jeux olympiques de 2018, que nous avons jugée, en tout cas en ce qui nous concerne depuis le premier jour, comme inopportune dans la situation actuelle et dans la situation notamment qui est faite aux sports de masse dans ce pays.

J'en viens maintenant à l'investissement dont vous faites votre cheval de bataille.

Certes, les investissements sont maintenus à un niveau bien supérieur aux 250 à 300 M€ annoncés un moment. Nous l'avions souhaité et en toute objectivité nous nous en félicitons, avec tout de même quelques bémols et non des moindres.

Parmi les recettes couvrant ces investissements figurent dans ce budget 32 M€ de remboursement anticipé de la TVA au titre du plan de relance. C'est une aubaine que vous nous proposez de saisir. Nous y sommes favorables en notant toutefois que, pour le moment, cette mesure ne concerne avec certitude que le présent exercice. Pour qu'elle ait vraiment un intérêt durable et que nous ne supportions pas l'année prochaine ou plus tard une année blanche au niveau du remboursement de la TVA, et donc que ça ne soit pas un marché de dupe, il est indispensable que dès maintenant, le gouvernement confirme son engagement d'ériger ce système en règle générale. Il convient surtout qu'au lieu d'inclure (et cela se fait) le fonds de compensation de la TVA dans la norme d'évolution des concours de l'Etat et, ainsi, de le faire varier au rythme du taux d'inflation, on continue à le faire évoluer en fonction des investissements effectivement réalisés par les collectivités.

Concernant les investissements proprement dits, nous ne pouvons que regretter la baisse de 6,1 M€ des investissements dans les collèges alors que ceux-ci relèvent de notre compétence. Les investissements concernant l'enseignement supérieur sont en hausse forte, mais l'essentiel est orienté vers des établissements privés tels le CERAM et l'EDHEC où les droits d'inscription, et nous sommes intervenus à plusieurs reprises à ce sujet, sont prohibitifs. Est-ce là nous recentrer sur nos compétences premières ?

De la même façon, l'augmentation de 9,25 M€ des moyens consacrés à l'accueil des personnes âgées, qui est une bonne chose, profite pour l'essentiel à des structures privées, déjà largement dominantes dans notre département, appartenant à des grands groupes financiers qui n'hésitent pas aujourd'hui plus encore qu'hier, à déménager des lits du haut et du moyen pays sur le littoral, beaucoup plus rentable. Si nous ne prenons pas rapidement des mesures dans ce domaine, ces territoires vont se trouver vidés d'établissements qui répondent aux besoins des personnes âgées mais qui contribuent aussi à l'emploi local et à l'équilibre des territoires.

En ce qui concerne les routes, la diminution de plus de 14 % des moyens d'investissement ajoutée à la baisse de 2 M€ des moyens de fonctionnement consacrés aux réseaux et infrastructures, ne va dans le sens ni du nécessaire entretien du réseau routier départemental, ni de la poursuite des programmes en cours (notamment du traitement des points noirs), ni du soutien à l'économie locale. Et ce d'autant plus que les prévisions d'aides aux communes pour leur voirie sont également en diminution de plus de 2 M€ par rapport à 2008. Nous nous interrogeons, surtout après avoir écouté votre discours d'aujourd'hui, sur le déséquilibre qui, me semble-t-il, est en train de se créer au profit de la ville de Nice en ce qui concerne d'une manière générale les aides aux communes. Je ne dis pas que la ville de Nice n'y a pas droit mais tout de même, un certain équilibre avait été institué dans cette assemblée, nous avons le sentiment que les choses changent.

Nous notons en revanche de façon positive les efforts conséquents proposés en matière de transport ferroviaire et de transports routiers collectifs départementaux.

Pour ce qui est enfin du logement, avec la mobilisation de 40 M€, et surtout pour la première fois une inversion des priorités au profit des organismes publics de logement social (au lieu des aides individuelles) qui se voient dotés de 26 M€, nous avons le sentiment que nos demandes souvent répétées commencent à être entendues et que vous semblez admettre aussi, M. le Président, même si vous avez évoqué l'accession à la propriété, que celle-ci ne saurait résoudre à elle seule, comme on nous le disait il n'y a pas si longtemps, le douloureux problème du logement dans notre

département. Pour autant, ces efforts ne sont pas encore à la mesure des difficultés que rencontrent les familles modestes des Alpes-Maritimes pour se loger dans des conditions compatibles avec leurs revenus.

Reste pour nous, dans ce domaine du logement, mais peut-être aborderons-nous la question quand nous discuterons de ce projet, une interrogation sur le rôle d'Habitat 06 qui pouvait avoir sa raison d'être en 2006, et nous avons été favorables à sa constitution, quand l'OPAM n'assurait pas ses missions de façon très satisfaisante, pour être gentil, mais dont nous ne percevons pas aujourd'hui la pertinence, sauf si se met en place à l'échelle du département une réelle synergie entre les opérateurs publics du logement social en matière de réhabilitation (c'est l'essentiel du programme) mais aussi en matière de construction de nouveaux logements.

Permettez-nous, pour terminer, de regretter qu'au cours de cette session consacrée aux actions de notre collectivité, vous n'avez pas jugé utile d'aborder la question des réformes profondes dont sont menacées nos collectivités et, par voie de conséquence, les actions qu'elles mettent en œuvre, très souvent, contrairement à ce qui est dit et répété, de façon complémentaire au service des habitants.

Voici les raisons qui, tout en restant constructifs, nous conduiront, et vous n'en serez pas surpris, à voter contre le budget que vous nous présentez.

Merci de votre attention.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE.

M. Le Président.- M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- M. le Président, mes chers collègues, après deux débats d'orientation budgétaire, le premier le 13 novembre et le second le 22 janvier dernier, notre séance initialement prévue le 19 mars a été avancée de vingt-quatre heures et se tient aujourd'hui 18 mars. Lors de notre dernière commission permanente, vous aviez justifié ce changement par le souci de prendre en considération la journée de grève et de manifestation prévue demain jeudi. Dans un premier temps, je fus un peu étonné de cette soudaine sollicitude à l'égard du mouvement syndical, car vous nous avez habitués au contraire à des déclarations plutôt inamicales à son égard, assorties d'appels répétés à la restriction du droit de grève comme ce fut le cas encore récemment lors du conflit à la SNCF à propos des TER.

Alors je me suis interrogé, je me suis dit que ce n'était peut-être pas le bon motif. Puis, je me suis rendu compte qu'était inscrit à l'ordre du jour de la séance le vote du budget, et donc inéluctablement la proposition de hausse des impôts.

Poursuivant la réflexion, je me suis souvenu que vous aviez annoncé que le 18 mars à 11 h, le Comité national olympique et sportif français rendrait son verdict pour la désignation de la ville représentant la France pour les Jeux olympiques d'hiver de 2018, ce qui, quel qu'en serait le résultat, allait forcément accaparer la scène médiatique, et ainsi votre hausse d'impôts serait passée quasiment inaperçue !

C'était pas mal vu, mais le CNOSF a rendu public son rapport préparatoire dès le 12 mars et, du coup, même si on garde espoir que Nice sera lauréate, le suspense a baissé d'intensité et le scoop a fait long feu.

C'est donc dans un contexte un peu plus détendu médiatiquement que nous abordons ce débat concernant le budget primitif 2009 qui est votre premier budget en tant que président de notre assemblée, même si vos responsabilités antérieures font que vous n'avez pas été étranger à l'élaboration des précédents.

Je le disais en introduction, nous avons eu deux débats d'orientation budgétaire, ce qui est inhabituel, mais rendus nécessaires pour mesurer les effets de la crise qui maintenant est installée durablement. Et, contrairement à ce que l'on dit d'ordinaire, la crise mondiale n'est pas une fatalité. Elle est la conséquence directe des choix politiques opérés pendant plus de vingt ans par les ultralibéraux qui se sont inspirés des théories de l'économiste américain Milton FRIEDMAN et de l'école de Chicago pour qui le marché est tout et la puissance publique rien.

En réalité, cette fameuse main du marché, qu'on dit invisible, est en fait myope. Et cette myopie est en train de coûter très chère, surtout aux salariés qui subissent et vont subir un véritable tsunami en matière de chômage.

Même Mme LAGARDE a fini par entrouvrir les yeux et commence à apercevoir l'ampleur de la crise, elle estime qu'en 2009 le produit intérieur brut reculera dans notre pays de 1,5 à 2 %, soit entre 450 000 et 500 000 emplois détruits, après l'augmentation record de 90 000 chômeurs supplémentaires au mois de janvier.

Dans ce contexte de crise historique du système, les mesures du gouvernement, que vous soutenez, apparaissent notoirement insuffisantes et prisonnières des *a priori* idéologiques du libéralisme.

Ainsi, le plan de relance du gouvernement, axé sur le soutien à l'investissement, est bancal car il lui manque le soutien au pouvoir d'achat. Le refus réitéré par le Premier ministre et le président de la République de soutenir le pouvoir d'achat des ménages relève d'un pur entêtement idéologique. Pourtant, j'avais entendu un ancien candidat à l'élection présidentielle dire qu'il serait le président du pouvoir d'achat. Mais ce n'était qu'une promesse.

Dans un autre contexte, on en serait resté à la polémique habituelle sur les promesses non tenues. Mais là, la situation est exceptionnellement grave, à tel point que même Pierre MEHAIGNERIE, votre collègue de l'UMP, est sorti de sa réserve habituelle pour demander à ce que le gouvernement fasse un geste et au moins suspende le bouclier fiscal protégeant les plus fortunés. Le président de la République lui a opposé un refus catégorique au motif qu'une telle mesure empêcherait le retour des contribuables fortunés réfugiés à l'étranger (de bons citoyens). L'efficacité n'est pourtant pas démontrée. Ainsi, le contribuable Jean-Philippe SMET, dit Johnny HALLIDAY, pourtant ami du président, n'est toujours pas revenu s'installer en France. Cette obstination dans l'erreur est une faute.

Ce dont a besoin maintenant notre pays pour faire face à la crise ce n'est pas un bouclier fiscal pour les plus riches, mais un bouclier social pour aider les plus pauvres.

D'ailleurs, ce manque de lucidité du président passe de plus en plus mal, si l'on en croit les enquêtes d'opinion dont il est si friand : coup sur coup on apprend que 60 % des Français sont mécontents de Nicolas SARKOZY et 62 % jugent la politique du gouvernement mauvaise. Et, plus grave encore pour lui, selon *le Figaro*, 72 % des Français sont fiers de leurs fonctionnaires et 75 % d'entre eux soutiennent la journée de grève et de manifestation de demain.

Je crois que vous aviez senti le mouvement, vous l'aviez anticipé.

Dans ce contexte, le rapport Balladur - dont vous n'avez même pas parlé - apparaît comme anecdotique. D'ailleurs, après mûre réflexion, il a été décidé de poursuivre la réflexion ! C'est souvent le destin des rapports annoncés et remis à grands renforts de communication.

Alors, avec la crise, établir un budget n'est pas, j'en conviens, chose facile. En plus, c'est votre premier. Vous nous présentez donc un budget avec une très forte augmentation des taux des quatre taxes de 15 %. Je dois vous dire que si je m'attendais à une hausse, je ne pensais pas qu'elle serait si forte. En fait, le niveau élevé de l'augmentation des taux est dû à deux raisons essentielles :

- la première est votre imprévoyance qui a été grande dans l'établissement et la réalisation des budgets des cinq dernières années marquées par la hausse spectaculaire des droits de mutation générée par la bulle immobilière. Vous avez dépensé sans compter, rien n'était trop beau. Pourtant, dès novembre 2006, je vous avais alertés en vous mettant en garde contre un retournement possible de la conjoncture qui mettrait en cause les recettes fiscales issues des droits de mutation. Mais grisé par la hausse continue des recettes vous n'en avez eu cure, persuadé comme d'autres que les arbres grimperaient jusqu'au ciel. Votre prédécesseur restera comme le flambeur de la bulle immobilière et celui qui vous aura laissé le soin de présenter les hausses d'impôt.

Il est vrai qu'annoncer deux fois 15 % en deux mois cela faisait beaucoup pour un seul homme.

- la seconde est le carcan du plan de relance. En effet, pour bénéficier du plan de relance, notre collectif doit satisfaire aux critères fixés par le gouvernement qui exige que l'on doive maintenir en 2009 un investissement au moins égal à la moyenne des quatre dernières années. Or, au cours de ces années euphoriques, le niveau d'investissement était important et il vous faut aujourd'hui le maintenir, faute de quoi vous ne bénéficierez pas des 32 M€ du fonds de compensation de la TVA.

Et pour le maintenir alors que les recettes des droits de mutation seront en forte baisse, vous augmentez les taux de 15 %.

Ce sont donc les ménages avec un effort supplémentaire de 59,4 M€, qui vont financer en réalité le plan de relance du Département. C'est une erreur économique majeure car, au lieu d'aider les ménages à consommer pour relancer l'activité des entreprises, on ampute leur pouvoir d'achat, réduisant d'autant les chances de réussite. C'est la concrétisation spectaculaire de l'*a priori* idéologique qui ne jure que par l'investissement et ignore le nécessaire soutien à la consommation des ménages. En gros, on n'utilise qu'une seule jambe, l'investissement, qui de plus marche sur l'orteil de la seconde, la consommation. On a vu des attelages plus équilibrés.

Quand on regarde de près votre budget, la première chose qu'on remarque c'est la sous-évaluation des pertes prévisibles des recettes de droits de mutation. Alors qu'à la page 1 de votre document de présentation, vous dites que l'on a observé une forte cassure dans la perception des droits de mutation avec un manque à gagner de 10 M€ par mois, de novembre à février, par rapport à la même période 2007/2008, vous reprenez comme hypothèse une baisse des recettes de seulement 20 % par rapport à 2008. Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, je vous trouve exagérément optimiste.

Notre voisin le département du Var, qui par ailleurs n'augmente pas ses taux, comme quoi c'est possible, prévoit une chute plus importante qu'il a évaluée à 33,3 % par rapport à 2008, soit quasiment le double de ce que vous prévoyez. J'ai là le tableau qui est visible sur le site du département du Var. La chute est spectaculaire.

De ce point de vue, l'équilibre de votre budget m'apparaît quelque peu précaire, voire artificiel, basé sur une recette largement surestimée.

De plus, en ce qui concerne le fonctionnement, si l'on observe une progression de seulement 0,93 % des recettes réelles de fonctionnement, on observe par contre une progression plus nette des dépenses réelles de fonctionnement de 3,95 %, ce qui fait craindre un retour de l'effet ciseau, c'est-à-dire le moment où les recettes deviendront inférieures aux dépenses et ce dès 2013 si les choses restent en l'état.

Ce n'est pas très rassurant et il y a de quoi être inquiet quand on constate qu'en matière de charges à caractère général, notre département arrivait en 2008 en seconde position, juste derrière les Hauts-de-Seine, avec 139,53 M€, très nettement au-dessus de la moyenne qui s'établissait à 91,27 M€.

Venons-en maintenant à ce qu'auront à payer en réalité les ménages. Tout d'abord, le taux réel d'augmentation qu'auront à payer les ménages est de 17,23 % car à vos 15 % s'ajoutent les 2,5 % d'augmentation des bases. Ensuite, afin de minimiser la hausse, Mme la vice-présidente a déclaré dans la presse que la hausse ne représenterait que 1,5 € par mois et par ménage soit 18 € pour l'année ; vous avez dit vous-même 3 €, il faudra donc vous mettre d'accord, je pense que vous y arriverez.

Je suis désolé de la contredire...

M. Le Président.- Moi c'est par foyer. Cela dépend de la taille du foyer.

M. CUTURELLO.- J'ai pris un exemple type.

M. Le Président.- Nous sommes toujours d'accord, avec Mme GIUDICELLI.

M. CUTURELLO.- C'est un foyer de famille nombreuse que vous avez pris.

Je suis désolé de la contredire parce que d'après les calculs que j'avais faits, qui sont proches finalement des vôtres, un ménage qui en 2008 payait 240 € de part départementale, va payer 276 € en 2009, soit une hausse de 36 € ; on est déjà au double de ce que Mme GIUDICELLI avait annoncé mais, correspondant à ce que vous avez dit, finalement, je pense que les choses sont plus proches de cette réalité. Si en plus on ajoute l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti qui concerne les propriétaires, le ménage qui payait en 2008 pour le même bien 287 €, va en 2009 en payer 330, soit une hausse de 43 €. Si l'on ajoute ces deux seules taxes, on aboutit à une hausse de 79 € pour un ménage propriétaire.

Et si en plus ce ménage habite Nice, à ces hausses vont s'ajouter les 15 % de hausse de la ville dont la part est beaucoup plus importante. Ainsi pour le même bien, le locataire va enregistrer une hausse cumulée de 140 € et le propriétaire une hausse cumulée de 295 €. Les Niçois sont donc soumis au régime de la double peine. ESTROSI plus CIOTTI, cela commence à faire beaucoup en matière de fiscalité.

Afin de minimiser ces hausses, vous citez page 27 le département de la Loire-Atlantique qui aurait augmenté de 28 % le foncier bâti. Renseignements pris, son taux passe effectivement de 6,68 % en 2008 à 8,53 % en 2009, ce qui reste inférieur au 8,68 % des Alpes-Maritimes.

Vous citez également avec gourmandise une supposée hausse de 51,2 % de la taxe foncière à Paris. Cela méritait vérification. C'est vrai que la ville de Paris a augmenté ses impôts de 9 % mais Bertrand DELANOE, après un mandat entier sans hausse de la fiscalité, avait annoncé clairement avant les élections qu'il serait amené à augmenter les impôts, et il a été réélu

M. Le Président.- Nous aussi !

M. CUTURELLO.- Vous aviez annoncé l'inverse, une fiscalité à taux zéro, et là, on a une augmentation d'impôt. C'est, je vous l'accorde assez original, en général, on observe des décisions post-électorales qui surprennent les contribuables comme à Nice, par exemple.

En ce qui concerne la taxe foncière, et là c'est certainement une méconnaissance qui vous a induit en erreur, car comme vous le savez Paris est aussi département et, figurez-vous, il n'existait pas jusqu'à aujourd'hui de taxe foncière, elle a été créée cette année au taux de 3 %, très largement inférieure à la nôtre. Ce qui fait que l'effort fiscal demandé aux Parisiens s'établit globalement à 7 %, à comparer à la situation des contribuables niçois qui, eux, subissent une hausse de la ville et du département de 15 %, soit le double. A vouloir trop prouver, on prend le risque d'être démenti.

Cette mise au point effectuée, venons-en à certains de vos choix budgétaires qui sont soit inopportuns, soit contestables.

Il en est ainsi de votre décision de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, imitant en cela la politique malthusienne du gouvernement en la matière. Ce seront autant de postes et donc autant d'emplois supprimés dans un moment où l'on vient d'observer en 2008, avec 15 %, la plus forte hausse du chômage dans notre département. Il y a dans ce domaine une persistance dans la volonté de réduire les moyens humains de la puissance publique dans tous les domaines : l'éducation, la santé, les collectivités, les services publics en général, qui est une faute économique en temps de crise.

En ce qui concerne le logement, si vous augmentez substantiellement les crédits prévus, c'est pour les consacrer presque exclusivement aux opérations de réhabilitation ainsi que de rénovation urbaine sous l'égide de l'ANRU, au détriment du financement de la production de logements sociaux nouveaux.

S'il faut faire un effort pour améliorer des logements existants, il est par contre très contestable de ne quasiment rien prévoir pour soutenir la construction de logements sociaux qui manquent si cruellement dans notre département.

De plus, en ce qui concerne l'ANRU, vous le savez, les plus vives inquiétudes s'expriment régulièrement quant à la pérennité des financements de l'Etat. Il est également inopportun d'engloutir 3 M€ dans Habitat 06 pour acheter la SEM de Cagnes-sur-Mer qui gère deux cents logements. Cette dépense n'apportera aucun logement social supplémentaire.

Le budget de l'action sociale fait apparaître une progression de 6,64 % mais celle-ci est due pour l'essentiel à l'augmentation quasi mécanique de 12,1 % de l'aide aux personnes âgées et de 9,52 % de l'aide aux handicapés. Cela ne permettra pas de rattraper notre retard en matière de dépenses directes d'aide sociale nettes puisque notre département restera encore comme en 2008, avec 425,57 € par habitant, sous la moyenne nationale de 433,71 € par habitant des départements de même strate. Et la prévision de 4 % d'augmentation des crédits destinés au RMI s'avérera malheureusement insuffisante au regard de la crise sociale brutale qui est encore devant nous, et

c'est aussi au regard de celle-ci que la réduction prévue de 6 % des crédits destinés au fonds de solidarité logement apparaît comme incongrue.

En matière d'éducation, si l'on observe une forte hausse des crédits destinés à l'enseignement supérieur reposant sur la programmation annoncée du campus STIC, par contre en ce qui concerne l'éducation proprement dite, on observe une baisse de plus de 8 % des crédits, conséquence d'une réduction des crédits d'investissement destinés à la construction neuve, et ce alors que le plan « collèges » 2004-1010 n'a pas fait l'objet d'une réelle évaluation. C'est vrai que l'an dernier l'effort a été plus important.

Mais il y a en matière d'éducation une mesure que vous avez prise, qui est devenue le symbole de votre politique, c'est l'augmentation du prix des repas à 3 € des cantines des collèges. Vous l'avez décidée le 13 novembre alors que la crise était déjà là, vous l'avez maintenue malgré nos propositions en janvier alors que la crise s'installait durablement. Ainsi, alors que les familles les plus modestes, donc les plus vulnérables, subissent de plein fouet les effets de la crise, au lieu d'utiliser les moyens de notre collectivité pour les aider dans un domaine parfois crucial, vous avez pris une mesure qui contribue à aggraver leurs difficultés. C'est impardonnable.

Mais, malgré tout cela, vous pourriez me dire « c'est facile de critiquer et que feriez-vous ? » Eh bien, je vais vous le dire

En premier lieu, nous n'aurions pas cédé à la démagogie de la baisse d'impôt décidée en 2001, ainsi les recettes des droits de mutation auraient été utilisées à autre chose qu'à combler la baisse de recettes qui s'en est suivie. Nous aurions utilisé différemment la manne des recettes miraculeuses des droits de mutation.

Comme nous vous l'avions proposé, nous aurions utilisé les suppléments de recettes pour lancer un grand plan de construction de logements sociaux pour répondre à l'urgence absolue à laquelle sont confrontés nos concitoyens. Nous aurions initié et contribué à mettre en place un bouclier social avec, en matière de logement, en dessous d'un certain niveau de ressources, la mise en place d'un bouclier logement pour que la charge du logement n'excède pas 30 % des revenus du ménage ; un prix des cantines en fonction des revenus dont le calcul serait basé sur le quotient familial, comme nous l'avions proposé en janvier ; un effort particulier en matière d'hébergement des personnes âgées, avec une politique volontariste de construction des maisons de retraite publiques.

Avec cette autre orientation politique, nous serions aujourd'hui évidemment dans une autre situation, moins pénalisante, et mieux armés pour faire face à la crise. On ne serait pas en tout cas dans l'impasse où se trouve aujourd'hui notre collectivité, obligée d'augmenter fortement les impôts pour satisfaire aux critères du soi-disant plan de relance

Alors, vous l'aurez compris, votre proposition de budget en équilibre précaire, quasiment artificiel, totalement tributaire des soubresauts de la conjoncture particulièrement instable, ne nous satisfait pas. Il est le résultat de votre imprévoyance passée et de vos choix doctrinaux d'aujourd'hui, misant tout sur l'investissement en ignorant le soutien à la consommation. Vous parlez de budget de relance, il s'agit en fait du budget de vos carences.

Nous voterons donc contre.

M. Le Président.- Merci, M. CUTURELLO. M. MOTTARD demande la parole.

M. MOTTARD.- M. le Président, rebondissant sur les propos de mon collègue CUTURELLO, je considère que vous avez décidément beaucoup de chance, enfin votre majorité, vos amis politiques et vous-même puisque, il y a quelques semaines, en conseil municipal, le maire de Nice annonçait la hausse de 15 % des impôts, le jour où l'opposition a choisi de quitter la salle avec perte et fracas, ce qui fait que le lendemain dans les journaux on n'a parlé que de cette affaire-là et pas de la hausse d'impôt, et donc aujourd'hui c'est vrai qu'on peut parier que demain il y aura beaucoup d'explications sur les Jeux olympiques et peut-être peu sur la hausse des impôts présente.

Alors, le moins que nous puissions dire est que la crise dont on a parlé n'a rien à voir avec *les Tartares* de Dino BUZZATI. A peine annoncée, elle était déjà là, développant dans les grandes largeurs toute la panoplie de ses conséquences dramatiques pour l'économie, pour le social ou plus simplement pour la vie quotidienne.

Pour notre collectivité, la crise épouse la courbe descendante de la perception des droits de mutation, droits qui constituaient l'année dernière encore une ressource égale à celle des impôts directs.

Comme le rappelle le document de présentation de votre budget, le produit encaissé est en diminution d'environ 10 M€ par mois par rapport à la même période de l'exercice précédent.

C'est ainsi que vous nous proposez, « au doigt mouillé », mais qui pourrait vous le reprocher, une hypothèse de baisse de 20 % par rapport au BP 2008, soit une recette de 286,4 M€.

Au-delà de la chute des droits de mutation qui est avant tout un indicateur de la crise, celle-ci se propage à toute l'économie azurée avec, comme vous le rappelez dans le document, une chute de la croissance, une explosion du chômage et une montée en puissance logique du RMI. Même si l'aggravation est patente, nous sommes à peu de chose près dans le cas de figure envisagé en janvier lors du débat d'orientation budgétaire. Du coup, l'analyse que nous avons faite à l'époque reste entièrement valable ou presque.

Ainsi nous avons dit, je le rappelle :

« En ces temps de crise et de baisse du pouvoir d'achat, pour nos concitoyens les plus modestes mais aussi pour les classes moyennes, il ne peut pas y avoir une compensation mécanique des pertes sur les droits de mutation par une augmentation des impôts directs. Et cela pour une bonne raison, qui avant tout est une raison sociale : ce ne sont pas les mêmes populations qui payaient les droits de mutation, souvent des non-résidents aisés, on le sait, et celles qui paieront le supplément de fiscalité directe locale. Pour nous, la hausse ne pourra être que modérée et étalée sur plusieurs budgets. »

Ensuite nous avons préconisé de hiérarchiser les politiques en partant du principe que le conseil général doit d'abord être exemplaire sur ses compétences obligatoires quand elles touchent à la solidarité, à l'éducation et au social.

Nous avons ainsi rappelé que si la politique du logement ne fait pas partie de nos compétences obligatoires, elle peut être intégrée dans ce noyau dur car elle participe de la solidarité, du social et surtout d'une urgence.

Suivait une invitation à réduire le train de vie de notre institution.

C'est donc tout naturellement avec cette grille de lecture que nous avons examiné le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui.

Sur le plan de la méthode tout d'abord, nous constatons positivement que vous avez abandonné celle de Coué, du « tout sera quand même possible », pour une évaluation assez rigoureuse des conséquences de la crise sur l'ensemble des politiques du conseil général. Il est vrai qu'en la matière, les nécessités budgétaires facilitent la prise de conscience.

Le résultat méthodologique est honorable, un effort a été fait pour hiérarchiser les priorités comme nous le demandions, même si bien sûr on peut ne pas partager ces choix, et cela d'autant plus radicalement qu'il n'y a pas eu de débat au sein de notre assemblée depuis un DOB où, précisément, rien n'était arrêté.

Ainsi, par exemple, sur la question cruciale de l'augmentation des impôts, deux options s'offraient à nous. Force est de constater que vous avez choisi l'une d'elles sans qu'il y ait eu un véritable débat au sein de notre assemblée. Ainsi, vous avez fait le choix d'une augmentation de 15 % des quatre taxes directes afin d'atteindre un produit fiscal de 404,4 M€ probablement pour des raisons politiques. Chacun sait qu'une augmentation forte est plus facile à assumer hors année électorale qu'une augmentation lissée sur plusieurs exercices. Une hausse qui s'ajoute, ne l'oublions pas, je l'ai rappelé en préambule, aux 15 % d'augmentation de la ville de Nice, même si la presse en a peu parlé.

Même si dans l'absolu vous pouvez légitimement rappeler qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis de longues années, vous avez fait un certain nombre de comparaisons, que la Région PACA avait procédé pendant la même période à d'importantes augmentations, dites-vous bien que tout est dans le contexte, et le contexte aujourd'hui rend insupportable pour les contribuables les plus modestes, et même pour les classes moyennes, une hausse brutale et forte. Car n'oublions pas qu'en matière de fiscalité locale, l'exonération totale touche une population, aux alentours de 15 % pour la taxe d'habitation, qui est beaucoup plus réduite que pour les impôts nationaux comme l'impôt sur le revenu.

De plus, le conseil général n'est pas la ville de Nice et un recours à l'emprunt dans un contexte bancaire plutôt favorable pour les institutions publiques, est une solution qu'il fallait peut-être explorer un peu plus car, comme vous le rappelez dans le document introductif, c'est un moyen d'étaler dans le temps la charge d'investissement à longue durée de vie.

Mais au-delà de cette question de l'augmentation de la fiscalité, et c'est peut-être l'essentiel, quelle politique celle-ci va financer.

Comme je l'ai rappelé précédemment, nous vous avons encouragé à hiérarchiser vos priorités. Après étude du projet de budget, il nous semble à peu près acquis que le périmètre social est maintenu puisqu'il serait en hausse de 4,5 %. Cette option nous semble non seulement judicieuse mais aussi indispensable en période de crise. Cependant, l'intensité de celle-ci est telle que l'on peut se demander si ce sera suffisant.

Ainsi, par exemple, vous conservez les mêmes chiffres au budget malgré une baisse du nombre des allocataires du dispositif RMI/RSA en 2008 pour tenir compte de la progression de leur nombre qui a d'ailleurs déjà commencé lors du dernier trimestre 2008 : plus 2,4 % par rapport à la fin du trimestre précédent. C'est bien mais on peut craindre là une sous-estimation des besoins qui risquent de se développer de façon exponentielle tout au long de l'année, en même temps que la dégradation du marché de l'emploi.

Dans le domaine de l'éducation, le budget des collèges enregistre une baisse par rapport à 2008 tant en investissement qu'en fonctionnement et retrouve un peu plus son niveau de 2007. Et pourtant, les besoins existent ne serait-ce que pour atteindre les objectifs du plan « collèges avenir » et notamment celui des 700 élèves par établissement.

Je voudrais au passage insister, c'est un petit peu annexe mais extrêmement important, sur cette action emblématique de notre collectivité que constituent les « voyages de la mémoire ». En quelques années elles se sont imposées dans le paysage éducatif de notre département. La mémoire n'est jamais superflue, jamais un luxe, elle est un devoir, nous devons continuer à l'assumer sans réduire la voile et j'espère que c'est cela dont il s'agira.

Pour les autres politiques, à l'évidence des efforts ont été faits pour adapter les budgets sans toucher à l'essentiel. Sur ce plan, les responsables des budgets culture et sport ont fait, nous avons pu le constater en commission, un travail particulièrement sérieux.

Pour la culture, j'ai notamment apprécié, vous l'avez rappelé dans votre discours de politique générale, que le budget de crise n'ampute pas trop fortement le fonds de soutien cinématographique qui a la particularité d'être à la fois une action culturelle, une opportunité économique et vous avez rajouté également une action de promotion pour notre département.

Nous notons également une baisse de 12 % des crédits consacrés aux moyens généraux. Réduire de 20 % les frais de protocole et d'une centaine d'unités le parc automobile a peut-être un effet limité sur le budget mais il a une grande importance symbolique aux yeux de nos concitoyens. D'ailleurs dans un même ordre d'idée, le budget de la communication, lui aussi en baisse substantielle, doit à mon sens encore être réduit, c'est la demande que l'on entend, quand on se promène dans la ville en ce moment.

Par conséquent sur le maintien des budgets sociaux, sur le toilettage des politiques non obligatoires et sur la réduction substantielle du train de vie de notre collectivité, nous pouvons affirmer sans langue de bois que nous ne sommes pas loin d'être sur la même longueur d'onde.

Reste, sur cette hiérarchisation des priorités, deux désaccords très importants.

Tout d'abord, la politique du logement. Malgré une certaine réorientation, comme le rappelait mon collègue TUJAGUE, 40 M€ d'investissement cela ne nous semble pas à la hauteur des enjeux, surtout si l'on considère que ce secteur est déterminant en matière de création d'emplois dans notre région. 40 M€ c'est trois fois moins que pour les routes. Et Habitat 06 pourrait notamment, au-delà des deux cents appartements cagnois, monter beaucoup plus vite en puissance.

Mais notre désaccord s'exprime avant tout sur le plan de relance. Avec 400 M€, vous maintenez à un niveau élevé les investissements. En réalité, ce plan pour les Alpes-Maritimes est, et vous le revendiquez, une déclinaison du plan national. Il en a les mêmes défauts. Si l'on s'en réfère au rapport de la Chambre régionale des comptes, on peut même dire qu'il les aggrave. En effet la CRC, en page 10 du rapport d'observations dont nous allons discuter je crois en toute fin de séance, rappelle que le Département présente une forte sensibilité à la conjoncture, due à une structure économique très dépendante de la consommation des ménages : poids important des services, du tourisme et des retraités dans la population du département. Et pourtant, dans un département qui aurait été très sensible à des mesures de relance par la consommation, vous faites financer par les plus modestes et les classes moyennes un plan de relance par l'investissement dirigé principalement en direction du BTP.

Circonstance aggravante - je cite Jean-Raymond VINCIGUERRA en commission - le volet le plus important de ce plan de relance, les routes, 133 M€, est peu générateur d'emplois. Mais surtout, comme vous l'avez rappelé vous-même lors du lancement dudit plan de relance et, avec un certain courage je dois dire, vous l'avez rappelé en séance plénière ce matin, le secteur du BTP n'a pas toujours fait preuve, c'est un doux euphémisme, dans une période récente, d'un grand sens de l'intérêt général, refusant les marchés publics quand la conjoncture leur était favorable, et on va encore revoir cela tout à l'heure en parlant du campus STIC qui est dans ce cas de figure. Comment peut-on aujourd'hui leur faire confiance ? Pensez-vous vraiment, comme vous l'affirmez en page 8 du rapport, que la commande publique à ce secteur va - je cite - créer ou maintenir des emplois ? Du moins à la hauteur de notre investissement et de celui des contribuables de notre département. On peut bien sûr toujours espérer une rédemption suivie d'une conversion, mais admettez que rien n'est moins sûr.

Notre conviction en tout cas est faite, si les 15 % d'augmentation de la fiscalité doivent servir majoritairement à financer ce plan de relance aléatoire, ils ne sont pas justifiés.

En résumé, nous pensons que votre pari est risqué et nous ne partageons pas votre optimisme. Pour nous, je l'ai dit au début de cette intervention, les Tartares sont déjà là et ce n'est pas avec des mercenaires que nous les arrêterons. Je vous remercie.

Me BALARELLO.- Ce n'est pas les Tartares mais les Tatars.

M. Le Président.- Mes chers collègues, nous trancherons ce débat entre les Tartares et les Tatars, manifestement il y a deux positions. En tout état de cause, je préfère m'adresser aux habitants des Alpes-Maritimes.

Je vous ai écoutés avec beaucoup d'attention et c'est vrai que, je répète ce que j'ai dit au départ, je crois que vos propos aux uns et aux autres ne nous ont pas étonnés. Vous nous avez joué le couplet « nous l'avons bien dit », un peu comme Mme Irma, M. CUTURELLO. C'est vrai qu'on peut toujours prévoir qu'un jour, comme ces voyantes qui vous prévoient la mort, cela va arriver à tout le monde, vous prévoyez depuis dix ans la baisse des droits de mutation.

M. CUTURELLO.- Non, depuis trois ans.

M. Le Président.- Elle arrive aujourd'hui, est-ce que cela vous qualifie pour autant comme un gestionnaire exceptionnel qui pourrait prendre les rênes de cette collectivité ?

M. CUTURELLO.- Gestionnaire prévoyant.

M. Le Président.- Je pense que c'est plutôt un argument un peu faible, mais je voudrais malgré ces qualités de voyance que vous vous attribuez, M. CUTURELLO, et de façon très globale, vous dire que je suis quand même un peu surpris par la tonalité de vos interventions.

M. CUTURELLO, j'aurais pu croire à votre sincérité mais il y a quelque chose qui m'a profondément choqué dans la fin de votre intervention, c'est que vous nous avez dit : je vous reproche d'avoir baissé les impôts en 2001. Et, après une démonstration très longue d'ailleurs, j'espère que vous pouvez noter la liberté de parole que vous avez dans cet hémicycle qui est égale à celle de la majorité, mais j'espère que vous ne vous diviserez pas encore un peu plus parce que trois groupes cela fait déjà beaucoup, chaque fois on additionne des temps de parole, c'est peut-être pour vous, plus vous êtes petits, un moyen de parler plus longtemps, néanmoins je voudrais quand même

dire, M. CUTURELLO, que cela a démolit toute votre démonstration. « C'est grave, cela augmente, c'est fort, cela fait peser un poids sur les ménages, il n'aurait pas fallu le faire, il n'y a que vous qui le faites... » Et puis, à la fin, vous nous dites : « mais votre plus grave erreur a été de les baisser en 2001 ».

Alors là, j'avoue que je ne comprends pas. Il aurait donc fallu maintenir pendant huit ans une pression fiscale équivalente à peu près à celle que l'on augmente aujourd'hui, puisqu'une baisse de 12,6 %, quand on est à 100 et qu'on baisse de 15 % c'est plus fort que quand on est à 85 et qu'on augmente de 15 %, vous le savez ; en valeur absolue, la baisse de 12,6 % en 2001 et l'augmentation de 15 % aujourd'hui, c'est exactement la même chose. Et vous nous dites qu'il n'aurait pas fallu la faire ! Donc pendant huit exercices budgétaires il aurait fallu qu'il y ait une pression fiscale plus forte, comme celle qui va arriver aujourd'hui malheureusement, et je le dis bien, malheureusement, ce que vous nous reprochez de faire aujourd'hui, vous auriez voulu le faire supporter aux habitants des Alpes-Maritimes pendant huit ans ! Cela aurait été autant de pouvoir d'achat si je suis votre démonstration. Mais cette baisse du pouvoir d'achat que vous nous reprochez à travers cette augmentation, vous vouliez l'infliger en 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, huit années ! Les chiffres que vous avez cités, qui sont importants j'en conviens, qui vont peser sur les ménages, et j'ai expliqué pourquoi et comment, vous vouliez tout simplement les multiplier par huit !

Ce qui apparaît comme inacceptable pour vous pour une année devait être fait pour huit autres années. Je dis que c'est justement la fierté de cette majorité, la fierté des deux précédents présidents, Charles GINESY et Christian ESTROSI, d'avoir maintenu ce cap de la stabilité, même de la baisse fiscale, je crois que c'est à l'honneur de notre majorité, ce n'était pas une erreur de gestion, bien au contraire, nous nous adaptons, nous ne sommes pas des idéologues, nous sommes des pragmatiques ; vous avez les uns et les autres fait appel aux grandes idéologies, vous avez parlé de Milton FRIEDMAN, de la main invisible sur le marché, M. TUJAGUE a appelé aussi au secours les grandes théories contre le libéralisme... Ce n'est pas le sujet, sincèrement.

M. VICTOR.- C'est pourtant la cause !

M. Le Président.- Et puis le débat entre relance par l'investissement et relance par la consommation, ce n'est pas le sujet, on n'est pas à l'Assemblée nationale. Je vous parlerai de la relance par la consommation, mais comment peut-on relancer par la consommation, sur quelle compétence, M. CUTURELLO ? Vous nous reprochez celle que l'on a faite. Au contraire, je crois que le choix de la modération fiscale qui a été annoncée, Christian ESTROSI l'avait dit à cette tribune en 2003, sous sa mandature il y aura une fiscalité zéro, il a respecté scrupuleusement cet engagement. Nous n'avions pas pris d'autre engagement.

Au-delà de cette contradiction qui me choque et qui finalement démolit tout votre raisonnement et démontre à quel point vous êtes insincère dans votre discours, puisque vous nous reprochez d'augmenter la fiscalité puis vous nous reprochez de ne pas l'avoir fait pendant huit ans, simplement je vais vous parler de Paris parce que je ne veux pas vous laisser dire des contre-vérités. C'est un point essentiel, non pas que je vais trouver dans la comparaison avec les autres départements ou avec la Région des motifs de justification ; les choix que nous prenons ici, nous le faisons sereinement, nous les assumons, ce sont les choix de notre majorité, vous les contestez, c'est normal, nous n'avons pas à les partager avec vous, c'est le rôle de la majorité et de l'opposition, mais je ne laisserai pas dire des contre-vérités.

Un mot sur Paris. Vous l'avez dit, la ville de Paris a cette singularité de conjuguer à la fois ville et département. M. DELANOE est à la fois maire de Paris et président du conseil général de

Paris. Qu'a-t-il fait ? Il a augmenté la fiscalité municipale de 9 % avec des bases qui sont quand même très élevées à Paris. Et qu'est-ce qu'il a fait d'autre de façon beaucoup plus subreptice ? Là, je vous renvoie à la lecture des *Echos*, journal sérieux, et du *Canard enchaîné*, journal encore plus sérieux. Je les cite, cela va éclairer notre assemblée et cela va vous éclairer parce que je crois que vous n'avez pas bien compris ce qui s'est passé.

Les *Echos* :

« Le budget 2009 est pourtant sans équivoque. Le Conseil de Paris a en effet entériné une envolée des taux de 51,2 %. Là où il payait 400 € en 2008, le contribuable parisien devra donc verser cet automne plus de 600 €. »

« Le budget est pourtant sans équivoque. La taxe foncière passera de 7,11 % à 7,75 %. »

Jusqu'à-là, vous avez raison. Chez nous, elle passe de 7,55 % à 8,68 % soit plus 1,13 %.

Ça, c'est la partie visible de l'iceberg DELANOE : 7,11 % à 7,75 %, soit plus 9 %. Jusqu'ici tout va bien, si l'on peut dire, là-bas c'est bien, ici c'est mal, mais je vous laisse à votre contradiction.

« Et, dans un souci de rééquilibrage de la fiscalité parisienne, il sera en outre créé une nouvelle taxe foncière, dite départementale, à un taux très modéré de 3 %. »

Par conséquent, on est à 7,75 % plus 3 %, cela passe à 10,75 %. Ce n'est pas plus 3 %, c'est une taxe à 3 %. Le taux désormais passe à 10,75 %. Chez nous il est à 8,68 %. Je lis toujours les *Echos*, peut-être se trompent-ils mais je ne crois pas.

« Les Parisiens verront donc en réalité la taxe foncière passer de 7,11 % à 10,75 % (la part municipale plus la nouvelle taxe de 3 %) soit une hausse de 51,2 % par an. »

Ce n'est que pour la taxe foncière.

« Et, comme le taux des autres prélèvements augmente aussi, les impôts directs des ménages parisiens, taxe d'habitation et taxe foncière, s'accroîtront globalement cette année de plus de 31 %. »

Ce n'est pas une justification, et d'ailleurs nous n'en avons pas besoin, parce qu'on n'a pas besoin de se comparer aux autres pour décrire et décider ce que nous faisons, nous nous adaptons aux circonstances du département des Alpes-Maritimes. On l'a dit, sans idéologie, on a permis à ce département d'éviter un choc fiscal pendant onze ans. Je crois que c'est remarquable, nous sommes le seul département de France avec le Val d'Oise à ne pas avoir augmenté la fiscalité. Je crois que c'est au crédit de cette assemblée. Vous n'avez pas adopté ces choix mais je crois que tous les contribuables des Alpes-Maritimes peuvent s'en réjouir, pendant neuf ans il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité. Je crois que c'est bien, cela a bénéficié à l'économie départementale. Excusez-moi mais quand vous dites « il n'aurait pas fallu, vous avez été des flambeurs », et en même temps vous nous dites qu'il fallait augmenter plus, il fallait faire plus. Vous avez pointé les quelques baisses qu'il y a dans ce budget. Que fallait-il baisser, M. CUTURELLO, en cette période ? Fallait-il ne rien faire, accumuler toute l'augmentation des droits de mutation, fallait-il les laisser gelés, faire une épargne de précaution, un bas de laine...

M. CUTURELLO.- J'ai dit ce qu'il fallait faire.

M. Le Président.- ... alors que nous les avons injectés dans l'économie au service de l'emploi. Si le chômage a baissé de 14 000 personnes dans le département des Alpes-Maritimes depuis 2003, si nous avons 3 000 Rmistes de moins, n'est-ce pas le résultat de cette modération, n'est-ce pas le résultat de l'investissement ? Ces choix, nous les avons faits délibérément. J'aimerais que vous me disiez ce qu'il n'aurait pas fallu faire. A-t-on flambé les dix mille ménages qui ont bénéficié d'une aide au logement, les vingt mille personnes qui ont bénéficié d'une aide à l'environnement, les huit mille étudiants qui ont bénéficié du prêt au logement, de l'aide à la mutuelle, du prêt pour le permis de conduire ? Gaspillage ou pouvoir d'achat ?

C'est tout simplement un soutien permanent à l'économie. Nous nous sommes adaptés et, aujourd'hui, je le dis, nous faisons le choix de maintenir l'investissement. C'est stupide d'opposer la relance par l'investissement et la relance par la consommation. Nous n'avons pas les moyens au niveau d'un conseil général, mais connaissez-vous les compétences de notre conseil général ? Nous exerçons, et je remercie ceux qui l'ont salué, Patrick MOTTARD et Francis TUJAGUE notamment, notre effort en matière sociale. Est-ce que nous ne respectons pas notre engagement social ? Est-ce que nous ne versons pas l'APA, la PCH, le RMI ? Nous y sommes contraints, nous y sommes obligés, et en plus nous avons des dépenses obligatoires sur l'investissement ! Est-ce que la relance de l'investissement quand on crée des établissements d'hébergement pour les enfants handicapés, pour les personnes âgées, est gaspillage, est-ce que cela s'oppose au pouvoir d'achat ?

C'est une logique absurde d'opposer l'investissement au pouvoir d'achat. C'est l'investissement qui crée l'emploi et, en plus, cela permet à notre département de s'équiper. Je ne comprends pas cette opposition.

En matière de transports, la politique à 1 € a représenté au cours des deux années précédentes 20 M€ de pouvoir d'achat, et nous mettons cette année 10 M€ de plus; cela fera donc 30 M€. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de départements qui font le même effort, et c'est un effort direct pour les ménages parce que le budget des transports pèse sur les foyers. Je ne vois pas comment vous pouvez contester cet engagement. Je note que M. TUJAGUE nous a décerné beaucoup de satisfecit, je l'en remercie, au détour de son propos, je les ai notés : l'APA, il s'en est félicité ; le handicap, il a salué l'effort ; l'investissement, il s'est réjoui qu'il soit maintenu ; la récupération de la TVA, vous avez dit que vous y étiez favorable.

M. VICTOR.- La pérennisation.

M. Le Président.- J'ai peut-être moins noté les critiques, elles étaient là aussi et je vais en dire un mot. Mais, sincèrement, je l'ai dit, ce n'est pas une volonté idéologique d'augmenter les impôts, croyez-le bien. Grâce à la forte poussée des droits de mutation, nous avons équipé ce département et soulagé les ménages ; nous l'avons fait tant que nous le pouvions. Aujourd'hui, nous demandons un rattrapage. Finalement, ce rattrapage correspond à la baisse de 12,6 % en 2001 que vous nous reprochez. On est dans le simple rattrapage, cela veut dire que les taux depuis 1997 sont sur le même rythme, ils n'auront quasiment pas bougé depuis 1997. Là, votre discours est assez politicien, convenu. Est-ce que je vous parle de la fiscalité régionale ? Que dites-vous à M. ALLEMAND quand, depuis 1998, il a augmenté les taux de la Région de 110 % ? 100 % depuis la même période ! Conseil général 1997-2009, taux zéro puisqu'il y a eu moins 12 % en 2001, on rattrape aujourd'hui, allez, plus 1 % si vous voulez, et la Région c'est plus 110 % ! Vous allez me dire que c'est plus faible, mais est-ce une justification ?

Je pourrais parler de la TIPP, la taxe sur les produits pétroliers, à la Région, il y a une part Etat et une part Région, la Région l'a mise au maximum : plus 200 % en 2007 et en 2008. La taxe professionnelle sur deux ans à la Région : plus 69 % sur les entreprises en 2005 et 2006. Les cartes

grises, troisième volet avec la TIPP : plus 58 %. Vous ne critiquez pas, vous n'avez pas les mêmes réflexes là ?

Je suis étonné de cette vision un peu sélective.

Aujourd'hui, quelle est la situation ? On a fait un recensement de la fiscalité dans les départements. Je pourrais vous citer les choix qui sont faits, je ne vais pas le faire. Mais aujourd'hui il y a soixante-dix-sept départements qui augmentent leur fiscalité. Dans les gros départements, le Nord, parti socialiste, plus 41,7 % de 2001 à 2008 ; le Pas-de-Calais plus 43,2 % ; le Puy-de-Dôme plus 15,5 %. Il y a des départements de droite qui ont augmenté aussi, beaucoup plus que nous.

Je crois, M. CUTURELLO, M. MOTTARD, M. TUJAGUE, qu'il serait mieux d'ailleurs dans le cadre de la réforme institutionnelle qui est la nôtre, que nous ayons une action commune pour sensibiliser les pouvoirs publics sur les difficultés auxquelles sont confrontés les départements. Je l'ai fait hier, j'ai rencontré Mme ALLIOT-MARIE, le ministre des Collectivités locales, pour lui dire que les départements de France dans leur ensemble, du fait de la baisse substantielle et très forte des droits de mutation, sont tous confrontés à une situation difficile. J'ai demandé que l'on suspende d'ailleurs la sur-fiscalisation qui affecte le département des Alpes-Maritimes puisqu'on nous prélevait au niveau de la péréquation globale 20 M€ de droits de mutation. Ce sont ces démarches qui me paraissent aujourd'hui plus cohérentes qu'une petite polémique. Sincèrement, je ne la trouve pas justifiée.

Vous avez évoqué les uns et les autres la réforme des collectivités locales. Je partage votre constat. Le département doit rester un pilier institutionnel français. Je crois que c'est la collectivité de la solidarité sociale et territoriale, et ce budget l'exprime bien, et je ne vois pas par quoi on pourrait le remplacer. Quand je vois comment la Région est tellement éloignée de ce département, et combien le conseil général est une collectivité de proximité, je ne crois pas à la pertinence du couple région/département que vos représentants au sein du comité Balladur ont approuvé. Le débat est ouvert, je ne crois pas qu'il soit aujourd'hui le cadre de le poursuivre. Il y aura un débat devant les assemblées parlementaires sans doute à l'automne, je crois que la réalité sera peut-être un peu différente des propositions qui ont été formulées, et c'est normal. Je suis heureux qu'il y ait ce débat. Je ne pense pas que l'on puisse rester dans la situation actuelle et c'est pour cela que, avec Christian ESTROSI, nous avons engagé une réflexion sur la mutualisation des services, c'est pour cela que j'ai insisté dans la présentation de ce budget sur la nécessité de mieux mutualiser nos services avec le SDIS, avec d'autres collectivités. Quand toutes les collectivités font les mêmes métiers, exercent les mêmes missions, je crois qu'il peut être utile de les regrouper, cela fera là de vraies économies d'échelle et cela nous fera économiser du fonctionnement.

Quelques précisions aussi sur des points que vous avez soulignés.

M. TUJAGUE, vous avez parlé d'augmentation sans précédent ; elle n'est pas sans précédent, elle est modérée. Vous avez parlé des transferts de l'Etat qui ne seraient pas compensés ; depuis la loi de 2003, les transferts doivent être compensés à l'euro près, c'est une obligation constitutionnelle, ils sont respectés, mais c'est vrai qu'il y a eu d'autres dispositifs législatifs qui ne prévoyaient peut-être pas les transferts adaptés, et je n'éluderai pas ce débat, vous avez raison de le poser. Sur les routes, le RMI, les TOS nous avons eu un transfert et la Constitution le garantit de qualité. Sur la prestation de compensation du handicap, c'est vrai que nous avons des inquiétudes. Cette prestation a été créée par une loi de 2005, la compensation de l'Etat a été de 8 M€ en 2006, 8 M€ en 2007 et 9 M€ en 2008 pour des dépenses qui étaient moindres. Là, nous en avons bénéficié parce que les dépenses étaient en 2008 à peu près équivalentes, elles étaient beaucoup moins fortes parce que la prestation de compensation du handicap a mis du temps à venir ; ce sont des ressources

qui viennent de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Par contre en 2009, on prévoit 26 M€ de dépenses sur la PCH contre 9 M€ de recettes. Il y a un problème et j'ai saisi le gouvernement sur ce plan parce qu'il n'est pas normal que ce poids soit supporté uniquement par les conseils généraux. Mais il est faux de dire que globalement les transferts ont pesé sur le budget du Département.

Vous avez parlé de notre relation avec le monde de l'économie, vous avez parlé d'un millefeuille. J'ai évoqué moi-même une certaine rationalisation avec la suppression de Sophia Alpes-Maritimes, syndicat mixte qui va être intégré dans les services du conseil général. Nous vous répondons là-dessus, c'est une logique assez claire.

De même, sur la promotion des stations et sur l'aide économique, j'ai reçu ce matin un mail de la CCI me reprochant de trop diminuer le concours du conseil général en leur faveur, nous prenons nos responsabilités en la matière et nous allons dans un sens de rationalisation.

Sur les stations de sports d'hiver, vous avez dit exactement l'inverse de ce qu'on allait faire. On intègre justement la promotion des stations dans les syndicats mixtes, en tout cas pour le plus gros d'entre eux qui concerne les stations du Mercantour. Les crédits de promotion passent de 7 % du chiffre d'affaires des trois dernières années à 5 %. L'effort pour le budget départemental est rationalisé et diminué.

Sur la SEM Habitat 06, je crois qu'il est bon, et vous nous l'avez longtemps reproché, que le conseil général ait un outil en faveur du logement. Il s'en est doté avec la SEM Habitat 06 qui a racheté la SEM de Saint-Laurent-du-Var et qui aujourd'hui rachète la SEM de Cagnes-sur-Mer. Ce sont deux sociétés d'économie mixte qui fonctionnaient très bien, qui disposent chacune d'un parc de trois cents logements. La SEM Habitat 06 aura donc six cents logements, c'est le minimum pour pouvoir engager des démarches de construction. Aujourd'hui, la SEM Habitat 06 est en train de construire trois cents logements, elle va monter en puissance mais, pour le faire, il faut qu'elle ait des fonds propres, un capital, un patrimoine. Les logements de Cagnes-sur-Mer, les logements de Saint-Laurent-du-Var rapportent beaucoup, ce sont des SEM très prospères, et je remercie le maire de Saint-Laurent et le maire de Cagnes de nous les avoir vendues au bon prix d'ailleurs, je rassure leurs contribuables, nous avons eu une négociation acharnée, virile, et je crois que cet outil sera utile comme il sera utile qu'on aide Côte d'Azur Habitat. Là aussi j'ai entendu M. CUTURELLO qui est parti, c'est dommage, dire pendant des années : on n'aide pas assez Côte d'Azur Habitat sur la réhabilitation et sur la vacance. On met cette année 5 M€ de crédits exceptionnels pour justement accélérer les choses en faveur du logement social.

Nous serons donc là aussi au rendez-vous de ces grands défis en matière de logement, en matière d'action sociale, en matière de pouvoir d'achat globalement puisque ces prestations sociales représentent du pouvoir d'achat, et je remercie M. MOTTARD de l'avoir rappelé.

Ensuite, sur les dates de mise en place de cette séance, je rappellerai que j'ai répondu à une demande de M. VICTOR qui souhaitait que l'assemblée plénière ait lieu aujourd'hui pour le laisser demain librement occuper ses obligations politiques et syndicales en tête des cortèges.

M. VICTOR.- Citoyennes avant toute chose.

M. Le Président.- Vous avez quand même beaucoup de culot aujourd'hui de me reprocher d'avoir déplacé une assemblée alors que c'est vous-même qui l'avez demandé !

M. VICTOR.- Je n'ai rien reproché, moi !

M. Le Président.- Je n'ai fait que respecter ce qui avait été demandé lors de la commission permanente. Je crois que nos débats sont transparents, ils sont clairs, ils se font devant la presse et devant les citoyens de ce département, je crois que nous assumons nos responsabilités, nous l'avons toujours fait avec sincérité, avec confiance, avec sérénité. Nous nous adaptons aux circonstances, il y avait un choix difficile à faire : soit couper tous les moteurs de l'économie, arrêter les subventions, est-ce ce que vous souhaitiez ? Arrêter l'investissement, est-ce ce que vous souhaitiez ? Je ne le crois pas quand j'entends vos discours, vous en demandez par ailleurs toujours plus et vous nous reprochez quelquefois d'en faire un peu moins. Nous avons fait le choix de maintenir allumés les moteurs de l'économie départementale, en sollicitant un petit effort du contribuable, et demain, si les circonstances évoluent, si les droits de mutation remontent, nous nous adapterons de la même façon, comme nous l'avons fait en 2001, à la réalité de l'économie départementale. Nous ne sommes pas des dogmatiques, nous ne sommes pas des idéologues, nous sommes là pour servir le département, pour servir les Azuréens, au service de l'emploi et de l'économie.

Je vous remercie.

Maintenant nous allons poursuivre l'ordre du jour et, après ce long débat budgétaire, je passe tout de suite la parole à M. Maxime COULLET, rapporteur général du budget, pour nous présenter le budget.

1. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009

M. COULLET.- Ces chiffres ont été longuement débattus, les lignes de force explicitées. Je vais simplement faire un rappel de tous ces éléments.

Le projet de BP 2009 s'inscrit dans le contexte de la crise économique actuelle, financière et mondiale. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 1 431 M€. Il se caractérise par la mise en œuvre d'un plan de relance de soutien à l'activité et à l'emploi dans le département, en complément du plan de relance du gouvernement.

En effet, le conseil général étant le premier investisseur public, nous avons choisi en 2009 de maintenir pour la quatrième année consécutive un montant d'investissement hors dette de 400 M€. Je rappelle que la dette est de 60 M€ en annuité. Il s'agit là d'un effort sans précédent, eu égard à la conjoncture actuelle, qui permettra de soutenir l'économie locale, notamment au travers du secteur du BTP, des subventions versées aux collectivités locales mais également en faveur des organismes et des aides aux particuliers (l'aide à la pierre, aux énergies renouvelables, etc.).

Ce soutien passe également par nos dépenses de fonctionnement qui s'élèveront à 960,4 M€ hors dette, constituées pour une part non négligeable (50 % à peu près) des aides et prestations versées dans le domaine social de l'insertion. Ces dépenses sont un soutien indéniable aux familles et génératrices d'emplois directs (aide à la personne) et indirects (dans les établissements médico-sociaux notamment).

Les crédits destinés au fonctionnement de l'administration, qui représentent 34 % de nos inscriptions, ont été fortement mis à contribution. En effet, un effort particulier de réduction des crédits ainsi alloués a été réalisé : les moyens généraux sont en baisse de 12 %, les frais de protocole et de communication sont en baisse de 20 % par rapport au BP 2008, alors que dans le même temps, afin de soutenir les personnes les plus fragiles, les crédits consacrés à nos politiques sociales sont en augmentation de 4,5 %.

Les recettes : les quatre recettes principales du Département sont, vous le savez, les droits de mutation qui représentent à peu près le tiers du budget, l'impôt local, un tiers du budget aussi, l'emprunt et le FCTVA.

Les recettes venant des droits de mutation sont en diminution de 20 % - en souhaitant d'ailleurs que cette baisse ne s'accroisse pas davantage - et s'élèveront donc au BP à 286 M€. Si nous voulons garder un emprunt constant depuis l'impôt 2008, c'est-à-dire 234 M€, pris entre ces deux chiffres, l'un en diminution, l'autre constant, l'augmentation proposée est de 15 % des taxes directes locales, ce qui porte le produit attendu à 404,4 M€. En sachant que, et cela a été dit souvent, cette augmentation est la première depuis dix ans dans le département. La dernière augmentation importante, je vous le rappelle, était en 1992 quand précisément les droits de mutation se sont effondrés aussi.

L'engagement de notre collectivité dans la mise en œuvre d'un plan de relance permet de doubler, si l'on peut dire, le fonds de compensation de la TVA puisque se cumuleront le FCTVA 2008 (30 M€) et le FCTVA 2007 (36 M€).

Enfin, une recette de 11,8 M€ est inscrite pour la vente du bâtiment abritant l'EDHEC.

Voici les propositions qui ont été faites, largement commentées et approuvées par la commission des finances, à la majorité, avec 3 voix contre.

Je vous propose donc l'adoption de ce budget.

M. Le Président.- Je vous remercie, M. le Rapporteur général. Le débat ayant eu lieu, nous pouvons passer au vote sur le budget primitif 2009.

Le budget primitif 2009, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « gauche autrement »).

Mes chers collègues, le projet de budget pour l'année 2009 devient, grâce à votre vote et à votre soutien dont je vous remercie, le budget du conseil général pour l'année 2009.

Je passe maintenant la parole à Mme Marie-José BANDECCHI pour le rapport n° 2 portant délibération sur les budgets annexes des ports départementaux.

2. BUDGETS ANNEXES DES PORTS DÉPARTEMENTAUX - BUDGET PRIMITIF 2009

Mme BANDECCHI.- Merci M. le Président.

Ce rapport propose les budgets annexes des ports départementaux répartis en trois chapitres :

- le budget annexe du port de Nice,
- le budget des ports concédés,
- le budget du port de Villefranche Santé.

Suite à ces budgets proposés, la commission du 11 mars a émis un avis favorable à l'exception de trois votes réservés et la commission des finances a émis un avis favorable à l'exception d'un vote réservé.

Je vous propose donc l'adoption des budgets annexes des ports départementaux dont les tableaux financiers sont joints au présent rapport.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Me CONCAS, vous avez la parole.

Me CONCAS.- Bien volontiers, M. le Président.

Quelques commentaires sommaires concernant ce dossier, non pas dans sa traduction comptable puisqu'il ne fait pas difficulté, mais sur les observations liées aux orientations relatives au port de Nice, où nous sont décrites toute une série d'orientations que vous et moi connaissons parfaitement puisqu'elles sont la traduction d'une réunion que nous avons eue au Séminaire avec Christian ESTROSI et, à la faveur de cette réunion, celui qui était président du conseil général à l'époque nous avait indiqué que le résultat des études destinées à permettre la réflexion sur l'implantation d'un port de commerce dans un autre site que celui du bassin Lympia, devait être porté à notre connaissance pour le mois de décembre 2008 ; nous sommes au 18 mars 2009, nous n'avons toujours pas d'éléments significatifs concernant ce dossier, on ne peut pas réfléchir sur les aménagements du port de Nice sans faire l'économie de la connaissance essentielle que nous devons avoir de la possibilité d'implanter un autre port de commerce que celui existant actuellement. Ma question est donc simple : disposez-vous de ces études et, si oui, nous est-il possible d'en avoir connaissance ?

M. Le Président.- Merci. Ma réponse sera tout aussi simple que votre question : non, nous n'en disposons pas à ce jour, les derniers sondages sont en cours.

Me CONCAS.- Avons-nous des délais ?

M. CIOTTI.- J'espère qu'avant la DM1, les résultats seront connus, c'est ce que j'ai demandé en tout cas, parce que c'est vrai que cette affaire dure un peu. Elle démontre aussi des difficultés techniques mais, en tout état de cause, dès que je les aurai, je vous les ferai bien volontiers partager. Mais nonobstant ce débat, l'aménagement du port de Nice tel qu'il vous est proposé dans le rapport et tel qu'il a été proposé lors de la concertation publique, était indépendant de l'aménagement du nouveau port.

Me CONCAS.- Êtes-vous informé du résultat concernant les Jeux olympiques, M. le Président ?

M. Le Président.- Il semblerait que ce soit Annecy qui ait été choisie. Annecy a obtenu 22 voix au premier tour, sur 42 votants. Je n'ai pas les autres résultats.

Naturellement, à ce moment j'exprime ma déception, je crois qu'elle est partagée et je n'ose imaginer qu'elle réjouisse certains d'entre nous puisque je crois que quasiment tout le monde a soutenu cette candidature, y compris le président de la Région. C'est donc une déception collective, j'espère que vous la prendrez comme telle. C'est vrai que c'était une belle opportunité, une belle candidature. Je crois qu'elle a été bien défendue. Nous nous sommes battus contre des *a priori*, contre une certaine vision un peu réductrice. Je crois que notre candidature était sans doute la meilleure candidature internationale. C'est clair qu'elle ne rivalisait pas en termes d'équipements sportifs alpins avec le massif du Mont-Blanc, et nous n'y avons jamais prétendu, mais elle offrait des atouts qui auraient sans doute permis de donner à la France une chance plus importante au plan international, au-delà de l'environnement purement alpin.

Nous avons tenté cette candidature, le conseil général aux côtés de la ville de Nice comme de l'ensemble des communes du département, s'y est engagé fortement. A cet instant, de façon un peu brutale, un peu à chaud, je ne peux, en votre nom à tous, qu'exprimer notre déception, nos regrets, rappeler ce qui a été construit autour de cette candidature, la mobilisation qu'elle a suscitée, l'adhésion de forces et de collectivités qui ne partagent pas les mêmes idées, le combat commun qui a été mené entre le maire de Nice, le président du conseil régional Michel VAUZELLE. Nous étions tous à la même tribune lors d'une conférence de presse à Paris et ce n'est pas très fréquent pour ne pas le souligner, avec Patrick ALLEMAND aussi, pour lancer cette candidature. Bien sûr aujourd'hui et à ce stade, nous sommes tous partagés par un sentiment de déception ; on présentait un peu les choses par rapport à l'évaluation technique qui avait été faite et qui nous paraissait objectivement assez injuste. On savait aussi qu'Annecy disposait de beaux atouts et, personnellement, je me réjouis par rapport à la compétition et par rapport à d'autres choix qui auraient pu être faits, bien sûr le choix du cœur et notre passion c'était Nice mais, dans la mesure où Nice n'a pas été choisie, je crois que le choix d'Annecy est sans doute le meilleur après celui de Nice.

Je leur souhaite bonne chance dans la deuxième étape. J'ai été un peu surpris par les déclarations du président du Comité national olympique, dans un climat un peu particulier de guerre de succession, qui indiquait hier à l'AFP que le Comité national olympique avait été un peu poussé à déposer une candidature mais que la France avait très peu de chances d'être retenue au plan international et que tout cela, finalement, ne servait pas à grand-chose. Je crois que ce n'est pas le meilleur discours que l'on puisse nous offrir pour triompher, mais c'est un sentiment un peu personnel. C'est un monde très particulier qui a ses règles, ses codes, peut-être beaucoup plus compliqué que le nôtre, et Dieu sait si le nôtre est compliqué, mais je crois que là, nous avons aussi affaire à des assemblées extrêmement particulières, dirons-nous.

En tout cas bonne chance à Annecy, et Nice va gagner d'autres défis avec les Alpes-Maritimes.

M. VICTOR.- Peut-on réagir à chaud, M. le Président, s'il vous plaît ?

M. Le Président.- Allez-y.

M. VICTOR.- Merci. Je le dis d'autant plus aisément que, vous le savez bien, depuis le premier jour, nous avons jugé cette candidature inopportune dans le contexte actuel notamment de difficulté. Je peux partager tout à fait la déception du mouvement sportif dont je peux penser que c'était le plus sincère dans cette proposition de candidature. En même temps, je ne partage pas les larmes de crocodile que l'on va entendre des uns et des autres dans les heures qui vont venir, pour qui pour certains c'était l'essentiel, flatter un certain ego, pour d'autres de savoir faire de bonnes affaires sur le dos des contribuables du département au moment où effectivement les familles n'ont pas à supporter des charges supplémentaires comme malheureusement l'augmentation de 15 % de nos impôts que nous venons de refuser à cet instant.

Je le dis d'autant plus aisément que, dès le premier jour, nous avons jugé inopportune une pareille candidature. Merci.

M. Le Président.- M. VICTOR, vous appartenez à un parti qui a souvent joué contre son camp et vous le démontrez une fois de plus.

M. ALLEMAND.- M. le Président, quelques mots pour dire aussi notre déception et notamment en tant que région Provence-Alpes-Côte-d'Azur puisque c'est vrai que c'est une

candidature que nous avons portée ensemble, et on ne pourra pas dire en tout cas qu'il y a eu de ce point de vue un manque de soutien politique puisqu'il y avait une unanimité des grandes collectivités quelle que soit leur couleur politique. Il faudra donc aller chercher certainement ailleurs, un peu plus tard, parce que maintenant l'heure est à la déception, les raisons de cet échec.

Mais cela pose quand même un sérieux problème global qui est le « positionnement » des Alpes du sud, puisqu'on a bien compris dans cette affaire-là que pour la quatrième fois ça sera une candidature des Alpes du nord. Il y avait une autre candidature dans la région, celle de Pelvoux ; la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur était derrière ces candidatures et souhaitait qu'au moins l'une d'entre elles puisse aboutir ; or, c'est une grosse contrariété pour la Région que de voir que les Jeux échappent au massif des Alpes du sud et, une fois de plus, ce sont les Alpes du nord qui représenteront la France dans la grande compétition internationale.

Maintenant, bonne chance à Annecy, mais c'est quand même ici une sérieuse déception.

M. Le Président.- Merci M. ALLEMAND. C'est vrai, personne d'ailleurs ne l'a contesté, et je l'ai souligné, que le soutien de la Région n'a pas fait défaut, il a été important. Nous avons sans doute et encore de la crédibilité à conquérir par rapport à certaines instances nationales. Cela doit nous motiver encore plus. En tout cas je crois qu'il faut que l'on tire les conséquences des faiblesses qui ont été pointées.

Le train de la candidature est passé, il y aura d'autres défis à relever. On nous a beaucoup reproché avant la candidature d'être un département où il n'y avait pas de neige, on nous a reproché après d'en avoir beaucoup trop puisqu'un des points de faiblesse qui ont été soulevés dans ce fameux rapport technique est l'accessibilité aux stations. Pourtant, ceux qui ont l'habitude d'aller dans les stations, aussi bien dans les Alpes du nord qu'ici, je crois, ne trouvent pas que nos routes d'accès aux stations soient dans une situation aussi catastrophique que celle qui était décrite. C'est vrai qu'il y a eu des chutes de neige qui ont conduit à des fermetures de routes cet hiver, cela a sans doute pesé dans le débat; il n'aurait pas neigé, on aurait indiqué qu'il n'y avait pas de neige. Je crois que c'est un peu un alibi.

En tout cas le résultat nous déçoit. Il doit aussi nous motiver pour aller vers d'autres objectifs. C'était un beau défi pour tout le mouvement sportif et, dans ce budget, on n'en a pas beaucoup parlé mais j'ai souhaité que l'effort en faveur du mouvement sportif, du tissu associatif sportif soit maintenu malgré les difficultés. Les aides au milieu sportif ont été portées par le conseil général de 2 M€ en 2003 à 7 M€ en 2006, nous maintiendrons cecap en 2009. Je crois que c'est important parce que, au-delà de l'événement médiatique international qui aurait offert une vitrine extraordinaire à notre département, c'était aussi un très beau projet collectif et associatif. Bien sûr c'est aussi un motif supplémentaire de déception.

Mes chers collègues, il nous faut poursuivre notre séance. Je crois que l'on n'avait pas voté sur le rapport concernant les ports.

Vous voulez intervenir sur les ports ?

M. VICTOR.- Juste un mot dans le prolongement de l'intervention de Marc CONCAS. Nous attendons ces études, pourquoi nous a-t-on dit à l'automne qu'incessamment nous aurions connaissance des résultats, alors que maintenant on nous dit qu'il y a encore des sondages ?

Peu importe. Concernant les travaux du port, il me semble que, sans en venir à l'importance des travaux à effectuer, il y a des choses immédiates que les populations riveraines notamment,

attendent, en matière de bruit, de nuisances... Il est prévu des capteurs à la fois pour le bruit, pour l'air, et là il y a peut-être quand même, de façon urgente, à mettre en application ce que l'on entend dire depuis plusieurs années sur cette question. Peut-être pourrait-on accélérer la mécanique.

M. Le Président.- Naturellement nous le ferons. Nous avons un plan exhaustif d'aménagement de ce port. Je précise que, dès la fin de l'année 2009, et je l'espère dès le mois de septembre, les travaux d'aménagement urbain des quais hauts vont commencer sur tout le pourtour du port. Je rappelle que nous étudions actuellement, c'est la CCI qui le fait pour notre compte au titre de la concession d'exploitation du port dont elle dispose, la réalisation d'un parking de 500 à 550 places sur le quai de la Douane. Nous avons bon espoir que les travaux de ce parking, une fois que nous nous serons mis d'accord sur le mode de gestion future du port avec la CCI et sur la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, pourront commencer dès 2010. Nous avons aussi un plan d'action pour lutter contre les nuisances, que nous engagerons cette année, cela fait partie des priorités qui sont complètement dissociées d'un éventuel nouveau port, qui relève d'un autre débat, à l'aéroport.

Ceci étant précisé, nous pouvons désormais, si plus personne ne souhaite la parole, passer au vote sur ces budgets annexes. Je vous propose de voter d'abord pour le budget annexe du port de Nice.

Le budget primitif 2009 du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2009 des ports concédés, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2009 du port de Villefranche Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à M. le vice-président MASCARELLI pour le budget primitif du CICA.

3. BUDGET PRIMITIF 2009 DU CENTRE INTERNATIONAL DE COMMUNICATION AVANCÉE

M. MASCARELLI.- C'est un budget désormais habituel de ces dernières années. Simplement une rectification : les montants annoncés comprennent les mouvements d'ordre, contrairement à ce qui est écrit au début de la page 2, pour ce qui est des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs je tiens à préciser, puisque la question va certainement être posée, que l'étude que nous sommes en train de mener avec la Caisse des dépôts et consignations avance normalement ; elle a été lancée dès que nous avons pu en prendre la décision, c'est-à-dire dès le mois de novembre, et nous devrions avoir le premier rendu de cette étude à la fin du mois d'avril ; à ce moment-là nous pourrions organiser une réunion pour expliquer ce que cette importante étude de 100 000 € a comporté à la fois sur le plan architectural, le plan technique et le plan de la réorientation future du CICA.

M. Le Président.- Merci. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Merci M. le Président.

Il est assez savoureux que le président MASCARELLI nous ait dit qu'il s'agit d'un dossier habituel, effectivement les années passent, les budgets primitifs défilent et, avec une belle unanimité, votre majorité vote des subventions d'équilibre à hauteur de 800 000 €. On va voter contre bien sûr, pas parce qu'on est dans le souci systématique de s'opposer mais on ne sent pas la

finalisation de ce dossier extrêmement important, on n'a pas de suivi au sein de la commission « économie » du retour des réflexions et des études qui sont faites par la Caisse des dépôts et consignations au titre de la reprise du CICA. A l'évidence, nous ne disposons d'aucune information nous permettant d'aller dans le sens de la délibération qui nous est proposée ; c'est un vote contre. Je vous renvoie en cela à nos interventions antérieures 2008 et 2007 et 2006 et 2005, et j'en passe. Souhaitons qu'en DM1 on ait un petit peu plus d'observations.

M. VICTOR.- J'aurais pu faire, sans m'être concerté avec Me CONCAS, exactement la même intervention, presque avec les mêmes mots. On ne sent vraiment rien dans cette affaire, et là nous en sommes encore pour près de 900 000 € ; dans le contexte actuel, nous voterons aussi contre.

M. Le Président.- Bien. Là-dessus, mes chers collègues, moi aussi j'aimerais qu'on n'en parle plus.

M. TUJAGUE.- Votez contre !

M. Le Président.- Je crois qu'on va y arriver, un jour ou l'autre on n'en parlera plus. J'espère que cela ne sera pas du fait qu'on s'épuisera mais j'espère que ce sera le sujet qui s'épuisera lui-même.

Plus sérieusement, ce centre international de communication avancée est un instrument qui a son utilité. Je veux quand même indiquer, malgré les difficultés qu'il nous pose, que c'est un centre qui est utile pour l'emploi, pour l'économie. Il abrite aujourd'hui deux incubateurs, c'est une pépinière d'entreprises, il abrite des jeunes entreprises qui ont créé des emplois et le CICA a permis de créer des emplois. Vous allez me dire heureusement, compte tenu du coût, c'est vrai qu'il vaut mieux. Néanmoins, il ne faudrait pas que l'on ait une vision un peu caricaturale en disant : ce centre coûte et ne sert à rien. Aujourd'hui, il abrite EURECOM, l'incubateur ParisTech EURECOM, l'incubateur PACA Est que soutient la Région.

Nous avons plutôt diminué, au cours des années écoulées, la subvention d'équilibre. Elle remonte cette année parce que nous devons payer un contentieux qui nous opposait à un précédent délégataire, CICOM, je crois que c'était dans les années 2000. Ce délégataire réclamait au conseil général, devant les juridictions administratives, 3,6 M€ d'indemnité, le tribunal administratif a statué sur une indemnité de 190 000 € ou 200 000 €. Je crois que cette décision administrative est positive. Nous étions entrés en négociation avec cette société qui nous proposait un accord transactionnel à un niveau beaucoup plus élevé, de l'ordre du million d'euros, nous n'avons pas voulu transiger, je crois que c'est bien, mais nous en avons aujourd'hui une répercussion mécanique dans le budget 2009 puisqu'il faudra régler ce contentieux.

Nous avons demandé une étude sur l'avenir du CICA après que Christian ESTROSI, il y a deux ans, avait lancé une procédure de vente. Cette procédure de vente malheureusement n'a pas abouti. Les offres qui ont été déposées auprès du conseil général soit n'étaient pas sérieuses, soit étaient à des niveaux financiers qui bradaient cet outil ou s'inscrivaient à des niveaux trois fois moindres que l'estimation des Domaines. Si nous l'avions vendu à ce prix, je crois que vous auriez été les premiers, et pour une fois vous auriez peut-être eu raison, à nous le reprocher. C'est quand même le patrimoine public dont il s'agit.

Nous sommes aujourd'hui repartis sur une discussion avec la Caisse des dépôts et consignations ; elle avance bien. Le président MASCARELLI a travaillé avec eux. J'ai reçu personnellement le directeur régional de la Caisse des dépôts la semaine dernière pour en parler. Ils nous rendront leurs conclusions - mais là aussi le moment est difficile, y compris pour la Caisse - au

mois de mai, sur un mode de gestion qui pourrait peut-être être adapté, soit par une vente directe, soit par un bail emphytéotique.

J'ai bon espoir qu'on aboutisse mais je ne vous garantis rien. Nous y travaillons. Mais je ne suis pas sûr que cette simple conclusion vous satisfasse.

Me CONCAS.- Quid du suivi ?

M. Le Président.- Vous serez associés au suivi et j'espère à la solution.
Sur ce budget, qui s'oppose ?

Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « gauche autrement »).

M. Le Président.- Je passe la parole à M. Robert VELAY pour nous présenter le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

4. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRIMITIF 2009

M. VELAY.- M. le Président, mes chers collègues, ce rapport traditionnel nous présente les comptes, les perspectives et les actions du laboratoire vétérinaire départemental. C'est un rapport qui n'a pas fait l'objet d'un grand débat en commission et qui a reçu un avis favorable à l'unanimité.

M. Le Président.- Merci. Qui souhaite intervenir ?
Je le mets aux voix.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole au Pr ASSO pour nous présenter le budget annexe du cinéma Mercury.

5. BUDGET ANNEXE DU CINÉMA MERCURY - BUDGET PRIMITIF 2009

Pr ASSO.- M. le Président, mes chers collègues, il s'agit là aussi d'un budget que vous connaissez et qui a fait l'objet d'un débat en commission de la culture et donné lieu à une décision favorable à l'unanimité. Le seul point sur lequel on peut attirer l'attention de l'assemblée porte sur les nouveaux tarifs mis en place afin de rendre encore plus attractif le cinéma Mercury, et on va accepter en particulier les chèques vacances et les chèques ciné.

M. Le Président.- Merci. Sur ce dossier, qui souhaite intervenir ? Personne. Je le mets aux voix.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. M. GUEGUEN, pour le budget annexe du parking silo.

6. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO - BUDGET PRIMITIF 2009

M. GUEGUEN.- Ce rapport n'a fait l'objet d'aucun débat, il a été voté à l'unanimité en commission des finances. Il est en équilibre à hauteur de 170 206 € et il intègre une partie de l'investissement de 35 000 € destiné à achever la mise en sécurité des locaux du parking.

M. Le Président.- Je vous remercie. Qui souhaite la parole ? Je le mets aux voix.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Mme GIUDICELLI, pour le rapport 34.

34. DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Mme GIUDICELLI.- Ce rapport a pour objet de vous donner délégation, M. le Président, en matière de marchés publics pour la durée de votre mandat.

Compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance qui a été annoncé par le président de la République et pour tenir compte d'évolutions jurisprudentielles, le règlement intérieur de la commande publique (RICP) a été modifié, les décrets ont été publiés. Les propositions qui sont faites figurent dans ce rapport. Elles ont été approuvées aussi par la commission d'évaluation des marchés publics, à l'unanimité, et adoptées à l'unanimité aussi en commission des finances.

M. Le Président.- Vous me permettrez d'intervenir sur ce dossier qui est important.

C'est un dossier qui aujourd'hui semble faire l'objet d'un consensus, et je m'en réjouis, je remercie tous les groupes, puisque nous en avons discuté, débattu, nous avons travaillé notamment au sein de la commission d'évaluation et de contrôle de la commande publique présidée par Me CONCAS et Bernard ASSO. Nous avons à la fois souhaité concilier les objectifs d'accélération et de souplesse qui étaient contenus dans le plan de relance gouvernemental, et notamment dans la loi, mais également dans les décrets qui suivaient le discours du président de la République. Je vous rappelle que désormais, notamment sur les marchés de travaux inférieurs à 5 M€, il n'est plus nécessaire d'avoir des procédures de passation devant la commission d'appel d'offres mais il est simplement demandé d'avoir des procédures adaptées, des MAPA, comme c'était le cas précédemment pour les marchés de moins de 206 000 €

Il y avait donc cette exigence de souplesse, d'accélération des chantiers, des travaux, et c'est un souhait extrêmement pertinent et légitime. Le décret et la loi ont simplifié et nous permettent de gagner beaucoup de temps en supprimant notamment l'obligation de lancer les procédures de marché devant la commission permanente puisque, désormais, c'est le président du conseil général qui dispose d'une délégation permanente pour lancer les marchés et pour les approuver. Cela nous fait gagner en moyenne, sur toutes les procédures de marchés, environ cinq semaines de délai, ce n'est pas négligeable, c'est utile.

Et puis, je voulais le dire avec une certaine gravité, il y a eu un débat, non pas ici, et je m'en réjouis, mais dans une autre collectivité où, prenant prétexte de ces modifications législatives et réglementaires et à preuve de démonstration contraire, nous sommes dans un pays où l'Etat de droit prime, où la loi de la République doit s'imposer à tous, et simplement à la seule lecture de nouvelles dispositions législatives, un groupe politique, donc des éminents élus qui siègent dans notre

assemblée, a dénoncé dans un communiqué de presse « la tentative de retour à la corruption ». Ces propos m'ont choqué, ainsi que beaucoup de hauts fonctionnaires et de magistrats. Je crois qu'on ne joue pas avec ces questions et nous avons ici, c'est à l'honneur de Christian ESTROSI, extrait les débats sur la commande publique du débat politique. Par la création de cette commission d'évaluation et de contrôle coprésidée par l'opposition, et c'était une première en France, mais aussi par le fait que, pour la première fois dans une grande ville de France, à Nice, c'est un membre de l'opposition qui préside la commission d'appel d'offres, je crois que nous avons enfin fait sortir notre département de cette image catastrophique qui lui collait à la peau du fait de la multiplication des affaires politico-judiciaires qui avaient ponctué l'histoire de notre département au cours des années écoulées. Ici, il n'y a jamais eu de difficulté sur ces questions et, s'il n'y en a pas eu, c'est parce que nous avons été d'une rigueur absolue. Je veux le dire parce que j'ai été choqué, et je le dis à Patrick ALLEMAND, par l'utilisation abusive, déplacée et, je le dis, scandaleuse de ce terme « retour à la corruption » sur la seule base que la loi de la République offrait des marges de souplesse supplémentaires.

Je vous remercie, nous avons intégré ici dans ce nouveau RICP toutes les remarques de l'opposition, nous avons fait en sorte que dans le seuil nouveau de liberté qui nous est offert, ce seuil de 200 000 € à 500 000 €, tous les marchés soient approuvés par la commission d'appel d'offres qui se réunira en composition informelle, avec naturellement chaque fois la présence de l'opposition, et vous vous y êtes engagés, nous avons demandé que les représentants du payeur et de la DDCCRF, la concurrence et la répression des fraudes, soient présents. Je me suis engagé à systématiquement suivre les décisions de cette commission d'appel d'offres, sauf si ces décisions, pour des raisons que je n'ose imaginer, conduisaient elles-mêmes à des dérives, mais ces choix reposent sur des gens qui ont toute ma confiance, un peu plus faible de l'autre côté mais pas sur ces questions, mon cher Maître ; en tout cas nous veillerons, et je m'y engage aujourd'hui devant vous, à respecter scrupuleusement systématiquement les choix de la commission d'appel d'offres. Ces sujets sont trop sérieux pour que l'on joue avec et pour qu'ils soient l'objet de débats politiques déplacés.

M. ALLEMAND.

M. ALLEMAND.- Je ne comprends pas pourquoi vous faites entrer dans cet hémicycle un débat qui n'a jamais été posé ici. Tout simplement, les nouvelles règles qui sont imposées par le gouvernement sur les marchés font qu'à peu près 80 % des marchés qui étaient auparavant soumis à la commission d'appel d'offres n'y passeront pas. A partir de là, il y a de quoi avoir des inquiétudes légitimes parce que cela affaiblit tout simplement le travail des membres de la commission d'appel d'offres ou même des membres de la commission de contrôle des marchés qui a été créée de manière *ad hoc*.

Après, il n'a jamais été question, et vous le savez pertinemment, dans cette conférence de presse, il y avait là d'ailleurs un autre élu qui y participait en la personne de Marc CONCAS qui est lui-même coprésident de la commission d'évaluation et de contrôle des marchés, il n'a jamais été question de mettre en cause un quelconque membre de l'administration ni un élu. On a simplement attiré l'attention de la presse sur un certain nombre de dispositions légales qui faisaient que, désormais, les moyens de contrôle, y compris de l'opposition, se trouvaient affaiblis. Il n'y a rien de scandaleux là-dedans, il y a au contraire beaucoup de logique et beaucoup de précaution.

Je voulais simplement faire cette mise au point parce que je n'ai pas de leçon à recevoir là-dessus de votre part.

M. Le Président.- Je vous remercie.

C'est vrai que ce débat concerne moins notre collectivité mais il y a quand même deux membres éminents qui l'ont lancé ailleurs et, quand vous envoyez à toute la presse de la Côte d'Azur, et j'imagine la presse nationale, un communiqué disant « conférence de presse pour dénoncer le retour de la corruption à Nice », c'était le titre de votre communiqué...

M. ALLEMAND.- Non, non.

Me CONCAS.- Non, on le tient à votre disposition.

M. Le Président.- C'était le titre de votre communiqué qui parlait de retour de la corruption à Nice.

M. ALLEMAND.- On tient le titre du communiqué à votre disposition, ce n'était pas cela.

M. Le Président.- Aujourd'hui, c'est vrai que cela ne concerne pas nos débats puisqu'ici ils se sont passés dans une plus grande sérénité, et j'en remercie tous les acteurs, mais permettez-moi d'émettre un coup de gueule parce que cela me choque et on ne gagne pas à affaiblir notre image, surtout quand cela repose sur de telles contre-vérités. Là aussi, je crois qu'on ne joue pas contre son camp et on ne joue pas avec ces questions parce que, un jour ou l'autre, elles vous brûlent. Et ce qui se passe dans d'autres collectivités devrait vous inciter à plus de prudence.

Mme GIUDICELLI.- Deux mots. Le premier pour dire que j'apprécie beaucoup de travailler avec Marc CONCAS en commission d'appel d'offres, il s'est engagé lui-même à consacrer un après-midi de plus, de 14 h à 20 h s'il le faut, pour mettre en place ces nouvelles procédures qui vont nous permettre de continuer à contrôler.

Simplement, le deuxième mot c'est non seulement pour soutenir et approuver tout ce que vous venez de dire, M. le Président, c'est vrai que cet article était très choquant et je ne peux pas m'empêcher de penser à d'autres articles, quand on voit dans *la Provence* ou dans je ne sais plus quel autre journal que des associations sont financées par la Région et qu'on retrouve quand même, M. ALLEMAND, certaines associations qui n'ont pas beaucoup de membres, on ne sait pas trop ce qu'ils ont fait de l'argent public, et quand on voit que 16 M€ de crédits de la formation, et vous le savez bien, ont été faits simplement avec des appels à projets sans passer par le code des marchés publics, et cela vous est reproché par la Chambre régionale des comptes. Je comprends que notre président soit choqué. Je voudrais m'associer complètement à ce qu'il ressent et dire que nous sommes tous, dans notre groupe, très choqués.

M. Le Président.- Ce débat est clos. C'est moi qui l'ai lancé, mais quelquefois il faut dire ce que l'on pense et ce que l'on a sur le cœur.

Sur ce règlement de la commande publique, je crois qu'il y a une note au rapporteur.

Mme GIUDICELLI.- Cela concerne simplement une erreur de date, M. le Président. Il faut bien lire le 18 mars et pas le 19 mars, c'est une erreur de frappe.

M. Le Président.- Cette précision étant apportée, quelqu'un s'oppose-t-il sur ce règlement intérieur de la commande publique ?

Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous offrons ici une belle démonstration d'unanimité sur un sujet qui requiert, et j'y veillerai systématiquement, l'unanimité et qui traduit la bonne santé morale et juridique de notre collectivité.

Je passe maintenant la parole au Pr BENCHIMOL qui doit nous quitter pour une obligation professionnelle, et l'on ne saurait faire attendre les personnes qui l'attendent, pour nous présenter la politique de santé.

10. POLITIQUE SANTÉ

Pr BENCHIMOL.- Ce rapport n° 10 sur la politique de santé propose de poursuivre une politique ambitieuse en matière de santé pour le département des Alpes-Maritimes, en inscrivant à notre budget une enveloppe de 8 801 565 €.

Dans le cadre des missions déléguées :

- assurer les actions de lutte contre la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles, les addictions ;
- organiser les vaccinations et la prévention des cancers, en particulier le cancer du sein et le cancer colorectal ;
- soutenir la création d'un comité d'innovation et d'usages en santé au CHU de Nice, le projet Saint-Exupéry au CHU de Nice.

Inscrire les crédits de paiement pour les appels à projets à hauteur cette année de 3 500 000 €.

Développer le programme de télémedecine en direction du moyen et du haut pays.

Ce programme est complété, dans le cadre du programme pôle d'excellence rurale, par des actions fortes, en particulier l'acquisition de valises médicalisées pour les médecins du haut et du moyen pays.

Enfin, il s'agit de faciliter l'installation des professionnels de santé, en particulier en aidant les étudiants de troisième cycle de médecine générale qui s'engagent à s'installer dans le haut pays, à hauteur de 8 000 € pour ces médecins et les autres professionnels de santé, les infirmières, les kinésithérapeutes, les sages-femmes, et étendre ces mesures également aux dentistes.

Ce rapport a reçu l'aval et un avis favorable lors de la commission, en dehors du vote réservé de M. CUTURELLO qui souhaitait réfléchir un peu plus.

Je vous remercie.

M. Le Président.- M. ALLEMAND, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Nous avons réfléchi, nous voterons pour ce rapport. Néanmoins quelques observations.

La première c'est que, globalement, on passe de 8,6 M€ à 8,8 M€ ce qui correspond à une hausse de 2,15 %. C'est beaucoup moins que la hausse moyenne de l'ensemble du budget de l'action sociale qui est de 6,64 % mais nous sommes là dans une zone de compétence volontaire, il faut en prendre acte.

Je ferai quand même un distinguo très important, dans ce patchwork de différentes mesures, entre celles que nous avons prises à l'État, notamment les vaccinations, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, et par contre des compétences dont on s'est saisi qui me paraissent totalement entrer dans le cadre de ce que doit faire un conseil général, et plus particulièrement le nôtre compte tenu de sa topographie, de sa géographie et de sa sociologie, notamment la solidarité et le devoir de solidarité vis-à-vis du haut pays. Je pense au pôle d'excellence rurale et aux implications de la santé sur le pôle d'excellence rurale, je pense aussi à l'aide à l'installation du corps médical dans le haut pays. Il y avait d'abord les médecins, les infirmières, puis on a eu les sages-femmes, les kinésithérapeutes, et aujourd'hui on nous propose de l'élargir aux dentistes, je pense que cela va dans le bon sens puisque vous savez que nous avons toujours préconisé une médecine de proximité.

Je serai plus réservé sur l'appel à projets dont on sent de moins en moins la lisibilité. Il y a un appel à projets, des projets qui sont sélectionnés, représentant l'ensemble de ce budget consacré à la santé puisque, lorsqu'on rajoute le fonctionnement à l'investissement, on est sur une base de 3,8 M€ ce qui fait environ 43,9 % du budget global. Là je suis plus réservé, mais cela n'enlève pas un vote positif.

M. Le Président.- Merci M. ALLEMAND. M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- Merci M. le Président.

Bien évidemment, nous l'avons signalé en commission, nous voterons pour ce dossier, mais je voudrais profiter de cette occasion pour vous faire part de notre position puisque nous avons appris par la presse que le conseil général se portait acquéreur, aux côtés de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, de l'hôpital Saint-Roch. Bien évidemment nous pensons que cet édifice public ne doit en aucun cas être livré à la spéculation immobilière, mais nous pensons surtout que ce n'est pas en vendant le patrimoine immobilier que l'on pourra sauver l'hôpital public. Ce lieu, selon nous, mériterait de conserver une vocation médicale orientée vers la prévention de la santé, ce qui de toute évidence permettrait de réaliser des économies en matière de dépenses médicales tout en améliorant la réponse aux besoins sanitaires dans notre département, d'autant plus qu'il est situé au cœur d'une grande ville.

M. Le Président.- Merci. Vos deux interventions me donnent l'opportunité de faire une remarque générale sur notre grande générosité à sectoriser le vote de notre budget puisque, après nous avoir dit tout le mal que vous pensez de nos recettes, vous votez avec gourmandise certaines de nos dépenses qui bien entendu sont de bonnes dépenses. J'ai souvenir qu'à la Région, le document budgétaire globalisait le tout. Vous aurez l'opportunité dans vos cantons, dans vos secteurs, de pouvoir revendiquer, et je vois déjà les tracts qui sont prêts pour faire vôtres certaines mesures, mais ces mesures positives, et je vous remercie de les approuver, s'inscrivent bien sûr dans un contexte global, et là aussi je ne voudrais pas que vous soyez sélectifs parce que, si l'on fait des mesures très positives, et je remercie le doyen BENCHIMOL pour la qualité de son plan, c'est aussi parce qu'il nous faut des recettes.

En la matière, je voudrais souligner un point essentiel dans ce rapport, avant de terminer sur Saint-Roch et sur l'appel à projets.

Nous avons des dispositions extrêmement originales et je pense quasiment uniques en France sur le maintien de la démographie médicale dans le haut pays. C'est essentiel, c'est une question majeure de santé publique. On a eu beaucoup de débats assez vifs à l'Assemblée nationale sur cette question, sur l'arbitrage entre la nécessité d'avoir une sécurité médicale en tout lieu et en tout point du territoire et sur le principe fondamental de la liberté d'installation d'un médecin auquel nous

sommes aussi attachés. Nous avons ici trouvé, avec le doyen BENCHIMOL, des solutions très efficaces, une bourse de 1 000 € annuelle, à partir de la troisième année, pour un étudiant en médecine qui acceptera de s'installer dans le haut pays, une subvention à l'installation qui peut aller jusqu'à 8 000 €. Nous étendons aujourd'hui ces dispositions aux infirmières et aux kinésithérapeutes, je crois que c'est un engagement fort et qui devrait servir de référence et d'exemple dans ce débat national.

Sur l'appel à projets, M. ALLEMAND, il y a eu des débats à ce sujet, mais qui peut contester objectivement devant la communauté médicale l'apport majeur et essentiel de cet appel à projets ? 15 M€ ont été apportés à des équipes médicales, à des équipes de recherche, et ont favorisé l'installation d'équipements de pointe. Je pense en particulier au petscan, au robot chirurgical, au cyberknife à Lacassagne, je crois que ce sont des équipements qui ont placé notre pôle médical départemental en pointe au plan national. Nous poursuivrons sur cette voie ; il faut de la sélectivité, il faut un comité de sélection extrêmement pointu, il faut cibler nos aides sur les domaines qui en ont le plus besoin, sur la recherche, sur la lutte contre le cancer notamment, ce qui était l'esprit du premier projet.

En ce qui concerne Saint-Roch, là aussi j'entends un peu tout et son contraire dans vos rangs. Il a toujours été question, en tout cas depuis la mise en place du plan de retour à l'équilibre du budget du CHU de Nice qui, je vous le rappelle, présentait un déficit considérable, de l'ordre de 60 M€, il a toujours été question de vendre, c'est le choix du conseil d'administration du CHU, c'est le choix que nous avons validé avec le ministre de la Santé Mme Roselyne BACHELOT quand je l'ai rencontrée avec Christian ESTROSI pour justement bâtir ce plan de retour à l'équilibre qui a été approuvé par l'Etat, puisque celui-ci a versé 60 M€ en investissement, 60 M€ en subvention annuelle pour permettre le financement des travaux de Pasteur II. Il a toujours été question que Pasteur II accueille les structures médicales qui sont aujourd'hui installées à Saint-Roch. C'est le plan de réalisation de ce projet qui l'a défini, je crois que c'est un bon projet qui porte sur 360 M€ de chantier, c'est le plus gros chantier aujourd'hui dans notre département, et il est légitime aussi qu'aux côtés de cet investissement public très conséquent, il y ait des efforts de rationalisation et de meilleure gestion du patrimoine immobilier. La destination de Saint-Roch a été définie.

Aujourd'hui, de quoi s'agit-il ? La communauté urbaine de Nice, suite à l'annonce qui est parue dans la presse, de vente de l'hôpital Saint-Roch, a décidé - et je l'approuve, je la soutiens et je souhaite que le conseil général y participe - de faire le siège de la communauté urbaine de Nice dans les locaux de l'hôpital Saint-Roch, avec des services municipaux. J'ai simplement dit au maire de Nice que je souhaitais que le conseil général, dans l'esprit de mutualisation et d'économie que j'évoquais tout à l'heure, parce qu'on ne peut pas dire qu'on fait des économies et refuser de les mettre en place, installe là-bas les services qui sont mutualisés avec la communauté urbaine, notamment les transports, ce sera plus rationnel.

Aujourd'hui, le conseil général a 1 600 000 € de locations par an sur des structures extérieures, notamment à Nice Leader et à Nice la Plaine, sur des bâtiments qui ont d'ailleurs des vocations sociales puisque Nice Leader est le siège de la maison départementale du handicap. Nous occupons nous-mêmes aujourd'hui 600 m² de l'hôpital Saint-Roch pour les questions de dépistage (tuberculose, sida...), il y a des travailleurs sociaux, une trentaine d'agents du conseil général, beaucoup de médecins travaillent sur ces questions de dépistage. Nous nous insérerons dans ce projet global de 30 000 m². La communauté urbaine - ce n'est pas le débat ici - a 7 ou 8 M€ de locations, c'est-à-dire que le montant cumulé des locations fait à peu près 9 M€ par an, cela couvre une annuité d'emprunt qui permet tout à fait d'acquérir ce bâtiment évalué entre 30 et 50 M€ et d'y faire les travaux. De plus, c'est un maintien de la puissance publique au cœur de Nice, dans un quartier qui est fragile, qui évolue de façon inquiétante quelquefois, qui se paupérise, et c'est donc

aussi la volonté d'installer un signe fort de la République dans un des plus beaux bâtiments de notre département. Ce sera un geste fort qui garantira le maintien dans ce site, et c'est quelque part ce que vous souhaitez aussi, d'un équipement public de qualité.

Pr BENCHIMOL.- Pour compléter et vous rassurer, M. ALBIN, je voudrais porter à votre connaissance que lorsque vous évoquez une structure de prévention, il faut savoir qu'à l'hôpital Saint-Roch il n'y aura plus de soins actifs. Il est impossible de maintenir du soin actif à partir du moment où l'on va délocaliser les services. Et, quand on fait appel à une structure d'information, de prévention, essentiellement dirigée vers le citoyen sain, en bonne santé, c'est en fait un gros projet, un énorme projet qui reviendra d'ailleurs au sein de cette assemblée qui est l'espace partagé de santé publique ; l'espace partagé de santé publique sur lequel nous travaillons depuis longtemps, sur lequel d'ailleurs nous avons une convention avec l'université de Montréal qui est la meilleure au monde pour ce qui concerne ce qu'elle appelle la santé des populations et qui vient tous les trois mois nous aider à travailler sur ce programme d'espace partagé de santé publique.

Il faut savoir que les dimensions de l'hôpital Saint-Roch sont dix fois trop grandes pour n'accueillir que l'espace partagé de santé publique.

M. Le Président.- Merci M. le Doyen.

M. VICTOR.- Un mot. On peut entendre le raisonnement que vous venez de développer, on peut le percevoir d'autant que c'est donc de la puissance publique qui viendrait s'installer à l'hôpital Saint-Roch. En même temps, peut-être faut-il continuer à réfléchir de ce point de vue, et ce que vient de dire le Pr BENCHIMOL peut-être y participe, mais en même temps peut-on se priver en plein centre de la cinquième ville de France, soit une population au total de 500 000 habitants, d'un lieu d'accueil et d'urgence, en plein centre ville ? Réfléchissons à tout cela en même temps ; peut-être pas de soins intensifs, de soins actifs comme cela vient d'être dit, mais quand même, autrement nous n'avons plus rien en centre ville.

M. Le Président.- Je vais laisser répondre brièvement le doyen BENCHIMOL, je ne suis pas spécialiste, nous avons le privilège d'en avoir un et ô combien éminent dans cette assemblée, mais simplement le fait de déconnecter les services d'urgence des services plus lourds me paraît une ineptie médicale.

Pr BENCHIMOL.- Il est impossible de recevoir des urgences sans avoir tout ce qui va en aval de l'urgence, c'est impossible. C'est d'ailleurs la raison majeure pour laquelle il faut faire sortir les urgences et l'accueil du moindre malade de cette structure de Saint-Roch parce que, si l'on a une urgence neurochirurgicale, une urgence cardiaque, il faut transférer le malade. Or, si l'on peut avoir l'ensemble des structures sur le même lieu, c'est le but de Pasteur II.

M. Le Président.- Sur ce rapport qui s'oppose ?

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je suspends la séance, pour reprendre vers 14 h. Je vous remercie.

La séance, suspendue à 12 h 53, reprend à 14 h 10.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de poursuivre nos travaux. Nous commençons tout de suite par le rapport relatif à la politique d'aide aux personnes âgées et je passe la parole, pour présenter ce rapport, au vice-président TABAROT.

7. POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

M. TABAROT.- Six rapports concernent l'action sociale : un rapport qui a déjà été présenté par notre collègue BENCHIMOL, deux rapports qui seront présentés par notre collègue MANGIAPAN sur le RMI et sur le FSL, quant à moi il me revient de présenter trois rapports sur les personnes âgées, les personnes handicapées et enfin l'enfance et la famille.

Concernant les personnes âgées, dans ce rapport nous vous demandons de mobiliser 173 694 227 € pour ce BP 2009 : 164 144 277 € en fonctionnement et 9 550 000 € en investissement, pour la politique en faveur des personnes âgées, pour financer des actions dans quatre domaines :

- le programme d'aide à l'hébergement
- le programme du maintien à domicile
- le programme sur les frais généraux de fonctionnement
- le programme sur la maladie d'Alzheimer

Le programme d'aide à l'hébergement comporte quatre points :

- la participation aux équipements d'hébergement
- l'adaptation du schéma gérontologique
- l'évaluation et l'accompagnement des établissements
- la finalisation des conventions tripartites.

En ce qui concerne la participation aux équipements d'hébergement, il vous est proposé de fixer à 1,6 % le taux d'évolution des tarifs et de mobiliser 9 550 000 € en investissement dans les établissements.

Concernant l'adaptation du schéma gérontologique, vous vous souvenez que l'on avait autorisé pour ce schéma la création de 2 200 nouveaux lits ; nous en avons déjà autorisé 1 913 ; 555 lits ont été transférés, dans un objectif de qualité. Je réponds simplement à ce qui a été dit ce matin par notre collègue TUJAGUE, la répartition ne se fait pas forcément de manière géographique. Des établissements anciens et obsolètes sont maintenant modernisés, c'est avant tout l'objectif de ces transferts de lits ; 95 lits d'hébergement temporaire ont été créés, c'est une grande fierté parce que c'est une vraie nécessité, c'était une préconisation importante de ce schéma gérontologique ; enfin nous avons 167 places d'accueil de jour supplémentaires, nous avons ainsi pu multiplier par trois, en quelques années, la capacité en places d'accueil de jour.

En matière d'évaluation et d'accompagnement des établissements, je vous rappelle qu'une cellule interinstitutionnelle a été créée, notamment avec les deux parquets et avec les services de l'Etat, et qu'un prestataire a été choisi pour accompagner et évaluer les établissements. En 2008, 30 EHPAD ont bénéficié de cette démarche d'accompagnement et, pour 2009, je vous propose de renouveler cette opération.

Enfin, concernant la finalisation des conventions tripartites, il ne reste plus que huit établissements des Alpes-Maritimes qui n'ont pas achevé ce processus. Ce partenariat nous permet d'injecter 40 M€ par an dans les établissements et de créer de très nombreux emplois. Pour autant, je vous demande de maintenir l'exonération du ticket modérateur pour les personnes âgées aux revenus les plus modestes.

Concernant le point 2 de ce rapport, le programme de maintien à domicile, je vous demande de mobiliser 86 459 100 € dont 81 000 000 € pour APA à domicile. Je vous propose également la généralisation du CESU et d'inclure dans le plan d'aide de l'APA une prestation forfait transport de 30 € par mois pour développer les services d'aide à domicile dans le haut pays ; nous en avons parlé aussi ce matin, c'est une mesure complémentaire qui va aider les personnes qui souhaitent rester à domicile dans le moyen et dans le haut pays. Enfin, je vous propose d'inclure dans les nouveaux plans d'aide de l'APA, la téléassistance départementale et ses 8 000 bénéficiaires.

Le programme des frais généraux de fonctionnement est le point 3 de cette délibération : 1 384 000 € sont proposés pour financer les réseaux gérontologiques et les différents CLIC de ce département.

Enfin, le point 4 concerne le programme Alzheimer pour lequel je vous propose de mobiliser 500 000 € pour plusieurs actions en cours dans le cadre de notre plan départemental.

M. Le Président.- Très bien. Mme BOY-MOTTARD, vous avez la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci.

Nous voterons ce rapport. L'aide de notre collectivité aux personnes âgées progresse, même si c'est en grande partie du fait de l'augmentation des bénéficiaires de l'APA mais, comme vient de le rappeler Philippe TABAROT, nous poursuivons un certain nombre d'actions qui nous semblent intéressantes.

Cela dit, je voudrais une fois de plus dire quelques mots sur la mise en œuvre du schéma gérontologique pour rappeler le problème, qui est d'ailleurs signalé dans le rapport, que nous avons rencontré au sein de la commission *ad hoc* chargée d'autoriser la création ou l'extension de places en EHPAD.

Le rapport 7 souligne que nous avons quasiment rempli l'objectif de création, Philippe TABAROT vient de le rappeler, de 2 200 lits nouveaux ; on peut en être satisfait, et on l'est, en tout cas dans une certaine mesure. Dans une certaine mesure seulement puisque la création effective de quasiment la moitié de ces lits est dans l'attente du financement de la partie soins qui incombe à l'Etat. Or, pour l'instant on ne voit rien venir et je souhaiterais que vous portiez toute votre énergie, que l'on sait grande, M. le Président, à l'obtention de ce financement par l'assurance maladie parce qu'à défaut, une partie de ces lits ne resterait que virtuelle.

Par ailleurs, lorsque viendra le moment d'établir le nouveau schéma - en 2010 mais ce sera vite arrivé - il faudra voir ce que l'on peut faire à propos du montant des tarifs retenus par les établissements. En effet, la grande majorité des lits proposés dans les EHPAD le sont, cela a été rappelé ce matin par différents intervenants, par des établissements privés à but lucratif - il faut croire qu'ils sont effectivement lucratifs étant donné le nombre de dossiers de création présentés par cette catégorie d'établissements - ceux du secteur public ou du secteur associatif sont largement minoritaires dans notre département, notamment, encore et toujours, en milieu urbain. Bien sûr, il y a cette disposition dont nous nous félicitons tous aujourd'hui, si je me souviens bien cela n'a pas forcément toujours été le cas, disposition qui consiste à réserver, à l'occasion de chaque création ou extension d'établissement, au moins 20 % des lits au tarif de l'habilitation à l'aide sociale (environ 50 € par jour) ; disposition dont notre département peut légitimement être fier. Mais on se rend compte que cela est insuffisant dans la mesure où, pour le reste, les tarifs restent très élevés et le sont même de plus en plus, on l'a vu récemment lors de l'inauguration de cette magnifique résidence

rue Auguste Gal : un peu plus de 90 € par jour, ce n'est pas à la portée de tous et ce n'est pas une exception, on a vu pire.

Demeure la difficulté pour les habitants de notre département qui ont des revenus moyens de trouver une place à portée de leur bourse. Un de nos collègues de la majorité, dans une discussion en commission, considérait que faire venir des personnes très aisées de tous les coins de France dans des établissements luxueux était une bonne chose pour sa commune ; pour ma part, je préférerais qu'on assure, même si c'est avec moins de luxe mais qu'on se contente du confort, l'hébergement des populations qui vivaient dès avant leur dépendance dans notre département et, dans la mesure du possible, à proximité de leurs proches. Nous aurons l'occasion sans doute d'en reparler mais je tenais d'ores et déjà à lancer cette piste.

M. Le Président.- Merci beaucoup. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Merci M. le Président.

Effectivement la politique d'aide aux personnes âgées représente une part importante du budget consacré à l'action sociale dans notre département, et pour cause, c'est une compétence obligatoire de notre collectivité. Aussi, il n'y a rien d'exceptionnel que nous y mettions les moyens, d'autant que les dépenses auront baissé de 5 M€ sur les deux dernières années. Pour autant, une nouvelle fois nous constatons que les charges transférées à notre collectivité pèsent lourd sur les finances départementales et, à ce titre, l'APA en est un exemple flagrant.

Si la montée en charge des dépenses se confirme, soit un peu plus de 12 M€ dans l'année 2009 après une augmentation déjà importante de 7,5 M€ en 2008, on ne peut pas en dire autant des recettes puisque la participation de l'Etat est en baisse de 1,5 M€ soit un déficit cumulé qui se creuse de plus en plus et qui atteindra 13,5 M€.

Pour autant, ce dispositif contribue efficacement à la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Mais la meilleure façon, selon nous, de prendre globalement en compte le vieillissement de la personne aurait été la création d'un cinquième risque au titre de la sécurité sociale, ce qui aurait permis de faire jouer la solidarité nationale, d'autant que dans notre département où le nombre de personnes âgées est important, plus d'un quart des habitants a plus de 60 ans. Nous ne pouvons être satisfaits du nombre de places d'accueil offert dans les EHPAD et notamment dans les établissements publics qui garantissent à la fois une bonne approche humaine de l'accueil dans sa globalité, une tarification supportable pour tous et une qualité de prise en charge acceptable.

Aujourd'hui, nous assistons à une véritable main basse du secteur privé à but lucratif sur les autorisations de lits que nous avons décidées. Pire encore, nous assistons à de véritables délocalisations, et pardonnez-moi, M. le Vice-président, d'insister, une véritable délocalisation de lits du moyen et du haut pays vers la bande côtière, là où le prix de journée acquitté par les résidents est extrêmement rentable car il avoisine 90 €. Pourquoi ne pas avoir pris le soin de reconstruire là où ils se trouvaient, les établissements qui certes n'étaient pas forcément toujours aux normes ?

Si ce phénomène de transfert s'inscrit tout à fait dans l'esprit du projet de la loi « hôpital, patients, santé, territoires » que le gouvernement tente d'imposer aux professions de la santé, cela n'est pas sans conséquence sur l'économie locale, sur l'emploi et sur l'offre destinée à un public qui dans sa grande majorité ne peut accéder à ce type d'établissements, surtout si l'on rappelle que dans la population des plus de 60 ans de notre département, les ménages les plus pauvres représentent 40 % du total de cette catégorie de population dont 10 % sont proches du seuil de pauvreté.

Les 20 % de lits réservés à l'aide sociale ne constituent, selon nous, qu'une réponse inadaptée à ce qu'attendent nos aînés. Chacun sait que l'hésitation est grande, pour la majorité des personnes qui ne disposent que d'une faible retraite, de faire une demande d'aide sociale, au risque de voir priver les héritiers de la jouissance d'un bien acquis par le fruit d'une vie de travail en raison du recours sur succession.

Par ailleurs, force est de constater que même au travers du choix que vous avez fait de privilégier et de favoriser les établissements privés, les objectifs tardent à être atteints, car 911 lits, soit quasiment la moitié de ceux autorisés, sont en attente d'un financement public au niveau des soins qui tarde à venir en raison de la politique de votre gouvernement qui procède à des coupes sombres dans les financements de la santé publique.

Pendant ce temps, les groupes privés ne connaissent pas la crise : par exemple le groupe ORPEA, très présent dans notre département, avec un bénéfice record de plus 28 % pour l'année 2008, ce qui représente 36 M€ de plus que ce qu'ils avaient prévu comme recettes supplémentaires pour l'année 2008.

Par ailleurs on peut toujours gloser à médias déployés sur le plan Alzheimer et l'accueil de jour. Certes, des efforts sont faits, mais pour être efficace, il faudrait avant tout donner les moyens aux établissements existants de prendre en charge leurs résidents désorientés qui représentent dans la grande majorité des établissements plus de 60 % des personnes accueillies. C'est pourquoi, pour développer l'accueil de jour, il nous paraît également indispensable que les frais de transport qui aujourd'hui ne peuvent être en aucun cas financés par les familles, soient financés par la sécurité sociale.

La situation actuelle ne saurait se résumer à une évaluation et à un accompagnement des établissements d'hébergement par un organisme privé que vous avez mis en place et que vous proposez de reconduire pour l'année 2009. Nous pensons que la prise en compte réelle des besoins liés aux personnes âgées accueillies dans les EHPAD passe par la possibilité d'avoir du personnel formé, reconnu et en nombre suffisant pour accomplir une démarche de qualité.

Aujourd'hui, les salariés de ces établissements sont d'abord en grande souffrance par le fait de ne pouvoir accomplir convenablement leur mission et ne se soucient guère des évaluations. Ils veulent pouvoir travailler en donnant de la dignité et des soins à ceux dont ils ont la charge. Ce sont tous ces éléments qui expliquent la trop grande rotation des personnels et la difficulté à stabiliser les effectifs.

Si nous continuons dans la voie que vous avez tracée par votre politique qui privilégie le secteur lucratif, nous allons vers une véritable paupérisation du secteur public qui risque de constituer, hélas, un retour à l'époque de ce que l'on appelait les hospices.

Nous pensons qu'il faut au contraire avoir une politique ambitieuse et volontariste, nous l'avons souvent dit ici, pour impulser et réaliser des établissements publics en accord avec les communes, d'autant plus dans le contexte actuel ; et *a fortiori* dans un département où le secteur privé à but lucratif représentait lors de l'adoption du dernier schéma gérontologique 60 % de l'équipement collectif départemental, le secteur public lui, n'a représenté que 25 % et le secteur associatif seulement 15 % alors qu'au plan national la représentation moyenne du secteur privé était de 15 %.

Enfin, concernant le maintien à domicile, il faut reconnaître que notre volonté de favoriser cette pratique porte ses fruits mais représente aussi des faiblesses. Très rapidement, je citerai les

difficultés d'offrir un service de qualité partout et par des personnes convenablement formées. Cela passe par une véritable reconnaissance du travail accompli par ces salariés et de leur formation. La prise en compte limitée à des secteurs géographiques de leurs frais de déplacement ne saurait, à notre sens, suffire.

Aussi, M. le Président, nous pensons qu'en l'Etat actuel des choix opérés à tous les niveaux, notre collectivité, même si elle tente d'apporter des solutions, est bien loin de répondre aux attentes de nos concitoyens et à la détresse des familles. C'est pour cela que nous ne voterons pas favorablement vos propositions.

M. Le Président.- Merci. M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Merci M. le Président.

Globalement, je souscris aux propos qu'a tenus ma collègue Dominique BOY-MOTTARD, c'est la raison pour laquelle j'éviterai d'être redondant. J'ai observé que les dépenses d'aide sociale cette année progressent globalement - je reviendrai ensuite sur le rapport relatif aux personnes âgées - d'environ 6 %. Une analyse sommaire de cet état conduirait à se satisfaire de cette progression ; il s'agit, tout le monde le sait, d'un choix un peu contraint, le fruit d'une progression mécanique essentiellement due au vieillissement de la population mais aussi, hélas, à l'augmentation prévisible des Rmistes. Et, au fond, si l'on observe les dépenses nettes d'aide sociale, celles réellement à la charge de notre collectivité, on note que la progression ou plus ou moins l'effort consenti en 2008 était, pardon d'être très précis, de 425,57 € ; elle est dans la moyenne de notre strate de 433,77 €. Cela signifie que le département des Alpes-Maritimes se situe juste dans la moyenne de la strate qui nous concerne.

Concernant les personnes âgées, on constate que la progression des crédits qui leur sont consacrés tient compte de l'effet naturel du vieillissement de notre population, je l'indiquais en préambule. Notre département bénéficiait il y a dix ans d'un taux de dépendance des personnes âgées parmi les plus faibles des départements ; ce temps est hélas révolu, il faut compter maintenant avec une progression démographique constante, conjuguée avec l'aggravation du niveau de dépendance, c'est pourquoi je disais « hélas ».

Pour faire face à ce défi, le schéma gérontologique 2004/2010 avait prévu, et là aussi pardon d'insister, la création de 2 200 lits nouveaux. A un an de la fin de ce plan, à la veille donc, si j'ai bien compris nous atteignons un taux de 45 % de cet objectif avec 1 002 lits nouveaux créés, 911 sont en attente du financement par l'Etat. Or, j'avais cru comprendre, M. le Président, à la lecture du premier plan de relance que vous aviez présenté en janvier et que la presse avait d'ailleurs largement relayé, que 842 nouveaux lits, jusque-là en souffrance, allaient être ouverts dans l'année dans dix nouvelles maisons de retraite. Je ne vois rien dans ce rapport et la question est la suivante : cet objectif est-il toujours d'actualité ?

Pour rester dans ce domaine, vous prévoyez dans votre rapport un taux d'évolution de 1,6 % du budget des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; comment voulez-vous garantir dans ces conditions la qualité du service rendu à la population concernée ? Cet effort est à notre sens insuffisant et, de plus, votre volonté de réaliser des économies vous amène cette année à supprimer l'exonération du ticket modérateur mis en place par le conseil général en 2002, les personnes âgées en établissement vont ainsi devoir s'acquitter de 130 € environ et, malgré les aménagements que vous prévoyez, nous considérons que cette mesure aurait pu être différée compte tenu de la situation économique que connaissent ces publics.

C'est la raison pour laquelle, M. le Président, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. Le Président.- Merci. Pas d'autre intervention ?

M. TABAROT, pour quelques éléments de réponse.

M. TABAROT.- M. le Président, quelques éléments de réponse à la fois sur les deux interventions de Mme BOY-MOTTARD et de M. DAMIANI, des interventions qui sont particulièrement intéressantes et qui ne sont pas polémiques, ce qui n'est pas du tout le cas, comme vous l'avez entendu, de l'intervention de M. ALBIN qui est, encore une fois sur ce sujet, une intervention excessive parce qu'une collectivité qui consacre plus de 173 M€ aux personnes âgées ne peut pas être mise au banc des accusés dans ce domaine comme cela vient d'être fait, en plus pour un vote qui *a priori* est un vote d'abstention, mais je sais que malheureusement, sur ce sujet, vous avez pris cette mauvaise habitude d'attaquer de manière excessive notre collectivité alors que ce n'est pas justifié.

Ce n'est pas justifié parce que, M. ALBIN, quand vous parlez d'un département qui souhaite privilégier les établissements privés, les grands groupes, c'est faux. Quand nous avons autorisé la création de 2 200 lits dans ce département, nous avons souhaité que soient traités en priorité les établissements publics, cela a été une volonté très forte de notre président de l'époque et de tous les élus, et c'est ce que nous avons fait. Malheureusement il y a eu peu d'initiatives pendant cette période. Par contre je rappelle quand même que nous avons autorisé la création de sept établissements publics pour 166 lits, ainsi que des établissements associatifs, neuf dossiers sont passés pour un peu plus de 316 lits pour ces établissements.

Je rappelle également que la mesure que nous avons décidée dans cette assemblée, majorité et opposition comprise, nous a permis de réserver plus de 20 % des lits à l'aide sociale et de faire passer prioritairement les projets qui avaient plus des 20 %. Et puis on a eu la bonne surprise de voir que les gestionnaires d'établissements avaient pris l'habitude, grâce à cette décision et grâce à cette incitation, d'augmenter et on s'est retrouvé en moyenne avec des établissements qui ont réservé 26 % de leurs lits pour des plus faibles revenus, et sur les 2 240 lits que nous avons autorisés sur cette période, plus de 1 120 sont aujourd'hui à l'aide sociale. C'est un chiffre dont nous sommes très fiers et, pour un département qui a très peu d'initiatives publiques ou associatives, nous avons trouvé la solution pour permettre à des personnes à faibles revenus de pouvoir trouver un établissement dans le lieu où elles souhaitaient l'intégrer.

Je dis cela parce que, M. ALBIN, ce n'est rien de personnel contre vous mais toutes les personnes âgées n'aspirent pas à aller en établissement dans le canton de L'Escarène ou dans celui de Contes. Vous avez été particulièrement servis par le passé, dotés de très nombreux établissements de qualité. Je vous rappelle aussi, vous ne le savez peut-être pas, que lors de la dernière commission *ad hoc* nous avons autorisé à l'unanimité la création d'une future maison à Drap. Vous voyez que ce n'est vraiment pas de manière idéologique que nous traitons ces différents dossiers.

M. ALBIN.- C'est un transfert de lits, M. le Vice-président.

M. TABAROT.- Non, il y aura une création d'établissement à Drap qui a été acceptée à l'unanimité par la commission *ad hoc*. Vous voyez donc que quand il y a de bons projets et s'ils sont situés dans ce secteur géographique de notre département, nous les aidons également. Mais vous ne pouvez pas dire que les transferts de lits enlèvent les établissements du haut ou du moyen pays pour les mettre sur le littoral, et deuxièmement je vais vous citer un très bon exemple que je connais bien

puisque c'est dans mon canton : un établissement associatif « l'établissement des cheminots » rue Campestra à Cannes, a signé la convention tripartite mais qui ne pouvant pas faire les travaux pour rester aux normes est allé s'installer sur la belle commune de Mouans-Sartoux ; ce transfert a été réalisé d'un établissement qui partait de Cannes, de mon canton, pour aller s'installer sur la commune de Mouans-Sartoux. Vous voyez vraiment que ces transferts se font uniquement pour un objectif de qualité et que cela va du littoral vers le moyen pays plutôt que l'inverse.

Quand on injecte avec les conventions tripartites 40 M€ dans les établissements et que cela leur permet d'embaucher du personnel et de mieux le former, je pense que véritablement nous remplissons pleinement notre rôle. Nous nous sommes beaucoup investis, nous continuons à nous investir. Le président a présenté récemment un plan de formation avec un guide qui peut permettre à des personnes cherchant un emploi de se former dans ces différents métiers. Nous avons demandé également à la DRASS une délocalisation de certains jurys pour les VAE, pour pouvoir les maintenir dans le département et faciliter ainsi la formation des différents personnels sur notre territoire. On ne peut donc pas dire que les établissements sont laissés dans une situation difficile.

Pour répondre également à M. DAMIANI, si l'on autorise une augmentation à chaque fois limitée, c'est tout simplement pour ne pas faire peser sur les familles l'augmentation du prix de journée qui serait trop importante. C'est la raison pour laquelle, chaque année, nous restons raisonnables dans cette augmentation pour pouvoir permettre aux établissements de fonctionner et d'employer du personnel qualifié. Nous souhaitons que le coût reste raisonnable pour les familles. Là également nous avons pris, vous l'avez dit, M. DAMIANI, une mesure de justice sociale avec le ticket modérateur puisque nous avons pu, pendant cinq ans, nous permettre dans le cadre des conventions tripartites d'exonérer totalement le ticket modérateur. Pour autant, maintenant que ces conventions sont signées et que nous avons aidé les établissements de cette manière, il nous semble logique que les personnes ayant un revenu particulièrement important puissent financer une toute petite partie du forfait dépendance au niveau de leur maison de retraite. Je rappelle qu'il y a une exonération totale pour les personnes à plus faible revenu et c'est ainsi que nous entendons mener cette politique au niveau des personnes âgées.

Dernier point, je vais quand même trouver un point d'accord avec M. ALBIN : oui, nous sommes favorables au cinquième risque pour la sécurité sociale. Cela fait plaisir de voir M. ALBIN reprendre les propositions du candidat SARKOZY...

M. ALBIN.- Je suis désolé, j'ai été élu au conseil général avant l'élection de M. SARKOZY !

M. TABAROT.- Je vois que la politique d'ouverture menée par le président de la République est en train d'aller jusqu'au parti communiste et c'est une très bonne chose !

Dernier aspect, concernant la partie du financement soins, je peux dire qu'à ce niveau-là il y a eu vraiment une montée au créneau, en tant que parlementaire, de notre président pour obtenir des crédits des différents ministères. Nous espérons bien sûr, tout comme vous, que ces financements puissent aboutir.

On ne peut pas dire, par contre, que les engagements du conseil général par rapport au schéma gérontologique n'ont pas été tenus parce que, quand nous avons pris ces engagements de la création et de l'autorisation de 2 200 lits supplémentaires, cela a été fait en accord, à l'époque, avec la DDASS ; malheureusement la DDASS a beaucoup plus de difficultés pour obtenir les crédits aujourd'hui. Pour autant, j'ai bon espoir, avec les interventions répétées du parlementaire président Eric CIOTTI, que nous pourrions avoir enfin ces financements qui nous permettront de compléter et de créer définitivement ces lits dans le département, puisque le fait de pouvoir compter sur

quarante-huit nouveaux établissements dans le département des Alpes-Maritimes, dans le cadre du plan de relance, sera une nécessité à la fois pour répondre aux besoins et pour relancer l'économie de notre département au niveau bien sûr du bâtiment, mais ensuite au niveau de l'emploi que cela va générer pour les Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président.

Un mot pour naturellement m'inscrire dans la même logique que vient brillamment d'énoncer Philippe TABAROT.

Il y a des propos qui sont un peu choquants, M. ALBIN. Je ne peux vous laisser dire que l'on va à nouveau vers une logique des hospices ou dire que l'on déplace volontairement des personnes âgées du haut pays vers le littoral. Je vous rappelle simplement que lors de l'élaboration du schéma gérontologique, nous avons pointé les disparités géographiques d'implantation des établissements, très fortes, ce qui imposait à des personnes âgées d'être placées dans des maisons de retraite situées très loin de leur famille et de leur domicile. L'un des objectifs de ce schéma, qui a été approuvé par cette assemblée, était justement de faire en sorte qu'il y ait une meilleure répartition géographique et qu'il y ait plus de nouveaux lits qui soient créés sur la bande littorale et en zone urbaine. Là, vous dénoncez quelque chose que l'on a voulu. Peut-être ne le partagez-vous pas, mais je crois au contraire que cette concentration de maisons de retraite dans les mêmes secteurs, qui avait l'avantage peut-être pour leurs promoteurs de réaliser des maisons de retraite dans des secteurs où les coûts fonciers étaient plus faibles, ne répondait pas aux besoins exprimés par les personnes, et en particulier au sein de la ville de Nice, dans des secteurs quasiment dépourvus d'établissements.

C'est le premier point que je voulais souligner, c'était l'un des objectifs du schéma, donc ne dénoncez pas aujourd'hui le fait que l'on fasse des maisons de retraite, ou des EHPAD en ville, c'était l'un des objectifs du schéma.

M. ALBIN.- Je n'ai jamais dit cela, M. le Président.

M. Le Président.- Vous pouvez ne pas le partager, en tout cas c'était sa vocation et elle est respectée.

Mme BOY-MOTTARD, vous avez pointé un élément particulier, et Philippe TABAROT vient de conclure là-dessus, c'est vrai, sur les 1 900 lits que nous avons approuvés conjointement avec l'Etat, 911 lits sont aujourd'hui dans l'attente, pour le financement de la partie soins, de l'approbation de la CRAM. C'est un élément de blocage, je l'ai souligné auprès du ministre de la Relance, parce que ces 911 lits représentent aujourd'hui 113 M€ d'investissement. Ce n'est peut-être pas la préoccupation première qui nous anime dans ce débat puisqu'elle est sociale, mais incidemment, et ce n'est quand même pas accessoire, il y a 113 M€ de chantiers qui peuvent démarrer tout de suite et ce sont, là aussi vous pouvez le regretter, des financements privés. Je veux dire qu'il n'y a même pas de fonds publics à sortir.

J'en ai reparlé à Brice HORTEFEUX, j'ai sensibilisé Valérie LETARD sur cette question. On nous dit de façon un peu officieuse qu'un premier pas, très partiel, est en train d'être franchi par l'assurance maladie, il y aurait un certain nombre de lits qui seraient sur le point d'être débloqués, mais très loin de cet objectif de 900.

J'avoue que naturellement je partage votre point de vue sur la création du cinquième risque, et je vous remercie en effet d'adhérer à ce très bon programme présidentiel que nous allons continuer

de mettre en œuvre pour les huit années prochaines. Il y a encore huit ans pour le développer, nous allons y arriver. Soyez rassurés, nous le ferons.

Sur la question de la tarification, il est vrai qu'aujourd'hui les réalisations privées s'effectuent à des tarifs très élevés, souvent trop élevés par rapport aux besoins de la population. Nous avons souhaité ici, précédemment, au moment du vote du schéma, mettre en place ces 20 % de lits habilités à l'aide sociale ne devant pas dépasser une tarification journalière de 50 €, c'était une proposition notamment de Jean-François KNECHT et je tiens à le souligner en pensant à lui en ce moment

Nous avons respecté scrupuleusement cet objectif, nous l'avons même dépassé puisque les chiffres montrent aujourd'hui que sur les lits qui ont été autorisés dans le secteur privé, 26 % des nouveaux lits, qu'ils soient créés ou transférés (il y en a environ 2 700), aujourd'hui nous en avons 579 exactement qui sont habilités à l'aide sociale. De façon globale, pour les nouveaux qui ont été créés dans le schéma, on est allé plus loin que l'objectif, ces lits sont à 100 %, dans le secteur associatif, dans le secteur public, et quand même à 26 % dans le secteur privé. Il faudra peut-être aller plus loin et je demanderai que l'on ait une réflexion sur les nouvelles autorisations qui seront données, mais globalement 5 783 lits sont habilités à l'aide sociale dans le département, dont 2 324 lits occupés par des personnes bénéficiant des dispositifs d'aide sociale. Les autres, donc un peu moins de 3 500 lits, bénéficient à des personnes à faible revenu tout en n'atteignant pas les seuils qui leur permettraient d'accéder à l'aide sociale.

Cette préoccupation est donc prise en compte. Il faut peut-être aller plus loin, mais en tout cas je crois que nous sommes l'un des rares départements à être allés aussi loin dans cette exigence et je tiens à le souligner.

Ensuite, sur la qualité de l'accueil, je crois que les conventions tripartites que nous avons signées nous éloignent très fortement du paysage à la Zola que vous décrivez, la situation s'est considérablement améliorée. Nous veillons à la qualité de l'accueil en établissement. Il y a aujourd'hui un cabinet qui suit et qui évalue la qualité des maisons de retraite. Nous avons ce souci en permanence dans nos objectifs.

Je partage ce que Mme BOY-MOTTARD, M. DAMIANI et vous-même avez dit sur la nécessité d'offrir des établissements d'accueil adaptés aux revenus de chacun. Je crois qu'il faut qu'il y ait des établissements à la carte, que les hauts revenus puissent aller où ils le souhaitent et que les personnes à très faibles revenus puissent trouver des structures d'accueil décentes, j'y suis personnellement attaché.

C'est vrai que l'on a eu du mal à trouver des projets publics de qualité et, avec Jean THAON, on est en train de travailler sur la mise en place d'un établissement de très grande qualité à Lantosque. Je travaillais ce week-end, dimanche, avec le directeur des établissements hospitaliers de la Vésubie sur ce projet de 80 lits et j'espère que nous pourrons le sortir dès l'année 2010. S'il y a d'autres projets, nous les soutiendrons ; pour autant, il n'est pas de notre rôle de dissuader les projets privés pour autant qu'ils répondent et qu'ils offrent une gamme de tarifs adaptés à tous les publics.

Me BALARELLO.- M. le Président, j'ai eu l'occasion de m'exprimer en commission lors du débat sur le schéma gérontologique en attirant l'attention sur le fait suivant : si la partie ouest du département n'est pas suffisamment équipée en maisons de retraite, il n'en va pas de même de la partie est du département, particulièrement des vallées de la Roya et de la Bévéra. Je pense qu'il faut peut-être qu'il y ait une relecture du schéma gérontologique.

M. Le Président.- On en tiendra compte.

M. TABAROT.- Simplement une proposition : transformer la commission *ad hoc* qui ne va plus avoir beaucoup de travail maintenant puisque les lits sont autorisés, en commission de réflexion pour préparer le prochain schéma gérontologique et discuter de tous ces sujets, à la fois pour privilégier encore, comme cela a été le cas, les dossiers publics, et peut-être penser à une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- C'est une très bonne proposition à laquelle, naturellement, j'accède bien volontiers.

M. ALBIN.- Sur la proposition de Philippe TABAROT, nous adhérons parfaitement à cette idée d'avoir une prospective, sauf que je vous signale quand même que la dernière fois, nous avons été exclus de cette commission parce que nous étions punis de ne pas avoir voté le schéma gérontologique. Nous pouvons espérer qu'aujourd'hui, la punition passée, vous nous accorderez d'avoir un échange constructif sur cette question.

M. Le Président.- Nous considérons que le purgatoire est passé et nous vous ferons siéger bien volontiers au sein de cette commission.

Je mets aux voix la politique d'aide aux personnes âgées.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

Je vous remercie. Nous passons au rapport relatif à la politique d'aide aux personnes handicapées présenté par le vice-président Philippe TABAROT.

8. POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. TABAROT.- Ce rapport compte également quatre programmes :

- le programme d'aide à l'hébergement
- le programme de maintien à domicile
- le programme d'accompagnement social
- le programme pour les frais généraux

Le coût total est de 84 052 037 € dont 1 199 037 € en investissement.

En introduction, j'aimerais rappeler que cette délibération est très fortement marquée par la loi du 11 février 2005 sur le handicap et que nos actions concernent à ce jour 3 256 personnes au titre du maintien à domicile et 1 151 personnes au titre de l'hébergement en structure d'accueil spécialisée.

Le programme d'aide à l'hébergement

51 714 000 € pour le fonctionnement et 1 199 037 € pour l'investissement.

Nous sommes dans le cadre du schéma départemental 2007/2011 pour les personnes handicapées, avec onze projets qui sont en cours, dont 302 places créées en établissement et 385 places en service. Il est prévu de lancer un deuxième appel à projets dans le courant de l'année 2009.

Le programme de maintien à domicile

Ce programme concerne les allocations. Je rappelle que l'ACTP est progressivement remplacée par la PCH, même si cela se fait très lentement. Les aides au titre de la PCH sont beaucoup plus diversifiées : à la fois des aides humaines, des aides techniques, des aménagements de logements. Il est prévu au budget 14 200 000 € pour la PCH et encore 12 200 000 € pour l'ACTP qui est une prestation en espèces et par nature, à la différence de la PCH.

Il vous est également proposé d'approuver une convention pour les conditions de paiement de chacun des organismes, pour les enfants, dans le cadre du choix entre la PCH et le complément de l'allocation d'éducation pour enfant handicapé.

Je vous propose également la mise en place du CESU, comme c'est le cas pour l'APA, avec probablement - nous le souhaitons - des sources d'économie dans le futur.

Dans un deuxième temps, je vous propose d'abonder à hauteur de 800 000 € le fonds de compensation du handicap.

Au total, pour le maintien à domicile, nous aurons en dépenses 29 132 000 € si vous l'acceptez et 13 540 000 € en recettes, là je suis certain que vous l'accepterez.

Le programme d'accompagnement social

Le Département s'investit de manière volontariste dans des missions qui concourent bien sûr à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées, et notamment avec les trente-cinq auxiliaires de vie scolaire qui sont financés par le Département, pour une somme de 1 575 000 €.

Le programme pour les frais généraux

Cela concerne avant tout la MDPH avec une amélioration constante des conditions d'accueil et une augmentation globale de l'activité à moyens constants également, c'est bien de le préciser. La MDPH gère maintenant plus de 39 000 demandes par an.

Nous vous demandons d'inscrire 418 000 € pour les frais et notamment pour les expertises plus lourdes qui sont déléguées aux Pupilles de l'enseignement public, notamment dans le cadre de la PCH.

Le cinquième point de cette délibération consiste en une évolution et une adaptation du règlement départemental. Nous vous demandons notamment de supprimer la limite d'âge qui existait pour les personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans pour qu'elles puissent continuer à rester dans les établissements qui les accueillent.

Enfin, je vous propose une remise gracieuse pour le papa d'un enfant handicapé par rapport à des frais de transport.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- M. le Président, concernant l'aide que nous apportons aux personnes handicapées, là encore beaucoup d'annonces mais des difficultés à atteindre les objectifs. Cela est sûrement dû au fait que le déficit cumulé des compensations de l'Etat, même si aujourd'hui on pourrait penser que la situation n'est pas aussi catastrophique que celle que je vais décrire, depuis le transfert de cette compétence, n'a cessé de se creuser, car l'on ne saurait aborder cette question par le seul aspect comptable de la PCH en la mettant en regard de la compensation de l'Etat, mais tout

de même, c'est quelque chose qui pèse relativement lourd dans l'action qui est menée pour cette prise en compte.

En prenant l'année 2005 comme référence pour le niveau des dépenses, si l'on en déduit les participations de l'Etat depuis, et en tenant compte de l'augmentation globale des dépenses, le déficit s'élève globalement aujourd'hui à plus de 7 M€.

Sans aller plus avant dans le détail des chiffres, comment ne pas évoquer également un point sur lequel vous vous étiez engagé, et nous savons que vous êtes intervenu, sur la situation réelle et angoissante des quelque cent trente-cinq familles qui sont toujours dans l'expectative de savoir comment, après le 30 juin de cette année, le transport de leurs enfants vers les maisons d'accueil spécialisées va être pris en charge. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse qui permette de rassurer et de donner une voix pérenne dans l'accueil des enfants de ces familles, de façon à ce qu'ils puissent rejoindre leur structure d'accueil sans que les familles soient obligées d'abandonner pour des raisons financières. Une décision gouvernementale, qui tarde à venir, serait la bienvenue et permettrait de lever toute inquiétude.

Cela n'est qu'une partie des choses en regard de nombreux adultes handicapés qui attendent une place dans une structure adaptée à leur situation, ce qui du coup permettrait à des plus jeunes d'accéder aux structures existantes. Aujourd'hui, beaucoup d'adultes sont maintenus dans des structures qui ne leur sont pas forcément adaptées mais, faute de place dans des établissements qui permettraient de les accueillir dans de bonnes conditions, ils bloquent de fait des places pour des plus jeunes.

Là encore, au-delà des grands discours nationaux qui avaient fait du handicap une grande cause nationale, c'est aux finances locales que l'on demande essentiellement de supporter l'effort, et je crois avoir entendu ce matin que vous avez abordé cette question avec inquiétude.

Le résultat est donc là et l'on pourrait dire à ce jour que l'éléphant a accouché d'une souris. En réalité notre collectivité, sans répondre pleinement aux attentes de ces familles, se voit déjà contrainte de supporter 7 M€ supplémentaires, sachant que si les dépenses devaient légitimement continuer à augmenter, l'Etat compensera toujours moins à l'avenir. D'où notre inquiétude et notre position d'abstention sur ce dossier.

M. Le Président.- Merci. Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD.- Je ferai un premier constat un peu négatif qui m'amène presque sur les terres de Noël ALBIN. Ce constat concerne les insuffisances de l'Etat en la matière, on ne peut pas en faire abstraction, et le non-respect de sa parole vis-à-vis des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

L'Assemblée des départements de France (ADF) a mis récemment l'accent sur les difficultés rencontrées par les MDPH pour obtenir de l'Etat les moyens initialement prévus lors des conventions de mise en place de ces structures. On peut notamment relever la remise en cause de la quote-part financière de l'Etat pour le fonctionnement des MDPH et le non-abondement du fonds départemental de compensation qui devrait compléter les aides techniques pas entièrement financées par les tarifs de PCH pour les personnes à faibles ressources.

La MDPH 06 n'est pas épargnée, même si notre département, comme d'autres d'ailleurs, permet le maintien et la qualité de son service par un engagement financier supplémentaire. Il y a quelques parlementaires dans cette assemblée, je souhaite que le cumul de leurs mandats soit utilisé

pour faire pression sur le gouvernement afin que soient assurés aux personnes en situation de handicap les services qu'elles sont en droit d'attendre.

Sur le rapport lui-même, je voudrais d'abord faire quelques remarques à propos des deux modifications du règlement départemental d'aide et d'actions sociales qui sont envisagées.

Tout d'abord, il est prévu que les personnes handicapées vieillissantes pourront rester dans des établissements spécialisés sans limite d'âge et ne seront donc pas tenues de rejoindre des EHPAD comme c'est le cas actuellement quand elles atteignent 60 ans ; elles ont seulement la possibilité de rester trois ans de plus. Cette mesure peut être positive à condition toutefois qu'elle s'accompagne de certaines dispositions. Elle est positive parce que, comme pour toute personne, le passage en maison de retraite ne doit pas être décidé arbitrairement en fonction de l'âge mais en fonction du projet de vie ou de l'incapacité d'être maintenue à domicile. Ces établissements, c'est leur maison, celle où ils ont passé leur vie. Mais cela doit s'accompagner d'une restructuration de l'établissement spécialisé et d'une augmentation de sa capacité d'accueil. Sinon, on risque de voir se développer les possibilités ouvertes par l'amendement Creton qui, je vous le rappelle, permet de prolonger le placement dans des établissements d'éducation spéciale pour enfants au-delà de l'âge de 20 ans quand la personne ne peut être admise dans un établissement pour adultes. Il y aurait une sorte d'effets en chaîne, les adultes vieillissants restant dans les établissements spécialisés, il n'y aurait plus suffisamment de places pour les autres adultes qui, faute de solution, resteraient dans les établissements pour enfants. Or, les besoins d'un enfant, les besoins d'un jeune adulte (20 ou 30 ans) et ceux des personnes de plus de 60 ans ne sont pas forcément les mêmes. Cette mesure peut donc être une bonne chose mais il faut que l'on se donne les moyens d'éviter ce risque.

La deuxième modification du règlement qui est envisagée est relative à la possibilité d'accueillir des personnes handicapées de moins de 60 ans dans des établissements pour personnes âgées, accueil pris en charge par notre collectivité quand ces personnes n'ont pas de ressources suffisantes. Jusqu'alors, les décisions d'aide sociale étaient prises au vu d'un certificat établi par le médecin de la DDASS. Il s'avère que la DDASS ne veut plus assumer cette fonction et l'on propose de faire délivrer le certificat par le médecin de l'établissement d'accueil ou, s'il n'y en a pas, par le médecin du conseil général.

Je regrette, j'aurais dû signaler cela en commission, j'avais prévu de le faire, et puis on a parlé de pas mal de choses et cela m'a échappé, donc je le dis ici. Pour notre part, nous aurions préféré que ce soit dans tous les cas le médecin du conseil général qui lui, au moins, n'est pas juge et partie, qui pourrait délivrer ce certificat. Il pourrait en effet y avoir des dérives si le certificat est rédigé par l'établissement d'accueil ; je ne veux pas faire de procès d'intention mais certains pourraient être déclarés inaptes un peu rapidement.

Par conséquent, nous aurions aimé une modification du règlement plutôt dans ce sens, encore une fois je suis désolée de ne pas l'avoir signalé plus tôt.

Enfin, un dernier point sur ce rapport à propos des trente-cinq AVS itinérants qui sont financés par le conseil général, assistants particulièrement précieux car répondant vraiment à un besoin : il semblerait qu'ils soient souvent utilisés à long terme sur des postes fixes de l'Éducation nationale pour couvrir les besoins qu'elle ne peut satisfaire. J'ai demandé en commission si l'on pouvait vérifier cette information, il m'a été répondu positivement. Entre-temps, j'en ai eu moi-même confirmation. Il faudrait donc impérativement se tourner vers l'Éducation nationale pour que cette pratique ne se perpétue pas. Encore faudrait-il qu'elle ait les moyens effectivement de l'assurer.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, avons-nous aujourd'hui une réponse de la CPAM concernant le transport des personnes handicapées vers les centres spécialisés ? Avons-nous aujourd'hui une solution plus pérenne ?

M. Le Président.- Le problème du transport des personnes lourdement handicapées qui n'est plus pris en charge par la CPAM, a soulevé une légitime émotion et a conduit à une mobilisation qui a amené le gouvernement à tenir avec les partenaires concernés, le 23 janvier, une table ronde présidée par Mme LETARD. J'ai à plusieurs reprises attiré l'attention du gouvernement sur ce point. Une réponse à une question écrite de Christian ESTROSI a été publiée au Journal officiel il y a trois ou quatre jours, exprimant la position officielle du gouvernement qui, pour l'heure, a donné des instructions aux caisses primaires d'assurance maladie. Nous sommes en contact avec celle des Alpes-Maritimes et je dois recevoir à nouveau son directeur, M. GREFFEUILLE, pour faire en sorte que la prise en charge de ces personnes soit effectuée par la CPAM jusqu'au 30 juin dans l'attente d'une solution plus pérenne que doit proposer le gouvernement.

La lisibilité après le 30 juin est plus faible. Le gouvernement s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas à la fois de surcoût pour les familles et que ça ne soit pas à la charge des conseils généraux. Nous sommes vigilants sur ce dossier qui est important. Il y a une piste qui est l'intégration des transports dans la PCH, mais les frais de transport sont limités à 12 000 € sur cinq ans, soit 2 400 € par an, et cela ne couvre pas les frais qui sont plus élevés pour ces personnes. Il y a également une piste qui a été émise par le gouvernement, qui est la prise en compte des frais de transport dans la tarification des établissements.

Nous y travaillons, je n'ai pas de réponse plus précise à vous apporter. Mais Philippe TABAROT va vous apporter, sur le reste de vos interventions, les éléments que vous souhaitiez. Je lui passe la parole.

M. TABAROT.- Sur ce point, je voulais dire que vous avez été, avec le parlementaire ESTROSI, particulièrement réactif, les réponses à vos questions écrites sont des documents particulièrement intéressants pour nous et notamment la piste qui a été évoquée, d'intégrer les frais de transport dans les budgets des établissements concernés.

M. ALBIN, concernant la montée en puissance de la PCH et les financements de l'Etat, bien sûr qu'on peut être inquiet pour le futur, par contre on ne peut pas vous laisser dire qu'il y a actuellement 7 M€ de déficit, parce qu'on va vous communiquer les chiffres : sur la période 2006, 2007, 2008, 2009, la PCH a coûté au département des Alpes-Maritimes 36 203 688 € et nous avons perçu en recettes de la CNSA, c'est-à-dire de l'Etat, 35 884 044 €. Vous voyez donc que sur ces quatre ans et sur les financements cumulés pendant ces quatre années, nous sommes pratiquement à égalité, c'est donc un budget qui est équilibré.

M. ALBIN.- C'est du fait du décalage qu'expliquait M. le président.

M. TABAROT.- On peut peut-être avoir des inquiétudes pour le futur, en tout cas, on ne peut pas vous laisser dire qu'il y a déjà un décalage de 7 à 8 M€, car c'est totalement faux. Pour l'instant, entre ce que nous coûte la PCH et ce que nous percevons de la CNSA, nous avons des budgets équilibrés.

Concernant la remarque de Mme BOY-MOTTARD sur les changements du règlement, je veux simplement lui dire que c'est une mesure que nous espérons provisoire puisque vous savez que dans le cadre du schéma, et c'est le cas aussi du deuxième appel à projets que nous allons lancer, il y a des établissements qui sont particulièrement et spécifiquement réservés aux handicapés vieillissants. Cela répondra à votre interrogation et à cette dérogation un peu particulière, occasionnelle et réduite dans le temps que nous avons réalisée et que nous vous demandons d'adopter concernant l'exception que des personnes âgées de plus de 60 ans puissent demeurer dans leur établissement. Nous espérons que dans les mois à venir ils pourront intégrer véritablement des établissements qui seront adaptés, en termes de structures et de personnels, à leur état physique et surtout à leur vieillissement.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous allons passer aux voix sur ce rapport.

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Je passe la parole toujours à M. TABAROT pour la politique d'aide à l'enfance et à la famille.

9. POLITIQUE D'AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

M. TABAROT.- Il s'agit là aussi d'un plan d'aide à l'enfance et à la famille de quatre programmes :

- la prévention
- le placement
- l'accompagnement social
- les frais généraux

Le budget s'élève à 96 556 100 € en fonctionnement et à 1 532 000 € en investissement. C'est un budget qui est conséquent, pour une responsabilité majeure du Département qui a été désigné comme chef de file pour la protection de l'enfance depuis la loi du 5 mars 2007.

Le programme de prévention

C'est le montant total des crédits inscrits, donc 26 429 100 € pour les actions de PMI et pour l'ensemble des mesures de prévention de l'enfance. Cela concerne également la prévention spécialisée où il vous est proposé de décider de proroger les conventions qui ont été conclues avec les associations mandatées jusqu'au 31 décembre 2010, notamment pour être en conformité avec les préconisations du rapport de la chambre régionale des comptes dont vous avez eu communication.

Pour ce qui est de la tarification 2009, je vous propose une reconduction des budgets. Cela a été décidé en concertation avec les présidents et directeurs des différentes associations.

Le programme des placements

Je vous demande d'inscrire 65 124 000 € en fonctionnement et 1 422 000 € en investissement, conformément aux perspectives qui sont développées dans le schéma départemental de l'enfance.

Le programme d'accompagnement social

Le montant total des crédits inscrits dans ce budget primitif s'élève à 5 050 000 € en dépenses. Ce programme intègre le financement d'une des priorités d'une autre loi du 5 mars 2007 qui porte sur la réforme de la protection juridique des majeurs et qui confie aux départements la mise en place

d'une nouvelle mesure administrative, la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), en amont de l'intervention judiciaire.

Trois associations ont été désignées pour mettre en œuvre ces mesures dans le cadre d'un MAPA. Elles concernent six secteurs géographiques qui sont les six secteurs du ressort des tribunaux d'instance. Il est prévu un budget de 500 000 € pour ces mesures et il est proposé d'intégrer au règlement départemental sept nouvelles mesures.

Les frais généraux de fonctionnement

Ce chapitre est doté de 1 471 000 € en dépenses, notamment pour assurer la formation des assistantes maternelles et obtenir l'intervention de prestataires extérieurs afin d'accompagner nos équipes médico-sociales.

Enfin, je vous propose d'accorder la remise gracieuse d'une dette de 600 € pour le papa d'une jeune fille placée au foyer de l'enfance.

M. Le Président- Merci beaucoup. Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD- Mon intervention sera assez brève car nous aurons l'occasion de revenir sur la protection de l'enfance lors du débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes en fin de séance.

Je voudrais dire quelques mots à propos de la prévention spécialisée. Je note, n'y voyez aucune ironie de ma part, le grand civisme des associations du secteur qui semblent avoir accepté sans problème le blocage de la tarification de leurs établissements pour participer à l'effort collectif. Je me demandais simplement si elles avaient vraiment le moyen de faire autrement.

Le rapport 9 prévoit de proroger les conventions conclues avec les associations dans l'attente d'un nouveau schéma départemental de l'enfance 2009-2013, ce que l'on ne peut bien sûr qu'approuver, et il met l'accent sur la durée jugée trop courte de ces conventions. C'est vrai que trois ans c'est peu, je suppose que tenant compte de cet avis formulé par les associations auprès de la CRC vous serez d'accord pour prévoir dans le futur une durée plus longue qui pourrait être de cinq ans, ce qui leur permettrait d'assurer plus efficacement leur travail.

A propos de la prévention spécialisée, je me demandais ce que devenait l'audit qui avait été demandé par le Département à l'IRTS et à l'association Acte qui devait formuler des propositions d'amélioration de ses services. Y a-t-il eu un retour ?

Je voulais par ailleurs mettre l'accent sur l'importance que revêt la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) prévue par la loi du 5 mars 2007 qui entre en application. Il y a là une suite logique dans l'action éducative des mineurs qui va permettre le suivi social de l'individu après sa majorité s'il n'est pas prêt à s'assumer tout seul en gérant les prestations sociales qu'il perçoit. Notre collectivité devra se donner les moyens de faire fonctionner ce programme avec efficacité. Il est inscrit au BP 2009 pour 5 M€, nous verrons dans l'avenir si ces moyens se sont révélés suffisants.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans rappeler la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement l'AMFD depuis que notre collectivité n'a pas renouvelé sa collaboration avec elle.

Au-delà du fait qu'il est regrettable qu'un tel groupement qui existe depuis soixante-dix ans se trouve à la veille d'une liquidation judiciaire, je pense particulièrement aux conséquences dommageables que cette disparition va avoir sur les familles qui bénéficiaient de l'accompagnement d'un personnel compétent, diplômé et de grande expérience, et je pense bien sûr à ce personnel pour lequel nous nous devons de trouver une solution. Les deux associations qui se sont vu attribuer le marché ne semblent pas avoir fait des offres de réembauchage exceptionnelles, contrairement semble-t-il à ce que l'on pouvait prévoir ; je voudrais insister pour que nous engagions ou maintenions des discussions avec leurs représentants pour les aider au mieux à conserver un emploi.

En attendant, nous voterons pour cette délibération.

M. ALBIN.- M. le Président, je vais à nouveau intervenir sur cette question de l'enfance et de la famille, tout d'abord pour dire que là il s'agit aussi d'une de nos compétences obligatoires et que, bien évidemment, nous y consacrons des moyens relativement importants. Cela mérite donc bien sûr tout notre intérêt.

Tout d'abord, nous constatons que le budget de fonctionnement que vous nous présentez est en baisse de 10 % par rapport à celui de l'année 2008, ce qui de toute évidence ne semble pas aller vers une amélioration de la réponse aux besoins des familles.

Là encore, nous voyons se mettre en place avec la mesure d'accompagnement social personnalisé un nouveau transfert de compétence qui est très incomplètement financé dès sa mise en œuvre. Là, on ne pourra pas dire que le transfert se fait à l'euro près et à l'instant T.

Par ailleurs, et comme le disait Dominique BOY-MOTTARD, concernant les besoins des usagers, nous aimerions savoir ce qu'il en est du devenir des salariés de l'AMFD 06 en particulier s'agissant des techniciennes de l'intervention sociale et familiale qui sont les premières personnes concernées puisque les associations retenues par notre collectivité dans le cadre des appels à projets manquaient de ressources sur cette compétence, semble-t-il, pour pouvoir les accueillir et les prendre en charge au sein de leurs structures. La période de prorogation de la convention était destinée à faire en sorte que le changement des prestataires n'entraîne pas de carence en matière de service pour les usagers, ni d'impact social pour les salariés concernés ; nous souhaiterions donc savoir ce qu'il en est réellement aujourd'hui.

Pour ce qui est de la prévention spécialisée, nous ne pouvons que constater que les observations sur ce sujet par rapport à la chambre régionale des comptes illustrent le bien-fondé des propositions que nous avons déjà maintes fois formulées depuis trois ans, à savoir :

- premièrement, peut-on continuer à se satisfaire des moyens mis en place et en l'occurrence de l'affectation de trois éducateurs par arrondissement, lorsque chacun peut constater que d'un arrondissement à l'autre, les problématiques sociales peuvent être très diverses et demander des moyens humains plus importants ?
- deuxièmement, la durée des conventions s'avère être un élément essentiel dans le travail de prévention spécialisée, tant pour l'instauration de liens de confiance entre les jeunes et les éducateurs que pour la stabilité, le professionnalisme et la motivation des équipes sur le terrain. Le rythme triennal s'avère être un handicap pour les associations partenaires en matière d'investissement, de professionnalisation des intervenants et de stabilité des effectifs, car il n'offre qu'une visibilité très limitée dans le temps pour justifier ces objectifs. Nous proposons donc une extension de la durée des conventions, plus compatible avec les objectifs visés.

- troisièmement, le couplage des zones d'intervention avec le dispositif de la politique de la ville - et je suis déjà intervenu sur ce sujet - pose question, car celui-ci n'inclut pas des zones du moyen pays où les besoins sont pourtant réels et où, de ce fait, les problèmes s'accroissent par le biais d'un glissement de la population urbaine vers les zones rurales. Il est indispensable, nous semble-t-il, d'envisager une extension des secteurs couverts si l'on veut apporter une réponse à la hauteur des enjeux, d'autant que les communes du moyen pays ne disposent d'aucun dispositif à ce jour.
- enfin, quatrième, les contrats d'objectifs signés avec les associations dans les Alpes-Maritimes restreignent les publics prioritaires à ceux compris entre 9 et 16 ans. Comment pourrions-nous limiter les possibilités d'intervention des acteurs de la prévention spécialisée et délaisser les publics âgés de 16 à 25 ans, même s'il existe d'autres dispositifs, qui se trouvent à des périodes charnières (sortie d'études, définition de projets professionnels, entrée dans la vie active ou pas) dont on a pu mesurer l'importance lors d'événements récents ? Nous vous proposons donc que cette question soit réexaminée.

En conclusion, nous souhaitons que l'élaboration du nouveau schéma départemental de l'enfance donne lieu à de véritables assises départementales de la prévention spécialisée afin que puissent être définis pour notre département, avec les acteurs de terrain, les moyens et les outils susceptibles de répondre à un enjeu aussi important pour l'avenir.

M. Le Président.- Merci M. ALBIN. Je vous précise toutefois que vous avez parlé trois fois plus que ce qui était prévu en conférence des présidents sur ces trois rapports, il est vrai au demeurant extrêmement importants puisque nous venons d'évoquer quasiment la moitié de notre budget de dépenses de fonctionnement, mais je vous le précise quand même parce qu'autrement on risque de déraiser en termes de temps.

M. DAMIANI, vous avez la parole.

M. DAMIANI.- M. le Président, chaque fois vous laissez la parole à Mme BOY-MOTTARD avant moi et celle-ci me prive de tous les arguments, mais je reconnais là la délicatesse et l'attention que vous portez au statut de la femme.

M. Le Président.- Je tiendrai à respecter la parité lors de votre prochaine intervention !

M. DAMIANI.- M. le Président, je voudrais appuyer la demande de Dominique BOY-MOTTARD concernant l'AMFD quant à son devenir et notamment le sort réservé à ses personnels. Je crois que vous aviez apporté quelques assurances à ce sujet lors d'une précédente intervention et j'aimerais que vous nous les confirmiez aujourd'hui.

Cela dit, quelques mots sur ce rapport n° 9.

A la lecture de ce rapport d'ailleurs, il apparaît *a priori* que l'aide à l'enfance - les chiffres sont têtus - ne figure plus parmi les priorités cette année, les dépenses ne progressant que de 1,32 % si mes calculs sont bons. Mon excellent collègue Philippe TABAROT va certainement essayer de me convaincre sur ce point et j'attends ses explications avec impatience.

Ainsi, vous annoncez qu'en raison de la situation à laquelle est confrontée notre collectivité, vous êtes par exemple amenés à reconduire sans augmentation les budgets des établissements et des services de protection de l'enfance et les allocations sociales qui ont été allouées en 2008. Là encore, nous semble-t-il, les économies ne sont pas placées là où il conviendrait qu'elles le soient,

on est en droit de redouter un mauvais fonctionnement des établissements concernés malgré la bonne volonté et le talent des personnels concernés.

Vous modifiez également l'annexe 2 du règlement d'aide sociale concernant l'aide à l'accès au logement. Le secours ne peut être apporté qu'une fois tous les cinq ans à une famille et sous réserve, ce qui est encore plus restrictif, que le montant du loyer et des charges ne dépasse pas 30 % des revenus. Nous pensons qu'à circonstances exceptionnelles il conviendrait de prendre des mesures exceptionnelles et, à l'instar des dispositions qui sont prises ici ou là, et par exemple à Paris - pardon de citer encore ce département - il conviendrait d'explorer les moyens d'aide aux personnes à faibles revenus dont les dépenses de loyer excèdent 30 % des ressources. Ainsi dans ce département, selon les revenus et la composition des foyers, le montant de l'aide va de 100 à 170 € mensuels, le versement il est vrai étant limité à douze mois.

Voilà, M. le Président, quelques pistes que j'aimerais que nous explorions à l'avenir.

M. Le Président.- Merci. Je vais passer la parole à M. TABAROT. Sur le budget, j'ai noté dans vos interventions que vous indiquiez que le budget de la politique d'aide à l'enfance et à la famille était en baisse. Il est en baisse si l'on compare de budget primitif à budget primitif ; je vous rappelle qu'une diminution avait été enregistrée à la DM1 2008, les prévisions 2008 étant trop élevées. La réalité est tout autre : sur le budget réalisé 2008 qui est environ de 92 670 000 €, par rapport à ce que nous proposons aujourd'hui il y a une augmentation de 4,5 %.

Je passe la parole à M. TABAROT.

M. TABAROT.- M. le Président, c'est exactement cette remarque que je souhaitais faire puisque le réalisé 2008 fait apparaître qu'il y a une augmentation de plus de 4 % sur ce budget. J'espère donc convaincre M. DAMIANI.

Concernant la remarque de Mme BOY-MOTTARD et de M. DAMIANI sur la non-augmentation des prix de journée concernant les établissements, je peux vous dire que nous avons eu des échanges particulièrement constructifs avec les directeurs et présidents des établissements. Je l'avais déjà dit en commission, mais je le redis, je crois qu'ils sont tous conscients du contexte économique et des difficultés que peuvent rencontrer les différentes collectivités. Nous vous montrons aujourd'hui, à travers ce budget, que nous faisons des efforts particulièrement importants sur notre fonctionnement et nous demandons que ces efforts soient partagés avec les associations partenaires.

Je tiens à préciser, et j'aimerais lui rendre hommage, que Christian GROUSELLE a rencontré toutes les associations, tous les présidents, tous les directeurs, avec bien sûr M. BESSO, pour discuter de ces différents sujets. A titre personnel j'ai essayé d'en rencontrer un grand nombre en me rendant sur place dans les associations ou dans différentes structures pour échanger avec eux, bien sûr de notre décision sur un plan budgétaire, mais aussi parler de leur fonctionnement et surtout des projets d'avenir que nous serons là, si tout va bien, pour accompagner.

Concernant la remarque de M. ALBIN sur la prévention spécialisée et sa remarque notamment sur une prise en compte de la problématique de prévention dans le moyen pays, nous en avons déjà parlé lors d'une précédente séance. Nous avons commencé, à travers des groupes de travail, à préparer le prochain schéma que, j'espère, nous pourrons vous présenter dans quelques mois, et dans ce prochain schéma nous souhaitons bien sûr prendre en compte largement la problématique de la prévention, pas uniquement dans les communes qui ont un contrat de ville ou un contrat d'objectifs mais plus largement pour les secteurs qui peuvent connaître des problèmes de délinquance.

Concernant des assises, c'est très probablement un beau projet. Mais des groupes de travail composés de magistrats, d'associations, de personnels de l'Éducation nationale sont déjà constitués et fonctionnent. Je vous engage à assister et à participer à leurs travaux, sans « mettre la panique » pour autant, de manière très responsable, et à nous faire part de vos réflexions, je suis sûr qu'elles seront particulièrement intéressantes pour l'ensemble des participants.

Je souhaiterais vous dire également que nous pouvons être fiers de la politique qui est menée au niveau de la protection de l'enfance dans ce département, parce qu'avant la loi de 2007 il n'était pas facile de réagir aussi rapidement. J'aimerais rappeler que nous avons été l'un des premiers départements de France à mettre en place l'antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes. M. le président va signer dans le courant du mois de mars quatre protocoles avec la police, la gendarmerie et l'Éducation nationale pour mettre en place véritablement un partenariat efficace, puisque je rappelle que le conseil général est maintenant en première ligne et que c'est le Département avec ses différents partenaires qui doit évaluer l'importance du signalement qui lui est fait et, le cas échéant, transmettre l'information à l'autorité judiciaire. C'est donc un rôle qui est particulièrement suivi par notre président et toutes ses équipes.

C'est donc véritablement un budget qui est en augmentation sur la protection de l'enfance, l'ADRET qui fonctionne aujourd'hui de mieux en mieux, un retour positif des magistrats sur ce fonctionnement, et puis j'espère que vous viendrez participer à nos différentes réunions de travail pour la constitution du futur schéma de l'enfance puisque ce sera l'application, pour les cinq prochaines années, de notre politique pour protéger l'enfance et la famille.

M. ALBIN demande la parole.

M. Le Président.- Non, M. ALBIN, je conclus ce débat. Nous avons eu une conférence des présidents, vous êtes intervenu, Philippe TABAROT vous a répondu, nous avons pris du temps, presque une heure quarante, pour ce débat social, c'était légitime, ce sont des débats importants, on aura peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure, je pense qu'on peut désormais en rester là.

Je voudrais d'abord remercier Philippe TABAROT pour le travail important qu'il accomplit sur des sujets qui sont extrêmement importants, qui s'inscrivent au cœur de nos compétences, de nos préoccupations, de nos missions sociales, qui touchent à la détresse de beaucoup de nos concitoyens, c'est un travail de qualité qui est fait. J'y associe bien sûr les services à mon tour. C'est vrai que les travailleurs sociaux, dans les vingt-deux CAMSP du département, exercent une responsabilité dans le cadre de ces quatre missions, vieillesse, enfance, handicap et aussi insertion. Ils accomplissent des missions difficiles, sont de plus en plus sollicités. La fréquentation dans nos CAMSP a augmenté de façon assez forte depuis le 1^{er} janvier ; c'est une concrétisation très visible de la crise.

Je voudrais aussi noter à mon tour l'efficacité de la mise en place de l'antenne départementale de recueil et de traitement des informations (ADRET) préoccupantes ; j'ai rencontré avant-hier le procureur général près la cour d'appel d'Aix qui me disait, en se réjouissant de la qualité des relations désormais, ça n'a pas toujours été le cas, et le procureur Montgolfier avec lequel nous travaillons sur ces sujets me le disait aussi il y a quelques jours, que nous avons progressé dans nos relations avec les magistrats sur ces dossiers extrêmement importants.

La loi du 5 mars 2007 nous donne des obligations nouvelles, un rôle de plus en plus important sur des dossiers, et l'actualité récente a démontré que nous n'avons absolument pas le droit à l'erreur sur ce type d'affaires extrêmement graves très souvent ; les services sociaux de la protection de l'enfance assument une responsabilité lourde et importante et je tiens à leur rendre hommage et à

dire que dans ce domaine extrêmement sensible, tous les moyens seront mobilisés pour que nous assumions notre mission, et c'est bien légitime, avec toute l'efficacité nécessaire.

Mes chers collègues, nous allons passer aux voix.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

Ce rapport est approuvé. M. MANGIAPAN, si vous le permettez, je vais passer la parole à M. COLOMAS, qui doit nous représenter à la commission des carrières, pour la politique du logement.

20. POLITIQUE LOGEMENT

M. COLOMAS.- Merci M. le Président.

Dans le cadre de la mission « aménagement et développement du territoire », ce rapport présente la politique « logement » qui comprend un seul programme, l'aide à la pierre, soit 40 M€ d'autorisation de programme et de crédits de paiement. Après avoir accompli un effort exceptionnel, hors compétence, en faveur de l'accession à la propriété, le Département a décidé de réorienter son action vers les opérations de réhabilitation du parc HLM et de rénovation urbaine.

Sur cette base, les interventions proposées sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'un programme triennal de réhabilitation de logements sociaux avec Côte d'Azur Habitat ;
- la signature d'un protocole d'accord concernant la production de la SOHLAM ;
- la mise en place d'un prêt pour l'accession à la propriété dans l'ancien ;
- des modifications de la réglementation départementale ;
- des subventions exceptionnelles au bénéfice d'organismes constructeurs et de particuliers ;
- des subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine du logement.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la commission.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Sur ce rapport, nous avons quand même quelques difficultés parce que, comme l'a dit le rapporteur, il s'agit d'une réorientation forte de la politique du Département en faveur de la réhabilitation et de la rénovation urbaine. J'entends bien que, étant donné les carences fortes passées en matière de gestion du patrimoine du parc locatif social, en particulier de l'ex-OPAM, Côte d'Azur Habitat, il faille aujourd'hui engager des sommes considérables pour remettre à niveau ces logements, mais en même temps, si c'est pour de notre côté abandonner quasiment complètement l'aide à la construction de nouveaux logements sociaux, je crois que là nous sommes dans l'erreur. Je pense qu'il faut faire les deux. Je l'avais d'ailleurs déjà dit à l'occasion d'un conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat auquel je siége, il est à mon avis erroné de ne s'en tenir qu'à la réhabilitation et à la rénovation, il faut également orienter les aides de notre collectivité en direction de la construction de logements nouveaux parce qu'il en manque plus de la moitié, il en faudrait quasiment le double de ce qui existe aujourd'hui pour pouvoir satisfaire aux normes de 20 % de la loi SRU puisque, dans l'ensemble du département, il n'y a que 10 % de logements sociaux.

En cette période de crise, je trouve dommageable que les moyens de la collectivité ne soient pas utilisés de manière équilibrée pour satisfaire à ces deux exigences. D'autant qu'en ce qui concerne les crédits réellement mis à disposition des collectivités par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine depuis sa création par le ministre M. BORLOO, prestidigitateur relativement talentueux, maintenant qu'il est parti, seulement 800 millions sur les 12 milliards qui avaient été promis ont été engagés dans les travaux entrepris par les collectivités. Les plus grandes inquiétudes existent quant à la pérennité de ces fonds versés par l'Etat et à sa volonté réelle en période de crise économique de poursuivre ces opérations qui sont relativement coûteuses.

Nous ne sommes pas favorables à la réorientation que vous préconisez, nous pensons qu'il faut maintenir un effort en direction de la construction de logements sociaux nouveaux dans notre département. Les besoins sont considérables en ce domaine.

D'ailleurs, un débat qui avait été organisé dans cet hémicycle par votre prédécesseur il y a maintenant quatre ans, avait abouti à la création de la société d'économie mixte Habitat 06 et, pour le moment, je m'interroge énormément quant à la réalité de la mission de cette société. A part continuer à gérer les logements dont elle a hérité par le rachat de la SEM de Saint-Laurent-du-Var, il n'y a rien eu de vraiment nouveau et là, vous nous proposez de racheter encore deux cents logements à la mairie de Cagnes-sur-Mer pour 3 M€, ce qui n'aboutira pas à la moindre création de logements nouveaux pour ce qui concerne le patrimoine de logements sociaux dans le département.

Nous ne sommes donc pas favorables à cette réorientation un peu brutale de la politique de notre collectivité en matière de logement social ; bien sûr nous sommes favorables au financement des réhabilitations et des rénovations, mais nous sommes hostiles à l'abandon de l'aide à la construction de logements nouveaux et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette réorientation et aussi contre le rachat par Habitat 06 de la SEM de Cagnes-sur-Mer dont on ne voit vraiment pas l'utilité.

M. COLOMAS.- Vous avez déjà anticipé sur le rapport suivant, le rapport 21 qui répond à vos inquiétudes sur le rapport 20 puisque effectivement Habitat 06, maintenant structuré avec un parc qui va lui permettre d'avancer, a en projet de construire du logement neuf qui va encore s'ajouter à ce que va faire Côte d'Azur Habitat. Puisque nous sommes tous les deux administrateurs de Côte d'Azur Habitat, vous savez que Côte d'Azur Habitat a en projet des constructions très importantes cette année.

M. TUJAGUE.- Est-ce qu'on débat sur les deux rapports ?

M. Le Président.- Oui, allez-y, comme ça on fera une réponse globale.

21. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À L'AUGMENTATION DU CAPITAL D'HABITAT 06

M. TUJAGUE.- J'ai déjà évoqué ce matin, dans mon intervention, les questions du logement en notant l'effort qui avait été fait d'une manière globale et en vous faisant part de nos interrogations sur Habitat 06.

Quand nous avons décidé, par l'acquisition de la SEM de Saint-Laurent-du-Var, de constituer Habitat 06 comme opérateur venant en complément, à l'époque, de l'OPAM qui ne répondait pas spécialement bien aux objectifs de développement du logement social, nous avons été d'accord. Nous avons également débattu dans cette assemblée de la question de la partition éventuelle entre

un opérateur de logement social pour la communauté urbaine et un autre pour le reste du département, bien qu'il existe aussi d'autres organismes publics de logement social.

Aujourd'hui, on agrandit Habitat 06 en achetant la SEM de Cagnes. Pour Cagnes-sur-Mer cela doit être une bonne chose, certainement, mais, M. le Président, contrairement à ce que vous indiquiez ce matin, cela ne donne pas à Habitat 06 une dimension telle que cette SEM puisse devenir un opérateur pour construire du logement social, ce que l'OPAM, aujourd'hui Côte d'Azur Habitat, ne fait pas ou faisait peu en tout cas depuis un certain nombre d'années.

La question qui se pose effectivement c'est la réhabilitation, et nous apprécions ce que vous proposez, je n'ai pas perçu dans le rapport sur le logement que l'on abandonnait nos interventions en matière de surcoût foncier et de garantie des emprunts pour la construction de logements nouveaux, mais nous avons évidemment soit à travers Habitat 06 soit dans le cadre de partenariat avec Côte d'Azur Habitat, la nécessité d'intervenir, de donner un coup de pouce d'une façon ou d'une autre pour la construction de logements neufs ; il y a des besoins en la matière.

La question que nous posons est la suivante : cette structure Habitat 06/Côte d'Azur Habitat qui semble redémarrer, fonctionner de meilleure façon, est-elle la bonne structuration au niveau du département, ne faut-il pas avec ces opérateurs réfléchir à une organisation telle que nous soyons efficaces en matière de réhabilitation mais également en matière de construction neuve ? Côte d'Azur Habitat aujourd'hui a en priorité à gérer son parc, à le réhabiliter, à le remettre en état et à le gérer, et c'est une charge énorme. Est-ce que ça ne l'empêche pas de s'engager davantage sur la construction neuve ?

Ce sont des questions que nous posons en souhaitant que l'on s'y penche ; l'effort financier a été fait, il serait peut-être bon de faire un effort aussi en matière d'organisation pour être efficace parce que les besoins sont importants.

M. CUTURELLO.- Une précision administrative : étant administrateur de Côte d'Azur Habitat et d'Habitat 06 comme mon collègue, pour certaines délibérations nous ne participerons pas au vote, mais je confirme le vote de mon groupe concernant les deux délibérations : nous votons contre.

M. Le Président.- Je conviens que le rapport n'est peut-être pas rédigé de la façon la plus explicite qui soit, puisque c'est vrai qu'ont été évoquées, soulignées et recensées les actions nouvelles en omettant de rappeler les actions anciennes, notamment sur le surcoût foncier. Je crois que vous avez fait une erreur d'interprétation. Nous ne réorientons pas la politique, bien au contraire, nous confortons ce qui était en place.

Je tiens quand même, puisque c'est un discours un peu récurrent que vous tenez, à rappeler les chiffres et notamment ceux qui figurent à ce budget.

Je vous propose d'adopter un budget du logement d'un montant de 40 M€. C'est un montant inégalé. Ce budget s'élevait à 1,7 M€ en 2003, 17 M€ en 2007, 25 M€ en 2008, soit pour cette année une augmentation de 15 M€. C'est considérable, cela traduit une augmentation de 60 % cette année après une augmentation de 47 % l'année dernière. Là aussi, c'est une politique qui s'inscrit pleinement et volontairement dans le plan de relance que j'ai présenté ce matin. Il y a dans les priorités budgétaires une place privilégiée réservée au logement. Je l'ai dit, le problème du logement est à prendre en compte de façon prioritaire. Beaucoup de nos concitoyens souffrent d'une situation du logement insatisfaisante, il manque des logements dans les Alpes-Maritimes, des logements pour les actifs, des logements sociaux. Nous faisons un effort extrêmement important ;

on peut toujours faire plus, M. CUTURELLO, mais alors il aurait fallu augmenter davantage les impôts et j'ai cru comprendre que ce n'est pas ce que vous souhaitiez ; aujourd'hui on fait une augmentation de 60 %. De 1,7 M€ en 2003, ayez bien en mémoire ces chiffres, on est passé à 40 M€.

Je veux vous dire d'abord comment se répartissent ces 40 M€ : 26 M€ seront réservés aux organismes constructeurs et aux bailleurs sociaux, y compris bien sûr Côte d'Azur Habitat qui est le premier d'entre eux ; les actions de construction et de réhabilitation des bailleurs sociaux sont soutenues et notamment au niveau du surcoût foncier, cette action non seulement ne diminue pas mais elle s'amplifie. Mais, j'en conviens, ce n'était peut-être pas très clair pour moi également quand j'ai lu le rapport, c'est vrai qu'il est précisé ce qui est nouveau sans rappeler ce qui est ancien ; bien entendu ce qui est ancien subsiste et demeure. Cela figure quand même en page 438 : *« Le volume de crédits particulièrement élevé (supérieur de 33 % en termes d'autorisation de programme et de 60 % pour les crédits de paiement par rapport au BP 2008) permettra au Département de poursuivre et d'améliorer ses interventions. »*

Cela figure, même si c'est trois lignes alors que cela aurait mérité peut-être trois pages, j'en conviens et je le dis aux services.

Les 40 M€ comprennent donc 26 M€ pour les organismes constructeurs, 10 M€ pour le renouvellement urbain et 5 M€ pour les opérations de résorption de la vacance pour Côte d'Azur Habitat.

On vous redonnera le détail.

Pour Côte d'Azur Habitat, il y a une opération spécifique d'urgence que j'ai souhaitée, pour faire en sorte que dès cette année on remette sur le marché des logements vacants. J'ai demandé à la présidente de Côte d'Azur Habitat qu'elle flèche les actions sur des logements qui pourront être remis sur le marché. Il y a donc un programme exceptionnel qui n'a rien à voir avec les opérations qui sont dans les critères, des opérations classiques de construction et de réhabilitation qui demeureront et qui s'amplifieront puisque l'Etat va mettre des crédits supplémentaires, mais sur Côte d'Azur Habitat il y a 10 M€ : 5 M€ à la charge du conseil général et 5 M€ à la charge de Côte d'Azur Habitat. On indique dans le rapport, mais nous délibérerons de nouveau en commission permanente, que l'on va procéder à la résorption de deux cents logements vacants, c'est le chiffre que vous avez cité.

Simplement, nous irons peut-être plus loin, je le souhaite personnellement. Cela se heurtera à la capacité physique de travail de Côte d'Azur Habitat, mais en tout cas il y aura des actions de résorption de la vacance, le plus possible pour aller vers cinq cents logements, il y aura des actions de réhabilitation et de sécurisation des parties communes et il y aura des opérations de « résidentialisation », comme les appelle Côte d'Azur Habitat, pour clôturer certaines résidences.

Je précise bien que c'est dans les quartiers hors opérations ANRU, puisque dans le volume de l'ANRU nous mettons 10 M€. L'action en faveur du logement reste forte et augmente fortement aujourd'hui. Aux côtés de ces 26 M€ pour les organismes constructeurs, il y a aussi les aides pour les particuliers et les 3 M€ pour Habitat 06.

Sur Habitat 06, nous ne sommes pas d'accord, mais je pense qu'il est pertinent pour un département d'avoir un opérateur immobilier qui intervient sur le logement social. Il faut qu'Habitat 06 qui est née du rachat de la SEM du logement de Saint-Laurent-du-Var prenne une taille critique. Il y avait une opportunité qui n'est pas géographique mais le maire de Cagnes-sur-Mer souhaitait

vendre sa SEM logement, nous en avons profité, nous avons désormais un parc de cinq cents logements, je l'ai déjà dit ce matin, il y a environ deux cents à trois cents logements qui sont en attente pour être construits. Cette SEM disposera très prochainement, à l'horizon de deux ans, d'un parc d'un millier de logements, rentables, amortis, avec des loyers qui rentrent plutôt bien. Nous aurons donc un outil supplémentaire qui me paraît utile et qui nous permet en plus de réaliser des opérations pour le compte du conseil général, des opérations communes. Je pense en particulier à la caserne Lyautey, l'ancienne caserne de la gendarmerie que nous sommes en train de réhabiliter en conjuguant une opération logement, l'installation d'une CAMSP et aussi, en accord avec la ville de Nice, l'installation d'une crèche. Je crois que ce sont des opérations qui sont utiles et, on n'est peut-être pas d'accord là-dessus, mais je maintiens la pertinence forte de cet outil foncier en remerciant le vice-président COLOMAS pour le soin qu'il a pris pour défendre ses dossiers.

Mes chers collègues, je mets aux voix le dossier n° 20 sur la politique du logement.

Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés).

Ne prennent pas part au vote : Mme GIUDICELLI, MM. BALARELLO, BLANCHI, CALZA, COLOMAS, CUTURELLO, GUMIEL, MANGIAPAN et MARY.

Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste, abstention du groupe « gauche autrement »).

Ne prennent pas part au vote : MM. BALARELLO, BLANCHI, CALZA, CUTURELLO et GUMIEL.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous reprenons le fil de notre ordre du jour avec le rapport 11 relatif au RMI et au RSA. La parole est à M. MANGIAPAN.

11. DISPOSITIF RMI-RSA - ORIENTATIONS 2009

M. MANGIAPAN.- Merci M. le Président.

Cette année est une année de transition puisqu'au premier semestre nous verrons se superposer les deux dispositifs : le RMI dans son état actuel, le RSA à titre expérimental, et au 1^{er} juin prochain le RSA remplacera le RMI et l'API.

Pour ce faire, nous avons programmé un montant d'allocations de 85 970 000 €, en progression par rapport à l'année dernière ce qui, compte tenu de la diminution assez forte du nombre de nos allocataires l'année dernière, nous donnera de bonnes marges de manœuvre même s'il faut craindre une reprise des inscriptions du fait de la crise.

En ce qui concerne le programme d'activations, c'est-à-dire tout ce qui touche aux CI-RMA ainsi qu'aux contrats d'avenir, nous affectons 6 230 000 €. Ce budget nous permettra notamment de mettre en œuvre le programme de brigade verte que vous avez évoqué dans votre propos liminaire. Nous maintiendrons et nous renforcerons notre programme départemental d'insertion avec notamment un volet insertion sociale, précisant ici que nous avons 75 % de taux de contractualisation, ce qui est très au-dessus des moyennes nationales, l'insertion par le logement, par la santé et bien évidemment et surtout l'insertion professionnelle qui nous permet d'offrir un

retour à l'emploi à nos allocataires. Et puis, comme je vous l'ai dit précédemment, le passage au RSA.

Ce plan départemental d'insertion s'élèvera à 17 298 000 €, en progression par rapport au montant de l'année dernière.

12. FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT, AIDE AUX TERRITOIRES ET AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ - ORIENTATIONS 2009

M. MANGIAPAN.- Le rapport suivant consiste dans un premier temps à vous proposer une délibération sur le fonds de solidarité pour le logement, d'un montant de 8 280 000 € en ce qui concerne le FSL, précisant là aussi que 84 % des demandes instruites ont été accordées l'année échue, ce qui est un taux remarquable.

Il s'agit ensuite de notre participation au contrat urbain de cohésion sociale à hauteur de 1 450 000 € sur l'ensemble des communes contractualisées, avec nos quatre axes d'effort que sont :

- la prévention et l'insertion
- l'habitat et le cadre de vie
- l'amélioration de l'accès aux services publics
- les actions éducatives et citoyennes

Le plan départemental d'actions en faveur des quartiers prioritaires, à hauteur de 1 050 000 €, comprendra aussi, à hauteur de 500 000 €, l'appel à projets associatifs que l'on appelle « projets innovants ».

250 000 € concerne des actions hors programmes, notamment l'aide aux missions locales pour prendre en charge les jeunes habitant dans les communes du moyen et du haut pays de moins de 3 500 habitants, de manière à ce que tous les jeunes de ce département puissent bénéficier du dispositif « mission locale », ainsi que l'accompagnement dans le cadre des opérations ANRU, permettant notamment le financement de l'action adultes relais logement, de la halte de nuit de Nice et d'une action d'insertion en faveur des jeunes diplômés issus des quartiers.

Le fonds départemental d'aide aux jeunes mérite une inscription de 1 815 000 €, en progression par rapport à l'année échue. Je tiens aussi à préciser qu'il comprend le financement des foyers des jeunes travailleurs et, cette année, une bonne nouvelle, nous serons partenaires de la création de deux nouveaux établissements : un à Nice à côté de la gare Thiers, et un à Grasse pour 80 logements supplémentaires, soit une capacité d'accueil de 90 places.

M. Le Président.- Merci beaucoup.

M. ALBIN, en conférence des présidents votre groupe n'avait pas demandé de temps de parole, je vous le signale.

M. VICTOR.- C'était sur l'ensemble des dossiers.

M. Le Président.- C'était peut-être globalisé. Mais il n'y a pas de souci. M. ALLEMAND, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Sur le rapport 11 qui concerne le revenu minimum d'insertion, j'entends tout ce que dit M. MANGIAPAN, le rapporteur. Nous nous abstenons sur ce dossier, non pas sur la qualité des programmes d'insertion ou sur le fait que c'est une année difficile de transition,

puisqu'on va récupérer aussi les titulaires de l'allocation aux parents isolés, mais d'abord parce que nous ne sommes pas convaincus que sur un plan politique global la façon dont le RSA se met en place soit la bonne, mais surtout ce qui va nous conduire à nous abstenir c'est le fait que ce dossier est particulièrement illustratif des propos de Paul CUTURELLO ce matin, plus généraux, sur le budget, lorsqu'il disait que c'était un budget en équilibre très précaire. Il évoquait la question des droits de mutation en disant que vous aviez probablement sous-évalué la baisse, on parlait de recettes, et là nous sommes dans les dépenses et, lorsqu'on regarde la progression générale du budget de l'action sociale, plus 6,64 %, on s'aperçoit qu'en matière de RMI le budget ne progresse que de 4,79 %. Eh bien, je crains fort, M. le Président, que ce soit insuffisant, car la crise ne va pas s'arrêter, comme le nuage de Tchernobyl, aux portes du département.

J'ai entendu dans d'autres hémicycles un élu très important du département dire que l'on ferait beaucoup mieux que les autres ; je le souhaite, mais les chiffres sont têtus et les tendances ne l'indiquent pas. Par exemple, le seul chiffre d'augmentation du chômage en janvier fait état d'une progression des demandeurs d'emploi de 4,3 % ce qui est strictement la moyenne nationale.

Si nous sommes sur ces bases-là, vous êtes parlementaire, donc bien mieux informé que moi sur les risques d'explosion, n'ayons pas peur du mot, du nombre de chômeurs cette année puisque vous savez très bien que tous les rapports les évaluent entre, pour les plus optimistes, 300 000, et les plus pessimistes 500 000 personnes de plus, soit une augmentation du nombre de chômeurs, rapportée au département, d'environ 20 %.

Par conséquent, le compte n'y est pas parce qu'il va y avoir inmanquablement des répercussions sur le chômage de longue durée, à un moment où l'on sait que l'on va avoir un entonnoir sur les offres d'emploi, je vous le dis très clairement, les questions qui sont liées à l'insertion professionnelle des allocataires du RMI cette année, ça ne va pas être facile.

Je me suis livré à une petite évaluation et nous pensons qu'il manque sur ce budget entre 5 et 10 M€ pour faire face à ce que sera la montée en charge réelle du dispositif dans l'année 2009 ; plus probablement aux alentours de 115 M€.

Je sais bien qu'il y a des décisions modificatives, mais c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. Le Président.- M. ALLEMAND, en vous écoutant on se demande si vous souhaitez qu'il y en ait plus ou si vous regrettez qu'il y en ait moins ! J'ai l'impression que vous tenez vos propos avec une forte tendance à espérer que cela se dégrade. Nous ne sommes pas dans cet état d'esprit. Vous l'avez dit, il y a une augmentation du budget qui est quand même non négligeable, qui est forte, nous aurons bien entendu les moyens de nous adapter à l'évolution de la conjoncture, il y a deux décisions modificatives, j'espère que vous aurez tort.

M. ALLEMAND.- Mois, aussi.

M. Le Président.- En tout cas nous nous adapterons à l'évolution, c'est une obligation légale. Nous avons fait une prévision ; je rappelle qu'ici, et je félicite et remercie Jean-Pierre MANGIAPAN qui a suivi ces questions depuis 2003, nous avons des taux d'insertion qui sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Le nombre de Rmistes, alors qu'il avait augmenté pendant longtemps en France, a diminué ici de 3 000. Vous avez raison de souligner son importance et je dirai même que c'est le plus important. C'est au résultat de la majorité départementale. Il y a une tendance nationale qui n'est pas bonne, ici sur l'insertion nous avons fait mieux qu'ailleurs parce que nous faisons plus que les 17 % obligatoires en matière d'insertion. Nous avons une obligation légale

qui correspond au volume des prestations versées en matière d'insertion, et nous faisons plus ici. Donc, parce que nous faisons plus, nous ferons sans doute mieux.

Les circonstances nous diront s'il faut s'adapter. Vous savez, nous sommes pragmatiques, un budget c'est une prévision, il y a des domaines où l'année dernière on a vu plus large, d'autres où l'on a vu plus serré ; nous nous adapterons en juin. Nous sommes dans un monde où personne ne sait exactement de quoi sera fait l'avenir. Les experts les plus compétents, des prix Nobel disent exactement la chose inverse ; certains voient la sortie en septembre, d'autres la voient en 2012, d'autres dans six ans... Vous savez, les experts par nature ont souvent des positions pour le moins divergentes.

M. MANGIAPAN.- Vous m'autoriserez, M. le Président, à apporter un démenti sur l'évaluation des 5 à 10 M€ à notre collègue Patrick ALLEMAND, en ce sens que le budget d'une manière générale a progressé par rapport à l'année dernière, le nombre de bénéficiaires que nous avons au début de l'année est inférieur de 3 000 par rapport à l'année dernière, nous avons donc une marge non négligeable, mais au-delà de cela, ce que nous avons pris en compte et qui fait que l'on vous a présenté ce budget, sera l'impact du plan de relance auquel vous avez souscrit il ya quelques jours, M. le Président, et qui est relayé par un certain nombre de communes et d'autres collectivités de notre département. Dans le guide de la commande publique que nous avons adopté sur la présentation de Colette GIUDICELLI, il y a une clause sociale qui fait qu'une grande partie des investissements du plan de relance profiteront très largement à nos allocataires. Comme nous l'avons fait de manière récurrente toutes ces années passées, nous le ferons encore cette année et nous veillerons à ce que l'industrie du bâtiment notamment soit un grand pourvoyeur d'emplois pour ceux dont nous avons la charge. C'est la raison pour laquelle, dans la morosité ambiante, nous avons gardé une touche d'optimisme.

M. Le Président.- M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- M. le Président, très rapidement, sur le RMI-RSA et sur le FSL, concernant le RSA nous nous sommes déjà exprimés sur cette question puisque nous étions un département pilote pour sa mise en œuvre, notre appréciation sur ce dossier n'a pas changé et nous persistons à penser que ce n'est pas par la précarité que l'on permettra une véritable insertion par le travail.

Nous tenons toutefois à préciser que ce dispositif constitue en effet une véritable aubaine qui permet à des entreprises de bénéficier d'une main d'œuvre à bon marché, souvent à temps partiel, notamment dans le domaine de la grande distribution et de la restauration, pour permettre de répondre à des besoins de période de pointe sans que cela ne débouche pour autant sur une pérennisation des emplois ni sur une amélioration notable en termes de formation des publics concernés.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous affirmez, la part principale de la TIPP, soit 76 M€, est loin de compenser le paiement des allocations RMI-RSA, et encore moins si l'on y ajoute le RMA, qui représentent au total une dépense de plus de 86 M€.

On voit donc bien là la discordance qu'il y a entre les moyens attribués par l'Etat pour répondre à un besoin et les nécessaires moyens que l'on met au niveau de notre collectivité pour satisfaire à ces dispositifs.

Concernant le FSL, je me permettrai tout simplement de réitérer la demande que nous avons faite afin que le plafond de ressources pour prétendre au FSL soit revalorisé de façon conséquente. En effet, la cherté des loyers dans notre département conduit bon nombre de familles à l'exclusion

par manque de logements. Une situation d'autant plus grave lorsque l'on regarde le manque cruel de logements sociaux et la dégradation des indicateurs sociaux. Je pense qu'il serait raisonnable, M. le Président, que nous consacrons et que nous fassions l'effort de revoir ses conditions d'attribution.

M. Le Président.- Merci.

M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- Sur le rapport n° 12, d'abord une remarque d'ordre pratique : dans ce type de délibération, les rapports qui sont présentés sont de nature différente, il y a le FSL, ensuite on passe au programme de contrats urbains de cohésion sociale, au plan départemental d'actions en faveur des quartiers prioritaires et aux jeunes en difficulté qui ne sont pas tout à fait de même nature et sur lesquels on peut avoir des avis différents. Nous sommes favorables aux trois autres rapports mais nous sommes tout à fait défavorables à la réduction de 6 % qui est prévue au budget sur le fonds de solidarité logement qui nous paraît totalement incongrue et injustifiée eu égard à la situation de crise dans laquelle nous sommes, et qui est malheureusement encore, en ce qui concerne les flux de chômeurs et de Rmistes, pour l'essentiel devant nous. Je trouve donc qu'il n'est pas judicieux de réduire la prévision de crédits attribués au fonds de solidarité logement.

C'est la raison pour laquelle j'ai été tenté de voter contre cette réduction de crédits du FSL mais, comme nous sommes favorables aux autres dossiers qui sont dans le même rapport, nous nous abstiendrons sur ce dossier Il faudrait peut-être, M. le Président, discuter sur une meilleure lisibilité des débats quand des choses différentes sont insérées dans un même rapport.

M. Le Président.- Nous avons voté un budget, vous vous y êtes opposés, je veux bien que vous saucissonniez ce budget et que vous preniez ce qui vous convient, mais un budget c'est un tout, M. CUTURELLO, on ne peut pas mettre des dépenses sans mettre en face des recettes. Je veux bien que vous votiez certaines politiques, c'est très bien, je vous en remercie, vous les approuvez mais, encore une fois je le répète, à la Région il y a un document, toutes les politiques sont votées sur un même vote. On ouvre ce débat qui poursuit la discussion budgétaire, je ne suis pas sûr que je procède de la même façon l'année prochaine, mais en tout état de cause on regarde. On a quand même laissé une marge d'appréciation.

Sur le FSL, M. MANGIAPAN.

M. MANGIAPAN.- L'argument n'est pas bon, M. CUTURELLO, c'est écrit dans le premier paragraphe du rapport. Pourquoi cette diminution ? La loi a changé le principe de cautionnement et ainsi on a réduit d'un mois la caution obligatoire pour l'allocation, c'est-à-dire moitié moins, et les demandes ont diminué d'autant. Il n'y a aucune volonté de diminution de notre part, simplement il faut prendre en compte une excellente loi qui permet aux gens d'être plus solvables parce qu'ils n'ont pas à déposer deux mois de caution. Cela devrait aller dans votre sens.

M. Le Président.- Je précise un point qui est important sur l'ouverture des droits au FSL. Le montant des ressources du mois précédant la demande doit être inférieur pour une personne seule à 1 400 €, pour deux personnes à 1 700 €, pour trois personnes à 2 000 € et pour quatre personnes à 2 300 €. 1 400 € pour une personne, c'est un niveau qui n'est pas complètement négligeable.

Je précise aussi, dans le dispositif que nous avons évoqué et qui me tient particulièrement à cœur, mais Lionnel LUCA aura aussi l'occasion d'en reparler lorsqu'il présentera les rapports relatifs à l'environnement, que nous mettrons en place une brigade verte, dans un premier temps de cent personnes, l'objectif étant d'aller plus loin : trente personnes (trois équipes de dix) seront affectées

aux parcs naturels départementaux, sur le parc d'Estienne d'Orves à Nice, sur le parc de Vaugrenier et sur le parc de Valbonne qui sont ceux qui rencontrent la plus grande affluence ; et soixante-dix personnes seront affectées aux services de Force 06, quarante personnes sur le littoral par quatre équipes de dix, et trente personnes sur les bases du haut et du moyen pays.

C'est une création importante, nouvelle, pour notre dispositif environnemental et qui complétera l'efficacité reconnue par tous des agents de Force 06 qui sont beaucoup intervenus cet hiver notamment pour aider les communes sur les questions de déneigement. Ces équipes interviennent sur la prévention des incendies mais aussi sur tout ce qui concerne la prévention des risques naturels également dans les quatorze parcs départementaux. Nous veillerons à leur apporter toujours la considération qu'ils méritent.

Je vous remercie. Sur ces rapports présentés remarquablement par M. MANGIAPAN, je passe aux voix.

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

Je passe maintenant la parole à M. Robert VELAY pour le rapport n° 13.

13. POLITIQUE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

M. VELAY.- M. le Président, mes chers collègues, on change de volet, je vais essayer de rattraper le temps perdu du fait que nos collègues ont été bavards. Je ne voudrais surtout pas minimiser cet important dossier qui reflète le succès de notre politique de transport, vous en avez brossé les grandes lignes dans votre discours ce matin.

Ce rapport nous rappelle le succès du ticket à 1 €, la sécurité, l'objectif d'amélioration, et là aussi nous travaillons avec les diverses autorités pour essayer de faire des économies d'échelle et d'être encore plus performants, de rendre un service encore meilleur à nos concitoyens. On constate avec le temps qu'il existe des petites imperfections et, chaque fois, avec les transporteurs et avec la commission, nous améliorons la situation.

Je vous précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des diverses commissions. C'est un rapport très volontariste sur notre politique des déplacements et des transports. Il y a aussi tout ce qui concerne l'investissement avec la Région et l'Etat au travers du contrat de projets et des contrats de plan.

Vous avez pu prendre connaissance de ce très beau rapport. M. le Président, je suis assez bref sur ce gros dossier.

M. Le Président.- Je vous en remercie.

Mme GOURDON.- M. le Président, chers collègues, en effet les actions du conseil général dans ce domaine des déplacements et des transports sont intéressantes et marquent un progrès réel. La hausse du budget de 10 M€ est due au tarif unique à 1 €, à la tarification bimodale qui a doublé la fréquentation des bus en trois ans, on peut s'en féliciter. C'est un point significatif que nous

approuvons et la prochaine unification des AOT qui est annoncée facilitera également les déplacements des habitants dans notre département.

Concernant le transport multimodal et la participation au programme ferroviaire, les lignes Nice/Breil, Cannes/Grasse, Nice/Digne sont également à ce programme et c'est une bonne chose.

J'insisterai sur un volet qui nous tient à cœur : le schéma directeur d'accessibilité, et je vous ferai une proposition.

Le schéma d'accessibilité est prêt, nous précise le rapport, nous souhaiterions très vite en connaître le contenu. Il est dit qu'il fera l'objet d'une concertation avec les AOT, il me semble qu'il faudrait aussi consulter et associer les associations de handicapés qui connaissent bien les besoins et qui apporteraient également une contribution précieuse.

Je souhaiterais faire une proposition dans le domaine de l'accessibilité des bus aux handicapés. Je ne sais pas ce qui est prévu dans le plan mais il me semble qu'il faudrait avoir l'ambition pour le département de mettre en œuvre l'accessibilité des bus de ligne pour les handicapés. La loi du 11 février 2005 impose aux réseaux de transport des obligations d'accessibilité que nous devons respecter. Certains départements, certaines communautés d'agglomération ont déjà pris de l'avance pour la mise en application de cette loi dans ce domaine et offrent aujourd'hui des réseaux urbains et interurbains de 80 à 100 % accessibles. Il s'agit, pour être techniquement précise, de bus à plancher plat surbaissé, utilisables aussi bien en urbain qu'en interurbain, accessibles sans marche. Il y a un autre système avec la palette rétractable mais, visiblement, d'après les différents dossiers, c'est le bus à plancher surbaissé qui est le plus performant aujourd'hui et qui s'appelle « Low Entry ». L'accès de la personne en fauteuil, par exemple, ne prend que deux minutes, c'est une information importante. Un tel bus coûte 15 % de plus que les autres. Je tiens tous les documents à votre disposition, mais vous devez les avoir.

L'aménagement des quais et des bus doit comporter également des systèmes d'information sonore. L'équipement complet d'un quai coûte 30 000 €.

Le rapport indique qu'il faut renforcer le réseau par de nouveaux bus, notamment sur les lignes Nice/Cannes et Cannes/Grasse. Je vous proposerai de saisir cette occasion peut-être pour acquérir des bus accessibles et pour aménager les quais correspondants sur l'une de ces lignes. Je pense que c'est la meilleure réponse que l'on puisse apporter aux personnes à mobilité réduite qui souhaitent vivre en toute normalité, et le déplacement en transport en commun est une de leurs priorités.

Il me semble que nous deviendrions exemplaires en la matière et je vous demande, M. le Président, de bien vouloir faire étudier cette proposition dans le cadre du schéma directeur. Merci.

M. Le Président.- Merci. Pas d'autre intervention sur ce sujet important ?

Mme GOURDON, cette préoccupation que vous exprimez est bien évidemment partagée sur tous les bancs de cette assemblée, la question de l'accessibilité pour les handicapés, et notamment dans les transports publics, est un point extrêmement important. Une communauté urbaine a pris une initiative très remarquable en mettant en place il y a quinze jours, début mars, le transport à la demande sur le périmètre de la communauté urbaine : cela s'appelle Mobil'Azur. C'est un système extrêmement pertinent et efficace.

Il faut que l'on avance plus rapidement sur ces questions, vous avez raison. Vous avez ébauché des pistes de réflexion ou des solutions sur lesquelles nous sommes en train de travailler,

sur la modification des bus avec des planchers rabaissés, sur des élévateurs, sur la question du transport à la demande.

Nous sommes en train d'engager, en matière de transports, une politique qui va tendre vers une véritable révolution de l'organisation. Je le dis et le répète, je souhaite à terme qu'il n'y ait plus qu'une autorité organisatrice des transports ; je sais que cela soulève des réticences et des oppositions. Je crois que l'intérêt général aujourd'hui conduit au regroupement des forces et des moyens en la matière, pour une meilleure tarification notamment en matière d'abonnement. Je souhaite que nous le fassions aussi avec la Région pour que nous ayons enfin cette carte orange, cette carte azur pour tout le département des Alpes-Maritimes qui permette, avec un abonnement, d'accéder au train, aux transports urbains, aux transports interurbains. Cette synergie, cette mutualisation, déjà mise en place avec le tarif unique à 1 €, a permis, vous souligniez vous-même les chiffres, de voir la fréquentation de nos bus augmenter, presque doubler ; le résultat est là en termes de transports, de qualité de vie, de pouvoir d'achat, d'environnement.

Cette politique a été très pertinente, nous avons franchi les premières étapes au pas de charge. Il faut passer maintenant à l'étape ultérieure, par un meilleur regroupement, sans doute par la création d'un syndicat mixte qui regroupera le conseil général et les neuf autorités organisatrices de transports urbains. Dans ce cadre, le transport à la demande, le transport des personnes handicapées devront naturellement occuper une place toute particulière. En tout cas c'est un sujet extrêmement important et vous avez raison de le soulever.

Je peux maintenant passer au vote sur le rapport présenté par M. VELAY.

Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à M. LUCA pour le rapport sur la politique du développement durable et d'environnement.

14. POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M. LUCA, - Merci M. le Président.

Dans ce rapport, la première chose importante par rapport à l'emploi c'est que la création de brigades vertes connaîtra un élan supplémentaire en 2009 avec un objectif de cent postes dans le cadre des dispositifs RMI et RSA, ainsi que pour les demandeurs en grande difficulté. Vous avez particulièrement souhaité que cette disposition puisse être prise dans le cadre du développement durable et en particulier également sur les équipes de Force 06, je pense que ce sera particulièrement utile et en même temps formateur pour ceux qui en bénéficieront.

Ce rapport se décompose en un certain nombre de thèmes sur lesquels je n'entrerai pas dans les détails mais tout de même.

Les espaces naturels et les paysages sont très importants ; la taxe départementale des espaces naturels sensibles représente une recette évaluée à 3 800 000 €.

Ce dossier présente également la mise en place de la trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement ainsi que l'élaboration de plans de gestion pour les nouveaux parcs naturels départementaux : le parc d'Estienne d'Orves pour 14 hectares sur la commune de Nice et celui du lac du Broc pour 47 hectares sur la commune du même nom.

Nous aurons aussi le renouvellement d'un certain nombre de partenariats, des acquisitions et des extensions d'espaces naturels. Nous avons aujourd'hui quatorze parcs naturels départementaux, nous en avons neuf il y a cinq ans. Cinq parcs naturels départementaux en cinq ans, c'est un record et cela traduit la volonté politique du conseil général de permettre l'ouverture, l'accès de ces espaces naturels au plus grand nombre tout en préservant ces espaces. Deux nouveaux parcs départementaux vont être créés : l'Estéron et les Courmettes sur la commune de Tournettes-sur-Loup.

A noter également :

- l'extension des parcs existants, en l'occurrence les Rives du Loup, une vieille affaire de renégociation et d'acquisition foncière ;
- l'étude de faisabilité pour de nouveaux parcs sur Roquefort-les-Pins avec le site du Sinodon pour quelque 43 hectares, et la partie aval du fleuve Var ;
- l'entretien des parcs naturels départementaux, en particulier le parc d'Estienne d'Orves et le parc du Vinaigrier dont il faut souligner que l'entretien est assuré par un CAT qui emploie par définition des travailleurs handicapés sur un marché réservé. L'objectif d'obtenir un certain nombre de certifications devrait être satisfait en 2009 ;
- l'éducation à l'environnement sous différentes formes avec l'université de Nice, le parc national du Mercantour ; les animations nature dont on parle peu mais qui sont permanentes, celles qui concernent les scolaires mais également dans nos parcs, les associations telles que Planète Sciences Méditerranée ;
- l'aménagement et la valorisation des itinéraires inscrits dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : 6 500 kilomètres de tracés balisés au sol ; on en parle moins que lorsqu'il y a des projets qui sont discutés, contestés et, à ce titre d'ailleurs, les groupes de travail qui se sont mis en place dans la concertation vont se poursuivre, mais il y a tout le reste, ces 6 500 kilomètres sont appréciés par tous ceux qui les utilisent, je ne m'attarderai pas sur la viabilité, sur les partenariats avec les fédérations. Le sentier du littoral sera valorisé en particulier avec de nouveaux tronçons qui intéressent le cap de Nice mais aussi la remise en état sur le cap Ferrat ;
- la prévention des risques, dans un département comme le nôtre particulièrement sensible puisque nous avons tous les risques possibles, nous sommes souvent vantés pour être une région très attractive mais avec aussi parfois quelques inconvénients. Vous l'avez évoqué ce matin, M. le Président, en parlant des JO, les éboulements, les effondrements de terrains qui créent les difficultés, d'où un programme expérimental concernant la gestion du risque torrentiel sur les vallées de La Tinée et de la Vésubie, mais également le Cians, le Var et la Roya ; la participation à des démarches innovantes concernant les risques naturels et géologiques, et la poursuite de notre partenariat avec l'agence des risques géologiques ARGAL.

Nous menons aussi des actions avec les collégiens pour les sensibiliser à ces problématiques, et puis nous avons une maîtrise d'ouvrage départementale pour la création du premier site pilote du Centre euroméditerranéen de l'environnement et des risques en région PACA.

Je citerai enfin le lancement des études de programmation relatives à l'aménagement d'un éco-pôle exemplaire au fort de la Revère, sur la commune d'Eze, en partenariat avec la fondation Nicolas HULOT.

L'entretien, les travaux dans les parcs naturels départementaux, cela va de soi mais cela représente quand même 2 000 000 € en autorisation de programme, 450 000 € en investissement et quelque 224 000 € en fonctionnement dans ce programme qui concerne tous les domaines. A signaler en tout cas un aménagement peut-être de points d'accueil qui nous font défaut aujourd'hui.

La forêt - Politique de longue date sur laquelle je ne m'attarderai pas, et Gaston FRANCO en aurait tellement mieux parlé que moi. C'est là qu'on s'aperçoit qu'il nous manque !

Dans ce domaine, nous avons lancé le développement des OPAP, opérations programmées d'aménagement et de prévention de l'environnement qui permettent à de nombreuses communes de mettre en place une prévention des risques et en particulier des incendies de forêt ; évidemment avec toute la pluie que nous avons eue, cela ne paraît pas à l'ordre du jour mais cela reste toujours un mal récurrent, d'où nos partenariats avec la Région, l'Etat, l'Office national des forêts ainsi que Météo France bien entendu.

Nous poursuivons le développement de la filière bois locale avec le renouvellement d'un certain nombre de soutiens et de partenariats.

Le programme eau et milieu marin qui est un énorme programme cette année avec notamment les enjeux sur la basse vallée du Var, mais surtout avec la mise en place d'un observatoire de l'eau qui devrait se concrétiser cette année et nous permettre d'avoir une politique de prévention et de programmation en la matière dans un département où cette ressource est particulièrement prioritaire.

Nous travaillons également sur la création d'une nouvelle zone marine protégée, en complément de celle que nous avons déjà, et sur un partenariat de concession avec les prud'homies de pêche pour montrer que nous travaillons de concert avec ces réserves marines protégées qui sont bien sûr des sanctuaires mais aussi destinées au développement de la ressource halieutique.

Et, enfin ce programme concerne également la recherche et l'identification des filières de gestion de sédiments portuaires contaminés, là aussi c'est de la prévention dans nos ports pour mesurer les degrés de contamination possible.

Le programme déchets : le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés va être réactualisé. Pour information, nous consacrons chaque année 435 000 € pour enlever les décharges sauvages dans notre département ; c'est énorme et cela montre que s'il y a une sensibilisation à l'environnement, il y a aussi des comportements tout à fait scandaleux.

Il est important de signifier aujourd'hui que nous donnons un avis favorable sur le plan d'élimination des déchets du département des Alpes-de-Haute-Provence en émettant le souhait bien entendu que leur centre d'installation de stockage de déchets non dangereux puisse permettre d'accueillir le cas éventuel les déchets des Alpes-Maritimes.

Le chapitre énergies, on en parle plus souvent et régulièrement, je citerai :

- le développement de la haute qualité environnementale avec une charte sur les bâtiments qui est appliquée à la fois pour le conseil général mais aussi pour tous les partenariats que nous avons avec les communes ;
 - les énergies renouvelables ;
 - le plan départemental d'énergie ;
 - l'air avec le plan climat dont la première réunion aura lieu prochainement sous votre présidence, M. le Président ;
 - la remise en état d'un certain nombre de stations de qualité de l'air et du bruit, par exemple au port de Nice ;
 - la participation au fonctionnement d'ATMO-PACA qui est la mesure de la qualité de l'air ;

- le lancement d'un plan départemental de lutte contre le bruit ;
- le renouvellement de notre partenariat avec l'ADEME.

Le chapitre réseau santé environnement et enfin, et surtout, la mise en place de l'agenda 21 départemental dont je précise qu'il tiendra compte de tous les autres agendas 21 qui ont pu se constituer dans notre département, pour ne pas faire doublon.

Voilà un ensemble qui montre effectivement une volonté politique que vous avez exprimée dans les grandes lignes ce matin mais qu'il était nécessaire que je rappelle de manière un peu plus précise pour nos collègues.

M. Le Président.- Merci beaucoup M. LUCA. Qui souhaite la parole ?

M. VINCIGUERRA, vous avez la parole.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. le Président.

D'abord je voudrais faire trois remarques liminaires qui n'ont peut-être pas grand-chose à voir avec ce rapport mais qui ont à voir avec l'ensemble de notre réunion d'aujourd'hui.

D'abord, je n'ai peut-être pas tout suivi mais il me semble que le PV de la séance du 22 janvier n'a pas été proposé au vote. Il me semble que c'est un petit oubli.

Par ailleurs, je voudrais dire ma satisfaction de voir une manière de mener les débats qui est particulièrement apaisée et sereine. J'avoue que cela peut-être manque de panache et d'animation, mais je préfère, y compris d'ailleurs, les petites remarques parfois pince-sans-rire et un peu « vachardes » que je trouve assez sympathiques par rapport à certaines emportements du passé

Maintenant nous en venons à ce dossier.

Bien sûr on ne va pas échapper à l'effet de catalogue, c'est sans doute inhérent à l'exercice, surtout sur un rapport qui atteint les soixante-dix-sept pages y compris les annexes. Cela m'impose de ne pas être complet dans l'intervention et de choisir quelques éléments dont je considère qu'ils illustrent particulièrement l'action du Département tant en positif qu'en négatif, avec un fil rouge : l'absolue nécessité de transparence qui, à mon avis, est particulièrement nécessaire dans ce domaine.

Un premier dossier illustre particulièrement, à mon avis, ce besoin d'information complète et aussi exhaustive que possible. Petit dossier sans doute mais néanmoins avec une belle subvention : c'est la budgétisation de 80 000 € dans le cadre d'une convention avec l'association Amiral de Coligny, propriétaire du site des Courmettes à Tourrettes-sur-Loup pour la surveillance, l'entretien, la gestion et l'accueil du public, sans plus d'explication ni dans le rapport ni en commission. Disons par euphémisme que l'histoire de ce lieu a parfois été fort mouvementée. Un peu d'explication sur les destinataires de cette manne n'aurait pas fait de mal. Renseignements pris : même si ce destinataire est fort respectable, l'association Amiral de Coligny est un élément de l'Eglise réformée de France, ce qui à mon avis est une garantie assez forte d'honnêteté ; l'organisme qui enfin semble devoir assurer la tutelle de ce que ce rapport appelle la surveillance, l'entretien, la gestion et l'accueil du public est lui extrêmement confessionnel : il s'agit de l'association A Rocha qui se définit comme une organisation chrétienne de conservation de la nature et qui programme que la motivation fondamentale de ses actions est sa foi au Dieu de la Bible, le créateur. Bien. Je n'ai rien contre mais enfin, franchement, c'est un peu drôle.

Je dispose en outre d'un compte-rendu d'une séance du conseil municipal de Tourrettes-sur-Loup du 20 décembre 2008 où le maire de cette commune dit tout ignorer de l'existence de cette subvention. On donne une subvention importante à une association qui agit sur le terrain de Tourrettes et le maire n'est pas au courant !

Je pense que là aussi, un peu de transparence ne nuirait pas à la compréhension de l'action du conseil général. Pour cela, tout au moins en ce qui nous concerne, il faudrait que la commission ne se réunisse pas seulement de manière formelle et réglementaire une dizaine de jours avant la plénière pour évoquer, parfois au pas de charge, une politique du développement durable résumée dans soixante-dix pages de rapport.

Maintenant on passe au cas de Nicolas HULOT qui m'interpelle quand même sérieusement.

L'aménagement d'un éco-pôle prétendument exemplaire au fort de la Revère (je dis prétendument parce que je ne sais pas ce que l'on va y faire) au bénéfice de la fondation Nicolas HULOT me pose et pose à beaucoup un vrai problème. Ce fort du second Empire, cher au précédent président, est classé. Il fait partie de notre patrimoine militaire. Les services départementaux ont été incapables en commission de dire à quoi allait servir le crédit de paiement de 1 M€ prévu cette année pour aménager cet éco-pôle et le M€ de l'année prochaine. Le rapport évoque le lancement d'une étude de programmation pour l'aménagement de ce fort ; plus de 1 M€ pour une étude c'est un peu disproportionné, particulièrement dans une période où tous les freins budgétaires sont serrés. S'il s'agit de travaux effectifs d'aménagement, il faut savoir en quoi ils consistent, et nous ne le savons pas.

Si l'on rajoute à cela que par convention passée avec le Département, c'est la fondation Nicolas HULOT qui doit définir la cartographie des trames vertes et bleues de notre département, cela charge encore un peu la barque.

Le personnage de Nicolas HULOT a sans doute un mérite essentiel : celui d'être très médiatique ; on peut donc vouloir récupérer cette médiatisation, mais il faut bien constater qu'il bénéficie de libéralités financières exceptionnelles de notre part et qu'un tel traitement lui confère un statut privilégié dans notre département. Tout cela présente à la fin l'inconvénient d'irriter souverainement l'ensemble des associations agréées de défense de l'environnement de ce département. On peut aisément les comprendre. Ce sont des bénévoles, ils ont peu de subventions, ils ont lutté pendant des années pour protéger les patrimoines naturels et bâtis de notre département, s'attirant souvent incompréhension et reproches et parfois des ennuis graves, voire très graves. Aujourd'hui, elles voient une sorte de « leader maximo » de l'écologie débarquer de son ULM pour s'installer dans un bâtiment classé, prendre en main la cartographie des trames vertes et bleues de notre département à leur nez et à leur barbe et devenir le gourou incontournable de l'aménagement de la vallée du Var. Un peu de transparence sur les conditions de cette installation, je dirai même de cette intronisation serait bienvenue et de nature à calmer les esprits, s'il n'est pas déjà trop tard.

Toujours dans ce devoir de transparence pour la mise en place de l'agenda 21 départemental, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera contractualisée. Je veux rappeler qu'un agenda 21 est avant tout un exercice de démocratie participative. Le lancement de l'agenda 21 départemental a été décidé à l'occasion de la DM1, en juin 2008 je crois. Depuis, aucune association, aucune collectivité n'en a été ne serait-ce qu'informée. On va peut-être le faire, ça va quand même être tard.

Passons au PAPI. Cette opération est incluse dans le volet environnement de l'action du conseil général, c'est pertinent puisqu'il s'agit de protéger des populations résidentes d'un risque majeur. Une fois cela admis, je voudrais que l'on sorte de cette vision très communicante selon

laquelle le projet d'OIN de la vallée du Var serait le parangon des vertus du développement durable. Dans la vallée du Var, on est d'emblée dans le non-durable. Ce fleuve côtier a été endigué lourdement, son lit majeur urbanisé et artificialisé, son embouchure réduite. Tout cela n'a plus rien de durable. Donc arrêtons. L'OIN, que l'on y soit favorable ou pas, est une opération d'aménagement et pas l'exemple intergalactique du développement durable. Le fait de s'insérer dans une zone environnementale qu'on veut lui coller à la peau ne lui confère aucunement ce statut d'exemplarité environnementale. La dérive communicante de notre assemblée est aussi de nature à semer une sorte de trouble peu propice à cette transparence à laquelle je tiens.

La révision du plan départemental des déchets est à mon avis le gros morceau et le morceau le plus important de cette délibération. Cette révision entre enfin dans sa phase de rédaction, avec une inscription de 80 000 € en crédits de paiement. Je vous ai demandé qu'on arrive à cette rédaction rapidement. Nous en avons discuté. Si, à l'occasion de ces échanges que nous avons pu avoir vous et moi, j'ai pu vous dire qu'on prenait du retard, maintenant je pense que le calendrier très serré adopté risque de nous amener à manquer des étapes réglementaires. Il faudra être très vigilant tout en allant vite.

Par exemple, la réunion des sous-commissions étagées sur le mois de mars a débuté par un « bug » dont je suis l'innocente victime. Averti trop tard par une invitation mal aiguillée et que je n'ai pas reçue, je n'ai pas pu assister à la réunion présidée par mon excellent collègue Lionnel LUCA.

Au cours de cette réunion très riche, d'après mes amis associatifs qui y ont participé, un document de travail a été distribué ; je dispose depuis deux ou trois heures de ce document. Outre que j'en ai conçu quelque amertume, ce qui n'a aucune importance, j'y vois la manifestation des erreurs de parcours que l'on peut faire dans la précipitation, y compris dans la hâte de bien faire qui a, je crois, animé les services dans cette affaire.

Sur le fond, un des principaux problèmes est la production excessive de déchets par les ménages. Ramener cette production à un chiffre proche de la moyenne nationale tout en partageant l'effort de réduction de leur collecte sur tout le département et en partageant aussi les équipements de traitement existants, permettait de traiter la totalité des déchets produits dans notre département avec les équipements existants, au moins dans la période transitoire qui suivra la fermeture du centre d'enfouissement de la Glacière. Je pense qu'on a loupé un coche en ne faisant pas du partage des équipements de traitement un postulat de la politique des déchets. Je crois que la fermeture de la Glacière doit nous amener à demander à l'ensemble des collectivités territoriales de partager les équipements qui persisteront après la fermeture de la Glacière.

Je remarque que la réduction de la collecte a été retenue comme un objectif prioritaire, mais un objectif de 465 kilos par habitant en 2020 reste selon moi trop élevé à cette échéance. Nos services, avec qui j'en ai discuté, pensent que cet objectif est ambitieux, sans doute en tenant compte de l'inertie des collectivités territoriales dans ce domaine. Soit. Il faudra aider avec le passage de la taxe d'enlèvement à la redevance liée à la pesée embarquée, cela a été évoqué lors de la réunion faite par Lionnel LUCA, c'est bien, mais franchement, confier la présentation de cette opération à VEOLIA est sans doute une maladresse eu égard à la position monopolistique de ce groupe en matière de déchets dans notre département, et je crois que cela en a irrité plus d'un.

Pour en terminer sur ce chapitre des déchets, trois recommandations :

- La volonté d'aller vite ne doit pas nous faire oublier la nécessaire réflexion sur la réduction à la source. La proposition de loi déposée par un député de notre département, Eric CIOTTI je

crois, va dans le bon sens. Il faut en intégrer les principes dans notre plan. J'ai remarqué d'ailleurs qu'il y avait quelques signatures de députés locaux, prestigieux bien entendu, mais qu'il en manquait un ou deux, tout aussi prestigieux. Mais passons, ils ont dû oublier.

- Nous n'avons pas encore abordé l'élaboration d'une définition du déchet ultime. Cela accompagne la mise en place de la réduction de la collecte, on ne doit pas oublier cet aspect du problème, il faut y travailler.
- Il faut un plan de communication massif pour expliquer que les centres d'enfouissement du futur n'auront rien à voir avec ce qui a existé dans notre département. Je ne cite aucun site mais tout le monde y pense. Il faut expliquer que ce que l'on va mettre dans ces centres d'enfouissement et ce que l'on ne va pas y mettre va changer, sans quoi le rejet des nouveaux équipements sera constant. On ne peut pas parler de nouveaux équipements sans dire ce qu'on va y mettre, sans dire que l'on va modifier la réglementation à ce sujet.

Ces trois impératifs sont liés entre eux, ils doivent être au cœur de notre futur plan des déchets.

Pour conclure mon intervention que j'ai essayé de faire aussi courte que possible, je voudrais faire une petite comparaison entre différentes subventions allouées aux associations qui s'occupent de la vie animale. Cela fait partie de la protection de l'environnement.

Le CERPAM, qui s'occupe du pastoralisme, se voit allouer une aide de 36 000 € en crédit de paiement cette année. L'Observatoire des galliformes de montagne seulement 5 000 € en crédit de paiement pour 2009. Enfin, la Fédération française de chasse reçoit 60 000 € pour 2009, soit près de deux fois plus que le CERPAM et douze fois plus que l'Observatoire des galliformes de montagne. Faut-il voir là une sorte de reconnaissance de la gradation de l'intérêt de notre collectivité pour des missions diverses où la protection animale serait le parent très pauvre de nos préoccupations, les animaux de boucherie bénéficieraient d'une rente de situation moyenne, une sorte de reconnaissance du ventre, et la chasse capterait l'essentiel de notre reconnaissance, devenant par là même le maillon ultime de l'évolution de notre conscience écologique dans une humanité en progression constante depuis l'avènement de l'*homo erectus* jusqu'au *sapiens sapiens* dont les chasseurs seraient l'ultime emblème.

J'en ai terminé. Je vous remercie de votre attention soutenue.

M. Le Président.- M. ALBIN, vous avez la parole.

M. ALBIN.- M. le Président, merci de me donner la parole.

Comme l'a brillamment exposé M. VINCIGUERRA, ce dossier traite aussi des déchets. Aussi permettez-moi de réagir par rapport à un article paru dans la presse locale et qui vous fait dire que vous seriez favorable à ce que nous nous orientions vers une élimination des déchets dans les cimenteries, et notamment les deux cimenteries qui sont situées dans la vallée du Paillon.

Nous tenons à vous exprimer notre totale réprobation et notre totale opposition à votre intention d'utiliser les cimenteries pour éliminer les déchets. Nous vous rappelons, M. le Président, que notre collectivité réalise en ce moment même une étude sur les risques sanitaires liés à la présence des sources de pollution concentrées dans la vallée du Paillon et compte tenu également de la climatologie particulière. En effet, se trouvent dans un lieu extrêmement confiné la SONITHERM, les cimenteries et un trafic poids lourds intense. Aussi, il nous paraît malvenu que le président du conseil général semble vouloir s'orienter sans plus de précautions, au travers d'une

expression dans les médias, vers une solution qui, pour résoudre le retard pris par notre département pour élaborer un véritable plan départemental d'élimination des déchets, consisterait au brûlage des déchets dans les cimenteries.

Cette solution, M. le Président, nous la rejetons et nous disons que nous ne laisserons pas les Paillons devenir la poubelle du département.

M. VINCIGUERRA.- J'ai oublié de vous annoncer le vote. Nous allons nous abstenir, très exceptionnellement, jusqu'à présent nous avons toujours voté ce rapport ; ce qui nous gêne vraiment énormément ce n'est pas la subvention à la Fédération de chasse, je pense que vous avez compris que c'était histoire de s'amuser un peu, mais c'est Nicolas HULOT qui nous pose d'énormes problèmes, et ce que l'on va faire au fort de la Revère. Très franchement, nous voulons y voir clair. Nous appuyons notre demande par ce vote d'abstention.

M. Le Président.- Merci pour cette précision.

M. Le Président.- M. LUCA, quelques éléments et je reviendrai sur la problématique des déchets.

M. LUCA.- Je répondrai sur un certain nombre de points qui ont été évoqués. Je vous laisserai peut-être, M. le Président, sur les dossiers un peu plus sensibles comme la fondation Nicolas HULOT ou les déchets, par rapport aux observations qui ont été faites, le soin d'y répondre plus complètement que moi-même.

Je voulais simplement dire que, pour avoir participé à la même commission que vous, M. VINCIGUERRA, je suis un peu étonné de la réflexion concernant le parc éventuel sur les Courmettes à Tourrettes-sur-Loup. Je n'ai pas souvenir d'avoir eu une observation de votre part pendant la commission, de l'avoir jamais évoqué, et on ne risquait donc pas de vous donner une réponse à ce sujet. C'est vrai que l'on aurait pu être plus explicite mais vous avez déjà vu ce que contient ce dossier par rapport à cette problématique que vous évoquez. Nous l'avons évoqué au Conservatoire national du littoral dans notre réunion annuelle, le service vous donnera toutes les assurances et les arguments nécessaires où le Département, de cette manière, dépense moins que s'il devait lui-même, ce qu'il n'arriverait sûrement pas à faire d'ailleurs, prendre ce parc à sa charge. Qui plus est, la commune de Tourrettes n'est peut-être pas informée, je n'en sais rien, mais il me semble qu'il y avait des liens municipaux entre l'actuel responsable de l'association et la commune. Je n'irai pas plus loin là-dessus mais sachez, pour le bon entendement, que ce point n'a absolument pas été abordé en commission parce que personne ne l'a évoqué.

Deuxièmement, concernant les autres éléments que vous évoquiez, nous avons regretté nous-mêmes que sur l'agenda 21 nous n'ayons pas sensibilisé davantage les associations et fait une information avant de lancer les procédures classiques. Ce sera rattrapé parce que c'est vrai, vous avez raison, ça doit être un exercice de vraie démocratie participative, ce sera le cas d'ailleurs quand les procédures réglementaires le seront, nous avons donné acte de cette observation de bon sens et c'est vrai que nous n'avons pas été assez réactifs au moment où il fallait l'être.

Concernant la remarque sur les subventions données à la chasse plutôt qu'à la protection animale, je suis assez vigilant sur les subventions que l'on donne par ailleurs à toutes les associations refuges dans notre département pour aider à la protection animale, et je regrette d'ailleurs que la protection animale ne soit pas traitée dans le développement durable et qu'elle reste avec le laboratoire vétérinaire départemental, ce qui va ensemble bien sûr par certains côtés mais qui, par d'autres, fait que nous n'avons pas forcément les éléments. On peut donc aussi revenir sur le

laboratoire vétérinaire départemental, pour savoir que nous donnons beaucoup plus à la protection animale et qu'avec la Fédération de chasse nous avons des conventions de protection animale, c'est-à-dire de gestion, qui font que nous attribuons chaque année une certaine somme pour l'objectif de régulation de la faune.

Vous n'avez pas été convié à la sous-commission, je le regrette. Le groupe de travail qui s'est réuni a fixé un objectif difficile par rapport à ce que nous avons aujourd'hui, mais il a été unanime à vouloir un objectif ambitieux et qui demande aux élus, et pas simplement aux élus mais aussi aux citoyens, d'avoir cette responsabilité. Les élus qui étaient présents ont voulu cet objectif ambitieux, je veux le dire et je veux d'ailleurs les saluer, notre collègue maire de Beausoleil Gérard SPINELLI était présent, il était le premier à appuyer cette démarche. Je crois qu'il faut avoir une vision non polémique mais une vision positive dans ce que nous faisons, avec la conscience du retard que nous avons pris. Voilà pourquoi je vous sais gré de vouloir aussi en tenir compte.

En ce qui concerne les deux autres dossiers plus sensibles, M. le président va se faire un plaisir de vous donner toutes les assurances nécessaires.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA, vous me faites de la peine en ne votant pas ce rapport parce que c'est un beau rapport. Il est ambitieux, il répond je crois en grande partie à vos préoccupations qui sont légitimes ; il y a des points marginaux, et moins marginaux, notamment celui des déchets bien entendu, et je vais y revenir, qui soulèvent vos interrogations, nous sommes là pour y répondre, pour y travailler ensemble.

Je passerai sur les problèmes de forme, de convocation et, s'il y a eu des erreurs, je m'en excuse auprès de vous au nom des services ; on a besoin de votre participation à ces sous-commissions, vous en présidez une, c'est bien le signe que l'on souhaite vous associer à toutes les étapes du processus.

Sur Nicolas HULOT, je comprends que Lionnel LUCA ne vous ait pas répondu. Vous avez parlé de « leader maximo » pour HULOT, c'était sans doute insupportable pour Lionnel LUCA auteur d'une proposition de loi que je ne citerai pas ici mais qui témoigne de toute la sympathie qu'il porte à ce « grand » chef d'Etat.

Sur HULOT, je crois que votre position est un peu caricaturale, même si vous avez pris des images, et vous avez conclu là-dessus, fort médiatiques. Nicolas HULOT a posé en termes médiatiques, c'est vrai mais c'est souvent le cas pour faire avancer les sujets, les problématiques d'environnement à un niveau qui n'avait jamais été pris en compte avec une telle considération avant qu'il le fasse. On pensera ce que l'on veut de sa démarche, et j'ai une opinion personnelle comme chacun d'entre nous, mais en tout cas je constate qu'à l'occasion de l'élection présidentielle, chaque candidat a souhaité consulter, avoir une espèce de label environnemental de Nicolas HULOT, y compris les candidats que vous souteniez, je crois qu'il y en a plusieurs puisque vous êtes un groupe divers et vous deviez soutenir plusieurs candidats, mais en tout cas celle que la majorité d'entre vous, je pense, souteniez s'était aussi empressée de recueillir le soutien, l'écoute de Nicolas HULOT comme la plupart des candidats aux élections législatives. Il y a donc eu au printemps 2007 un certain nombre de questions auxquelles il a été répondu au plan politique. Je crois donc qu'il est un peu rapide de caricaturer son positionnement.

Il a une fondation qui est reconnue ; nous avons entrepris avec cette fondation un travail important, notamment sur les trames vertes, et je crois que là-dessus Nicolas HULOT a été l'un des premiers à poser ce débat, et j'en suis témoin dans le cadre du Grenelle de l'environnement, j'ai déposé avec Christian ESTROSI et Lionnel LUCA un amendement sur l'opposabilité des trames vertes en matière d'urbanisme, c'est un des premiers à avoir posé ce débat. Aujourd'hui se pose très

concrètement la question de l'avenir du site de la Revère ; nous avons signé avec la fondation Nicolas HULOT, et je le confirme et je le revendique, une convention de partenariat sur la question des trames vertes mais aussi sur la mise en place d'un centre international du développement durable ; nous travaillons à la mise en place d'un contenu très concret. Une première étude a été rendue par un cabinet sur la faisabilité d'un centre à la fois d'expertise, d'accueil de chercheurs, d'innovation, le contenu n'est pas défini, il n'est pas arrêté, nous y travaillons ; nous vous présenterons les conclusions de ce travail et ensuite nous déciderons. Pour l'instant nous avons ouvert une autorisation de programme ; je ne suis pas certain qu'à ce stade elle se traduise par un engagement de crédit de paiement sur une réalisation au cours de l'exercice 2009 même si, à titre de précaution, nous l'avons inscrite. Je crois que c'est un beau projet, c'est le message aussi de reconnaissance qu'une institution, qu'une fondation internationalement reconnue porte au département des Alpes-Maritimes.

On pense ce que l'on veut de la fondation Nicolas HULOT et je comprends que certaines associations puissent y trouver un certain ombrage, mais elle a une reconnaissance, y compris médiatique naturellement, et cela peut aider pour faire avancer certaines causes, elle a une reconnaissance internationale, et le fait qu'elle ait choisi le département des Alpes-Maritimes pour y implanter une partie de ses activités et y conduire une partie de ses réflexions, ne me paraît pas inintéressant pour notre département et cela ne me paraît pas à lui tout seul motiver votre abstention dans ce rapport par ailleurs excellent, complet, exhaustif.

Je travaille en étroite collaboration avec le préfet des Alpes-Maritimes sur le sujet extrêmement grave des déchets, c'est sans doute avec le logement le problème le plus grave auquel notre département est confronté. Nous allons d'ailleurs conduire une réunion le 20 mars qui réunira les présidents des grandes intercommunalités de ce département, tous les parlementaires et les présidents des syndicats ou des établissements publics chargés de la gestion et de la collecte des déchets. Nous voulons avancer sur ce dossier. Il y a une échéance qui nous menace, qui peut même être anticipée, et certains le souhaitent et je les comprends eu égard à la difficulté des problèmes soulevés sur le site de la Glacière. La Glacière doit fermer en 2010, le maire de Villeneuve-Loubet, le député de la circonscription souhaite que cette fermeture soit anticipée. La Glacière c'est aujourd'hui 300 000 tonnes de déchets ménagers qui sont déversés chaque année. L'échéance est là, il faut trouver des solutions, sortir d'une certaine frilosité.

Aujourd'hui, je l'ai dit clairement, et je ne vais pas faire plaisir à M. ALBIN, nous sommes dans une situation nouvelle, dans une situation d'urgence, c'est comme la crise, nous sommes dans le même débat que sur la fiscalité ce matin ; bien sûr que cela ne fait pas plaisir, mais qu'allons-nous faire ? C'était comme le choix fiscal, nous avons une contrainte : soit on s'y adapte et on reste debout, on avance, on n'arrête pas les moteurs de l'économie, et là les déchets, où allons-nous les mettre, sur le seuil de nos portes comme à Naples ?

Bien évidemment, il faudra que l'on ait un plan d'urgence ; ce plan d'urgence passe par le brûlage dans les cimenteries, je le dis, cela ne fait peut-être pas plaisir. Le préfet a pris un arrêté, c'est nouveau. Ce n'est pas moi qui l'ai pris. Après beaucoup d'hésitations au cours des années écoulées, il a pris un arrêté. La cimenterie Vicat était la dernière cimenterie de France, et ce n'est pas le cas de celle de Contes, à ne pas pratiquer le brûlage. C'est un modèle qui est développé, généralisé dans tous les pays d'Europe du Nord qui ont une situation en matière environnementale beaucoup plus avancée que la nôtre. Pourquoi rejeter d'emblée cette solution dans un contexte d'urgence ? C'est vrai que, vous me posez la question, personnellement je soutiens la décision de M. le préfet. C'est une décision difficile, est courageuse, mais cela fait partie des solutions multiples que nous devons proposer.

Nous sommes en train de recenser des sites d'enfouissement ; une étude en a recensé un certain nombre. Je crois que nous allons aujourd'hui resserrer, mais dès que les sites que ce cabinet d'experts a recensés - et je me méfie toujours des cabinets d'experts - vont être annoncés, on va bien sûr avoir une levée de boucliers dans les zones concernées. Il faut donc être à la fois prudent et il faut agir. Les évolutions scientifiques, les analyses scientifiques aussi sur les différents modes de traitement ont aujourd'hui évolué, le Grenelle de l'environnement est passé par là et a plutôt favorisé la valorisation qui est le terme politiquement correct pour parler d'incinération. Il a plutôt restreint les possibilités d'ouverture de centres d'enfouissement technique qui est le terme politiquement correct pour parler des décharges.

Nous en sommes là. Il y a aujourd'hui l'addition de solutions multiples, nous avons une solution pour l'instant, c'est Robert VELAY qui l'a trouvée, avec le SMED, cela répondra de l'ordre de 10 % à la problématique posée. Il existe aujourd'hui trois incinérateurs : à Nice, à Monaco et à Antibes, qui ont une capacité résiduelle de l'ordre de 40 000 tonnes. Il y a la cimenterie Vicat qui apporte aussi un tonnage supplémentaire, et puis il y aura la nécessité, et j'en ai parlé avec Maxime COULLET, de trouver des solutions sans doute dans l'ouest du département ; nous y travaillons.

Nous en avons parlé ensemble, M. VINCIGUERRA, j'espère que nous y travaillerons conjointement, il ne faut fermer la porte à rien. Encore une fois, nous sommes dans une situation d'urgence, je ne voudrais pas que les contribuables des Alpes-Maritimes supportent une augmentation de la taxe d'élimination des ordures ménagères exponentielle parce que nous serions contraints d'aller déverser nos ordures dans le sud-ouest ou peut-être plus loin encore. Il y a donc une responsabilité collective. Bien sûr c'est comme la ligne LGV, tout le monde dit qu'il faut trouver des solutions et, quand la solution se rapprochera de la porte de chacun, plus personne n'en voudra dans le périmètre concerné. Là aussi, il faudra faire preuve d'un certain volontarisme. On doit réviser le schéma départemental d'élimination des déchets. Vous nous dites qu'on va trop vite après nous avoir dit qu'on va trop lentement. Je crois qu'il faut le faire aujourd'hui et il faut le faire vite.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet qui est grave et important pour le département des Alpes-Maritimes. Nous travaillons avec le préfet, je le répète et je le souligne, en étroite synergie, nous le ferons naturellement avec Lionnel LUCA et Maxime COULLET qui est en charge de la politique des déchets dans ce département. L'unanimité ne sera peut-être pas possible mais je veillerai toujours à ce que nous essayions de trouver des solutions consensuelles.

Je suis d'accord avec vous, M. VINCIGUERRA, et je vous remercie d'avoir souligné le caractère novateur de la proposition de loi que j'ai déposée pour interdire la distribution dans les boîtes aux lettres de prospectus publicitaires, du moins pour la limiter et ne la rendre réalisable que pour les personnes qui le souhaitent, et pour mettre un principe d'opposition à la base. C'est 40 kilos de déchets par foyer et par an, je crois que c'est important quand on sait que dans le département des Alpes-Maritimes on a 400 kilos de déchets par personne. On a parlé de la nécessité absolue de limiter le volume de déchets, ce sont des éléments qui y participent, bien sûr qu'il faudra développer plus fortement le tri. Toutes ces solutions doivent être réfléchies, additionnées, nous allons y travailler et, je vous le dis, mon état d'esprit est de le faire sans *a priori* et sans tabou.

M. VINCIGUERRA.- Pouvez-vous me laisser la parole quelques instants ?

M. Le Président.- Allez-y.

M. VINCIGUERRA.- Je crois que peut-être s'est-on mal compris. Rien ne nous oppose en matière de politique de déchets. Ce qui se fait actuellement me convient et la manière de le faire me

convient aussi. Je voulais simplement attirer l'attention sur le fait que le fait d'aller vite, ce que je soutiens, pourrait éventuellement déboucher sur des oublis fâcheux. A partir de là, je propose d'aider à ce que l'on n'oublie rien.

Ensuite, sur les différents moyens à mettre en place, il faut que l'on en débattenne, il faut que ce débat ait lieu vraiment quelque part, mais qu'on en débattenne.

Enfin, sur la difficulté d'imposer des équipements dans certains endroits, je crois que Maxime COULLET peut témoigner d'une position qui a été très raide de ma part sur le projet de centre de valorisation organique de Pégomas que j'ai soutenu contre vents et marées, contre tout le monde, en période électorale sur mon canton. Je n'ai pas cédé, j'ai fait preuve d'un certain courage politique, je le ferai aussi pour le centre d'enfouissement, vous pouvez compter dessus.

M. Le Président.- Je vous remercie.

M. TUJAGUE.- M. le Président, brièvement, dans le Paillon ce sont les mêmes positions que nous partageons, il n'y a pas VICAT et LAFARGE d'un côté.

D'abord sur votre analyse, on vous a connu, je l'avoue, plus modéré, plus circonspect sur le choix des solutions à retenir, et je suis un peu surpris de... j'allais dire de votre brutalité, c'est un peu fort, vous m'en excuserez. Solution d'urgence, aujourd'hui il y a urgence. Il va y avoir bientôt quatorze ans que je siége dans cette assemblée, avec beaucoup de plaisir d'ailleurs, quand j'y suis rentré, et sans doute avant, la question de la Glacière se posait déjà. Dix ou douze ans se sont écoulés sans que, ensemble certainement, une solution y soit trouvée. Et puis, je crois que c'est en 2003, quand Christian ESTROSI a pris la présidence de cette assemblée, il a proposé de bannir l'incinération. Tout ceci a fait que l'on n'a guère avancé et, aujourd'hui, on se retrouve effectivement dans une situation, nous sommes d'accord avec vous, qui est absolument critique.

Faut-il pour autant, pour ce qui concerne le brûlage dans les cimenteries, donner la priorité à cette solution d'urgence alors que ce qui est en jeu, ou ce qui est sans doute en jeu c'est la santé de milliers d'habitants de ce département ? Vous faisiez tout à l'heure le parallèle avec la crise et la nécessité d'agir, oui, mais sans doute avec dans nos choix, quels qu'ils soient, des compétences qui ne sont pas de cette envergure si nous nous trompons dans les choix, notamment l'utilisation des cimenteries.

Et puis, M. le Président, votre déclaration ne correspond pas à la réalité des choses. Le préfet a donné son autorisation, sans aucune concertation, il venait d'arriver dans le Département. L'étude sanitaire à laquelle vous êtes et nous sommes attachés est en cours et nous n'en avons pas les conclusions mais ça ne saurait tarder, le plan d'élimination des déchets est en cours d'élaboration et un travail sérieux est fait, le préfet a signé cette autorisation mais qui porte sur quoi ? Sur les déchets ménagers qui nous occupent ? Pas du tout. Les 105 000 tonnes dont le brûlage est autorisé dans la cimenterie Vicat concernent des déchets industriels banals, pas des déchets ménagers. N'imaginons pas que même si c'était techniquement et à l'égard du respect de la santé possible, la cimenterie puisse être une solution pour l'élimination de déchets ménagers.

En ce qui concerne la cimenterie de Contes, vous avez voulu faire un équilibre, ou opposer cimenterie de Contes ou cimenterie de Blausac ou de Peille, Contes a une autorisation de 5 000 tonnes, surtout sur des déchets industriels banals, et la cimenterie en question n'a jamais mis en œuvre, jusqu'à ce jour, le brûlage, cela lui pose trop de problèmes techniques.

M. le Président, sur un sujet comme celui-ci, il faut certainement aller vite mais se précipiter quand ce qui est en jeu risque d'être la santé de milliers de personnes, cela nous semble vraiment très dangereux et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre le projet, même si la question des cimenteries n'est pas abordée mais celle des déchets ménagers l'est. Mais nous vous incitons, M. le Président, et nous le souhaitons vivement, à beaucoup de prudence.

M. Le Président.- M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Un point d'ordre tout simplement.

Sur la forme et non sur le fond du problème, vous évoquez souvent, M. le Président, les vertus de Robert VELAY qui met en œuvre ce grand projet d'unité de traitement des ordures ménagères sur le territoire de la communauté de communes des Coteaux d'Azur ; je partage tout à fait les louanges que vous lui adressez, c'est un collègue que j'apprécie beaucoup, reste qu'il faut parfois aussi insister sur la vraie volonté des élus de la communauté de communes des Coteaux d'Azur qui d'abord accueillent cette unité et qui sont à l'origine de ce grand projet qui va régler un certain nombre de problèmes dans le haut et le moyen pays des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Mais j'associe tout le monde, vous avez raison, M. DAMIANI. C'est vrai que les communes de la communauté des Coteaux d'Azur ont pris une part importante et courageuse et que je salue dans leur ensemble et dans leur diversité ; quand je parle de diversité c'est une diversité qui vous concerne. En tout cas c'est vrai, vous avez raison de le souligner.

M. TUJAGUE, ce n'est pas moi qui ai signé l'arrêté du préfet, c'est lui, il a pris ses responsabilités en arrivant, il a fait très vite, et je dirai qu'il ne m'a pas demandé mon avis et c'est normal. Je crois que vous l'avez attaqué, le tribunal administratif dira le droit. Je pourrais m'abriter très confortablement derrière une attitude de prudence en disant « ce n'est pas moi, c'est le préfet ». Un, je vous dis naturellement c'est le préfet qui l'a pris ; deux, je le soutiens parce qu'il y a une situation d'urgence.

Ensuite, vous avez raison, ce sont des déchets industriels banals, ce ne sont pas des déchets ménagers, tant mieux pour vous d'ailleurs, cela répond sans doute mieux aux préoccupations que vous avez. J'ai lu des études que m'a communiquées le préfet, on me dit que c'est la seule cimenterie de France qui ne brûle pas ; c'est en termes d'émission de gaz à effet de serre quelque chose qui est très profitable ; les pays du Nord de l'Europe et la Suisse ont généralisé ce modèle. Aujourd'hui, il existe un équipement cimentier qui crée des nuisances pour les populations ; on nous dit - à vérifier, en tout cas c'est le préfet qui l'a vérifié - que le brûlage de déchets industriels banals rajouté dans les cimenteries n'apporte pas plus de nuisances qu'il n'y en a aujourd'hui. Soit je dis que cela ne me concerne pas, on baisse les yeux et on passe à autre chose ; soit je vous dis, peut-être avec trop de franchise, que je soutiens la position du préfet parce que certes cela ne répond pas à la problématique des déchets ménagers, mais il y a aussi la nécessité de répondre au problème des déchets industriels. Autrement, on va avoir des micro-décharges dans tout le département des Alpes-Maritimes. On travaille aussi avec la problématique des déchets du bâtiment pour ne pas que dans tous les vallons du département, dans toutes les rivières il y ait des dépôts clandestins qui soient aussi des sources de nuisances importantes. Ce sont des problématiques qu'il faut prendre en compte, nous le ferons.

Je suis désolé d'avoir une position qui ne répond pas à vos attentes sur cette question. C'est vrai que l'urgence nous contraint peut-être à évoluer. Un moratoire a été mis en place en 2003, à un moment où les connaissances scientifiques n'étaient pas aussi élaborées que maintenant, à un moment où les normes de protection émanant notamment de l'Union européenne n'étaient pas aussi

strictes et aussi contraignantes que maintenant. Les normes sur la valorisation sont aujourd'hui dix à cent fois plus rigoureuses qu'elles ne l'étaient il y a quelques années ; nous sommes dans un monde qui évolue et je crois qu'il faut évoluer avec l'urgence qui se pose à nous et aussi avec l'évolution des techniques.

Sur la chasse, M. VINCIGUERRA, parce que je ne peux pas m'en empêcher, d'abord ce n'est pas une subvention à la fédération française, on reste naturellement au niveau départemental. Je veux souligner que c'est une fédération qui concerne aujourd'hui dix mille personnes, cent soixante-trois sociétés, donc qui fédère quand même un réseau environnemental, même si vous aurez peut-être quelque réticence à accepter ce nom, mais la société d'Auribeau ou celle de Pégomas pourraient peut-être vous en parler, et je vous invite à le faire avec elles. En tout cas je crois que ce sont des éléments de maintien essentiels de la biodiversité qui font qu'aujourd'hui, si l'on a une faune qui a vu son nombre croître de façon exponentielle au cours des dix dernières années, c'est de ce côté-là qu'on le doit plus que du côté de certaines associations. Cette convention pluriannuelle ne me paraît donc pas illégitime en matière de protection de la biodiversité.

Au-delà, n'y voyez pas un intérêt personnel.

Sur ce rapport, je mets donc au vote.

Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste et apparentés).

Je passe maintenant la parole à Henri LEROY pour présenter le rapport sur la politique de sécurité.

27. POLITIQUE SÉCURITÉ

M. LEROY.- Il s'agit de présenter la politique dite de sécurité du Département qui s'élèvera pour l'année 2009 à 87 317 000 €. Elle comporte en réalité deux axes majeurs :

- le plan de construction et de réhabilitation des gendarmeries, commissariats de police et du centre d'éducation fermé, le tout pour 13 771 000 €;
- la participation au service départemental d'incendie et de secours qui est beaucoup plus importante puisqu'elle s'élève à 73 525 000 €.

Je voudrais rappeler que ce plan de sécurité était à l'époque, en 2004, doté d'un montant de 121 M€ et qu'il s'étalera jusqu'en 2010.

Je crois qu'il est important de rappeler la motivation : la majorité des gendarmes et des policiers refusaient l'affectation dans le département des Alpes-Maritimes, nous étions en grand déficit et l'ensemble des casernements et des commissariats de police étaient devenus totalement obsolètes, pour ne pas dire inadmissibles en termes de service public.

De 2006 à 2008 nous avons livré cinq gendarmeries et deux commissariats de police pour un montant de 49 410 000 €. En 2009 nous aurons cinq brigades de gendarmerie en construction pour un investissement de 32 050 000 € et quatre brigades de gendarmerie en projet pour un début de réalisation 2009, et pour un montant de 31 770 000 €.

Je voudrais préciser que le montant au mètre carré n'est pas plus élevé que des HLM, mais si parfois le montant dépasse les constructions par rapport aux constructions de HLM, c'est uniquement parce qu'il faut intégrer l'ensemble des services techniques qui permettent à la gendarmerie principalement d'exercer son métier.

Le programme de construction et de réhabilitation engendre un besoin pour 2009 de crédits de paiement de 13 648 000 € en investissement et de 122 400 € en fonctionnement.

Je voudrais parler du deuxième volet de ce plan dit de sécurité qui est la contribution au service départemental d'incendie et de secours, pris en application des dispositions de la convention financière avec le SDIS, adoptée en DM1 2007 et relative aux charges de fonctionnement que le président propose d'arrêter à 72 150 000 €, pour une participation en investissement pour l'année 2009 de 1 375 000 €.

Il s'agissait de combler un besoin indispensable, qui entraînait un déficit extrêmement important dans les rangs des forces de sécurité de notre département et, à l'époque, rappelons-nous, en 2004, la sécurité était l'une des premières préoccupations des Français.

M. Le Président.- Merci M. le Vice-président.

M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Très rapidement, nous voterons contre ce dossier et, pour faire court, je ne vais pas développer, à la fois parce qu'un des arguments pour que le Département s'engage à la place de l'Etat, était l'accueil de deux cent cinquante policiers supplémentaires ; à ma connaissance, à ce jour, nous les attendons toujours. Par ailleurs, on sait en charge financière ce que cela a représenté. Enfin est relancée la question du centre d'éducation fermé dont on sait pertinemment qu'à aucun moment c'est une réponse à la délinquance que l'on peut rencontrer dans notre département.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce dossier sur la sécurité.

M. Le Président.- Je vous en remercie.

Sur le centre d'éducation fermé, je vous rappelle que c'est un équipement qui fait cruellement défaut à l'est de notre région. Un centre d'éducation fermé a été ouvert dans le Var, j'en ai parlé pas plus tard qu'avant-hier avec le procureur général près la cour d'appel d'Aix qui soulignait combien ce type de structure, pour répondre à la problématique de certains mineurs délinquants, faisait défaut parce qu'il n'y a pas d'alternative pour ces mineurs délinquants : soit la prison, et un établissement pour mineurs délinquants a été ouvert à Marseille, ce sont des EPM, soit la liberté. Ce sont des structures intermédiaires, nous n'en disposons pas dans les Alpes-Maritimes. Je vous rappelle que le conseil général a déjà procédé à l'acquisition d'un motel à Cagnes-sur-Mer ; j'ai reçu avant-hier une lettre de la direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse m'indiquant que l'Etat souhaitait relancer ce projet ; nous mettrons cet équipement à la disposition de l'Etat, il lui appartiendra ensuite de le gérer dans le cadre de ses compétences régaliennes, d'ailleurs en déléguant cette mission je crois à une association. Mais c'est un équipement dont je réitère l'utilité.

Je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

Je vous remercie. Nous revenons au déroulé de l'ordre du jour avec le rapport n° 15 présenté par M. le vice-président MASCARELLI.

15. ACTIONS ÉCONOMIQUES

M. MASCARELLI.- Merci M. le Président.

Nous avons souhaité réorienter et réorganiser les moyens dédiés au développement en créant deux outils au nom un peu barbare :

- le fonds départemental pour l'innovation et la compétitivité
- le fonds départemental pour le développement économique

Le premier de ces fonds est doté de 1 873 000 € répartis plus en investissement qu'en fonctionnement ; le second est doté de 5 192 700 € répartis plus en fonctionnement qu'en investissement.

Le premier fonds traite essentiellement du soutien aux pôles de compétitivité, aux incubateurs, à l'accueil d'acteurs de l'innovation et au soutien aux entreprises innovantes.

Le second fonds traite du soutien à l'investissement, à l'implantation des entreprises. Il reprend le dispositif d'aide à l'accès au crédit pour les toutes petites entreprises et les entreprises artisanales, agrémenté d'une aide particulière lorsqu'il s'agit d'une reprise d'entreprise. Il traite aussi de la prime d'aménagement du territoire, de notre aide aux plates-formes d'initiative locale, du soutien aux associations à thème économique dont Télécom Vallée et les jeunes chambres économiques de ce département, et enfin des outils de cohérence économique dont la chambre de commerce, la fondation Sophia Antipolis, la chambre des métiers, Sophia Alpes-Maritimes et Team Côte d'Azur, ce qui explique que je vous demande de noter que je ne participerai pas au vote, ni mes collègues Alain GUMIEL et Fernand BLANCHI.

M. VINCIGUERRA.- Et moi non plus.

M. Le Président.- Me CONCAS.

Me CONCAS.- Merci M. le Président.

Un propos préliminaire un peu en dehors ou en marge du dossier, pour plagier l'excellent VINCIGUERRA.

Deux charmantes employées du conseil général nous ont distribué dans le courant de la journée ce petit carton nous invitant dans vingt minutes à nous rendre au palais des Rois sardes. Vous n'auriez pas pu prendre la parole et nous dire qu'à 18 h il y a une manifestation pour Nice 2018 au palais des Rois sardes à titre de cérémonie de remerciement ? Distribuer cela aux cinquante-deux élus de l'assemblée et mettre cela sous pli, c'est beaucoup d'argent dépensé.

Mme GIUDICELLI.- C'est de la courtoisie vis-à-vis des élus.

M. Le Président.- Vous l'évaluez à combien ? Le timbre est important, Me CONCAS ?

Me CONCAS.- Je n'en ai aucune idée mais, très sincèrement, vous présidez cette assemblée, vous pouviez prendre le micro et nous dire : mes chers collègues, à 18 h au palais des Rois sardes aura lieu une réunion de remerciement pour Nice 2018. Cela me paraissait suffisant.

Après, pour le dossier qui intéresse plus le président MASCARELLI, au niveau de la commission j'ai indiqué au titre des actions économiques que j'étais tout à fait favorable, avec les membres de notre groupe, au soutien des pôles de compétitivité, 296 000 € rajoutés à cet égard, pas de problème. J'ai indiqué en commission que nous manquions de suivi sur les actions des pôles de compétitivité et votre directeur et les membres de la commission ont rejoint cette analyse qui consistait à dire effectivement qu'il faudrait que nous ayons un bilan des pôles de compétitivité au moins à chaque budget primitif. Si vous nous donnez cet engagement, M. le Président, et le président MASCARELLI va dans le même sens, dans le sens de mesures de suivi et de contrôle, nous voterons ce dossier.

Voilà ce que je voulais modestement vous dire.

M. Le Président.- Nous voilà rassurés.

M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- Je vais intervenir sur ce dossier pour avancer des économies possibles de plusieurs millions d'euros.

Ce matin Francis TUJAGUE, dans son intervention, l'a déjà évoqué, ce millefeuille, pour employer une formule à la mode, ce millefeuille d'interventions dans le domaine économique, dit-on, de choses qui se multiplient, de choses qui s'additionnent, en gros 6 M€ pour la totalité, on peut s'interroger d'ailleurs si prioritairement tout cela n'est pas de la mission de la chambre de commerce et d'industrie sans être obligé de multiplier toutes ces commissions, ces clubs, tout ce genre de choses. Vous avez donné une partie de la réponse ce matin, cela nous fera donc gagner un peu de temps, mais il faut aller beaucoup plus loin. Quand va-t-on mutualiser l'ensemble de ces moyens mis à disposition sous notre responsabilité ? Cela nous permettrait peut-être un peu plus de transparence quant à l'utilisation de l'argent et, par ailleurs, cela nous permettrait d'avoir peut-être une connaissance à la fois sur ce qui se fait et sur les résultats qui sont apportés, alors que là nous ignorons quasiment tout. Le global représente 6 M€ quand même, pour toutes ces interventions cumulées.

Je demande au président que l'on ait vraiment une intervention pour voir ce que nous pouvons économiser en ce domaine. Nous voterons contre ce dossier.

M. Le Président.- Bien évidemment vous ne pouvez pas vous positionner autrement, mais je crois que ces deux fonds dont le président MASCARELLI vient d'annoncer la création, sont utiles et auront un impact très important sur l'emploi.

Le FDI, le soutien du fonds départemental à l'innovation pour les pôles de compétitivité offre une garantie en termes d'innovation, de recherche, de soutien aux huit pôles de compétitivité, et bien sûr, Me CONCAS, nous fournirons tous les tableaux d'évaluation que vous souhaitez, ce ne sont pas des projets que nous conduisons nous-mêmes, systématiquement les pôles de compétitivité s'inscrivent dans des appels à projets nationaux qui émanent du ministère de l'Economie. Je crois qu'il y a eu un appel à projets récemment, nous en avons reçu d'ailleurs les conclusions. Nous soutenons et nous abondons, comme le fait d'ailleurs la Région. M. ALLEMAND est parti mais, puisque c'est aussi et d'abord la compétence de la Région, j'espère que vos collègues qui siègent au sein de la majorité régionale, et notamment Gérard PIEL, auront la même vigilance pour demander la suppression des aides économiques abondantes qui sont versées par la Région au tissu économique. J'espère que vous n'aurez pas un discours différent entre ce vote ici et le vote exprimé au conseil régional par votre groupe, parce que là je n'y comprendrais plus rien.

M. VICTOR.- La démarche, le principe d'aide économique n'est pas en cause. Ne travestissez pas nos propos. Le principe n'est pas en cause, c'est la multiplication de toutes ces associations qui fonctionnent sur le même créneau, c'est tout. Travaillons à mutualiser tout cela et continuons à avoir une intervention pour l'aide économique, ça d'accord.

M. Le Président.- Vous êtes donc en faveur des aides aux entreprises. Je crois que nous évoluons, chacun évolue, je l'ai fait sur d'autres sujets, vous le faites sur celui-là, je m'en réjouis.

Bien sûr il faut aller vers la mutualisation, je l'ai dit avant vous ce matin, c'est écrit dans mon discours. Nous le faisons notamment sur les structures économiques, nous le faisons sur SAM, le syndicat mixte qui va disparaître et intégrer les services du conseil général ou les services du SYMISA. Vous avez fait une confusion entre le SYMISA et la SEM, ce sont des structures totalement différentes. La SEM n'intervient pas que sur l'économie, c'est aussi le mandataire du conseil général pour la réalisation des collèges, c'est une structure opérationnelle comme l'AREA peut l'être pour la Région, ce sont des structures totalement différentes. Mais je conviens avec vous que nous étions arrivés à un moment où il y avait sans doute trop de structures et de déperdition de budget de fonctionnement.

M. VICTOR.- Dix structures !

M. Le Président.- Je suis d'accord avec vous là-dessus ; je l'ai demandé pour que nous allions vers plus de simplification et vers plus de mutualisation.

Nous passons au vote.

Me CONCAS.- Le suivi étant acté, nous le votons.

M. Le Président.- Vous l'approuvez, je vous remercie.

Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

Ne prennent pas part au vote : MM. MASCARELLI, GUMIEL, BLANCHI, VINCIGUERRA.

Je passe de nouveau la parole au vice-président MASCARELLI pour la présentation des interventions en faveur du tourisme.

16. INTERVENTION EN FAVEUR DU TOURISME POUR 2009

M. MASCARELLI.- Ce rapport très complet et très détaillé traite de tous les domaines d'intervention en matière touristique. Le détail a été largement développé dans le rapport, je ne le reprendrai pas.

Nous allons mettre en œuvre une dizaine de chantiers prioritaires qui sont fixés dans une stratégie qui a été longuement discutée et qui seront déployés dans le nouveau schéma de développement et de marketing touristique.

M. CIOTTI quitte momentanément la séance et confie la présidence à M. GINESY (17 h 50).

Il y a une note au rapporteur qui traite de points de demi-détail, de paragraphes à utiliser ; c'est la suite du travail en commission et bien sûr de la modification du projet de convention puisque le nouveau président du CRT n'est pas encore désigné.

M. GINESY.- Merci pour votre brillante présentation.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je passe au vote de ce dossier n° 16.

Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je demande à Mme SATTONNET de nous rapporter le dossier n° 17.

17. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Mme SATTONNET.- Ce rapport présente les éléments du programme d'aménagement du territoire avec en investissement 544 735 € de crédits de paiement et en fonctionnement 1 162 000 €.

Le premier point est l'opération d'intérêt national Ecovallée et la création de l'établissement public d'aménagement auquel le conseil général apporte une collaboration importante et qui se décline sous plusieurs interventions :

- tout d'abord un soutien financier, matériel et humain au fonctionnement de l'établissement : dans le cadre de la préfiguration, le Département avait financé à hauteur de 300 000 € ; dans le cadre du BP 2009, ce soutien s'élève à 700 000 € ;
- l'engagement pris par l'assemblée départementale en 2007 de procéder à l'apport de foncier dans le cadre de l'opération d'aménagement conduite par l'EPA ;
- l'apport d'expertises dans le cadre des comités de pilotage et groupes de travail des différentes études et travaux lancés par l'EPA, la communauté Nice Côte d'Azur ou la ville de Nice ;
- la maîtrise d'ouvrage de travaux et d'études ;
- la mise en œuvre des politiques de développement durable conduite par le Département, c'est-à-dire le plan énergie, les transports et l'exigence de haute qualité environnementale.

Le deuxième point de ce rapport concerne l'observatoire du foncier à usage d'immobilier d'entreprise et l'accompagnement des projets locaux. En collaboration avec la CCI et SAM, le Département participe au suivi et à la prospective en matière d'offre et de demande en immobilier d'entreprise.

Par ailleurs, le Département mène une politique d'accompagnement auprès des collectivités locales et territoriales en matière de zones d'activités.

Cet accompagnement mobilisera dans le cadre du présent budget 64 735 € correspondant notamment à la dernière phase de l'étude de faisabilité des zones d'activités de Puget-Théniers.

Le troisième point en matière d'aménagement du territoire est le développement numérique du territoire. C'est un point important qui d'ailleurs fait également partie de la démarche du Grenelle

puisqu'en matière d'urbanisme un certain nombre d'éléments ont été inscrits et requis pour permettre que le développement numérique facilite l'aménagement du territoire, les déplacements domicile/travail, le télétravail et autres questions de développement durable.

Il s'agit pour le conseil général d'engager la définition d'un plan d'action, notamment le déploiement du très haut débit et spécialement des réseaux optiques. Ce plan s'inscrit dans le prolongement des mesures portées par le plan « France Numérique 2012 » dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie.

Le Département doit assurer la coordination des initiatives publiques et ce schéma permettra à l'administration départementale de prendre dans chacun de ses domaines d'intervention les atouts favorisant sur le territoire les meilleurs accès au développement numérique.

Cela comprend aussi le plan de couverture des zones blanches en téléphonie mobile. On sait aujourd'hui que ce plan a permis d'assurer la réalisation de onze sites et, à l'heure actuelle, il n'y a plus de centre bourg de commune qui ne soit pas couvert en téléphonie mobile.

Il s'agit cette année de dépasser cet objectif et de poursuivre cette action. Le conseil général a obtenu la sélection de deux nouveaux sites, des sites touristiques, à Saint-Martin-Vésubie (le Boréon) et à La Brigue (hameau de Morignole).

Une enveloppe de 130 000 € est prévue à cette fin en section d'investissement.

Le plan « télévision numérique montagne 06 » : 53 antennistes sont actuellement partenaires du Département, 183 demandes ont été subventionnées pour 28 452 € l'an passé. Ce plan se poursuivra cette année avec une enveloppe de 50 000 €.

Enfin dernier point pour le développement numérique : le service haut débit pour l'enseignement supérieur et la recherche en PACA. Ce soutien concerne aujourd'hui quinze organismes et rassemble trente sites subventionnés pour une durée de quatre ans entre 2007 et 2010. Le conseil général utilise également le réseau SHERPAA pour les besoins des services départementaux, pour un coût annuel de 19 850 €. Pour le fonctionnement de ce réseau, une enveloppe de 250 000 € est inscrite au présent budget sur le programme « aménagement du territoire ».

Le quatrième point de ce programme est la proximité et l'accès aux services publics à travers le réseau et l'action des maisons du département.

Sur vingt-cinq opérateurs, dix-sept partenariats sont conventionnés « relais de services publics » ; il s'agit donc de rapprocher le service public dans les territoires. Ces partenariats sont poursuivis et enrichis par le développement des services en visio-guichets dans les maisons du département, en particulier avec la MSA ; l'élargissement des services par visioconférence est en cours également avec le pôle emploi, et il y a actuellement un rapprochement avec les greffes des tribunaux et le Conseil départemental pour l'accès au droit concernant les conseils notariaux et le droit du travail.

Par ailleurs, les maisons du département accueilleront en 2009 les stations billettiques des réseaux de transport métropolitain et les stations biométriques pour la délivrance des nouveaux passeports et cartes nationales d'identité.

Le nombre de démarches cumulées traitées et accompagnées par les maisons du département depuis leur création en 2006 s'élève à environ 110 000.

Au plan financier, une recette de 40 000 € est inscrite au projet de budget pour 2009 qui vous est soumis.

Il vous est donc proposé :

- d'acter les orientations en matière de politique d'aménagement du territoire et de développement numérique du territoire ;
- d'acter le programme d'actions des maisons du département ;
- d'actualiser la liste des communes « blanches » et « grises » ;
- de donner, dans le cadre de cette politique, délégation à la commission permanente pour l'ensemble des points tels qu'ils sont précisés dans le document.

M. GINESY.- Merci Mme SATTONNET. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président de séance. Il est dommage que le président soit parti, j'avais une question à lui poser, mais il semblerait que nous soyons proches de l'heure de la cérémonie et j'ai l'impression qu'il ne souhaitait pas la manquer.

M. GINESY.- Je tiens à vous rassurer, d'ailleurs j'aurais dû le faire en prenant la présidence, et vous dire tout simplement que vous vous êtes aperçus du changement notable de président ; notre président devait intervenir sur FR3 à Antibes sur le budget départemental et les Jeux olympiques. Notre séance durant en longueur, cette intervention n'a pu avoir lieu, et je crois que c'est bien d'ailleurs, je me réjouis, tout comme M. VINCIGUERRA l'a fait tout à l'heure, de la sérénité de nos débats et du temps que nous prenons à traiter nos dossiers. On ne peut donc pas lui en faire le reproche, néanmoins il faut donner aussi la réponse à la presse et, je vous rassure, il n'est pas allé tout seul au palais Sarde si telle était votre question.

M. CUTURELLO.- Je l'ai déjà évoqué ce matin à propos du FSL, certains rapports traitent dans le même temps de sujets différents, avec lesquels nous sommes totalement d'accord, comme par exemple l'observatoire du foncier à usage d'immobilier d'entreprise, le développement numérique du territoire, le réseau et l'action des maisons du département, mais par contre l'opération d'intérêt national et la création de l'établissement public d'aménagement, sont des sujets qui auraient mérité un traitement particulier.

Malgré l'absence du président de notre assemblée, mais malgré tout avec la présence du président de l'établissement public d'aménagement d'Ecovallée, notre collègue Henri REVEL, je vais poser la question parce que sur ce point de l'opération d'intérêt national, nous avons dit dès le départ que sur le principe nous étions favorables dans le sens où il s'agissait, nous avait-on dit, de remettre un peu d'ordre, s'il était encore possible, dans ce grand capharnaüm et ce débarras qu'était devenue la plaine du Var, mais la question est la suivante : quel ordre allons-nous y mettre ? Le débat porte sur la nature de ce que l'on veut y faire. Depuis maintenant plus d'un an que nous en débattons, le périmètre a été défini, le décret a été publié, il y a déjà eu une première réunion du conseil d'administration et nous n'avons pour le moment aucune information sérieuse sur le contenu de cette opération, à part des déclarations plus ou moins sérieuses faites par les uns et les autres à la presse. Je dis « plus ou moins sérieuses » parce que, je reviens sur ce qui s'est passé aujourd'hui sur un dossier extrêmement important pour l'avenir du haut pays en matière de sports hivernaux, c'est quand même parfois un peu curieux, on ne sait pas qui croire, on nous vante en permanence le fait que cette Ecovallée sera un exemple planétaire, et ce n'est pas moi qui le dis, je l'ai lu dans certains textes, pour vous dire la modestie dans laquelle se situent certains, un exemple planétaire de

développement durable, etc., j'en passe et des meilleures. Et, quand on regarde de plus près, on sent quand même une certaine tendance à la densification et à la verticalité du point de vue de ce qu'y envisagent certains. Nous avons donc de grandes inquiétudes.

J'aurais aimé savoir si notre collègue président de l'établissement public d'aménagement d'Ecovallée pouvait nous donner quelques précisions sur le contenu éventuel de ce qui pourrait être fait là-bas, sinon nous maintiendrons une abstention sur ce dossier parce que, en l'absence de précisions, nous ne voulons pas donner de chèque en blanc sur cette opération.

Ensuite une dernière question, peut-être pourrez-vous y répondre directement, M. le Président, sur le réseau et l'action des maisons du département : j'ai noté qu'il y a toujours une maison du département située à l'angle du quai des Etats-Unis et de l'avenue des Phocéens à Nice, qui était censée rapprocher le Département des Niçois ; c'était surtout pour se rapprocher à l'époque de la mairie. Maintenant que le rapprochement est fait, cet équipement qui coûte très cher en termes de location est-il bien utile ?

M. GINESY.- Mme SATTONNET veut-elle intervenir ?

Si le rapporteur ne le souhaite pas, je passe la parole au président de l'OIN pour donner des réponses sur ce sujet.

M. REVEL.- Merci M. le Président. J'attendais avec impatience. J'ai un peu peur après l'intervention de M. VINCIGUERRA qui a dit que dans la plaine du Var rien ne serait durable, mais qu'est-ce qui peut être durable dans la vie ? Rien n'est durable, tout change, tout évolue. La plaine du Var va évoluer.

Retour en séance de M. CIOTTI à 18 h 02.

Cette opération d'intérêt national lancée fin 2006, a connu en 2007 la mission interministérielle ; cette préfiguration a duré un an et, au mois de janvier de cette année, l'établissement public d'aménagement s'est mis en place

Je me suis aperçu, M. CUTURELLO, que dans cette opération d'intérêt national, il y avait non pas un vide intégral, mais beaucoup d'attentes et encore rien de bien précis. Pourquoi ? Parce que tout le monde a travaillé dans un sens et dans un autre. Je m'explique.

La communauté urbaine a travaillé sur la plaine du Var, la mairie de Nice également. Au niveau du conseil général, M. le directeur général des services et notre président ont travaillé sur le sujet Je crois que le rôle du président que je suis et qui a été élu, est de ramener un peu les troupes au bercail et de dire : maintenant nous allons nous mettre autour d'une table, voir tous les travaux qui ont été faits dans cette plaine du Var et véritablement commencer à travailler sur le fond.

La première tâche doit porter sur la levée de l'inondabilité de la Plaine du Var. Une première mission conduite par la communauté urbaine est menée, au travers une étude de définition, pour savoir quels sont les lieux sur lesquels on peut travailler et comment on peut voir l'avenir de cette plaine du Var.

D'autres missions ont été confiées à des personnalités internationales, des architectes de renom, des juristes, des paysagistes, des urbanistes...

Quand on parle « d'exemple planétaire », il ne faut rien exagérer mais je crois que Sophia Antipolis a quand même une renommée mondiale, de même que Silicon Valley, et notre plaine du Var est le poumon économique de ce département, il ne faut pas rater son évolution.

Sur les 1 000 hectares environ, seuls 450 hectares sont libres de toute intervention. Il ne faut pas faire sur la plaine du Var ce qui a été fait sur tout le département des Alpes-Maritimes et sur beaucoup de départements d'ailleurs, et notamment sur ma commune, c'est-à-dire construire et après faire les infrastructures.

Il faut arriver à dire : on va prévoir des infrastructures pour pouvoir construire après des logements ou autres.

Tout ce que je peux vous dire, mes chers collègues, c'est qu'un travail effectif est fait, dans l'ombre peut-être, mais qui va sortir au soleil. Je m'y engage en tant que président de l'EPA ; il faut quand même considérer que cette opération d'intérêt national est récente. Il y a des projets qui sont pensés, mais il faudra les mettre sur le papier. Pour ceux qui ont fréquenté le MIPIM, vous avez pu voir qu'un petit croquis a été présenté, il y avait déjà Nice Méridia qui avançait, sur lequel on a voulu donner une idée différente de ce qui était fait, un peu plus haut, un peu plus développement durable, un peu plus photovoltaïque.

Il s'agira et, M. VINCIGUERRA, vous avez entièrement raison, de faire du développement durable parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais il faudra aussi faire de la valeur ajoutée, créer des emplois, faire des logements, des universités... Tout peut être fait et tout est possible. Il s'agit de ne pas manquer le départ. Si on dit que tout doit être terminé en 2010, je rends mon tablier immédiatement. Le conseil d'administration peut se réunir deux fois par an, ce n'est peut-être pas le rôle du conseil d'administration, il y a un directeur général, une équipe en place, mais il faudra peut-être que nous-mêmes, les élus, prenions en charge, M. le Président, cette opération d'intérêt national maintenant que les administratifs ont bien travaillé pour déblayer le terrain.

M. DAMIANI.- N'oubliez pas le conseil des maires, M. le Président.

M. REVEL.- Tout à fait. Le jour de la mise en place du conseil d'administration, il a été prévu de mettre en place aussi une consultation avec les maires et les élus du bassin, mais si l'on fait des réunions maintenant, on n'aboutira à rien parce qu'il n'y a rien de tangible. Qu'est-ce qui remonte aux oreilles du président à l'heure actuelle ? Des gens disent ceci : j'ai un terrain dans la plaine du Var, combien allez-vous me l'acheter ? On en est là. C'est la raison pour laquelle nous allons vous présenter tout à l'heure une préfiguration de ZAD qui peut permettre déjà d'avancer.

Pour la prochaine réunion, j'en ai parlé avec le préfet BAYLE et avec les directeurs de services intéressés, il faut que les techniciens qui ont travaillé jusqu'à présent sur l'OIN viennent se mettre autour d'une table et en parlent au président de l'EPA et aux élus qui voudront bien y participer. Le président de l'EPA travaillera après pour pouvoir mettre en musique ce qui s'est fait, en parler au conseil des maires et aux élus intéressés, c'est la moindre des choses d'ouvrir le dialogue au niveau de cette opération d'intérêt national, mais à l'heure actuelle, mes chers amis, cela ne sert à rien parce qu'il n'y a rien de tangible.

Des maires m'écrivent pour me dire qu'ils ont une idée, mais tout le monde a des idées ! On va attendre d'avoir quelque chose que l'on peut faire normalement et après nous parlerons ; pas une fois que ce sera terminé, mais pour le faire ensemble. Ce que je dis ne plaira peut-être pas à tout le monde, mais je n'aime pas faire des réunions pour le plaisir de faire des réunions.

Tout à l'heure on vous proposera quelque chose d'intéressant sur lequel on pourra travailler. J'espère avoir répondu à M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- Le président de l'OIN a apporté quelques éclaircissements sur la méthode actuelle mais il n'a pas dissipé nos inquiétudes, d'autant que la seule décision connue à ce jour concernant ce qui se passe dans le périmètre de l'OIN, à Nice Méridia, a abouti au vote, il y a maintenant un mois et demi, à la communauté urbaine, d'une augmentation des droits à bâtir sur Nice Méridia de 70 %. Ce n'est pas pour nous rassurer, aussi nous maintenons notre abstention.

Me BALARELLO.- J'ai une petite question sur le rapport n° 17, à propos de la maîtrise d'ouvrage départementale concernant le site de Morignole pour la téléphonie mobile. Il faut une décision, il faut que vous ayez la disponibilité des crédits du FNADT. M. le préfet Bayle peut-il me dire quand nous aurons cette disponibilité ?

M. Le Président.- Nous aurons le planning de la réalisation, me dit M. le directeur général des services.

M. BALARELLO.- Les habitants de Morignole me le demandent instamment.

M. Le Président.- Nous allons leur répondre rapidement.
Mme SATTONNET, avez-vous quelque chose à ajouter sur ce rapport 17 ?

Mme SATTONNET.- Je voudrais simplement dire qu'une étude de définition importante, une étude de positionnement international a été menée par la communauté urbaine. Aujourd'hui, du côté du Département, c'est le bilan foncier départemental qui est à l'étude. Parallèlement, puisque vous avez parlé du risque, nous menons avec la communauté urbaine et avec les services de l'Etat, de façon très régulière et très active, des réunions de travail sur la façon de mettre en place rapidement des mesures de prévention sur le risque. Tout cela avance de concert, ce n'est pas uniquement les réunions formelles de l'établissement public d'aménagement qui vient simplement d'être créé il y a quelques mois.

Je voudrais aussi dire que si vous êtes pressé, M. CUTURELLO, je crois que nous sommes tous aussi pressés que vous de voir aboutir les études. Simplement, cela devrait être plutôt de nature à nous rassurer que les collectivités soient associées, comme on l'avait souhaité, à cette opération qui au départ est une opération nationale menée par l'Etat ; nous sommes largement associés, le président de l'établissement public est d'ailleurs l'un d'entre. Effectivement c'est un budget important, mais ce budget, vous l'avez vu, nous permet de participer à un grand nombre d'études et d'avoir la maîtrise d'ouvrage de travaux et d'études qui concernent nos compétences.

M. Le Président.- Merci Mme SATTONNET.

Je passe quand même au vote sur ce rapport, ou souhaitez-vous que l'on fasse un vote conjoint avec le rapport qui instaure la pré-ZAD ?

M. CUTURELLO.- On vote le rapport.

Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

M. Le Président.- Je passe la parole à M. Revel pour rapporter le dossier 19 relatif à la convention d'anticipation foncière sur le périmètre de l'OIN et sur la création d'un périmètre provisoire de ZAD.

19. CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIÈRE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'OIN PLAINES DU VAR - PHASE DE CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE PROVISOIRE DE ZAD

M. REVEL.- Cette délibération a pour but de vous présenter une convention sur la phase de création d'un périmètre provisoire de ZAD. Pourquoi ? Il s'agit d'apporter une réponse à tous ceux qui attendent depuis de nombreuses années d'avoir un schéma directeur, puis d'avoir un SCOT et qui attendent soit pour faire de l'agriculture, soit pour vendre leur terrain, soit pour savoir « à quelle sauce ils vont être mangés ». Pour éviter la spéculation foncière sur la plaine du Var, il convient de mettre en place provisoirement une ZAD, une zone d'aménagement différé.

Il vous est demandé de signer une convention pour cette ZAD avec les partenaires suivants : l'EPA bien sûr, l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le département des Alpes-Maritimes, la communauté urbaine de Nice et la communauté de communes des Coteaux d'Azur.

Cette convention définit les modalités de mise en œuvre du droit de préemption à l'occasion des mutations foncières qui ne vont pas manquer de se développer rapidement.

M. Le Président.- Je l'espère.

M. REVEL.- Il faudra une intervention de l'Etat.

Par conventionnement, l'EPA déléguera globalement ce droit de préemption à l'EPFR PACA qui pourra alors se porter acquéreur prioritaire de biens tout en assurant une mission de veille et d'intervention foncière. L'établissement public foncier intervient par convention avec les communes et les EPCI, soit dans une loi cadre, soit dans une mission de micro-site.

Dans la loi cadre, l'EPF achète dans des communes volontaires des terrains qu'il met en veille. Cette veille permet de ne pas aggraver ou de ne pas compromettre l'équilibre économique et financier des futurs projets d'aménagement de la plaine du Var.

Dans le cadre de la présente convention d'une durée de quatre ans, le département des Alpes-Maritimes sera associé aux phases essentielles de la mise en œuvre de ce dispositif d'anticipation foncière et donnera notamment son avis pour toutes les acquisitions.

En principe, toutes les communes intéressées, dans ce cas, la communauté urbaine, le département des Alpes-Maritimes, la communauté de communes des Coteaux d'Azur, donneront toujours leur avis en cas d'acquisition par DIA.

M. DAMIANI.- En préambule, je crois que personne ne l'a fait, je voudrais saluer la fulgurante promotion du Dr. REVEL au sein de l'exécutif du Département et qui devient maintenant aussi président de l'EPA.

Pour revenir sur le présent rapport, après la brillante intervention du président REVEL, il m'appartient de dire notre accord sur la démarche entreprise.

Dans le cadre de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var, la création d'un périmètre provisoire de ZAD, ce que l'on appelle la pré-ZAD nous autorisant à exercer un droit de préemption, constitue à notre sens une sage disposition, une sage précaution.

La maîtrise foncière d'une partie de l'espace concerné, clairement identifiée, a pour objectif, face à une pression foncière qui devient forte, de préparer dans les meilleurs délais des mesures conservatoires et une veille foncière pour l'accompagnement du projet qui nous intéresse, et ainsi satisfaire le cahier des charges de l'Ecovallée tel qu'il nous a été présenté au départ, c'est-à-dire un développement qui préserve l'équilibre entre les espaces urbanisés, les espaces naturels, les espaces agricoles, etc. De plus, cette initiative permet de se prémunir contre les risques d'un déséquilibre économique et financier qui serait rédhibitoire pour cette opération si nous ne prenions pas ce type de précaution.

Nous sommes donc tout à fait favorables à l'initiative.

Cependant, M. le Président, nous nous apprêtons, et pardon pour ce raccourci, à pénétrer chez l'habitant, chez le propriétaire, et sans l'avoir, me semble-t-il, prévenu préalablement. La moindre des délicatesses, pour utiliser un euphémisme, consisterait à mon sens à le tenir informé de nos intentions, voire de recueillir ses suggestions, ses remarques et, pourquoi pas, ses doléances. En effet, comme vous, M. le Président, j'entends ici ou là quelques inquiétudes se manifester.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît opportun d'organiser, avant toute signature de convention, des réunions de concertation avec les intéressés. Il s'agit non seulement d'exprimer notre attachement au dialogue et à l'échange mais, raison certainement plus intéressée, il s'agit de limiter les procédures contentieuses, forcément longues et onéreuses, si nous ne parvenons pas à un compromis avec eux à défaut de consensus.

Voilà la proposition que je vous fais, il me paraît important que cette démarche soit engagée le plus rapidement possible.

M. MOTTARD.- Sur cette question de l'OIN, nous avons une délibération à caractère technique, instrumental, ce n'est pas la première, j'ai l'impression que ça ne sera pas la dernière. Il faut bien, si l'on est pour l'OIN, qu'elle ait les moyens, notamment les moyens fonciers de sa politique. Il n'y a pas de souci, c'est une délibération que nous voterons.

Mais, plus profondément, et on le voit bien à travers les interventions, que chacun projette un peu ses fantasmes. Il y a ceux qui y voient un pays merveilleux, fantasmatique, etc., les autres y voient l'antichambre de l'enfer. C'est vrai que depuis un an, je dirai que c'est du « sur place durable », on n'a pas bien senti les choses.

J'entends bien ce qu'a dit Antoine DAMIANI. Je m'exprime en tant que conseiller général : est-ce que dans cette assemblée on a un jour véritablement délibéré, discuté, débattu sur autre chose que des délibérations finalement techniques, de mise en place, d'étude, etc. ? Sur le fond, on ne l'a jamais fait. Or, on a la chance inouïe d'avoir le président de l'établissement public parmi nous, je crois savoir que le Département est quand même pilote en la matière puisque, précisément, à travers les délibérations techniques, on a donné beaucoup de moyens pour l'organisation du projet. Nous nous sommes parfois réunis en assemblée extraordinaire pour des sujets de moindre importance ; il me semblerait que dans un délai raisonnable, il serait bien de réunir l'assemblée départementale autrement que là, à 18 h 26 dans le cadre d'une séance budgétaire, pour pouvoir avoir un échange sur le fond, sur le contenu de cette OIN.

M. Le Président.- Merci M. MOTTARD. M. TUJAGUE a la parole.

M. TUJAGUE.- Nous ne sommes pas très convaincus que la méthode choisie permette réellement d'avancer. Il s'agit d'abord d'utiliser un moyen d'aménagement assez traditionnel, la pré-

ZAD, qui va délimiter un espace dans lequel les terrains seront gelés. Ensuite, l'établissement public disposera d'un droit de préemption qui lui-même l'attribuera à l'établissement public foncier régional. Cet établissement public foncier disposera de 10 M€, c'est indiqué dans la convention, pour les acquisitions foncières, mais on ne sait pas lesquelles dans la mesure où il n'y a pas de projet. Cela rejoint ce qui vient d'être évoqué. On va se lancer dans des acquisitions foncières extrêmement modestes, la surface du territoire est de 9 700 hectares et les possibilités sont de 30 ou 40 hectares d'acquisitions foncières, dans une pré-ZAD dans laquelle on ne connaît même pas ce que l'on appelle les territoires à enjeux, en tout cas la répartition future des aménagements. Voilà ce que vous nous proposez.

Par ailleurs, créer une pré-ZAD sur un sujet qui nous intéresse aussi, qui vous intéresse, l'agriculture, signifie évincer la SAFER et son droit de préemption. Pour un certain nombre de terrains agricoles - et l'objectif, me semble-t-il, dans cette vallée du Var, est de conserver, en tout cas si nous appliquons la DTA, 200 hectares d'agriculture, mais on parle davantage de 50 hectares aujourd'hui - la SAFER ne pouvant pas intervenir, si l'établissement public foncier régional n'est pas invité à intervenir sur des terrains de cette pré-ZAD, ces terrains seront laissés à l'abandon.

On avance sans savoir pour quoi faire et avec des moyens qui sont somme toute très limités par rapport à l'enjeu que nous poursuivons. Cela pose le problème réellement de disposer d'un projet. Or, sans projet défini, comment peut-on mener une politique foncière sur un espace aussi important ?

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE.

Plus d'intervention sur le dossier ?

Simplement, j'entends vos remarques, et je remercie M. DAMIANI pour le soutien qu'il apporte à cette démarche. Bien sûr, certains aimeraient être au stade final de ce projet. Nous n'en sommes qu'à la configuration, la réflexion, les prémisses. C'est vrai que l'on réfléchit depuis quelques mois mais je vous rappelle que nous sommes dans un calendrier, pour une opération d'intérêt national d'aménagement de cette ambition, extrêmement rapide. Cette opération d'intérêt national a été imaginée en 2006, nous sommes au début de l'année 2009, l'établissement public a été installé, le décret de création de l'OIN a été pris. Lorsque j'étais conseiller auprès du ministre délégué à l'Aménagement du territoire, je travaillais sur plusieurs OIN et je peux vous assurer que celle-ci a pris beaucoup d'avance par rapport à d'autres et notamment à celle du plateau de Saclay.

Plusieurs études ont été faites, pour rejoindre ce qui a été dit excellemment par Henri REVEL et Anne SATTONNET. La communauté urbaine, précédemment communauté d'agglomération, a lancé notamment deux études extrêmement importantes qui sont en cours et qui concernent ce que l'on appelle des études de définition et une étude de positionnement international. L'étude de définition qui aujourd'hui fait appel à douze cabinets qui concourent, va sélectionner trois équipes qui vont déterminer un projet sur toute la partie basse vallée du Var. Le rendu s'effectuera dans l'année 2009, c'est une étude qui doit durer six mois. Elle va affiner le projet, ceci pour la partie programmatique. Sur les outils, pour une opération de cette nature, il faut se garantir contre certains risques, et nous savons bien tous qu'il y a des enjeux extrêmement forts dans cette plaine du Var. Il faut aussi se le dire, il y a des propriétaires, très souvent agricoles, qui ont pour objectif de ne plus être propriétaires agricoles dans la plaine du Var car ils ont fait l'objet de beaucoup de sollicitations.

Des compromis de vente ont été signés à des niveaux très élevés avec des clauses conditionnelles d'obtention de permis de construire. Je pense en particulier à toute la zone de Lingostière nord, au sud de Carrefour, où la précédente municipalité de Nice avait envisagé une

gigantesque extension de la zone commerciale de Nice Lingostière. Beaucoup de propriétaires de ces secteurs ont signé des compromis de vente à des prix extrêmement élevés, avec des clauses suspensives d'obtention de permis ou d'autorisation d'urbanisme commercial.

Aujourd'hui, cette délibération de pré-ZAD constitue un préalable, il fallait se doter d'un outil juridique qui garantisse d'éviter que ne se reproduisent dans ce secteur les erreurs tragiques commises au cours des décennies passées.

Le souci de préserver l'agriculture est une préoccupation première de l'établissement public et de l'esprit même de la DTA, mais aussi de l'OIN. Le périmètre de pré-ZAD a été élaboré en étroite association avec la SAFER. Cette procédure devrait pouvoir - je comprends vos inquiétudes, vous avez raison, et je les partage - vous apporter des garanties sur l'équilibre de cette opération. Le fait que l'Etat se soit investi, que l'on ait créé un établissement public d'Etat constitue la garantie que l'on souhaitait à la fois de cohérence et de garantie contre certaines dérives.

Vous dites que 10 M€ de moyens pour l'établissement public foncier régional, ce n'est pas assez ; c'est déjà conséquent. Vous dites que les secteurs stratégiques n'ont pas été définis. Ces secteurs stratégiques d'aménagement font déjà l'objet d'enjeux, et on les connaît. Nous savons où devrait s'implanter le futur site du marché d'intérêt national ; ce sont des terrains dont la maîtrise foncière publique est acquise puisqu'ils appartiennent à la ville de Nice. Mais il y a d'autres secteurs où l'on n'a pas la maîtrise foncière et là, il convient que l'on ait des outils juridiques pour intervenir. C'est tout simplement ce que l'établissement public met en place, et nous l'approuvons.

Je pense donc que, par rapport aux risques que vous soulevez, cette procédure nous apporte des garanties pour les prévenir.

S'il n'y a plus d'intervention, je passe au vote.

Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Je passe maintenant la parole à M. GINESY pour présenter le programme agriculture et monde rural.

18. PROGRAMME AGRICULTURE ET MONDE RURAL

M. GINESY. - M. le Président, mes chers collègues, il ne s'agit pas d'un dossier d'un montant considérable puisqu'il s'agit d'un budget de 1,35 M€, mais c'est surtout l'agriculture dont nous parlons qui, au cœur du débat sur le développement durable, se retrouve en pleine emprise avec un certain nombre de décisions, et on l'a vu notamment dans le débat sur l'OIN.

Depuis 2006, avec notre nouveau dispositif, nous avons apporté un certain nombre d'aides qu'il est proposé de reconduire dans le cadre du programme AIME mis en place, cette année, avec des critères d'éco-conditionnalité, en concertation d'ailleurs avec les professionnels. Les CUMA, les PME, les TPE en milieu rural sont ainsi aidés, ainsi que les entreprises agroalimentaires en coordination avec la Région, et les jeunes agriculteurs avec des bourses d'installation.

Ce rapport 18 prévoit également la poursuite du soutien à l'animation et à la vie agricole avec les aides aux structures agricoles budgétées en fonctionnement à hauteur de 585 000 € ; le soutien aux actions vétérinaires également budgétées pour 282 000 € ; et l'approfondissement de la politique foncière agricole du Département dans le cadre de la création de pôles agricoles durables.

Ce dossier a fait l'unanimité en commission.

M. Le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'intervention sur ce dossier, je le mets aux voix.
Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

La parole est maintenant à M. ROSSI pour le dossier sur la politique de solidarité territoriale.

22. POLITIQUE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. ROSSI.- Ce dossier a trait à la politique de solidarité départementale qui comprend deux volets :

- le contrat de plan départemental
- les autres actions de solidarité.

L'ensemble s'établit à un montant d'un peu plus de 82 M€ de crédits.

Le contrat de plan départemental 2004-2009 regroupe dix conventions avec les communautés d'agglomération, les communautés de communes et les autres communes qui n'appartiennent pas à un établissement public à fiscalité propre. Il concerne cent quatre-vingt-quatre opérations pour 248 M€ dans les secteurs des déplacements, de l'environnement, de l'économie et du logement.

Compte tenu des crédits qui ont été engagés à ce jour et qui sont inférieurs à 25 % de cette dotation, une renégociation et des modifications sont en cours, à enveloppe constante ; elles devraient aboutir en fin de premier trimestre.

Le second volet a trait aux autres actions de solidarité territoriale, c'est-à-dire les interventions en faveur des communes et de leurs groupements qui représentent une part importante du financement des projets de ces collectivités et dont l'enveloppe est restée inchangée, elle n'a pas subi la rigueur, et sera donc de 49 M€. Elle permettra donc de soutenir à la fois les communes et les entreprises du BTP de notre département.

Ce dossier a reçu un avis favorable unanime des commissions.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets au vote.

Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23. AIDES AUX COLLECTIVITÉS - AVIS DE PRINCIPE POUR LES OPÉRATIONS DE PLUS DE 210 000 EUROS

M. ROSSI.- Cela concerne quatre-vingts demandes de subventions dont le coût est supérieur à 210 000 € et pour lesquelles il est requis un avis de l'assemblée départementale.

Cette liste est donnée en annexe du rapport.

On doit simplement noter trois modifications :

- une subvention complémentaire pour un groupe scolaire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;
- une subvention exceptionnelle pour la réfection de la toiture du théâtre de Grasse ;

- la commune de Contes a retiré un projet de la liste, qui concerne la création de logements communaux.

Cette liste est proposée à votre approbation.

Avis favorable unanime des commissions.

Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. GINESY, vous avez la parole pour le rapport n° 24 relatif à la politique d'aide à la promotion des stations de sports d'hiver.

24. POLITIQUE D'AIDE À LA PROMOTION DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

M. GINESY.- Il s'agit pour le 24 d'un dossier dont on a parlé déjà ce matin, M. le Président, dans votre intervention et, en réponse à la préoccupation de M. TUJAGUE, vous avez déjà précisé qu'il s'agissait, dans le cadre de la politique de réduction des dépenses, de porter de 7,5 % à 5 % de la moyenne des produits d'exploitation des remontées mécaniques des cinq dernières années, l'aide que nous apportions traditionnellement pour la promotion du produit ski.

Cette réduction s'inscrit dans la logique que je viens d'indiquer sur le plan du budget et je dois dire que les 5 % s'inscrivent également dans la moyenne de la profession sur le produit neige. Simplement, nous avons voulu marquer une aide supplémentaire aux stations qui n'ont pas les budgets nécessaires pour faire leur promotion en tant que stations de montagne ; j'espère que nous pourrions retrouver ce niveau dans les années à venir, dans des temps meilleurs. Un niveau plancher avait été fixé pour les stations qui n'atteignent pas un certain volume de chiffre d'affaires, qui était de 50 000 € et qui est porté à 40 000 €. Pour être totalement précis, il s'agit d'une dépense qui était effectuée par les professionnels du tourisme de chaque station et qui, aujourd'hui, se voit concentrée et gérée par les syndicats mixtes.

26. MODIFICATION DES STATUTS DES SYNDICATS MIXTES

M. GINESY.- C'est ce que propose le rapport n° 26 dans le cadre de la modification des statuts qui se fait à deux niveaux. Le premier niveau est la modification du siège social pour lequel je voudrais - il y a d'ailleurs une note au rapporteur sur ce sujet - que vous validiez une précision supplémentaire : s'agissant du siège social, théoriquement nous relevons de la paierie départementale et, pour l'occasion, je sollicite que le conseil général délibère en son assemblée pour que nous relevions de la compétence des trésoreries.

Une fois cette précision apportée, il s'agit aussi d'apporter le soutien du conseil général aux syndicats mixtes des stations de sports d'hiver par l'intermédiaire d'un secrétariat. Ce secrétariat existait mais la modification des statuts prévoit ainsi une aide renforcée pour assurer une meilleure gestion, au plus près du terrain, sans perdre la proximité. C'est le débat que nous avons eu en commission. C'est acté dans l'avenant et, en même temps que cette modification, il y a aussi des effets de synergie que nous pouvons obtenir sur le plan des marchés.

Je donne un exemple : lorsqu'un syndicat mixte achète une machine à damer les pistes et que les autres stations font de même, il peut y avoir sur ce plan-là des achats qui soient concertés et faits de façon globale, de manière à négocier un meilleur prix.

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, ces modifications qui concernent les syndicats mixtes suivants :

- la station de la Colmiane
- les stations du Mercantour
- Valberg
- Roubion-les-Buisses
- les stations de Gréolières et de l'Audibergue
- le Boréon
- le complexe thermal et de remise en forme de Roquebillière

M. Le Président.- Merci beaucoup M. GINESY. Sur ces rapports, y a-t-il des interventions ?

M. TUJAGUE.- M. le Président, brièvement, je l'ai évoqué ce matin, je pense que concernant la modification des statuts et la promotion, pour les stations du Mercantour, vous l'avez dit également, un pas est fait, la promotion relèvera directement du syndicat mixte alors qu'aujourd'hui c'est dispersé. Il nous a été indiqué très honnêtement que vous aviez saisi tous les présidents de syndicats mixtes. Il serait bien qu'il y ait harmonisation, et cela semblait faire l'unanimité au sein de la commission, mais j'ajoute que si cela se fait, si ces modifications interviennent, quel est l'intérêt de prévoir une dotation particulière pour la promotion puisque, de toute façon, en fonction de notre engagement dans les syndicats mixtes, les dépenses de promotion entreraient dans le fonctionnement normal du syndicat mixte et notre intervention découlerait des résultats de l'exercice.

Je fais cette première observation.

Deuxièmement, cela n'a rien à voir mais mon collègue Noël ALBIN m'a demandé d'attirer votre attention sur le fait que nous avons une station, Turini Camp d'Argent - on parle de stations, j'en profite un peu - qui est dans un tel état de vétusté qu'aujourd'hui elle n'est pas utilisable, et notamment pour les scolaires du périmètre en question, ce qui conduit ces scolaires à aller relativement loin et, pour une journée à la neige, c'est un problème. Nous souhaitons que le conseil général et les communes concernées puissent peut-être prendre une initiative pour que cette petite station, qui était importante autrefois, puisse au moins répondre aux besoins des scolaires. Merci.

M. Le Président.- M. TUJAGUE, je ne veux pas être désagréable à M. ALBIN sur ce dossier, au contraire, je veux lui être très agréable. Je souhaite qu'on rouvre l'année prochaine la station de Turini Camp d'Argent. C'est une station qui concerne plusieurs communes (Moulinet, La Bollène Vésubie, Lucéram) et plusieurs cantons, et c'est un dossier très cher à Jean-Mario LORENZI qui m'en parle quasiment tous les jours, ainsi que Gérard MANFREDI. C'est vrai que je souhaite que l'on fasse tout pour rouvrir cette station qui, pour des raisons qui m'échappent un peu mais sans doute de mauvaise coordination entre les différents maires, n'a pas été ouverte cette année.

Je ne sais pas la structure juridique qu'il conviendra de mettre en place. Il y a des problèmes de rénovation de la remontée mécanique pour un montant de quelques dizaines de milliers d'euros. Je pense qu'avec 100 000 €, la station peut ouvrir. C'est vrai que 100 000 € c'est beaucoup pour des petites communes et notamment Moulinet qui subit en plus les difficultés qu'on connaît, mais j'ai demandé aux services d'y travailler, et Charles-Ange GINESY suivra naturellement ce dossier dans le cadre de sa délégation. C'est vrai que c'est un champ de neige qui accueille des scolaires notamment et je ferai tout pour que nous rouvrons cette station, le Conseil général s'y engagera.

Les communes souhaitent que l'on mette en place un syndicat mixte. Les propositions de modification des statuts des syndicats mixtes que je vous propose vont dans le sens d'un regroupement, d'une rationalisation et d'une mutualisation. C'est symbolique, le siège des syndicats et le secrétariat général seront au conseil général qui en assure le financement à hauteur de 90 %, il est légitime qu'il en ait le contrôle. J'accède naturellement sous réserve, mais ce n'est pas une réserve puisque c'est fait en accord avec lui, du payeur départemental. M. le préfet doit demander l'avis du TPG sur ce que vous avez proposé, c'est-à-dire que la comptabilité publique soit gérée par les trésoreries et non pas par le payeur départemental.

Je souhaite que nous allions dans le sens d'un plus grand regroupement, d'une plus grande mutualisation des syndicats mixtes. C'est un dossier que traitera Charles-Ange GINESY. Certains syndicats mixtes gèrent des marchés publics d'un montant élevé qui nécessitent des compétences juridiques et techniques. La contribution du conseil général aux syndicats mixtes s'élève à 16 M€, permettant ainsi de mieux coordonner les actions, et je le dis aussi, dans cette période de difficulté budgétaire, on doit pouvoir mieux maîtriser au niveau des priorités que l'on fixe.

Pour moi, c'est une politique importante d'aménagement du territoire qui doit être poursuivie, maintenue, mais je souhaite très clairement que le conseil général en ait le pilotage et la maîtrise totale.

Me BALARELLO.- M. le Président, dans le cas où il n'y a pas de remontée mécanique, c'est le cas des centres de ski de fond comme Casterino par exemple, ne pourrait-on pas l'intégrer dans ce rapport ?

M. Le Président.- Dans ce rapport sûrement pas, mais on peut y réfléchir. Sur un cadre global d'ailleurs, au périmètre départemental, c'est aussi pour pouvoir peut-être intervenir, bien sûr en accord avec les maires qui dirigent les stations. Il n'est pas question qu'ils n'aient pas aussi la maîtrise de leur développement, mais à un moment nous devons avoir la maîtrise de nos budgets. C'est un équilibre qu'il faut trouver et je crois que nous sommes à peu près tous d'accord, il faut converger vers des structures qui soient quelquefois plus pertinentes.

M. GINESY.- Pour répondre à Me BALARELLO, je veux lui dire que, sur ce sujet, Odit France, émanation de l'ancien Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne, a aujourd'hui une compétence nationale et suit de très près l'évolution de tous ces produits, parce qu'il est vrai que quand on parle de ski de fond, il y a une évolution notamment avec l'émergence du produit raquettes et des sentiers sur neige, il faut être prudent parce que nous nous mettrions dans une situation où nous serions amenés à gérer l'ensemble du domaine blanc de la montagne des Alpes-Maritimes, et il est vaste.

Je crois que le mieux est que l'on demande à ce que les services du conseil général s'appuient sur les avis techniques de cette institution nationale et que nous prenions comme référence leurs conseils et leur avis.

M. Le Président.- C'est une bonne proposition.

Plus d'intervention sur ce sujet ?

Turini Camp d'Argent étant sauvée, nous passons au vote sur les deux rapports.

Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je repasse la parole à M. ROSSI, en m'excusant pour l'ordre qui n'est pas très logique, sur la programmation de l'agence de l'eau 2008.

25. PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2008B POUR L'ASSAINISSEMENT ET L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - AVIS DE PRINCIPE SUR L'INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

M. ROSSI.- Il s'agit du programme élaboré par le comité de pilotage Agence de l'eau, Région, Département.

Une première tranche a été approuvée le 30 juin 2008, il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur un programme complémentaire comportant deux volets :

- le premier concerne treize opérations dans le cadre du 9^e programme d'intervention ;
- le second concerne cinq opérations dans le cadre de la dotation spécifique de solidarité rurale.

Vous avez la liste exhaustive de l'ensemble de ces opérations.

M. Le Président.- Merci beaucoup, M. le Vice-président. S'il n'y a pas d'intervention, je passe au vote.

Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole au Dr. FRERE pour nous présenter la politique culturelle du Département pour l'année 2009.

28. POLITIQUE CULTURE

Dr FRERE.- M. le Président, mes chers collègues, vous savez qu'en période de crise la culture est en péril. Pourtant la culture est un besoin et, en cas de crise, elle devient une nécessité.

Nous avons su, M. le Président, conjuguer cette période de crise avec le maintien de la culture. Je dois dire que dans une mer pas forcément très agitée mais agitée quand même, il fallait montrer notre volonté de maintenir la culture. Nous avons fait pour cela d'abord des économies ; des économies volontaires et, M. le Président, je vous ai proposé 1 M€ d'économies sur des sujets tout à fait acceptables. Mais il est très curieux de voir qu'actuellement, en période de forte crise, les spectacles ont un grand succès. Nos concitoyens et nos concitoyennes ont une nécessité absolue de culture en période de crise, on le constate, et nous, nous avons le devoir en plus de la volonté de leur donner des spectacles gratuits. Ce sera fait pour Pâques avec « 06 en scène », ce sera fait cet été avec une économie volontariste pour nous et consentie par les artistes dans les soirées « Estivales » et ce sera fait pour « C'est pas classique ».

Nous tenons donc le gouvernail et nous maintenons la culture. Il est bien évident que nous en avons largement parlé en commission et je dois dire que Jacques VICTOR et le professeur MOTTARD ont posé toutes les questions, auxquelles nous avons répondu avec franchise, en particulier sur les subventions culturelles. M. le Président, vous l'avez dit ce matin, nous maintiendrons toutes les petites subventions qui sont nécessaires pour la vie et la survie de ces

associations. La majorité sera attentive, elle sera à l'écoute pour vous proposer des solutions acceptables et égalitaires pour toutes les associations.

M. VICTOR.- Je souhaiterais faire quelques observations, après être intervenu déjà en commission sur le budget qui nous est présenté et qui va quand même enregistrer une baisse de 2 M€ par rapport à l'an passé.

J'enregistre avec intérêt le fait que les grandes manifestations telles que « les Estivales », « 06 en scène », « C'est pas classique » soient maintenues, même si je sais qu'on a demandé notamment à tous les partenaires qui nous offraient leurs prestations de faire beaucoup d'efforts dans le montant de leurs cachets respectifs et, pour certains, ce sont des petites structures, cela représente aussi pour eux une difficulté.

J'enregistre également les économies que l'on va effectuer sur des événements dont on pouvait penser qu'ils n'apportaient pas l'intérêt attendu.

J'enregistre de façon intéressante le maintien des subventions à hauteur de 5 000 € et il nous a été dit en commission, et c'était un peu le sens de mon intervention, que pour ce qui concerne les très grosses structures culturelles - auparavant nous avions dans les dossiers les montants accordés – la question serait traitée directement par le président quant au niveau de ce que sera la contribution du Département. Je veux dire que si nous faisons des efforts en différents endroits, sans doute ces grandes structures devront aussi savoir faire les efforts que nous demandons ici ou là.

En même temps que je dis cela et en même temps que j'ai bien enregistré que l'on maintient les subventions au niveau de 5 000 €, je pense qu'il y a des événements dans des communes ou dans des communautés de communes où s'investissent beaucoup de bénévoles, qui sont des événements culturels importants. Il ne faudra pas les négliger, il faudra savoir regarder aussi l'investissement des uns et des autres, notamment l'investissement humain, pour ne pas venir pénaliser ces moments culturels particulièrement importants.

Je voulais dire que, même avec un recul de 2 M€ dans ce budget, encore que l'on nous ait dit que peut-être en DM1 il y aurait des rattrapages, cela avait été le sens d'une de nos interventions lors des orientations budgétaires, tout ce qui peut participer effectivement à créer ou à maintenir le lien social dans un moment de difficulté tel que celui que nous connaissons présentement doit être fait. La culture n'est pas un domaine qui devrait souffrir, je le redis, il y a des domaines où il faudra sans doute savoir faire des économies. Je pense aux grandes structures, revoir leurs cachets comme on le demande à des structures plus petites.

C'est un dossier que nous approuverons.

Me CONCAS.- Sans préjudice des excellentes observations de Jacques VICTOR, nous voterons ce dossier.

Je n'étais malheureusement pas présent au débat en commission, si bien que je n'ai pas pu indiquer aux membres de la commission mon étonnement à la lecture du dossier qui est une présentation différente de ce que nous avons eu par le passé et qui nous avait d'ailleurs permis d'avoir, toujours avec la courtoisie habituelle, des échanges intéressants avec le Dr FRERE. Quand des dossiers « culture » nous étaient présentés, on avait des grosses cylindrées culturelles : c'était le pavé de l'Opéra, le pavé de Rosella Hightower, on avait les Arts asiatiques, et Dieu sait si ce dossier permettait d'animer les instants de notre assemblée départementale, et pour les Arts asiatiques il n'y a rien dans le dossier. On ne sait pas où en est le projet d'ouverture sur la promenade des Anglais,

l'aspect confidentiel, je vous renvoie à la lecture de nos débats antérieurs. Nous voterons ce dossier mais permettez-moi de m'étonner sur cette présentation.

M. MOTTARD.- Généralement, le dossier sur la politique culturelle nous permet au cours de la séance budgétaire d'avoir un échange sur les contours, la philosophie de la politique culturelle ; il est évident que cette année, le contexte de crise rend les choses un petit peu différentes.

J'étais présent à la commission culture avec Jacques VICTOR, et d'ailleurs on peut remarquer que le rapport de présentation écrit est beaucoup plus flou que la présentation du président lors de la commission. C'est vrai qu'on a eu un exercice de transparence assez intéressant où notre collègue FRERE nous a, sans cacher les choses, expliqué sur quels domaines on allait faire quelques économies et nous a signalé les points sur lesquels on ne remettait pas en cause la politique culturelle du Département. C'est vrai, on dit qu'il s'est beaucoup battu pour maintenir ce périmètre culturel et je crois que le résultat, dans cette période, parce qu'on a toujours tendance à taper un petit peu sur la culture, c'est facile, est tout à fait honorable.

Sur les choix qui ont été faits, j'ai bien compris que c'était l'occasion d'un toilettage. D'ailleurs la crise a ceci de bon - on reviendra peut-être dessus sur d'autres dossiers avant la fin de la réunion - qu'elle permet aussi de se poser la question de la réelle efficacité de telle ou telle politique ; Sur ce dossier, cela a été fait et je crois que cela a été bien fait. Je crois que sauvegarder les subventions de moins de 5 000 € c'est quelque chose d'important parce que ce sont les petites associations qui font du lien, et pour elles c'est non seulement un apport financier mais aussi une sorte de labellisation qui leur permet d'aller de l'avant. Je crois que le choix était tout à fait judicieux.

Comme en plus on a sauvegardé un des points sur lesquels je suis le plus sourcilieux qui est le fonds de soutien cinématographique, avec une légère baisse par rapport au budget primitif plus DM de l'année dernière, mais comme on nous a promis qu'en DM1 il y aura peut-être un rattrapage, je dirai que par rapport à ce dossier-là, nous le votons avec même une certaine forme de satisfaction, voire d'enthousiasme, tout en nous disant que l'année prochaine, si les choses vont mieux, nous reprendrons notre débat sur le fond de la politique. Je pense que, du point de vue de la médiation, par exemple, puisque nous avons la charge de l'éducation dans le secondaire et de la culture, on peut faire des choses. J'ai posé en commission la question sur le pôle de compétitivité, on m'a répondu, sur la chaire UNESCO il y a peut-être quelques précisions à avoir, mais globalement nous n'allons pas bouder notre plaisir, notre satisfaction, et nous votons ce budget.

Me BALARELLO.- M. le Président, au chapitre V « entretien et travaux dans les bâtiments culturels » propriété du conseil général, j'avais souhaité que l'on mette la réfection des façades de la maison natale du général Rusca à La Brigue. C'est une dépense qui n'est pas très importante et qui est quand même relativement urgente.

M. Le Président.- Ce n'est pas dans ce rapport, c'est dans le rapport relatif aux bâtiments.

Dr FRERE.- D'abord je suis très satisfait, M. le Président, mes chers collègues, et je veux y associer Auguste VEROLA, président de cette commission, homme de culture, homme de passion qui m'apporte son soutien complet sur le terrain, c'est important.

Je suis très sensible à ce vote unanime dans des moments difficiles. C'est un mauvais passage, ce n'est pas un virage. Je réponds d'abord à Jacques VICTOR pour dire ce que nous avons dit ce matin, dans la séance de la majorité, non seulement les subventions de moins de 5 000 € seront conservées, mais les subventions moyennes également. Cela veut dire que toutes les manifestations,

l'implication des communes et de toutes ces associations qui vivent et qui survivent et qui font vivre, seront maintenues.

Je réponds maintenant également à notre collègue CONCAS. S'agissant du musée des Arts asiatiques, depuis la gratuité, depuis les magnifiques expositions, il y aura encore cette année une exposition tout à fait extraordinaire sur la Mongolie, la fréquentation de ce musée a doublé : 70 000 visiteurs en 2008. Nous sommes sur la voie de passer les 100 000 sur les premiers mois de l'année. Il est vrai qu'il serait souhaitable que ce musée soit vu de la promenade des Anglais mais nous sommes dans des moments actuellement difficiles et nous aurons le devoir d'en reparler lorsque nous aurons des possibilités de le faire.

La culture c'est l'économie. Lorsqu'on parle d'économie, on parle de tourisme, et vous savez qu'actuellement dans le département des Alpes-Maritimes le tourisme culturel est un facteur d'économie considérable. Par notre passion culturelle, par la volonté économique que nous avons, je pense que nous avons donné quand même un essor dans ce développement extrêmement difficile, nous avons la volonté de maintenir la culture à un haut niveau parce que c'est une nécessité pour ce département, c'est l'image de ce département.

M. Le Président.- M. le Vice-président, merci pour cette belle présentation où l'on mesure toute la passion qui vous anime à la tête de la politique culturelle de ce département. Je veux à mon tour vous remercier, vous exprimer notre gratitude pour cet engagement. C'est vrai que le conseil général, sous votre impulsion, et j'y associe également Auguste VEROLA et les services de la sous-direction de la culture, de la direction de l'éducation, du sport et de la culture, a conduit une belle politique culturelle pour le département, avec des événements importants (« C'est pas classique », « 06 en scène », « les Estivales ») et le soutien au tissu culturel qui est important.

Vous l'avez dit, et je remercie chacun pour la pertinence de ses interventions, vous l'avez fait avec beaucoup de responsabilité et de mesure, c'est vrai que nous le faisons dans un contexte difficile et il n'est pas toujours évident de préserver ce qui, pour certains, pourrait apparaître en période difficile comme plus accessoire. Non, la culture est un élément essentiel de l'image de notre département mais c'est aussi bien sûr un élément essentiel de la qualité d'un territoire et des prestations, des services que l'on peut offrir à toute une population.

Nous avons donc souhaité, même si nous le diminuons légèrement, maintenir l'effort en faveur de la culture à un niveau extrêmement élevé : 18,5 M€. Patrick MOTTARD vient de le dire, la crise nous interroge aussi quelquefois sur la pertinence, l'utilité de certaines opérations, de certaines manifestations, nous serons plus sélectifs dans certains choix. Nous avons demandé un effort à nos partenaires. Il n'est pas question d'annuler des opérations mais on peut, si tout le monde est animé par la même volonté de rigueur et d'économie, arriver à faire la même chose avec un peu moins. Et puis c'est vrai, et là je remercie Jacques VICTOR d'avoir souligné l'importance, s'agissant des grosses structures, qu'au niveau associatif, et pas seulement au niveau culturel, 5 % des associations perçoivent 90 % du montant des subventions. Il y a donc de très grosses structures et je pense à celles qui bénéficient d'une intervention de plus de 500 000 € notamment, qui doivent être associées à l'effort de rigueur parce que, pour moi, il ne saurait être question que les services du Département soient soumis à une politique non pas de restriction, mais de rigueur forte, et que d'autres structures qui avaient pris, il faut bien se le dire, un peu l'habitude de vivre, parce que c'était des subventions publiques, à des niveaux de confort très élevés, reviennent vers une réalité qui s'inscrit dans le contexte de crise que nous connaissons.

Pour rejoindre ce que disait Patrick ALLEMAND, nous nous adapterons à l'évolution des choses et notamment à l'évolution des droits de mutation.

Pour les grosses structures, nous voterons à la commission permanente du 16 avril, et je le dis aujourd'hui, elle n'aura pas lieu la semaine prochaine mais c'est pour bien préparer le vote de ces subventions. C'est un débat difficile, c'est vrai que nous avons modifié la présentation, avant nous votions lors de la séance plénière ; pour nous donner du temps, pour mieux ajuster, il faut que l'on ait aussi un débat avec les gros organismes, il faut qu'on les informe, il faut qu'ils anticipent, nous voterons donc toutes les subventions (culture, sport, éducation, social) le 16 avril prochain.

Cela nécessite quelques jours de préparation, nous avons déjà fait l'essentiel mais nous allons encore nous y employer. La frontière sera simple : pour toutes les subventions qui font l'objet d'une convention, c'est-à-dire celles de plus de 23 000 €, on votera un montant qui ne sera pas supérieur à 80 % de celui de l'année dernière. Il y aura à la DM2, qui devrait avoir lieu en octobre, un ajustement en fonction de la conjoncture. Pour les autres, c'est-à-dire pour 95 % d'entre elles, il n'y a qu'une centaine d'associations qui sont concernées, pour l'immense majorité des associations nous nous adapterons. Je ne veux pas dire que ça ne sera pas modifié, que ça ne sera pas vu quelque peu à la baisse de façon générale, mais nous maintiendrons globalement le niveau d'effort au montant de l'année dernière, et notamment pour les petites structures qui ont besoin d'aide.

Je remercie aussi ces structures, c'est vrai que nous avons demandé un effort pour les prestations réalisées notamment dans le cadre de « 06 en scène » et dans le cadre des « Estivales », puis nous avons aussi fait des économies sur l'organisation de nos grosses manifestations, et je remercie le maire de Nice d'avoir bien voulu accepter de mettre à disposition gratuitement pour « 06 en scène » le palais des congrès Acropolis dans le cadre des journées qui sont réservées, avec le délégué, à la mairie de Nice, et d'avoir mis ces mêmes salles d'Acropolis à disposition pour « C'est pas classique ». C'est une économie importante de l'ordre de 400 000 à 500 000 € qui fera que ces manifestations seront produites en partenariat avec la ville de Nice.

En tout cas merci au Dr. FRERE, nous avons eu des débats quelquefois passionnés mais je crois que nous sommes arrivés, l'unanimité en atteste, à un très beau résultat et je veux du fond du cœur vous en remercier et l'en remercier personnellement.

Sur ce rapport, je pense que personne ne s'oppose ?

Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole à Eric PAUGET pour présenter le rapport sur les sports.

29. POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Je vais vous présenter le rapport de notre politique des sports et de la jeunesse.

Ce rapport se décompose en trois grandes parties :

- la politique sportive proprement dite du Département
- le fonctionnement de nos quatre écoles départementales
- le plan « jeunes avenir 06 »

Je voudrais rappeler en préalable que ces domaines d'intervention ne sont pas des domaines de compétence légale du conseil général et je crois que, dans le cadre d'un environnement économique et d'une situation budgétaire un peu tendus, il faut le souligner.

En ce qui concerne notre politique sportive, comme je vous l'avais présenté en commission, l'ensemble de nos dispositifs sont renouvelés, avec un montant de crédits de 10 335 000 €, en légère augmentation par rapport au BP 2008. On retrouvera bien entendu les deux piliers de cette politique sportive qui sont le dispositif voile ainsi que le dispositif ski, pour des montants identiques à ceux de l'année dernière, soit 1 645 000 €.

Concernant nos écoles départementales, les crédits ont été entièrement renouvelés à hauteur de 1 481 000 €, et je tiens à souligner que sur ces écoles départementales nous affichons quasiment complet sur la plupart des séjours et qu'il y a même des listes d'attente pour l'école départementale de la mer à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Enfin, en ce qui concerne le plan « jeunes avenir 06 », les mesures ont été réajustées compte tenu bien sûr de l'environnement économique et du contexte budgétaire. Nous avons souhaité cibler en particulier les jeunes qui en avaient le plus besoin et, pour être cohérent avec les aides de l'État et de la Région, ce plan est proposé à hauteur de 8 358 000 € en investissement et en fonctionnement.

M. Le Président.- Merci beaucoup M. PAUGET. M. VICTOR, vous avez la parole.

M. VICTOR.- M. le Président, mon intervention va se rapprocher de celle que je viens de tenir concernant la culture, sur les importantes subventions qui sont accordées là aussi aux grosses structures. Je pense qu'il faudra que des efforts soient aussi consentis si nous maintenons notre aide. Nous avons maintenant des critères qui définissent la part de chacun. Mais en ce qui concerne les grosses structures, il faudra sans doute regarder là aussi parce qu'on peut avoir des impondérables pour des petites structures ou des gens qui jusqu'à ce jour n'étaient pas rentrés dans cette possibilité d'être subventionnés.

C'est un rapport que nous allons voter mais permettez-moi quelques instants de m'arrêter sur la fermeture vraisemblablement pendant un an de l'école de la mer de Saint-Jean-Cap-Ferrat qui bouleverse un peu de jeunes élèves .

Vous avez été destinataire, M. le Président, de réactions de nombreux élèves. Je vous remettrai les lettres d'une seule école, une classe de Sclos, mais je sais qu'en différents endroits, là où avaient été montés les projets d'un passage à l'école de la mer cette année, c'est une énorme déception pour les élèves. Par exemple :

« M. le Président, depuis l'année dernière nous attendons ce moment de la classe bleue. Cette année la maîtresse nous a un peu parlé et même beaucoup de la classe bleue et, aujourd'hui, sur la porte d'entrée, il y a marqué « classe bleue annulée ». Nous sommes déçus. Nous vous écrivons pour que vous empêchiez les travaux d'avoir lieu à Saint-Jean-Cap-Ferrat devant le parking. »

J'en lis une autre :

« Je ne suis pas contente du tout car on avait tout réservé pour aller à la classe bleue, on était tout excités pour que ce soit en mai et, quand on a appris la nouvelle, tout le monde était triste, il y en a même qui ont pleuré. Merci de me lire. »

Je sais que nous ne sommes pas directement responsables de cette question. Nous l'avons évoquée en commission, depuis j'ai eu ces réactions. Va-t-on pénaliser ces enfants qui se faisaient un plaisir, qui avaient monté le projet avec leurs enseignants ? Il faut trouver une solution qui nous permette effectivement de faire participer ces enfants à cette classe bleue à Saint-Jean-Cap-Ferrat. Il

est assez incompréhensible d'ailleurs qu'il n'y ait pas eu de rapprochement entre la commune et le Département pour ce projet de parking.

J'insiste beaucoup, il faut qu'on examine cela et qu'on ne pénalise pas les enfants. Merci.

M. Le Président.- Je prends note de votre intervention, M. VICTOR. J'ai appris un peu brutalement la mise en place de ces travaux sans que nous en ayons été prévenus, il s'agit de la réalisation d'un parking qui bloque l'entrée à l'école de la mer empêchant un fonctionnement normal d'un établissement accueillant un public jeune. J'ai fait part de mon étonnement au maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat qui m'a proposé les locaux de l'ancienne école communale ; il semblerait que ces locaux, malheureusement, ne soient pas utilisables parce que trop vétustes eu égard aux critères de sécurité. En tout cas le personnel de l'école départementale de la mer refuse pour l'instant de faire la classe dans ces locaux.

C'est vrai que des enfants sont pénalisés, je le déplore, et nous sommes en train d'essayer de rechercher une solution. Je crois qu'il est dommageable que cette école soit fermée un an. On va peut-être rechercher des sites d'installation provisoire, pourquoi pas en accord avec les communes, en tout cas je ne me résigne pas à ce que cette école soit fermée, même si c'est vrai que pour l'instant, et je l'avoue parce que c'est un peu le signe d'un échec, on n'a pas trouvé de solution.

M. MOTTARD, vous avez la parole.

M. MOTTARD.- En ce qui concerne le budget sports, d'abord il a été relativement maintenu, nous avons eu une commission dans des conditions de transparence tout à fait satisfaisantes. D'ailleurs je note que depuis maintenant trois ans, depuis que l'on a institué ces critères très précis par rapport aux noms, aux performances, au nombre de licenciés, etc., nous avons une grille de lecture tout à fait claire et les clubs peuvent s'appuyer là-dessus, c'est je crois du bon travail pour une compétence qui n'est pas obligatoire. D'ailleurs je note dans le rapport de la chambre régionale des comptes que nous verrons ensemble en fin de séance, que sur le volet sports il n'y a pas grand-chose si ce n'est des problèmes semble-t-il dans les clubs de volley-ball de la ville de Cannes, mais en dehors de cette question, comme le budget a été sanctuarisé, il n'y a pas de problème, nous le voterons.

Parallèlement, il y a la question du plan « jeunes » qui est intéressante parce qu'elle nous permet de développer cette fameuse pédagogie de la crise. Sur ce plan, cela fait un moment que ma voisine a avancé l'idée que, dans le cadre des prestations offertes, il aurait été bon d'utiliser un petit peu plus le critère social et qu'il y avait tout un effet d'aubaine ; on parlait par exemple de la fameuse affaire des permis de conduire, nous avons tous des amis, avec des moyens somme toute assez conséquents, qui ont bénéficié de ces dispositions ; dans d'autres domaines, que ce soit le logement ou autres, on avait dénoncé cet état de fait en disant qu'il valait mieux favoriser ceux qui en avaient besoin et éviter autant que faire se peut les effets d'aubaine. Comme pour la culture, on s'est rendu compte qu'il y avait des mesures qui étaient plus ou moins utiles, on les a donc supprimées, la nécessité a facilité les choses, et puis on a conservé les plus importantes sur critères sociaux : le permis de conduire, l'aide à la propriété par exemple, en diminuant chaque fois, le permis de conduire de 250 à 150 €, l'aide aux locataires de 300 à 200 € ; la crise étant passée par là

Quand on retrouvera une période un peu plus calme et avec un petit peu plus de ressources, je pense qu'il faudra réévaluer ces prestations mais en conservant toujours les critères sociaux et sous condition de ressources. Je crois que ce sera un élément de la pédagogie de la crise.

M. Le Président.- Merci. Je crois qu'on devrait commencer les séances par la fin parce que cela amène à beaucoup plus de sérénité et de responsabilité, et je salue une nouvelle fois votre esprit de responsabilité. Ce que vous venez de dire sur la mise en place de l'évolution de nouveaux critères qui prennent en compte notamment la situation sociale du demandeur, les conditions de ressources, est tout à fait conforme à ce que nous avons voulu mettre en place, en maintenant les dispositifs qui nous avaient paru les plus utiles, tout en les modulant dans le cadre du contexte général que nous connaissons.

Je vous remercie. Nous passons au vote sur ce rapport présenté par Eric PAUGET.

Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe maintenant la parole aux deux rapporteurs du dossier sur l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, et tout d'abord à Bernard ASSO qui je crois a une contrainte.

30. POLITIQUES ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Pr ASSO.- Merci M. le Président.

Mes chers collègues, le rapport concernant l'enseignement supérieur me permet de féliciter et de remercier ceux qui ont agi pour que nous puissions être reconnus comme université dans le cadre du « campus prometteur » puisque cela permet de lancer quatre opérations structurantes :

- réaliser le campus santé cancérologie
- améliorer la vie étudiante
- concrétiser le campus STIC
- soutenir la création d'un institut de développement durable lancé par l'Université.

La politique proposée, qui n'est pas de compétence obligatoire du conseil général mais qui concourt au maintien du moteur économique et à la crédibilité territoriale du département, se traduit par des investissements dans le domaine de l'entretien et des travaux dans les bâtiments de l'enseignement supérieur. Cela représente des dépenses d'investissement importantes mais qui permettent de consolider l'IUFM, le centre universitaire européen de la vallée de la Tinée, de poursuivre les audits énergétiques et d'élaborer une mise aux normes des bâtiments pour recevoir les handicapés.

C'est également des autorisations de programme de l'ordre de 5 M€ pour le campus STIC, en sachant que l'appel d'offres n'a pas été fructueux.

C'est enfin le soutien aux filières professionnelles, le soutien aux colloques scientifiques et le soutien aux relations avec les entreprises.

Tout cela se traduit aussi par une volonté d'amélioration de la vie étudiante avec la réhabilitation de la résidence Baie des Anges et le soutien aux pôles de compétence, qu'il s'agisse de l'observatoire de la Côte d'Azur, du CIM PACA, ou encore de lancer des travaux dans certains lieux qui le méritent particulièrement, la faculté de droit pour laquelle j'ai une certaine gourmandise comme vous le savez.

Il reste que la politique menée avec l'ENS de Lyon sera maintenue, il y aura extension du campus du CERAM, soutien à l'installation de Sciences-Po à Menton et enfin, le dernier volet étant essentiel aussi dans cette politique, toute une action destinée à consolider la présence de l'EDHEC dans les Alpes-Maritimes.

L'ensemble de ces actions se traduisent par près de 20 M€ d'investissement et concourent, je le répète, à maintenir l'attractivité territoriale des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?
Si vous souhaitez globaliser, on va passer la parole au Dr. ROUX.

Pr ASSO.- Cela étant, M. le Président, je vais me retirer.

M. VICTOR.- On fait un vote ou deux votes ?

M. Le Président.- On fait deux votes pour vous être agréable,

M. VICTOR.- Merci de nous donner la possibilité sur ces dossiers éducation et université de pouvoir faire deux votes, parce qu'autrement nous aurions fait des votes assez peu explicites.

Nous voterons contre le dossier concernant l'université, Francis TUJAGUE l'a évoqué ce matin, à la fois parce que lorsqu'on voit qu'en investissement l'essentiel de nos efforts vont aller pour des structures à caractère privé, c'est vraiment un choix que nous ne pouvons pas partager. Deuxièmement, en ce qui concerne le campus STIC, les retards successifs vont pénaliser le Département de 8 M€ à cet instant. Une négociation est en cours avec l'État et les autres partenaires, Région comprise, pour voir comment on peut se partager éventuellement ce coût supplémentaire parce qu'il n'y a pas de raison que nous en subissions totalement le contrecoup. Sur le CERAM pareillement, je pense qu'on subventionne suffisamment la CCI par ailleurs pour qu'elle ne soit pas obligée en plus de venir tendre la main pour cette structure.

Dernier mot, et nous l'avons évoqué aussi en commission, il n'y a même pas un mot sur la réalisation de logements étudiants. J'ai appris que ce serait peu de chose que de s'engager dans des programmes dans la mesure où des crédits existent et qu'ils ne sont même pas consommés. Je demande vraiment que l'on se mette au travail pour que dans ce département on soit en capacité de réaliser du logement étudiant qui fait si gravement défaut.

Sur la partie universitaire, nous voterons contre.

M. Le Président.- Merci M. VICTOR. Nous avons déjà eu ce débat. Mme GOURDON, sur ce sujet ?

Mme GOURDON.- Sur ce sujet effectivement, nous notons que le budget est en augmentation de 85 %, il passe à 21 M€. J'avais demandé la ventilation de ces 21 M€ parce qu'en regroupant les différents programmes on n'arrivait pas tout à fait à la somme, je pense que vous nous le donnerez. Même si l'enseignement supérieur n'est pas une compétence obligatoire, nous pensons qu'il est tout à fait important de soutenir certains projets, la recherche, l'université et le logement pour étudiants dont on vient de parler. Une grande partie de cette aide va à des établissements privés, peut-être aujourd'hui faudrait-il nous orienter encore un peu plus plutôt vers les établissements publics ; c'est une proposition.

Si ce n'était que cela, nous aurions tout à fait voté ce dossier, mais il y a la part de l'EDHEC dans ce rapport ; nous nous sommes déjà abstenus sur la présence de l'EDHEC dans le rapport la dernière fois. Cette présence ne semble pas à sa place. En effet, elle est présentée sous l'angle d'une opération immobilière - je vous cite, « conditions de vente de la propriété départementale » - et pas tellement comme une opération éducative. Nous souhaiterions qu'elle soit simplement dissociée de ce rapport pour être peut-être dans un rapport financier ou autre.

En juin 2008 nous avons déjà voté une délibération concernant un échange avec l'EDHEC, c'est-à-dire qu'il y avait l'intégration des lycées issus du quartier de l'Ariane ; j'aimerais que nous ayons un compte-rendu précis de cette opération qui justifie en partie le financement très important du conseil général.

Nous voterions ce rapport si vous pouviez simplement retirer l'opération immobilière de l'EDHEC qui ne nous paraît pas tout à fait être à sa place dans ce rapport.

Pr ASSO.- Je ne vais pas recommencer le débat que nous avons déjà eu à propos de la présence d'établissements soi-disant privés mais qui, en réalité, concourent à la mission générale de service public de l'enseignement supérieur puisqu'il a été jugé plusieurs fois que ces établissements sont inscrits dans une mission de service public. L'enseignement supérieur n'est pas assuré que par le service public administratif, il y a ce que l'on appelle dans notre jargon des établissements privés chargés d'une mission de service public, c'est le cas.

En ce qui concerne la part immobilière, elle s'inscrit justement dans une hypothèse importante, l'extension de l'EDHEC pour en faire un établissement dans les Alpes-Maritimes qui corresponde vraiment à la volonté qu'est la nôtre de pouvoir attirer les étudiants et particulièrement ceux qui sont dédiés à la vocation internationale.

Concernant le programme des logements étudiants, au cours de la commission nous avons suggéré peut-être de procéder de la manière suivante : que le président du conseil général écrive aux communes pour leur demander de mettre à disposition des terrains pour accueillir les logements étudiants, sachant que du côté du financement des logements, il y a la possibilité de recourir à des crédits. On peut donc avoir une formule qui ne serait pas très loin de l'association des communes à cette démarche, en tout cas pour celles situées à proximité d'un centre universitaire.

Enfin, pour en terminer, s'agissant de la volonté de pouvoir avoir un soutien à l'université partagé par tous, dans le cadre de l'EDHEC je confirme qu'il y a bien eu cette démarche et que l'on continue d'avoir cette démarche relative à l'association des élèves et des étudiants de quartiers défavorisés, ce qui d'ailleurs est à mon sens une très bonne démarche. Pour clore, je dois dire que l'on a l'occasion de pouvoir consolider un certain nombre d'opérations grâce justement à la situation de « campus prometteur » et je ne crois pas qu'il faille s'en plaindre et même se priver de ces soutiens de l'Etat.

M. Le Président.- Merci. Je pense que tout est dit sur ce dossier. Je rajoute que dans le plan de relance du gouvernement figure notamment la restructuration de la résidence universitaire Baie des Anges et que nous interviendrons nous-mêmes à hauteur de 6 M€ pour la réhabilitation des logements étudiants gérés par le CROUS : Baie des Anges, Collinette, Saint-Antoine, pour un montant global de travaux de 22 M€.

Je mets aux voix ce dossier.

Le dossier n° 30, volet « enseignement supérieur », mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste et apparentés).

Je passe maintenant la parole au Dr. ROUX pour le volet purement éducation.

Dr ROUX.- Merci M. le Président.

Mes chers collègues, la politique éducation représente 50 713 884 € en investissement et 30 540 698 € en fonctionnement. Ce budget que nous proposons, supérieur à celui de 2007, est très voisin de celui de 2008. En cette période de crise, c'est une performance budgétaire pour un budget performant.

Je vous propose deux grands chapitres dans ce budget :

- les priorités d'amélioration du cadre de vie des collégiens ;
- l'amélioration de la vie scolaire.

Priorités d'amélioration du cadre de vie

Cela représente plus de 46 M€ en investissement et 5,6 M€ en fonctionnement.

Il s'agit tout d'abord d'anticiper les évolutions démographiques, par exemple de porter à 700 élèves la capacité du collège René Cassin à Tourrette-Levens, ou de porter à 600 élèves la capacité du collège Wiesenthal à Saint-Vallier.

Il s'agit aussi de respecter l'objectif « 700 élèves » avec la création du nouveau collège de Pégomas et du nouveau collège de la plaine du Var.

Il s'agit de faire disparaître les derniers collèges à structure métallique avec le nouveau collège d'Antibes les Pins en remplacement de la Rostagne, le collège les Mûriers à Cannes-la-Bocca et le collège des Campelières à Mougins.

Il s'agit aussi de poursuivre le programme de restructurations et réhabilitations qui représente 32 % du budget investissement. Ce programme sera réalisé équitablement sur dix-sept opérations en cours, dont le Parc Impérial à Nice et l'Eau Vive à Breil.

Il nous faut aussi renforcer la sécurité par des caméras de vidéosurveillance dont vingt-sept nouvelles en 2009 : après Antibes, Menton et Vallauris, les villes de Nice, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var verront les caméras extérieures des collèges interconnectées avec les forces de l'ordre locales.

Nous devons entreprendre des économies d'énergie et respecter l'environnement. En plus des chaufferies bois, eau chaude solaire et énergies renouvelables, nous sommes en pourparlers pour la réfection des étanchéités des toitures terrasses pouvant s'accompagner de la pose de membranes photovoltaïques, et aussi pour l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments liée au ravalement des façades.

Nous devons aussi faciliter et améliorer la pratique sportive par la construction d'équipements et en particulier les gymnases. Ils représentent 35 % du budget investissement 2009. Faisant suite aux deux gymnases de type C livrés en 2008 aux collèges de Roquefort-les-Pins et du Rouret, quatre gymnases seront livrés en 2009 : la Bourgade à La Trinité, Capron à Cannes, Pablo Picasso à

Vallauris, Jules Romains à Nice, plus Jean Salines à Roquebillière avec des travaux engagés fin 2009.

De plus, il est important de citer la réhabilitation de trois autres gymnases mais aussi l'opportunité que nous avons eue d'accueillir un bâtiment de 10 000 m² de plancher en partage avec la ville de Nice, l'ex-concession Peugeot, qui permettra rapidement aux collégiens de Jean Giono à Nice d'avoir des salles de sport à leur disposition. Même chose avec Jean Rostand et l'ex-concession Renault située en face de ce collègue.

Enfin, il s'agit de prendre en compte le handicap dans les collèges. Il nous faut surmonter le handicap avec l'élaboration d'un plan 2009 contenant un échéancier précis des travaux pour une accessibilité totale des établissements avant 2015.

Amélioration de la vie scolaire

Après l'amélioration du cadre de vie, l'autre priorité est l'amélioration de la vie scolaire. Il vous est demandé d'y consacrer 30 540 698 € dont 24 882 698 € en fonctionnement et 4 580 000 € en investissement.

Le premier sous-chapitre, le programme de fonctionnement des collèges, représente 20,6 M€ et se décompose de la façon suivante :

- la participation aux dépenses de fonctionnement des soixante-douze collèges publics et de l'école Célestin Freinet : près de 11 M€ avec une prévision d'augmentation de 7,5 % ;
- l'équipement mobilier des collèges, des gymnases et des CIO ;
- l'aide aux collèges privés sous contrat d'association représente 3 650 000 € avec le forfait d'externat ; à ce sujet, il s'agit simplement de reconduire le budget 2008 soit 265 € par élève, et de prendre en charge la part rémunération des personnels TOS en charge de l'externat ainsi que les travaux d'investissement concernant la sécurité et l'hygiène ;
- assurer les transports scolaires pendant le temps scolaire vers les installations sportives, le ski, les sports nautiques ;
- harmoniser la carte scolaire : en particulier quand on a un établissement en sureffectif, avant même l'étude de construction d'un futur collège et les délais souvent très longs d'un tel programme, nous devons essayer d'équilibrer les inscriptions avec des collèges voisins en sous-effectif ; nous l'avons évoqué en commission éducation et je remercie nos services de s'être rapprochés de l'inspection académique pour tenter de résoudre ce problème en plusieurs endroits du département.

Enfin, le programme de vie scolaire représente 1 680 000 € en investissement et 7 230 000 € en fonctionnement.

La vie scolaire du 21^e siècle c'est le multimédia éducatif.

- La politique des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation menée par le conseil général s'appuie sur le dispositif de la convention de partenariat signée entre l'Académie et le Département le 13 mai 2008 :
 - programme « Tech 06 », 1 608 000 € en investissement : il s'agit de renouveler les PC obsolètes, les clefs USB, l'assistance à l'usage et la maintenance technique ;
 - le programme « @gora 06 », 260 000 € : ce sont les espaces numériques de travail, nous allons passer de seize collèges à plus de cinquante collèges équipés en 2009 ;

- le programme « ressources 06 » où nous permettons, avec 88 000 €, d'enrichir les contenus pédagogiques.

Sur le plan national, si l'on prend l'image du train, dans le train du multimédia éducatif français, je tiens à signaler que nous sommes dans la locomotive.

- Les actions éducatives :

Outre les échanges européens, deux actions phares à rappeler :

- le devoir de mémoire avec les voyages à Auschwitz
- le conseil général des jeunes

- L'aide aux familles :

- Cantine 06, pour 13 000 élèves dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, 1 € par repas est donné à ces familles, autrement dit la cantine ne coûte plus que 2 € ;
- Scolarité 06 : ce sont les subventions départementales d'études aux familles domiciliées fiscalement dans les Alpes-Maritimes, le montant est de 3 570 000 €.

En conclusion, il vous est demandé d'adopter l'ensemble des opérations articulées dans les programmes « éducation » énoncés, ainsi que les propositions budgétaires y afférentes.

Avis des commissions éducation et finances : abstention du groupe communiste et avis réservé du groupe socialiste et apparentés et du groupe « gauche autrement ».

M. VICTOR.- Quand on constate tout d'abord la baisse de nos investissements pour les collèges, 10 %, et quand parallèlement on constate la hausse en fonctionnement des charges de personnel, conséquences pour l'essentiel du transfert des TOS, on peut se dire que le budget est en partie plombé. Après, il est certain que les interventions que nous avons sont intéressantes, mais sur le global, cela nous permet de pointer des actions qui ne facilitent pas notre façon de gérer ce budget éducation.

Je ne sais pas si je vais en rajouter à la sérénité que vous évoquiez tout à l'heure, mais permettez-moi quand même de mettre l'accent sur un point, et je crois ne pas être pour partie en tout cas étranger : après la désertion des établissements Peugeot de ce quartier Saint-Roch qui n'en avait vraiment pas besoin et mon intervention aussitôt auprès du maire pour lui proposer de racheter ce bâtiment et en faire un centre culturel et associatif. Dans ces quartiers « est » de la ville, entre Terra Amata et le CAL de Bon-Voyage, il n'y a aucune structure publique ; il y avait là effectivement une opportunité que je salue avec intérêt puisque, en partenariat avec la ville de Nice, vous vous apprêtez donc à l'acheter pour y réaliser des salles de sport pour le collège Jean Giono qui n'en avait pas. Nous travaillions avec les services sur un projet sur le petit terrain d'évolution qu'il occupait jusque-là, mais effectivement cette opportunité sur le site Peugeot vient sans doute apporter une note ô combien positive. Pour l'avoir évoqué la semaine passée lors du conseil d'administration du collège, je peux vous faire savoir qu'il y a une grande attente et une grande satisfaction que ce bâtiment puisse être utilisé en partage avec la ville de Nice, et j'espère que la Ville pourra y réaliser des salles associatives. Je crois que ce sera d'un grand intérêt pour les populations, jeunes et moins jeunes de cette partie de la ville qui ne vous est pas étrangère non plus, M. le Président.

M. Le Président.- Merci. Sur ce sujet, j'espère, M. VICTOR, que vous m'avez associé à la décision que vous avez annoncée au conseil d'administration.

M. VICTOR.- J'ai bien sûr mentionné le conseil général.

M. Le Président.- Comme vous êtes intervenu auprès du maire de Nice, il est intervenu auprès de moi et nous avons pu réaliser cette opération.

M. VICTOR.- Fort bien.

M. Le Président.- Cela s'est passé un peu différemment mais on va dire que nous sommes tous d'accord pour réaliser cette opération qui sera essentiellement sportive d'ailleurs, puisque nous allons y réaliser un équipement sportif qui ressemblera, je dis « ressemblera » parce qu'il n'y aura pas forcément les dimensions nécessaires pour accueillir le gymnase du collège Jean Giono. Avec la ville de Nice nous y implanterons, notamment sur la mezzanine supérieure, des salles pour les associations et peut-être aussi pour des manifestations culturelles selon le type CAL à Bon-Voyage ou théâtre Lino Ventura à l'Ariane ; nous y travaillons avec les services.

M. VICTOR, je veux bien, il est tard, il n'y a plus *Nice-Matin*, que chacun essaie de faire un peu de récupération, mais là encore, je vous le dis, même si je connais votre attachement à ce quartier, il ne suffit pas de voter ces choix partiellement, ils s'inscrivent dans un budget et, je le redis ce soir, ce projet comme les autres est le choix de la majorité départementale sur ma proposition. Vous y adhérez, je vous en remercie, mais pour que vous y adhérez complètement, il eut fallu ce matin que vous approuviez notre budget.

M. VICTOR.- Je ne fais pas partie de la majorité départementale.

M. Le Président.- C'est un choix de la majorité départementale.

M. VICTOR.- Je ne pouvais pas l'accepter.

M. Le Président.- Mme GOURDON, je vous donne la parole.

Mme GOURDON.- Tout d'abord, nous apprécions le fait que vous ayez dissocié les deux rapports, ce qui nous permettra de voter celui-ci. Bien que le budget soit en légère diminution (7 M€ de moins), nous avons noté cependant qu'il était sensiblement égal à celui de 2007, c'est celui de 2008 qui était apparemment nettement supérieur. Cependant, on ajoutera, comme l'a dit le Dr FRERE, que c'est en période de crise qu'il faut consolider l'éducation et la culture et je pense donc qu'il faudra revenir à quelque chose d'encore plus satisfaisant.

Nous apprécions énormément la qualité du travail des services dans ce domaine, plusieurs services y participent, et nous pensons que les opérations inscrites au budget en investissement sont conséquentes et répondent aux besoins. Nous aimerions avoir un état d'avancement du plan « collèges » puisque nous en sommes quasiment à la dernière année.

Les opérations mises en œuvre dans la partie « vie scolaire » sont intéressantes, notamment l'étude en cours du plan d'accessibilité, le soutien aux projets culturels des collèges, les projets « Tech 06 » et « @gora 06 », le conseil général des jeunes et les voyages de la mémoire.

A ce propos, j'aimerais faire une petite parenthèse parce que j'ai vu dans la presse que la Pologne lançait un appel au secours pour sauver, si l'on peut dire, l'ancien camp d'extermination

d'Auschwitz qui est menacé parce que les installations vieillissent. Comme nous y allons beaucoup, et c'est fort appréciable, nous avons vu à quel point les enfants y étaient sensibles et c'est important, peut-être pourrions-nous faire un geste symbolique pour manifester notre soutien à cette institution.

Un petit rappel aussi : nous nous étions opposés à l'unification du tarif des cantines à 3 €. J'avais proposé que nous examinions un projet d'application du quotient familial, je ne pense pas que l'on ait fait l'étude, peut-être faudrait-il quand même la faire avant de passer à autre chose parce que c'est important. Vous avez parlé tout à l'heure de plafond de ressources pour d'autres projets, je pense qu'il serait intéressant qu'on rentre dans cette façon de travailler et que toutes nos subventions soient liées aux revenus et aux ressources.

Et puis une inquiétude aussi que je vous manifeste : nous souhaiterions voir comment les mesures de restriction que vous avez annoncées, dans la mesure où un départ sur deux ne sera pas remplacé, affecteront les personnels des collèges, sachant que dans ces établissements tout l'accompagnement et l'encadrement que représentent ces TOS sont importants pour la qualité du service éducatif. Je pense qu'il faudra aussi rester vigilant sur ce point.

M. Le Président.- Merci. D'autres interventions ?

Mme BOY-MOTTARD, vous avez la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Très brièvement sur un point qui a fait l'objet d'une discussion en commission, cela ne me retiendra pas longtemps puisque je vois que le Dr. ROUX a déjà donné des suites à cette discussion que nous avons eue avec les services et je l'en remercie. Il est très efficace, d'ailleurs il a fait une chose que je conseillerai à tout le monde de faire et pour tous les budgets de notre département : il nous a transmis un tableau sur lequel il y a les budgets 2007, 2008 et 2009 pour les collèges, avec la partie investissement, la partie fonctionnement, où l'on voit très bien qu'effectivement cela baisse par rapport à 2008 et cela augmente très légèrement par rapport à 2007. Si nous avons de tels tableaux pour tous les budgets, je pense que nous aurions une lecture beaucoup plus facile de l'ensemble des documents.

Un mot sur l'une des priorités affichées : l'objectif 700 élèves par collège. Des efforts se poursuivent, on a parlé de Pégomas, Colomars, mais on est encore loin du compte et je pense notamment, à Nice nord dont les collèges dépassent vraiment allègrement ce nombre. Il est depuis longtemps envisagé de construire un collège supplémentaire dans le secteur mais il semblerait que rien de bien concret jusqu'à présent n'ait été fait. Je crois qu'il faudrait réfléchir très sérieusement à cette réalisation et surtout à l'endroit où elle pourrait se faire, car certaines situations deviennent difficilement gérables et le collège Henri Matisse flirte allègrement avec les 1 100 élèves, c'est plus élevé que ça ne l'a jamais été dans cet établissement qui n'a pas été fait pour recevoir autant d'élèves ; en plus il est relativement ancien, pas pratique, cela pose d'énormes problèmes. C'est dû à des circonstances particulières puisque le nombre d'élèves a été augmenté brutalement depuis deux ou trois ans à cause des classes des CHAM. Je vois qu'on donne des suites à éventuellement une modification de la carte scolaire, pourquoi pas, il faut arriver à faire quelque chose.

M. Le Président.- Merci. On a noté votre intervention et votre intérêt sur cette question qui est importante. Nous en reparlerons avec le conseiller général de l'autre canton concerné, M. MANGIAPAN, entre les collèges Roland Garros et Henri Matisse. Je suis assez favorable personnellement à ce que l'on commence à réfléchir à une modification de la carte scolaire parce qu'il y a un collège qui est très chargé et un autre qui l'est beaucoup moins, même si ce ne sont pas les orientations qui ont été prises. Je pense qu'on ne peut pas poursuivre durablement sur ce plan.

Simplement un chiffre pour que ce soit mentionné au procès-verbal : vous avez tous et je dirai abondamment et longuement souligné le fait qu'il y avait une baisse ; je veux quand même nuancer cette affirmation, il y a une baisse qui s'exprime uniquement sur les constructions neuves puisque nous avançons à un rythme déterminé et c'est vrai que, cette année, nous n'avons pas ou nous avons peu de constructions neuves de collèges en chantier. Nous avons terminé Jules Verne l'année dernière, et Roquefort, deux gros établissements qui ont impacté très fortement le budget des constructions neuves pour un montant de 26 M€. Le budget des constructions neuves s'élève à 5 M€ cette année. C'est l'inverse pour les réhabilitations : on en avait treize l'année dernière, on en a seize cette année. C'est l'inverse pour les collèges : on en avait treize l'année dernière, on en a dix-huit cette année. Donc, globalement, on passe de 63 M€ à 50 M€ en investissement, mais on suit un rythme d'avancement technique. Il n'y a pas une volonté de faire baisser l'investissement sur les collèges, bien au contraire, j'ai demandé aux services de recenser toutes les opérations qui étaient prêtes pour les inscrire dans le plan de relance. On a donc plutôt recherché des opérations, on est allé au bout de la capacité physique de construction.

Ceci étant dit, je mets ce rapport aux voix.

Le dossier n° 30, volet « éducation », mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe tout de suite la parole à M. THAON pour les routes.

31. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES - PROGRAMME 2009

M. THAON.- Le présent rapport présente le projet de budget 2009 pour la politique des infrastructures routières.

M. le Président, ce matin vous avez présenté en détail, à l'occasion du budget, ce dossier important. C'est 133 M€ qui sont proposés aujourd'hui, pour de l'investissement qui génère le maintien de l'emploi et qui entre dans le droit fil du plan de relance. Ce rapport prévoit d'investir sur un très grand parcours de routes départementales, à savoir 2 620 kilomètres.

Le présent rapport a été remis à l'ensemble des collègues et proposé en commission.

La première partie, qui concerne les dépenses d'investissement, comprend le chapitre des points noirs qui représente 42 % de l'investissement. C'est un dossier que nous avons souvent évoqué. Aujourd'hui les points noirs comportent cent dix chantiers pour résorber cent trente-neuf points noirs, cent trente-quatre opérations sont en cours pour un engagement de 1,180 milliard d'euros comprenant en même temps les ex-routes nationales. Fin 2008 c'était quarante-huit opérations qui représentaient 34,4 % du montant des travaux prévisibles dans le plan de prévention, qui sont aujourd'hui terminés ou en cours, et plus de soixante-seize dossiers en cours d'étude et de procédure.

Toute la liste des opérations figure dans le présent rapport avec le début des travaux et celles qui vont débiter.

Nous avons dans le chapitre 2 le programme d'aménagement du territoire et du cadre de vie qui concerne les travaux de modernisation de voirie, mais aussi pour favoriser les accès des zones à vocation économique, touristique et d'enseignement.

Nous avons le chapitre programme de conservation du patrimoine : 2 620 kilomètres de routes, 147 tunnels et 1 708 ponts de plus de 2 mètres d'ouverture.

Dans ce chapitre nous avons le renforcement des chaussées ; la sécurisation routière avec la signalisation verticale, horizontale et directionnelle et les dispositifs de retenue ; les ouvrages d'art et la sécurisation d'itinéraires ; les travaux urgents et imprévisibles suite aux intempéries ; le programme d'équipement de réseaux. Tous ces travaux ont déjà été proposés.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est proposé 18 676 M€. L'investissement est pratiquement identique aux budgets votés en 2007 à hauteur de 18 795 M€ et en 2008 à hauteur de 18 800 M€. Cela montre là aussi la volonté, malgré les difficultés actuelles, d'investir et de continuer dans le fonctionnement comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Voilà l'intégralité de ce dossier qui a fait l'objet d'une présentation en commission des travaux routiers ainsi qu'en commission des finances, avec un avis favorable mais un vote réservé de la part de M. VICTOR en commission des travaux et un vote réservé de la part de M. TUJAGUE en commission des finances.

M. Le Président.- Merci M. THAON.

M. TUJAGUE, vous avez la parole.

M. TUJAGUE.- M. le Président, là vous ne pouvez pas dire que la diminution est seulement liée à une nouvelle répartition, la diminution des moyens consacrés aux infrastructures routières est extrêmement importante : plus de 20 M€ en moins et 2,3 M€ en ce qui concerne aussi les projets non départementaux dont j'imagine que cela recouvre la voirie communale. J'espère que cela ne se traduira pas par une diminution des soutiens aux communes pour leur voirie. La diminution est donc réelle.

Malgré cela, nous nous préparons à approuver en prenant en considération les efforts qui ont été faits ces dernières années et en souhaitant que l'année prochaine, alors que peut-être nous n'aurons plus l'aubaine du remboursement du fonds de compensation de la TVA, l'effort soit maintenu à ce niveau parce que la grande inquiétude concerne les années à venir. Mais, comme tout à l'heure vous avez dit avec une certaine amertume à mon ami Jacques VICTOR que le vote initial valait pour tous les rapports, nous nous interrogeons sur notre vote pour le moment.

M. Le Président.- Je ne veux pas vous décourager.

Mme GOURDON, vous avez la parole.

Mme GOURDON.- Nous avons apprécié dans ce rapport la répartition équilibrée des financements des projets sur l'ensemble du département et nous avons aussi apprécié tout l'effort qui est fait en matière de pistes cyclables ; c'est un des éléments qui nous semblent importants puisque, peu à peu dans notre département, les déplacements doux commencent à prendre leur place.

Nous voterons donc ce rapport.

Je souhaiterais faire une proposition d'économies au conseil général, et on peut le faire aussi aux communes, concernant l'éclairage des voies, des économies à la fois d'argent et d'énergie. Aujourd'hui, cela représente des chapitres importants dans les budgets et nous avons des moyens

qui nous permettraient de faire une économie importante, progressivement : le remplacement des ampoules bien sûr, l'utilisation de techniques nouvelles pour la gestion des réseaux, la diminution du nombre de points lumineux tout en restant dans les critères de sécurité bien entendu, une baisse d'intensité aux heures de nuit, voire éteindre à certains endroits, utiliser des casquettes directionnelles pour limiter l'éclairage là où il faut et éviter à la végétation de péricliter tout autour.

De nombreuses villes ont déjà fait des efforts, elles espèrent réduire la facture de 40 à 60 %, c'est important. Certaines collectivités éteignent même la nuit maintenant et l'on observe de ce fait une baisse des accidents parce que la vitesse se réduit également automatiquement. Nous y gagnerions donc en sécurité routière, en énergie et sur le plan financier. Je vous propose de commencer à réfléchir sur cette question. Merci.

M. Le Président.- Merci beaucoup Mme GOURDON. Je voudrais vous dire que les casquettes ont été placées à Mouans-Sartoux. C'est un début. En tout état de cause, vos propositions sont intéressantes, d'autant plus que j'ai noté dans une récente étude que les routes éclairées étaient plus dangereuses que les routes qui ne l'étaient pas, aussi paradoxal que cela paraisse.

En tout cas merci à tous les deux pour les soutiens que vous avez apportés.

Nous allons passer au vote.

Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je remercie tous les groupes et je passe la parole à Mme GIUDICELLI pour le rapport 32.

32. POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET ADAPTATIONS DES EMPLOIS AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ

Mme GIUDICELLI.- La politique des ressources humaines coûte 195 M€ en fonctionnement, c'est donc très important. Le montant de la masse salariale est en diminution de 0,76 %. Les propositions pour 2009 s'élèvent à 187 335 000 €. Nous avons un effectif de l'ordre de 5 000 agents. Pour maîtriser l'évolution des effectifs et contenir la masse salariale, nous proposons que les départs de la collectivité ne soient remplacés que partiellement, entre autres les départs en retraite.

La masse salariale augmente naturellement de façon réglementaire. Le point d'indice, par exemple, de la base de calcul du traitement des fonctionnaires a été revalorisé de 0,8 %. En matière de mesures individuelles, le glissement vieillesse technicité augmente de 2 %.

En dehors de ces décisions auxquelles nous ne pouvons pas échapper, nous avons bien sûr un programme d'actions en faveur du personnel qui s'élève à un montant de 7 665 000 €. En matière d'action sociale aussi, de nombreuses dispositions sont prises sur les frais de déplacement des personnels départementaux, l'indemnisation des repas pour le travail de nuit, une indemnisation forfaitaire de ces frais de repas, une indemnité qui compense les jours de repos travaillés, un régime indemnitaire auquel on rend sa cohérence en fonction des cadres et des différentes missions, une participation aux frais de restauration des personnels techniques des collègues, des subventions aux associations du personnel : pour le COS, par exemple, la subvention pour 2009 s'élève à 1 678 717 € ; pour le DUC (Département Union Club) elle est de 120 000 € ; pour le restaurant inter-administratif elle est de 950 000 €. Ce sont des sommes importantes. Il y a aussi dans le

chapitre action sociale bien sûr le chèque emploi service, des dispositions diverses, des remises gracieuses de créances, etc.

Enfin le dernier chapitre - je ne vais pas vous le lire parce que je crois qu'il est un peu tard et que vous m'en voudriez - concerne toute l'adaptation des emplois aux besoins de la collectivité.

M. Le Président.- Nous l'avons tous lu. Merci Madame le Sénateur. M. CUTURELLO, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Sans reprendre le débat que nous avons eu ce matin dans le cadre du budget primitif, concernant les emplois du conseil général, le fait que vous confirmiez dans ce rapport que les départs de la collectivité ne seront remplacés que partiellement, et vous avez d'ailleurs précisé dans le rapport ce matin qu'en ce qui concerne les départs à la retraite vous n'en remplacerez qu'un sur deux, j'ai déjà dit ce matin les raisons qui font que nous sommes opposés à cette mesure qui va détruire des emplois et nous voterons donc contre ce rapport pour cette raison précise.

M. Le Président.- Merci pour cette précision. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix.

Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).

33. POLITIQUE MOYENS GÉNÉRAUX

Mme GIUDICELLI.- C'est un rapport important puisque c'est là que nous voyons toutes les économies que vous avez demandé à chacun de faire, M. le Président, et surtout sur les moyens généraux.

Les crédits se répartissent de la façon suivante :

- en fonctionnement 23 770 000 €
- en investissement 5 821 000 €

Les économies proposées sont de moins 8,2 % en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et de moins 25 % en ce qui concerne les dépenses d'investissement.

En fonctionnement, il est proposé 12 818 000 €, en baisse de 13,6 % ; cela concerne les fournitures et les services pour l'administration générale.

En investissement, sur le programme équipement pour l'administration générale, 5 821 000 €, soit une baisse de 25,1 %.

Pour les crédits gérés hors programme, pour un montant total de 10 952 519 €, il y a 5 364 000 € sur les dépenses de documentation (moins 25 %), de communication (moins 20 %), de protocole (moins 20 %), et de congrès et manifestations (moins 32 %). Il était important de le signaler.

Ensuite il y a 4 621 000 € pour les mandats de couverture mais ce sont des dépenses obligatoires comme EDF, la participation au fonctionnement du CAUE, l'antenne départementale, des cotisations diverses, les frais d'annonces, etc.

Je crois que c'est un bon rapport qui illustre bien toutes les économies que vous aviez demandé aux services de faire et qu'ils ont réalisées.

M. Le Président.- Merci beaucoup Mme la Vice-présidente.

Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GUEGUEN, pour le 34 sur les bâtiments.

34. POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

M. GUEGUEN.- M. le Président, il s'agit de présenter la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments. Cela concerne évidemment la partie des éléments de confort pour l'usage des locaux mais également, ce qui va bien avec la situation un peu difficile que nous connaissons, des économies à réaliser sur le fonctionnement qui, de la même manière, s'inscrivent dans le Grenelle de l'environnement pour susciter des économies sur les dépenses d'énergie à l'intérieur des bâtiments du conseil général et ce, en respectant les éléments de rénovation thermique tels qu'ils seront réglementés pour 2015.

Je crois que je suis le dernier rapporteur à présenter un élément susceptible d'être voté dans cette longue journée et je voulais à mon tour vous remercier pour le consensus et l'apaisement que nous avons remarqué dans cette assemblée délibérante, ainsi que le niveau de clarté et de compétence qui a animé les débats que vous avez présidés tout au long de la journée.

M. Le Président.- Merci pour cette appréciation, M. GUEGUEN. Y a-t-il des interventions ?

Pas d'intervention. Je mets aux voix.

Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Il me reste, mes chers collègues, avant de lever la séance, à porter à votre connaissance, mais je suis convaincu que vous l'avez tous lu, le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif à l'examen de la gestion du département des Alpes-Maritimes dans le cadre de la protection de l'enfance et des structures sportives à compter de 2002.

35. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PACA RELATIF À L'EXAMEN DE LA GESTION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (PROTECTION DE L'ENFANCE ET STRUCTURES SPORTIVES) À COMPTER DE 2002

M. Le Président.- C'est une présentation qui vous est soumise. Contrairement à ce qui avait été dit en conférence des présidents, mais je crois qu'on vous l'a reprécisé, puisque le législateur a fait évoluer les choses, et j'aurais dû le savoir puisque j'étais rapporteur de ce projet de loi, le débat est désormais permis sur ces avis. Je vous invite à ce qu'il soit quand même assez bref.

Mme BOY-MOTTARD.- Mon intervention sera raccourcie par rapport à ce que j'avais prévu puisqu'en débat ce matin, à propos du rapport sur la protection de l'enfance, vous avez apporté un certain nombre d'éléments de réponse. Nous devons quand même profiter de l'opportunité que présentent les observations de la chambre régionale des comptes pour améliorer notre gestion en matière de protection de l'enfance dans le département, et ce rapport commence par un constat, même si la tranche d'âge des 0/21 ans est plus faible dans les Alpes-Maritimes que la moyenne nationale, les besoins de l'aide sociale à l'enfance y sont élevés comme en témoignent les dépenses importantes, signe d'une situation socio-économique plus contrastée qu'on ne l'imagine habituellement.

Un certain nombre d'aspects positifs sont pointés dans le rapport, je ne vais pas m'y attarder car, si l'on veut progresser, il vaut mieux se concentrer sur les aspects qui méritent d'être améliorés. Je me contenterai de noter que des progrès ont été enregistrés dans certains domaines suite à l'application du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2004-2008.

Parmi ceux-ci, je voudrais relever les améliorations apportées au fonctionnement du foyer départemental de l'enfance car, siégeant au conseil d'administration de cet organisme, j'ai pu effectivement les constater et je tiens ici à souligner les efforts tant de la direction que de l'ensemble des personnels qui ont permis de dépasser une situation qui était par le passé particulièrement dégradée.

L'essentiel des critiques du rapport concernent d'une part le contrôle et l'évaluation des établissements accueillant des enfants et, d'autre part, le signalement des enfants en danger et la prévention de la maltraitance.

S'agissant du contrôle et de l'évaluation, cela nous est directement imputable car cette problématique était pour une large part omise dans l'actuel schéma.

La chambre constate également que dans les conventions les plus anciennes qui accompagnent l'autorisation et l'habilitation à recevoir des mineurs, les dispositions relatives à l'évaluation font cruellement défaut. Sans compter les établissements qui existaient avant la loi de décentralisation du 6 janvier 1986 avec lesquels aucune convention n'a été signée puisqu'ils avaient fait l'objet de simples déclarations, conformément à la loi en vigueur à l'époque. Rien d'étonnant dès lors à ce que ce rapport relève l'absence de contrôle formalisé par le Département sur les établissements et l'absence d'évaluation interne de ces mêmes établissements.

Conscient de cette faiblesse, vous avez répondu qu'un dispositif allait être mis en place en 2009 ; pourrait-on savoir où cela en est ? Nous devons faire de gros efforts car, pour l'instant, les associations sont les premières à se plaindre des incohérences de nos services en la matière : absence d'outils communs (logiciels) à toutes les associations, avec un glossaire précis qui pourrait être identique pour chacune ; tableau de données qui change chaque année selon le bon vouloir d'un administratif qui n'a pas toujours un regard pratique sur le métier alors qu'il conviendrait de tenir compte d'une réalité de travail ; exigence d'un tableau quantitatif dans les dossiers qui est loin de répondre à l'exigence de l'évaluation alors qu'il faudrait davantage insister sur les éléments qualitatifs. On incite même les associations à produire des dossiers d'évaluation extrêmement synthétiques en disant « ne nous donnez pas plus de deux pages et demie, car sinon les documents ne sont pas lus ». Ce ne sont pas les seules associations qui sont concernées. Cela m'a même été affirmé par certains responsables des CAMSP.

J'en viens maintenant au signalement, là je ne vais pas développer dans la mesure où ce matin vous avez donné des éléments d'information. C'était très critiqué, le signalement, les outils, l'efficacité des procédures, etc. Je voulais vous poser la question de savoir si depuis la mise en place de ce point de signalement unique qu'est l'ADRET, ça allait mieux ; il semblerait aujourd'hui que oui, tant mieux, j'en prends acte. Je vais laisser mon intervention là sur ce point.

Par contre je voudrais terminer avec une question. On peut noter que dans l'ensemble, cela doit nous faire plaisir et surtout on doit en féliciter nos services, les associations sont plutôt satisfaites des relations qu'elles ont avec le Département. Elles relèvent cependant, et c'est important, lors des appels à projets, un manque de transparence sur les modalités de sélection et l'absence de retour d'information en cas de non-sélection. Aucun progrès n'a pu être enregistré depuis, semble-t-il, sur ce point. Vous me permettrez, M. le Président, de joindre ma voix à la leur, car nous non plus, en tout cas je parle pour mon groupe, nous n'avons aucune information sur les choix qui sont opérés en la matière. Pouvons-nous compter pour l'avenir sur une plus grande transparence ?

J'en ai terminé et je vous remercie de votre attention en cette fin de séance.

M. Le Président.- Merci. M. CUTURELLO ?

M. CUTURELLO.- M. le Président, à cette heure ce sera extrêmement bref. Simplement, j'avais été un peu surpris qu'en réunion de conférence des présidents vous disiez qu'il n'y aurait pas de débat dans la mesure où j'ai eu l'occasion dans le cadre du conseil municipal de la ville de Nice, à plusieurs reprises, de commenter des rapports de la chambre régionale des comptes qui étaient, j'allais dire, très intéressants, surtout les plus anciens.

Mais, à cette heure, je pense qu'aujourd'hui nous n'avons pas tout le loisir de nous y attarder. Je souscris à une partie des remarques qu'a faites notre collègue Dominique BOY-MOTTARD sur les questions concernant la protection de l'enfance, l'aide sociale à l'enfance et aussi sur les signalements ; ce sont des remarques qui ont été faites par la chambre régionale des comptes dont il faudra rendre compte. Et puis également parce qu'en cette fin de journée, sous le coup de l'immense déception générée par l'échec de la candidature de la ville de Nice aux Jeux olympiques, je n'ai vraiment plus tout à fait le cœur au débat à cette heure-ci.

M. Le Président.- On sent une extrême sincérité dans vos propos, M. CUTURELLO !

Nous vous apporterons des réponses par écrit aux remarques qui ont été formulées.

Globalement, il n'y a rien de très croustillant dans ces rapports qui sont comparables à ceux que vous pouviez évoquer dans d'autres enceintes ou dans d'autres temps. Je crois que les appréciations qu'ont portées les magistrats de la chambre régionale des comptes sur la politique de l'enfance sont globalement positives. Ils expriment quelques critiques dont nous avons tenu compte et qui, notamment, s'intègrent dans le nouveau dispositif mis en place avec l'ADRET, nous en avons déjà parlé, je crois donc qu'à ce stade il n'est plus nécessaire d'y revenir. Si vous le souhaitez, je vous propose de vous adresser les remarques que nous formulons par écrit au contenu de ce rapport.

Il reste un troisième rapport sur la gestion budgétaire de la période 2002-2007 ; nous en avons eu le rapport provisoire, le rapport définitif a été délibéré je crois hier ou aujourd'hui, il ne nous a pas été notifié. Je le porterai à votre connaissance lors de la DM1.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre participation, pour ceux qui sont restés de façon aussi tardive, et pour la qualité de nos débats.

La séance est levée à 20 h 25